îledeFrance
Conseil régional

Rapport pour la commission permanente du conseil régional
OCTOBRE 2012

Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional d'Ile-de-France

CONSULTER LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

SOUTIEN REGIONAL A DES PROJETS CONTRIBUANT AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI EN ILE DE FRANCE

CP 12-740

Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage »
Code fonctionnel 11 : « Formation professionnelle »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS 4
1. Actions d'Initiative Territoriale en faveur de l'emploi - AIT 4
2. Chantier école 5
3. Dynamicadres : reconduction des marchés complémentaires de formation 5
4. Modifications et ajustements apportés dans le cadre d'un Groupement d'Employeurs et des Emplois Tremplin 6

ANNEXE N°1 AU RAPPORT : BILAN DE LA LEVEE DE L'APPEL A PROJETS AIT 2012 7

ANNEXE N°2 AU RAPPORT : TABLEAU SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES PROJETS ACTIONS D'INITIATIVE TERRITORIALE PROPOSEES 10

ANNEXE N°3 AU RAPPORT : BILAN DES ACTIONS D'INITIATIVE TERRITORIALE POUR LA PERIODE 2008-2010 13

ANNEXE N°4 AU RAPPORT : BILAN DE LA LEVEE DE L'APPEL A PROJETS CHANTIER-ECOLE 2012 28

ANNEXE N°5 AU RAPPORT : TABLEAU SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES PROJETS CHANTIER ECOLE PROPOSES 30

ANNEXE N°6 AU RAPPORT : BILAN DU DISPOSITIF DYNAMICADRES 32

PROJET DE DELIBERATION 40

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF AIT 44

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS AIT 46

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE AIT 316

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF CHANTIER ECOLE 324

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS CHANTIER ECOLE 329

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE CHANTIER ECOLE 374

ANNEXE 7 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION N°12FCPIL91002 AVEC LE PLIE INTERCOMMUNAL ENSEMBLE VERS L'EMPLOI 382

ANNEXE 9 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION N°11022429 AVEC GE'MPLOI PARIS 388

ANNEXE 10 A LA DELIBERATION : LISTE DES ASSOCIATIONS FAISANT L'OBJET D'UN RECTIFICATIF AU TITRE DU DISPOSITIF EMPLOIS-TREMPLIN INSERTION-IAE ET FICHES PROJETS 391

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la politique régionale de soutien à l'accès ou au retour à l'emploi des Francilien-ne-s les plus éloigné-e-s de l'emploi. Il propose ainsi de soutenir les projets d'accompagnement vers l'emploi, mis en œuvre dans le cadre des dispositifs « Actions d'Initiative Territoriale en faveur de l'emploi » (AIT), Chantier école et Dynamicadres (*http://mariane.iledefrance.fr/cindocwebjsp/?ac=intranet&at=intranet*).

Plus précisément, il s'agit de décider :

- du soutien financier à 78 projets mis en œuvre dans le cadre des AIT, pour un montant total de 3 458 008,75 € ;
- du soutien financier à 8 projets relevant du dispositif Chantier école pour un montant de 385 578,32 €, et d'adopter deux avenants modifiant les dates de mise en œuvre de deux opérations ;
- de la reconduction de marchés complémentaires de formation rattachés au dispositif Dynamicadres, pour un montant de 34 280,21 €.

Les crédits nécessaires à la prise en charge de la rémunération des stagiaires dans le cadre des opérations AIT, Chantiers école ont été votés par délibération n° CP 11-939 du 16 novembre 2011. Ils sont estimés à 2 900 000 €.

Par ailleurs, sont également proposés plusieurs modifications et ajustements contractuels et financiers concernant des actions relevant des dispositifs de soutien aux Groupements d'Employeurs et Emplois-tremplin.

1. Actions d'Initiative Territoriale en faveur de l'emploi - AIT

Le cadre juridique des AIT a été modifié en février 2012 (délibération n° CR 17-12) : le régime de la subvention a en effet remplacé le mode des marchés publics.

Pour rappel, la Région soutient les actions initiées et portées localement ayant pour objectif principal l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi les plus en difficulté, via un accompagnement personnalisé capable de lever les freins à l'emploi, et adapté aux besoins des entreprises locales.

Il est proposé d'attribuer 78 subventions, présentées en annexe n° 2 au projet de délibération et d'affecter, en conséquence, un montant total de 3 458 008,75 € d'autorisations d'engagement.

Le bilan de la levée de l'appel à projets 2012 est présenté en annexe n° 1 au présent rapport. Le tableau synthétique des projets soutenus financièrement ainsi que le bilan des programmations AIT de 2008 à 2010 sont joints en annexes 2 et 3.

Enfin, il est proposé, en dérogation à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, de prendre en compte de façon rétroactive les dépenses éligibles à cette subvention dès le 7 mars 2012, date du lancement de l'appel à projets, afin de tenir compte de l'investissement des porteurs de projet sur la phase d'ingénierie.

L'échéancier d'exécution en crédits de paiement est tel que suit :
Année 2013 : 1 729 004,4 € - Année 2014 :1 729 004, 35 €

2. Chantier école

Dispositif d'insertion par l'activité économique, le chantier école vise à intégrer des demandeurs d'emploi en difficultés dans des activités d'utilité sociale articulant formation et situation de travail. Ce dispositif est particulièrement adapté aux publics peu ou pas qualifiés souhaitant acquérir ou développer des gestes professionnels en vue d'accéder à un emploi, ou à une formation dans le secteur d'activité ciblé par l'opération.

Je vous propose de participer financièrement à la réalisation de 8 projets, présentés en annexe n° 5 à la délibération, pour un montant total de 385 578,32 €.

L'échéancier d'exécution en crédits de paiement est tel que suit :
Année 2012 : 37 120 € - Année 2013 : 302 563,32 € - Année 2014 : 45 895 €

Le bilan de la levée de l'appel à projets ainsi que le tableau synthétique des projets retenus sont joints en annexes n° 4 et 5 du présent rapport.

Enfin, deux avenants sont soumis à votre approbation pour prendre en compte, à la demande des porteurs, les modifications de dates de réalisation de deux chantiers écoles respectivement localisés en Essonne et en Val d'Oise, et dont le soutien a été validé par la Commission permanente CP 12-324 du 29 mars 2012.

Le premier avenant concerne le « Chantier école espaces-verts », porté par le PLIE Intercommunal Ensemble Vers l'Emploi ; le second concerne le chantier école « Equipement du fonds documentaire pour la médiathèque des Hauts de Cergy », porté par la Ville de Cergy. Ces avenants, joints en annexes n°7 et 8 à la délibération, sont sans aucune incidence financière.

3. Dynamicadres : reconduction des marchés complémentaires de formation

Dispositif régional d'aide au retour à l'emploi, Dynamicadres propose depuis 1994 un parcours d'accompagnement renforcé pour des cadres, techniciens supérieurs et agents de maîtrise en recherche d'emploi. Mis en œuvre par des prestataires dans le cadre de marchés publics, le parcours d'accompagnement, d'une durée de 15 mois au maximum, comprend une mission en entreprise et des sessions de formations thématiques, capables de conforter leur projet professionnel.

Depuis sa création, chaque reconduction annuelle fait l'objet d'un bilan. Sur la période 2007/2011, ce sont 1 953 demandeurs d'emploi qui ont bénéficié d'un parcours d'accompagnement. L'annexe n° 6 détaille le bilan du dispositif, réalisé par les services internes de la Région.

Réinterrogé dans ses objectifs et ses résultats en termes de placement à l'emploi, à l'instar de l'ensemble des dispositifs de soutien à l'accès à l'emploi, ce dispositif est amené à évoluer. Dans l'immédiat, et afin de ne pas préempter les résultats des réflexions engagées depuis mi 2012, avec les principaux acteurs de l'emploi et du développement économique, le marché avec les prestataires d'accompagnement n'a pas été renouvelé. Un nouveau cadre d'intervention régionale prenant en compte les dispositions nationales relatives à l'emploi des publics en difficulté d'insertion sera soumis à l'examen du conseil régional début 2013 pour l'accompagnement des cadres demandeurs d'emploi. Mais d'ores et déjà, une adaptation du règlement d'intervention du programme Emploi-tremplin permet d'apporter des solutions à ces publics.

Sur 2011/2012, 700 places d'accompagnement et 198 places de formation sont ouvertes sur le territoire francilien. Au 3 août 2012, il restait 213 places d'accompagnement à pourvoir au plus tard le 22 août 2012, (soit 30,4 % de places restantes) et les sessions de formations ont soit été

réalisées, soit sont en cours de réalisation. Le marché initial lié aux places d'accompagnement prévoyant une entrée possible dans le dispositif jusqu'à cette date, il a été proposé de prolonger par voie d'avenant, les dates d'entrées possibles dans un parcours Dynamicadres, soit jusqu'au 31 décembre 2012, afin de faire bénéficier de ce dispositif au plus grand nombre. Par ailleurs, pour que les personnes récemment entrées dans le dispositif puissent, dans la mesure des places disponibles, bénéficier de formations dans le cadre d'un parcours complet, il est proposé de reconduire les marchés complémentaires de formations (6 lots, représentant 12 sessions et 72 bénéficiaires potentiels).

Les crédits d'un montant nécessaires à cette reconduction s'élèvent à 34 280, 21 €.

L'échéancier d'exécution en crédits de paiement est tel que suit : année 2013 : 34 280,21 €.

4. Modifications et ajustements apportés dans le cadre d'un Groupement d'Employeurs et des Emplois Tremplin

Je vous propose de prendre en compte plusieurs modifications et ajustements contractuels et financiers concernant des actions relevant des dispositifs de soutien aux Groupements d'Employeurs, et Emplois-tremplin.

Concernant le groupement d'employeurs « GE'MPLOI PARIS », il est proposé, à sa demande, de prolonger par voie d'avenant à la convention initiale, la durée de l'opération soutenue. Cette prorogation n'a pas d'incidence financière.

Par ailleurs, je vous propose d'adopter quatre rectificatifs relatifs au dispositif Emplois-tremplin Insertion-IAE. Ces errata sont liés à des interprétations erronées du nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) pour la prise en compte des Emplois-tremplin IAE. Les quatre associations concernées sont les suivantes :

- Association REAGIR : la subvention affectée à cette structure sera de 11 700 € pour l'année 2012
- Association TREMPLIN PLUS : la subvention affectée à cette structure sera de 22 200 € pour l'année 2012
- Association ACTION TRAVAIL INFORMATION VERS L'EMPLOI : la subvention affectée à cette structure sera de 30 000 € pour l'année 2012
- Association 4 CHEMINS INSERTION qui porte un chantier d'insertion espaces verts-végétalisation : la subvention affectée à cette structure sera de 12 000 € pour l'année 2012

Il conviendra dès lors d'affecter les dites dépenses pour un montant total de 33 750 €.

Le tableau de synthèse de ces errata est présenté en annexe 10.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional d'Ile-de-France

JEAN-PAUL HUCHON

21/09/2012

ANNEXE N°1 AU RAPPORT : BILAN DE LA LEVEE DE L'APPEL A PROJETS AIT 2012

Bilan de la levée de l'appel à projets AIT 2012

Dans le cadre du dispositif Actions d'Initiative Territoriale en faveur de l'emploi, un appel à projets a été lancé du 7 mars au 31 mai 2012.

La Région a reçu 115 projets, dont 4 ont été écartés immédiatement du fait qu'ils ne correspondaient pas du tout au cadre attendu ou que les porteurs n'étaient pas éligibles. Parmi les 111 projets potentiellement éligibles, 28% étaient des Actions d'Accompagnement au Placement, et 72% étaient des Actions d'Accompagnement vers l'Emploi.

Ce sont les structures porteuses de PLIE - Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi - qui ont majoritairement déposé des projets (44%), suivies par les Maisons de l'Emploi (18%), les Associations (18%), les Missions locales (14%) et les collectivités territoriales (6%).

Le montant total des subventions sollicitées s'est élevé à 4 909 018,69 € pour un budget régional disponible de 3,5 millions d'€, soit un montant moyen de 44 225,40 € par projet.

Deux Comités de consultation ont été organisés fin juin, réunissant différents partenaires (DIRECCTE, CARIF OREF, IAU, DRJSCS) et services internes (Directions de l'Apprentissage et de l'Emploi, de la Formation professionnelle et Action territoriale). Ils ont été l'occasion d'échanger autour de l'opportunité des différents projets proposés.

Compte tenu de l'arbitrage budgétaire à réaliser, ont été retenues prioritairement :

- Les actions d'accompagnement au Placement, qui font l'objet d'un véritable engagement des entreprises à embaucher les stagiaires à l'issue de l'action ;
- Les actions situées sur des territoires prioritaires : CUCS, ZUS, projet de rénovation urbaine, Pactes pour le développement des territoires, Opérations d'Intérêt National, projets « structurants » ;
- Les actions pour lesquelles les contrats de travail proposés sont d'une durée de 6 mois minimum et d'un volume horaire mensuel de 110 heures minimum ;
- Les actions ne faisant pas déjà l'objet d'un financement régional dans le cadre d'un autre dispositif, ou susceptible de n'entrer dans le cadre d'aucun autre dispositif ;
- Les actions qui comportent les 3 phases suivantes : Accompagnement vers l'emploi, Immersion en entreprise, Formation technique Professionnalisante et qui visent un métier ou des métiers précis ;
- Les actions faisant l'objet d'un véritable partenariat sur leur territoire.

A contrario, n'ont pas été retenus :

- Les projets qui ne répondaient pas aux objectifs visés par les AIT ou qui étaient totalement hors du cadre ;

- Les projets qui semblaient peu pertinents au regard des besoins de main d'œuvre du territoire du projet ;
- Les projets qui proposaient des contrats de travail d'une durée inférieure à 6 mois et d'un volume mensuel inférieur à 110 heures ;
- Les projets qui n'étaient pas identifiés comme étant prioritaires dans le cadre d'un Pacte pour le développement des territoires le cas échéant ;
- Les projets qui ne concernaient pas des quartiers prioritaires ;
- Les projets faisant déjà l'objet d'un financement dans le cadre d'un autre dispositif régional

- Les projets qui ne comportaient pas les 3 phases citées plus haut : accompagnement vers l'emploi, immersion en entreprise, formation technique professionnalisante et qui ne visent pas un métier ou des métiers précis.

Sur les 111 projets instruits, 78 ont ainsi été retenus, soit 70,3% des projets, représentant un montant global de subvention régionale de 3 458 008,75 €, répartis de la manière suivante par département.

DEPARTEMENT	NOMBRE DE PROJETS INSTRUITS	NOMBRE DE PROJETS RETENUS	RAPPORT NOMBRE DE PROJETS RETENUS/ PROJETS INSTRUITS	MONTANT DES SUBVENTIONS PROPOSEES (en €)
75	11	7	64%	319 959,11
77	11	10	91%	440 069,00
78	12	8	67%	296 999,00
91	19	12	63%	572 480,93
92	16	11	69%	496 761,64
93	11	8	73%	372 968,79
94	11	7	64%	334 852,10
95	20	15	75%	623 918,18
TOTAL	**111**	**78**	**70,3%**	**3 458 008,75**

1 080 demandeurs d'emploi pourraient bénéficier des AIT, répartis comme suit selon les départements.

NOMBRE DE PLACES OUVERTES PAR DEPARTEMENT								
DEPT 75	DEPT 77	DEPT 78	DEPT 91	DEPT 92	DEPT 93	DEPT 94	DEPT 95	TOTAL
92	138	93	173	156	109	102	217	**1080**
8,52	12,78	8,61	16,02	14,44	10,09	9,44	20,09	**100%**

Les Actions d'Accompagnement au Placement, au nombre de 29, représentent 37% des projets retenus, soit un montant de 1 335 412,65 €. Les Actions d'Accompagnement vers l'Emploi couvrent le reste des projets et représentent donc 67% des projets retenus.

Différents secteurs d'activité sont concernés par ces projets, notamment les Services aux Personnes, le Commerce, l'Hôtellerie-Restauration, les Transports-Logistique, la Sécurité, le Nettoyage et le Secteur administratif.

REPARTITION BUDGETAIRE PAR TYPE D'ACTION (en €)		
Type d'actions	**Nombre de projets concernés**	**Budget**
Actions d'Accompagnement au Placement	28	1 299 219,08
Actions d'Accompagnement vers l'Emploi	50	2 158 789,67
TOTAUX	**78**	**3 458 008,75**

ANNEXE N°2 AU RAPPORT : TABLEAU SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES PROJETS ACTIONS D'INITIATIVE TERRITORIALE PROPOSEES

TABLEAU SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES PROJETS D'ACTIONS D'INITIATIVE TERRITORIALE PROPOSES

DPT	NOM DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET	INTITULE DE L'ACTION	CATEGORIE D'AIT	SUBVENTION PROPOSEE	TAUX D'INTERVENTION
75	MISSION LOCALE DE PARIS	Employé commercial en magasin	AAE	55 000,00 €	80%
		Parcours certifiant vers l'emploi d'assistant de vie pour jeunes post-alphabétisés	AAE	55 000,00 €	80%
	PLIE PARIS NORD EST	Métiers des espaces verts	AAE	36 176,79 €	78%
		Monteur en installations sanitaires et énergie solaire	AAP	48 645,97 €	79%
		Métiers de la sécurité	AAE	38 747,19 €	78%
		Serveur en restauration	AAE	38 165,59 €	77%
		Technicien de maintenance ascenceurs	AAP	48 223,57 €	79%
77	INITIATIVES 77	Métier de commis de cuisine au sein de l'entreprise Disneyland Paris	AAP	48 000,00 €	79%
		Employé polyvalent de restauration au sein des parcs d'attraction Disneyland	AAP	41 000,00 €	77,55%
		Métier d'hôte d'accueil au sein de l'entreprise Disneyland Paris	AAP	41 000,00 €	74%
		Opérateur en chaudronnerie	AAP	47 950,00 €	80%
		Préparation à l'intégration au sein de la SNCF Région Paris Sud-Est aux métiers d'Agent logistique mouvement et Agent de maintenance en matériel roulant	AAP	36 050,00 €	79%
		Hôtellerie au sein de Disneyland Paris	AAP	43 500,00 €	78%
		Action d'adaptation à l'emploi dans les métiers de la prévention et de la sécurité	AAE	39 123,00 €	78%
		Assistante de vie aux familles en préparation au métier d'Aide soignant	AAP	55 000,00 €	74%
	MDE MELUN VAL DE SEINE	Accompagnement à la reconversion professionnelle des femmes	AAE	48 730,00 €	80%
	MDEF SENART	Accompagnement dans les Services à la Personne	AAE	39 716,00 €	80%
78	MDE MANTOIS SEINE AVAL	Conseiller de vente	AAE	25 760,00 €	80%
		Métiers du gros œuvre et des Travaux Publics	AAE	33 760,00 €	80%
		Préparation au Diplôme d'Etat d'Aide-Médico Psychologique en contrat de professionnalisation	AAE	35 360,00 €	80%
	MDE ST QUENTIN EN YVELINES	Accès au métier de coffreur bancheur	AAP	38 648,00 €	66%
		Accès au métier de technicien d'encadrement de chantier	AAP	37 919,00 €	56%
	MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DE VERSAILLES	Accueil International	AAP	40 136,00 €	79%
		Conducteur de bus	AAP	55 000,00 €	80%
		Agent de Sécurité	AAP	30 416,00 €	79%
91	ATOUT PLIE NORD OUEST 91	Réorientation vers le métier d'agent d'accueil	AAE	34 339,99 €	80%
		Restauration, accueil, service	AAE	39 539,99 €	80%
		Métier d'agent de sécurité et sécurité incendie	AAP	34 783,35 €	80%
	PLIE NORD ESSONNE	Aide maçon VRD	AAE	55 000,00 €	78%
		Gardiens d'immeubles, option agent de médiation	AAP	55 000,00 €	78%
		Logistique	AAP	55 000,00 €	78%
		Agent de sûreté aéroportuaire / Agent de Sécurité	AAE	55 000,00 €	78%
	AILE - PLIE DU VAL D'ORGE	Agent de service	AAE	45 485,00 €	80%
		Accompagnement vers l'emploi multimétiers avec renforcement linguistique	AAE	43 925,00 €	80%
		Accompagnement vers l'emploi aux métiers d'assistantes de vie aux familles	AAE	48 850,00 €	80%
	RELAIS FORMATION EMPLOI / PLIE DE L'AGGLOMERATION D'EVRY	Métiers de la restauration et de l'entretien	AAE	52 128,00 €	80%
		Accompagnement vers un emploi dans le secteur de l'aide à domicile sur le territoire d'Evry Centre Essonne	AAE	53 429,60 €	80%

DPT	NOM DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET	INTITULE DE L'ACTION	CATEGORIE D'AIT	SUBVENTION PROPOSEE	TAUX D'INTERVENTION
92	PLIE DE GENNEVILLIERS	Accès au métier Employé de vente, caisse	AAE	43 562,24 €	80%
		Accès au métier d'agent de prévention et de sécurité	AAP	50 948,00 €	80%
		Accès au métier de conducteur de voyageurs	AAP	53 142,40 €	80%
	GIP MDE DE NANTERRE/PLIE DE NANTERRE	Agent de service nettoyage niveau 2	AAE	36 218,00 €	80%
	MISSION LOCALE ARCHIMEDE	Accès au métier de secrétaire administratif	AAE	49 997,00 €	80%
		Accès aux métiers de l'informatique	AAE	50 094,00 €	80%
	MISSION LOCALE DE GENNEVILLIERS	Favoriser l'accès aux métiers de la logistique	AAE	48 000,00 €	80%
	PLIE DE CLICHY	Employé Libre Service	AAP	44 000,00 €	80%
		Préparation au titre d'ADVF	AAE	44 000,00 €	80%
	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DES HAUTS DE BIEVRES	Accès à l'emploi dans le secteur de l'aide à la personne	AAE	48 000,00 €	80%
	PLIE DE COLOMBES	Agent de prévention et de sécurité	AAE	28 800,00 €	80%
93	VILLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE	Conducteurs receveurs	AAP	44 000,00 €	80%
	CONVERGENCE 93	Machiniste receveur à la RATP	AAP	43 980,00 €	80%
		Facteur avec la Poste	AAP	43 980,00 €	80%
	MEIFE D'AULNAY SOUS BOIS	Titre professionnel Conducteur de marchandises	AAP	55 000,00 €	77%
	PLIE MODE D'EMPLOI	Employé libre service	AAP	43 996,79 €	80%
	ACTION EMPLOI SAINT-OUEN	Employé polyvalent de restauration	AAP	55 000,00 €	80%
	MISSION LOCALE DE ROSNY SOUS BOIS / NEUILLY PLAISANCE	Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi Rosnéens dans le secteur de l'aide à la personne	AAE	36 700,00 €	80%
	MISSION LOCALE DE LA LYR	Métiers de la restauration	AAE	50 312,00 €	79%
94	PLIE DE CHOISY-ORLY-VILLENEUVE-LE-ROI	Action linguistique professionnalisante pour l'accès à l'emploi	AAE	44 964,80 €	80%
		Accéder au métier d'employé polyvalent de restauration collective	AAP	53 900,00 €	80%
	PLIE D'IVRY-VITRY	Se former aux métiers d'agent de service et de nettoyage en milieu hospitalier	AAE	40 000,00 €	80%
		Se qualifier dans le métier d'Assistante De Vie aux Familles	AAE	50 000,00 €	80%
	PLIE PLAINE CENTRALE INITIATIVES	Accéder à l'emploi dans le métier d'agent de service nettoyage en milieu hospitalier	AAE	50 097,65 €	80%
		Accéder à l'emploi dans les métiers des services aux personnes	AAE	40 889,65 €	80%
	COMITE DE BASSIN D'EMPLOI SUD VAL DE MARNE	Assistant de vie aux familles	AAE	55 000,00 €	80%
95	ASSOCIATION AGIRE/PLIE ARGENTEUIL-BEZONS	Agent d'entretien des locaux	AAE	30 848,40 €	80%
		Accès à l'emploi dans les métiers administratifs	AAE	38 522,00 €	80%
	PLIE VAL-DE-France	Multimétiers dans les domaines du commerce, de la logistique et de l'aide à la personne	AAE	26 056,00 €	80%
	CONVERGENCES EMPLOI CERGY - PLIE	Préparation à l'accès à l'emploi multimétiers avec renforcement linguistique	AAE	35 432,10 €	80%
		Préparation au métier d'ouvrier monteur en isolation thermique bâtiment/façadier	AAE	42 897,70 €	80%
		Accès à l'emploi d'aide médico-psychologique par un contrat de professionnalisation	AAE	42 312,90 €	80%
		Action multimétiers préparatoire aux métiers du sanitaire, de la petite enfance et de l'aide à la personne âgée	AAE	34 975,58 €	80%
	MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE	Vendeur conseil en magasin spécialisé en prêt-à-porter, bijouterie, esthétique, cosmétique, parfumerie, ciblant une clientèle internationale	AAE	48 353,00 €	80%
		Vendeur conseil en magasin spécialisé en produits culturels, high tech, ciblant une clientèle internationale	AAE	48 143,00 €	80%
		Serveur moyenne et haute gamme, ciblant une clientèle internationale	AAE	46 873,50 €	79%
		Vendeur conseil en magasin spécialisé en alimentation générale option épicerie fine, ciblant une clientèle internationale	AAE	44 258,00 €	79%
		Conducteur de voyageurs	AAP	55 000,00 €	80%
	MAISON DE L'EMPLOI ARGENTEUIL-BEZONS	Action d'accompagnement vers l'emploi de travailleurs handicapés	AAE	36 000,00 €	78%
	MDEIE DU HAUT VAL D'OISE	Action Multimétiers	AAE	45 842,00 €	80%
		Vente	AAE	48 404,00 €	80%
BUDGET TOTAL				**3 458 008,75 €**	

ANNEXE N°3 AU RAPPORT : BILAN DES ACTIONS D'INITIATIVE TERRITORIALE POUR LA PERIODE 2008-2010

Bilan des Actions d'Initiative Territoriale

Années de programme 2008, 2009 et 2010

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi, la Région Ile-de-France met en œuvre, depuis 2004, le **programme « Actions d'Initiative Territoriale » (AIT)** qui se compose de 4 **dispositifs** :

- **passerelle entreprise** : ce dispositif doit permettre à des francilien(ne)s en recherche d'emploi d'accéder à un emploi par le biais d'une formation « sur mesure » répondant aux besoins de recrutement pré-identifiés par un ou plusieurs acteurs locaux au sein d'entreprises franciliennes partenaires des actions.

- **parcours d'accompagnement vers l'emploi** (dispositif dénommé « projets de territoire » jusqu'en 2007) : ce dispositif vise à doter les francilien(ne)s en recherche d'emploi d'outils et de méthodes adaptés afin de favoriser leur autonomie dans leur démarche d'accès ou de retour à l'emploi via un accompagnement individualisé et/ou collectif. Il s'accompagne de périodes d'immersion en entreprise afin de se familiariser avec le cadre et les contraintes des entreprises.
  Le cas échéant, les bénéficiaires peuvent renforcer leurs compétences par le suivi de formations professionnelles, formations pouvant aboutir à une certification et/ou à une qualification. Dans cette dernière hypothèse, on parle de **parcours d'accompagnement vers l'emploi formation**.

- **chantier école** : ce dispositif doit permettre d'assurer l'accompagnement vers l'emploi et la professionnalisation de demandeurs d'emploi par le biais d'une pédagogie spécifique qui combine une première expérience des gestes professionnels par le biais d'une production collective en « grandeur nature », des enseignements théoriques et une mise en situation professionnelle dans l'entreprise.

Ces 4 dispositifs s'adressent à des demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification, de niveau V ou infra V et visent prioritairement leur accès ou leur retour à l'emploi.

Les actions financées dans le cadre de ce programme sont initiées à l'échelle locale par un porteur de projet qui repère et fait remonter aux services régionaux un besoin identifié à l'échelle de son territoire. La Région formalise le marché public destinée à répondre au besoin repéré localement

Le présent bilan vise à restituer un bilan quantitatif et qualitatif pour les années de programme 2008, 2009 et 2010. Ce bilan est élaboré sur la base de l'analyse des données quantitatives de ces dispositifs. Il s'attache uniquement aux dispositifs « passerelles entreprises », « parcours d'accompagnement vers l'emploi » et « parcours d'accompagnement vers l'emploi formation » en raison de leur changement de mode de gestion pour l'année 2012 afin de répondre au mieux aux enjeux territoriaux.

Données générales sur les actions

Nombre d'actions financées

	2008	2009	2010	Total par dispositif	% par dispositif
Passerelle entreprise	56	31	21	108	38,99 %
Parcours d'accompagnement vers l'emploi	15	19	16	50	18,05 %
Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation	46	32	41	119	42,96 %
Total	117	82	78	277	

Le volume global d'actions financées est globalement en baisse sur 3 ans, la baisse étant plus prononcée sur les passerelles entreprises.

Répartition des actions par secteur d'activité

Part des secteurs d'activité dominants sur la période 2008 - 2010
Passerelle entreprise, Parcours d'accompagnement vers l'emploi et Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation

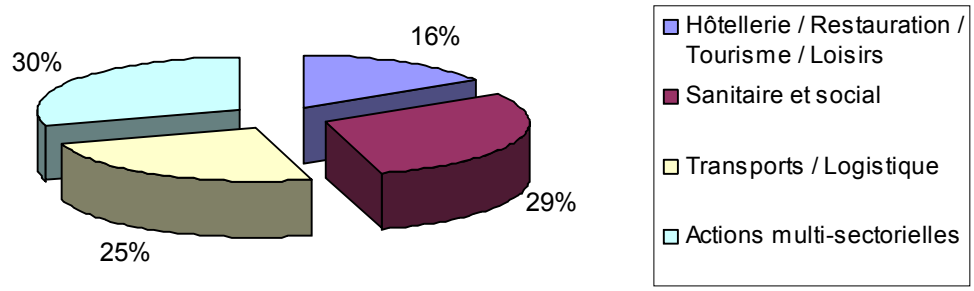

Les secteurs d'activité « sanitaire et social », « transports/logistique » et « actions multi-sectorielles » sont les plus représentés sur l'ensemble des actions avec une variation en fonction des dispositifs.

Part des secteurs d'activité dominants sur la période 2008-2010
Passerelle entreprise

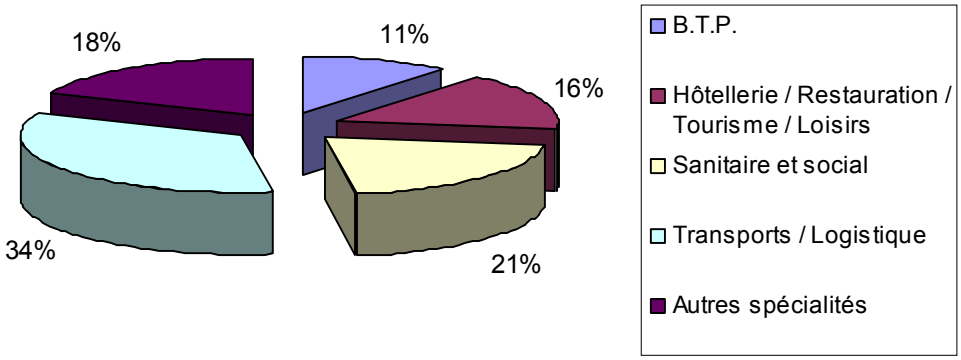

Le secteur « transports/logistique » est le plus représenté sur le dispositif « passerelle entreprise ».

Part des secteurs d'activité dominants sur la période 2008-2010
Parcours d'accompagnement vers l'emploi

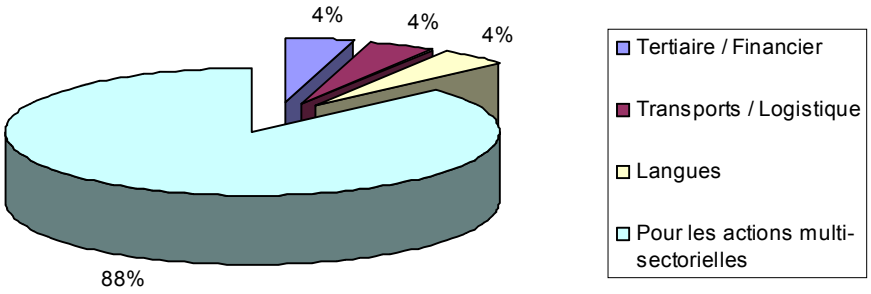

Le secteur « actions multi-sectorielles » est le plus représenté sur le dispositif « parcours d'accompagnement vers l'emploi ».

Part des secteurs d'activité dominants sur la période 2008-2010
Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation

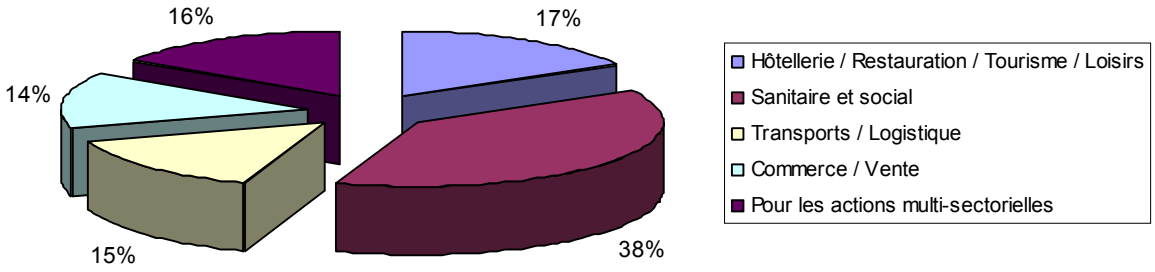

Le secteur « sanitaire et social » est le plus représenté sur le dispositif « parcours d'accompagnement vers l'emploi formation ».

Certification des actions

Près d'un tiers des actions financées sont certifiantes sur la période 2008-2010 et ce partiellement ou en totalité. Les certifications portent avant tout sur le secteur « sanitaire et social » à hauteur de 44 % mais également sur le secteur transports / logistique pour 28 %.

Durée des actions

La durée moyenne d'une action tous dispositifs confondus sur la période 2008-2010 est de 4 mois. Cette moyenne est à apprécier dispositif par dispositif (cf tableau ci-dessous), les passerelles entreprises ayant notamment une durée moyenne plus courte.

	Durée moyenne d'une action sur la période 2008-2010 (en mois)	Action la plus courte (en mois)	Action la plus longue (en mois)
Passerelle entreprise	3,6	1,25	5,5
Parcours d'accompagnement vers l'emploi	4,2	2,5	9
Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation	4,4	2	6,5

La Région a commandé un volume horaire moyen d'action à hauteur de 536 heures sur la période 2008-2010. Dans les faits, **la durée moyenne d'une action s'est réalisée à hauteur de 442 heures**. Le détail par dispositif est présenté ci-dessous.

Passerelle entreprise

Volume horaire total moyen *prévu* par bénéficiaire	495 heures
dont partie formation (en %)	65 %
dont partie immersion en entreprise (en %)	35 %
Volume horaire total moyen *réalisé* par bénéficiaire	398 heures
dont partie formation (en %)	66 %
dont partie immersion en entreprise (en %)	34 %

Parcours d'accompagnement vers l'emploi

Volume horaire total moyen *prévu* par bénéficiaire	540 heures
Volume horaire total moyen *réalisé* par bénéficiaire	453 heures

Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation

Volume horaire total moyen *prévu* par bénéficiaire	569 heures
dont partie accompagnement et immersion en entreprise (en %)	71 %
dont partie formation (en %)	29 %
Volume horaire total moyen *réalisé* par bénéficiaire	476 heures
dont partie accompagnement et immersion en entreprise (en %)	70 %
dont partie formation (en %)	30 %

Partenaires des actions

Les porteurs de projets

Ils sont les partenaires principaux de la Région dans la mise en œuvre des actions. Ils participent à la définition des besoins en amont du lancement du marché ainsi qu'au recrutement des bénéficiaires sur l'action. Ils peuvent orienter des bénéficiaires sur l'action et sont en charge du suivi de la mise en œuvre des actions jusqu'à leur terme.

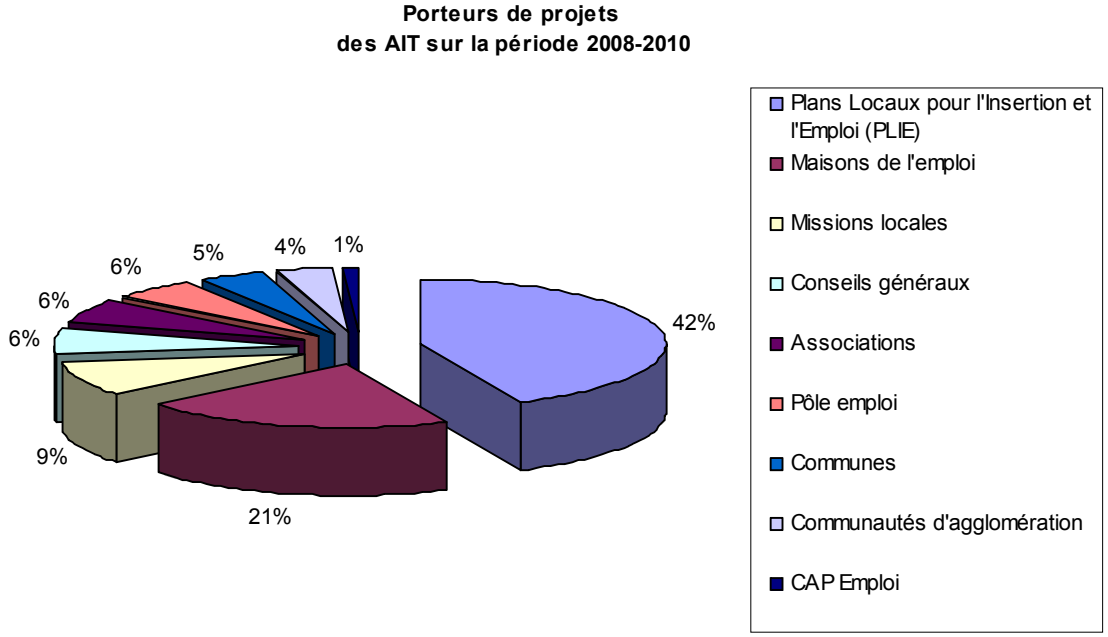

Les Plans locaux pour l'Insertion et l'Emploi sont les principaux porteurs de projets des actions en étant à l'origine de 42 % d'entre elles.

Les Maisons de l'emploi sont également des partenaires essentiels des actions puisqu'elles en ont initié 21 %.

Les autres porteurs de projets sont moins significatifs en volume d'actions initiées.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que 10,5 % des actions ont été initiées conjointement par plusieurs porteurs de projets.

Répartition des porteurs de projets
par département sur la période 2008-2010

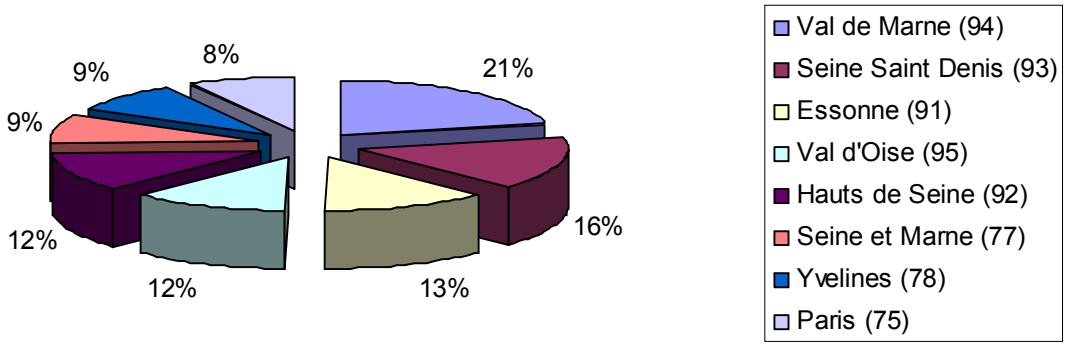

Le département du Val de Marne est celui ayant été à l'initiative du plus grand nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre des 3 dispositifs. Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Vitry/Ivry sur Seine, Plaine centrale et de Choisy/Orly/Villeneuve le Roi sont les porteurs de projets les plus importants sur ce département.

Sur les autres départements, d'autres porteurs de projets sont également régulièrement impliqués dans le montage de projets : le PLIE intercommunal Nord Essonne, le PLIE de Paris 18ème – 19ème, le Conseil général de Seine et Marne associé à l'organisme INITIATIVES 77 et la Maison de l'emploi Amont 78.

Les prescripteurs

Les prescripteurs orientent les bénéficiaires potentiels vers l'action. Ils restent les référents de parcours et des stagiaires.

Répartition des prescripteurs
sur la période 2008-2010

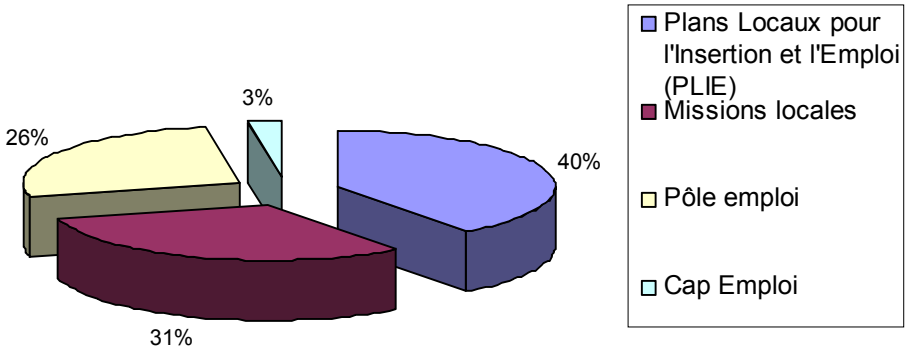

Répartition des prescripteurs par département sur la période 2008-2010

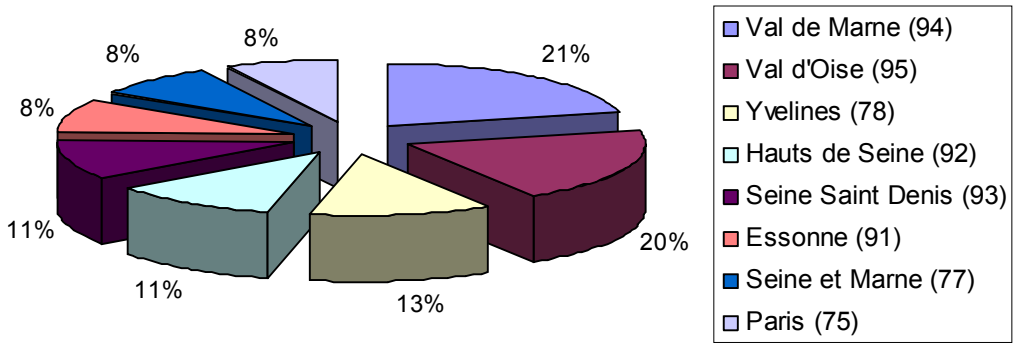

Les organismes réalisateurs

277 actions ont été financées au total sur la période 2008-2010 sur l'ensemble des dispositifs. Chacune des actions a fait l'objet d'un marché public conclu avec un opérateur économique.
Dans les faits, on constate globalement une diversité dans le choix des opérateurs retenus. Seuls 3 opérateurs ont été sélectionnés de façon significative en volume à l'issue des procédures d'appels d'offres : les organismes A.F.C.I. (28 marchés conclus), CLAF Accompagnement (16 marchés conclus) et Brigitte Croff Conseil et Associés (9 marchés conclus).

Les bénéficiaires des actions

La Région a commandé au total 4 015 places sur la période 2008-2010 sur l'ensemble des dispositifs. Au final, **3 906 places** auront été **pourvues**, soit un taux de consommation à hauteur de 97,29 %. Le détail est présenté ci-dessous par dispositif.

Nombre de bénéficiaires

	2008	2009	2010	Total par dispositif	% par dispositif
Passerelle entreprise	790	439	259	1 488	38,10 %
Parcours d'accompagnement vers l'emploi	218	296	221	735	18,82 %
Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation	678	454	551	1 683	43,09 %
Total	1 686	1 189	1 031	3 906	

Répartition Femmes Hommes
sur la période 2008 - 2010

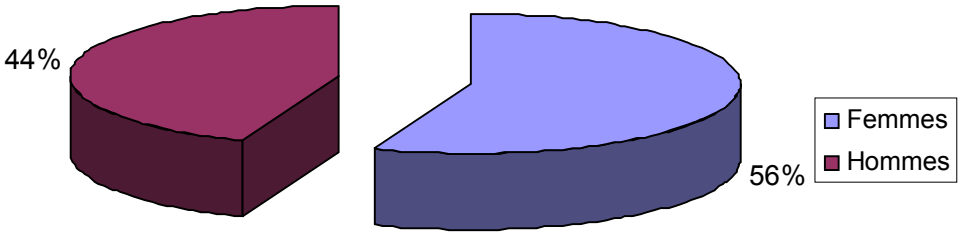

Actions en direction de demandeurs d'emploi reconnus TH

	2008	2009	2010	Total
Nombre d'actions spécifiques	8	5	3	16
Nombre de demandeurs d'emploi reconnus TH (toutes actions confondues)	130	66	48	244
% de demandeurs d'emploi reconnus TH (toutes actions confondues)	7,71 %	5,55 %	4,65 %	6,24 %

Répartition Jeunes Adultes
sur la période 2008 - 2010

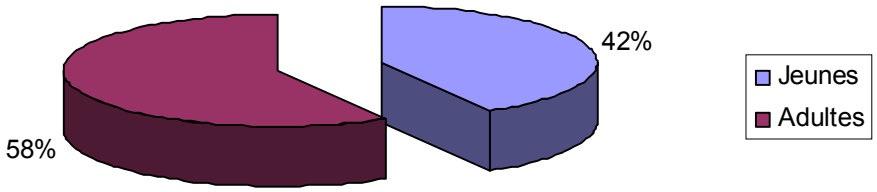

Répartition des bénéficiaires par département sur la période 2008 - 2010

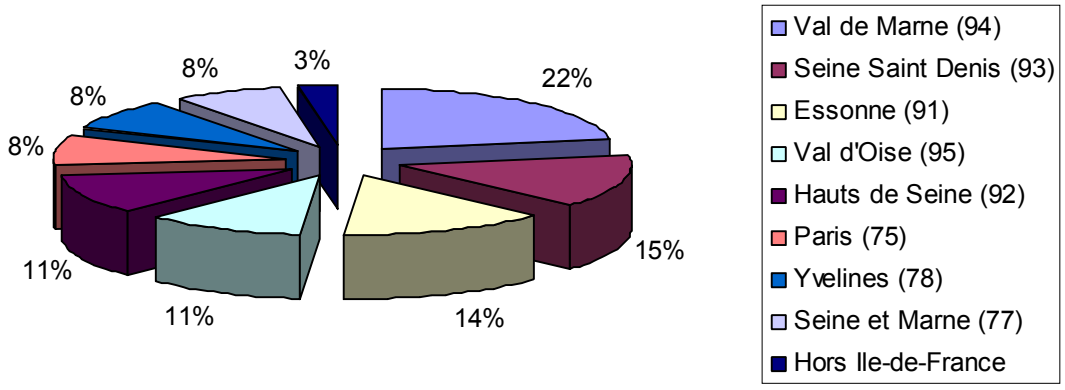

Niveau de formation des bénéficiaires sur la période 2008-2010

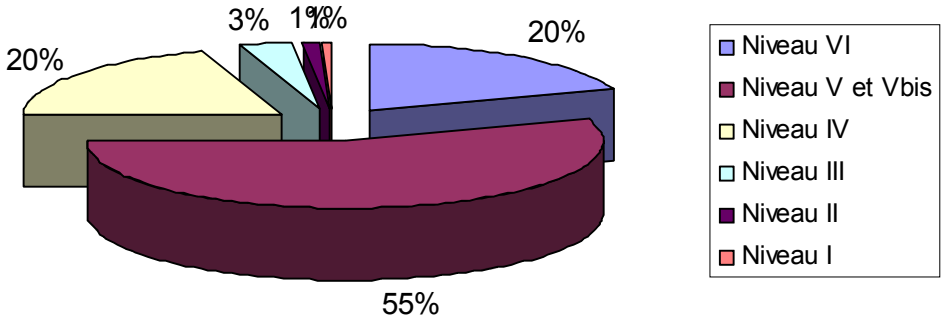

Financement des actions

L'intégralité des **277 actions** sont financées sous la forme de marchés publics.

Au total, **11 679 899,69 euros de marchés** auront été **notifiés sur la période 2008 – 2010** pour ces 277 actions, ce qui représente un **coût global prévisionnel par action** à hauteur de **42 165 euros**.

Le coût prévisionnel par bénéficiaire (hors coût de la protection sociale et/ou de l'indemnisation) est de 2 909 euros toutes actions confondues, le coût réel par bénéficiaire (hors coût de la protection sociale et/ou de l'indemnisation) étant de 2 267 euros (également toutes actions confondues).

Le coût moyen réel de la protection sociale et de l'indemnisation par bénéficiaire est de 1 468 euros, ce qui représente un coût réel moyen total par bénéficiaire pour la Région à hauteur de 3 735 euros.

8 854 986,45 euros auront été payés par la Région au titre du fonctionnement dans le cadre de l'exécution de ces marchés, le coût global moyen payé par action s'établissant à 31 967 euros.

Les **3 906 bénéficiaires** ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant la durée des actions. 70 % des personnes auront bénéficié de la protection sociale et/ou d'une indemnisation par la Région pendant la durée des actions.

Le détail par dispositif est présenté ci-dessous, un point étant également fait sur le volet indemnisation des bénéficiaires.

Coût global moyen d'une action par dispositif
(hors protection sociale et/ou indemnisation des bénéficiaires)

	2008		2009		2010	
	prévisionnel	payé	prévisionnel	payé	prévisionnel	payé
Passerelle entreprise	38 984 €	32 845 €	45 685 €	38 326 €	47 557 €	25 603 €
Parcours d'accompagnement vers l'emploi	36 696 €	28 748 €	39 728 €	30 181 €	40 141 €	27 600 €
Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation	42 705 €	33 817 €	44 896 €	33 966 €	42 274 €	29 296 €

Coût global moyen d'une action par bénéficiaire et par dispositif
(hors protection sociale et/ou indemnisation des bénéficiaires)

	2008		2009		2010	
	prévisionnel	payé	prévisionnel	payé	prévisionnel	Payé
Passerelle entreprise	2 778 €	2 328 €	3 372 €	2 706 €	3 554 €	2 076 €
Parcours d'accompagnement vers l'emploi	2 457 €	1 978 €	2 542 €	1 937 €	2 621 €	1 998 €
Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation	2 851 €	2 294 €	3 057 €	2 394 €	2 874 €	2 180 €

Coût global de la protection sociale et de l'indemnisation des bénéficiaires par dispositif

	2008 (payé)	2009 (payé)	2010 (payé)
Passerelle entreprise	860 166 €	565 008 €	303 229 €
Parcours d'accompagnement vers l'emploi	489 137 €	577 880 €	452 189 €
Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation	982 249 €	658 125 €	844 420 €

Situation des bénéficiaires 3 mois après les actions

Dans le cadre de l'exécution des 277 marchés publics, des éléments de bilans doivent être fournis par les prestataires afin qu'ils puissent se faire régler la partie du marché correspondant à la phase « bilan à 3 mois ». Dans les faits, on constate qu'une part importante de prestataires n'a pas sollicité le règlement du prix relatif aux bilans et ce malgré plusieurs relances des services régionaux.

Les résultats présentés ci-dessous sont donc de ce fait incomplets. Au total, sur les 277 actions, 131 bilans à 3 mois auront été fournis par les prestataires avec un taux de retour plus important sur les exercices 2008 et 2009. Dans la mesure où seulement 29 % des bilans à 3 mois ont pu être collectés sur l'exercice 2010, les résultats sont uniquement présentés sur les exercices 2008 et 2009, exercices pour lesquels le taux de retour des bilans à 3 mois est de 54 %.

Parcours d'accompagnement vers l'emploi 2008
Situation des bénéficiaires à 3 mois

	Pourcentage
Salariés	33,93 %
Sans emploi	38,39 %
Formation	9,82 %
Abandons	7,14 %
Exclusions	1,79 %
Non renseigné	8,93 %

Parcours d'accompagnement vers l'emploi 2008
Situation des bénéficiaires à 3 mois - type d'emploi salarié

	Pourcentage
Contrats de travail à durée indéterminée	31,58 %
Contrats de travail à durée déterminée	52,63 %
Contrats d'apprentissage	0 %
Contrats de professionnalisation	7,89 %
Autres contrats « aidés » (ex. : CAE)	0 %
Intérim	7,89 %

Parcours d'accompagnement vers l'emploi 2009
Situation des bénéficiaires à 3 mois

	Pourcentage
Salariés	26,76 %
Sans emploi	49,30 %
Formation	7,75 %
Abandons	7,04 %
Exclusions	0 %
Non renseigné	9,15 %

Parcours d'accompagnement vers l'emploi 2009
Situation des bénéficiaires à 3 mois - type d'emploi salarié

	Pourcentage
Contrats de travail à durée indéterminée	34,21 %
Contrats de travail à durée déterminée	42,11 %
Contrats d'apprentissage	0 %
Contrats de professionnalisation	5,26 %
Autres contrats « aidés » (ex. : CAE)	7,89 %
Intérim	10,53 %

Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation 2008
Situation des bénéficiaires à 3 mois

	Pourcentage
Salariés	42,18 %
Sans emploi	21,09 %
Formation	2,37 %
Abandons	5,21 %
Exclusions	0,47 %
Non renseigné	28,67 %

Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation 2008
Situation des bénéficiaires à 3 mois - type d'emploi salarié

	Pourcentage
Contrats de travail à durée indéterminée	25,28 %
Contrats de travail à durée déterminée	49,44 %
Contrats d'apprentissage	1,12 %
Contrats de professionnalisation	8,43 %
Autres contrats « aidés » (ex. : CAE)	2,81 %
Intérim	12,92 %

26

Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation 2009
Situation des bénéficiaires à 3 mois

	Pourcentage
Salariés	45,99 %
Sans emploi	18,25 %
Formation	1,66 %
Abandons	5,47 %
Exclusions	1,09 %
Non renseigné	27,54 %

Parcours d'accompagnement vers l'emploi formation 2009
Situation des bénéficiaires à 3 mois - type d'emploi salarié

	Pourcentage
Contrats de travail à durée indéterminée	26,19 %
Contrats de travail à durée déterminée	42,86 %
Contrats d'apprentissage	1,59 %
Contrats de professionnalisation	16,67 %
Autres contrats « aidés » (ex. : CAE)	7,14 %
Intérim	5,56 %

Passerelle entreprise 2008
Situation des bénéficiaires à 3 mois

	Pourcentage
Salariés	58 %
dont emploi salarié dans les entreprises partenaires	*65,90 %*
Sans emploi	12,67 %
Formation	1,42 %
Abandons	6,89 %
Exclusions	0,44 %
Non renseigné	20,58 %

Passerelle entreprise 2008
Situation des bénéficiaires à 3 mois - type d'emploi salarié

	Pourcentage
Contrats de travail à durée indéterminée	71,65 %
Contrats de travail à durée déterminée	16,48 %
Contrats d'apprentissage	0 %
Contrats de professionnalisation	8,81 %
Autres contrats « aidés » (ex. : CAE)	0 %
Intérim	3,07 %

Passerelle entreprise 2009
Situation des bénéficiaires à 3 mois

	Pourcentage
Salariés	47,42 %
dont emploi salarié dans les entreprises partenaires	*68,48 %*
Sans emploi	35,57 %
Formation	0,47 %
Abandons	3,09 %
Exclusions	0 %
Non renseigné	13,45 %

Passerelle entreprise 2009
Situation des bénéficiaires à 3 mois - type d'emploi salarié

	Pourcentage
Contrats de travail à durée indéterminée	43,48 %
Contrats de travail à durée déterminée	31,52 %
Contrats d'apprentissage	0 %
Contrats de professionnalisation	17,39 %
Autres contrats « aidés » (ex. : CAE)	5,43 %
Intérim	2,17 %

ANNEXE N°4 AU RAPPORT : BILAN DE LA LEVEE DE L'APPEL A PROJETS CHANTIER-ECOLE 2012

Bilan de la levée du 2ème appel à projets Chantier école

Les projets soumis au vote dans le cadre du dispositif Chantier-école ont été sélectionnés suite au lancement d'un appel à projets ouvert du 19 mars au 18 mai 2012. 12 projets ont été présentés, pour un total de subventions demandées se portant à plus de 610 728 €.
8 des 12 projets présentés s'inscrivent dans un territoire porteur d'une démarche de Pacte pour le développement des territoires.

La répartition par département des projets se présente comme suit :

75	77	78	91	92	93	94	95	TOTAL
2	2	2	2	1	3	0	0	12

Pour la première fois, deux projets émanent du département de Seine-et-Marne, qui bénéficie pour la première fois de subventions dans le cadre du dispositif Chantier école.

Par ailleurs, comme c'est majoritairement le cas sur ce dispositif, les structures qui portent ces projets sont avant tout des PLIE, collectivités territoriales et des associations. Il est toutefois à noter qu'une association intermédiaire s'est ici positionnée comme structure porteuse d'un projet.

En termes de secteurs d'activité, le secteur du Bâtiment et travaux publics est majoritairement représenté, mais il est à signaler que le secteur de l'Informatique et du multimédia représente ici un tiers des projets présentés.

Au regard de la qualité des projets proposés et du budget disponible, seuls 8 des 12 projets sont proposés dans le présent rapport.

ANNEXE N°5 AU RAPPORT : TABLEAU SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES PROJETS CHANTIER ECOLE PROPOSES

Porteur de projet	Intitulé du projet	Dpt	Secteur d'activité	Effectif prévu	Subvention demandée	Taux (%)
Les faubourgs numériques/Paris Mix	Génération Mix	75	Informatique-Multimedia	12	52 000,00 €	69,98
Jeunesse Feu vert	Paroles de pros	75	Informatique-Multimedia	12	32 067,00 €	70,00
Initiatives 77	Des lavoirs aux pieds des remparts	77	B.T.P.	14	55 000,00 €	68,32
Ville de Thorigny	Le Pigeonnier	77	B.T.P.	12	50 000,00 €	52,91
Atout PLIE Nord ouest 91	Eco-construction du Club House de Morangis	91	B.T.P.	14	54 251,82 €	70,00
Mission locale de Saint-Quentin en Yvelines	Chantier école « Animation »	78	Tourisme-loisirs	14	44 159,50 €	70,00
Plaine Commune	Rénovation de l'éco-musée de la Courneuve	93	B.T.P.	12	55 000,00 €	68,74
	Chantier école Maintenance Informatique		Informatique-Multimedia	14	43 100,00 €	70,00
TOTAUX				**116**	**385 578,32 €**	

ANNEXE N°6 AU RAPPORT : BILAN DU DISPOSITIF DYNAMICADRES

PRESENTATION DU BILAN DU DISPOSITIF DYNAMICADRES POUR LES ANNEES 2007 A 2011

Le présent travail a été effectué en utilisant :

- Les bilans réalisés précédemment par les services de la Région :
  - Bilan pour l'exercice 2007-2008, disponible dans le rapport CP 10-097
  - Bilan pour l'exercice 2008-2009, disponible dans le rapport CP 11-511
  - Document « Chiffres clés » de septembre 2010, sur l'exercice 2007-2008
- Les tableaux de suivi complétés par les prestataires (et sur lesquels sont basés les bilans réalisés), disponibles pour les exercices 2007-2008 à 2010-2011[1]
- Les entretiens avec des prescripteurs (Pôle emploi, APEC) et prestataires

1. Dynamicadres : un dispositif au bénéfice des cadres en recherche d'emploi et des PME-PMI d'Ile-de-France

Le dispositif Dynamicadres a été lancé par le conseil régional en 1994, à titre expérimental, et est monté en charge durant les années suivantes. Son objectif initial est resté le même à ce jour :

> « L´objectif est double : permettre aux cadres demandeurs d´emploi de retrouver rapidement une activité et simultanément, aider les PME-PMI franciliennes à concrétiser leur potentiel de développement. »[2]

Un « objectif de 50 % de bénéficiaires de 45 ans et plus » a depuis été ajouté au dispositif.

Les prescripteurs du dispositif sont Pôle emploi, Cap emploi, les maisons de l'emploi. Les bénéficiaires sont intégrés au dispositif par les organismes supports, en charge de l'accompagnement des bénéficiaires. L'accompagnement fait l'objet d'un allotissement départemental voire infradépartemental (11 lots) et est attribué aux organismes supports par marché public.

La phase d'accompagnement dure en principe 3 mois (elle peut être portée à 6), et comprend 2 à 8 heures d'entretiens. Elle vise à valider un projet professionnel et à trouver une entreprise pour réaliser une mission.

La mission en entreprise dure 3 à 6 mois, à temps complet ou partiel. L'entreprise d'accueil est prioritairement une PME francilienne. Le bénéficiaire est stagiaire de la formation professionnelle. L'objectif principal de cette mission est le retour à l'emploi pérenne du bénéficiaire, prioritairement dans l'entreprise d'accueil

[1] Ainsi que 2011-2012, exercice en cours
[2] Rapport CP 97-109, p.2

Des formations de courte durée (10 jours maximum par bénéficiaire) sont également proposées, pour les bénéficiaires le souhaitant.

La durée complète d'un parcours ne peut excéder 15 mois.

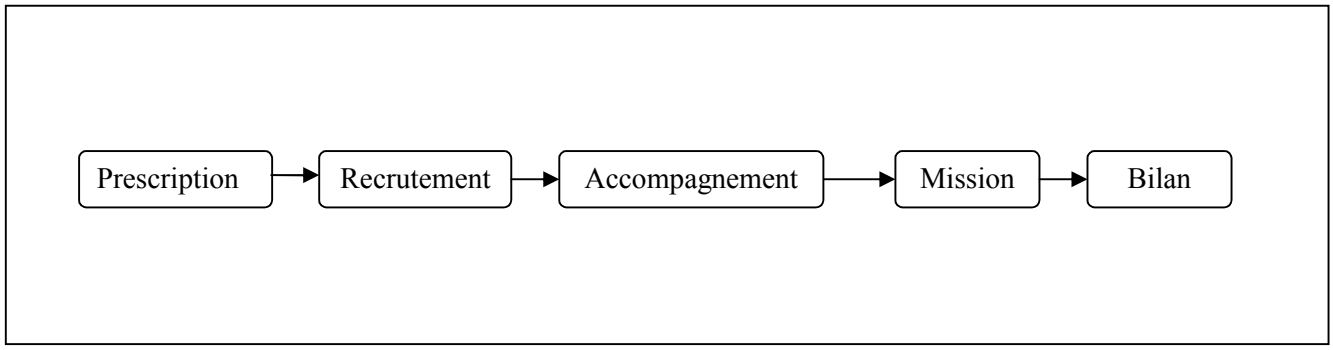

2. Des disparités territoriales dans la mobilisation du dispositif

Exercice	2007-2008	2008-2009[3]	2009-2010	2010-2011
Places ouvertes	600	650	600	700
Nombre de bénéficiaires	427	531	471	524
Taux de consommation	71%	81.7%	79%	75%

Le dispositif Dynamicadres ne parvient pas à utiliser la totalité des places qui lui sont allouées. Le taux de « consommation » varie d'un exercice à un autre, sans qu'une tendance positive ou négative ne se dessine.

Ces chiffres globaux cachent des situations très différentes d'un prestataire à un autre. Dans certains départements, les taux restent à des niveaux semblables d'une année à l'autre. Ainsi à Paris, les prestataires n'ont aucun mal à atteindre leur quota, et vont même souvent au-delà. A l'inverse, dans le Val-de-Marne, les taux sont de manière récurrente, inférieurs à 50% (avec une évolution positive sur l'exercice en cours). Les taux de consommation par département ont toutefois globalement tendance à varier d'une année à l'autre et empêchent de penser que la non-consommation est due à la faiblesse des besoins dans certains départements.

Parmi les causes possibles de cette non-consommation de places prévues, les difficultés de prescription chez Pôle emploi ont été évoquées lors des entretiens, y compris par les représentant-e-s de Pôle emploi lui-même. Le turn-over important des effectifs de Pôle Emploi, sa réorganisation récente, et les inscriptions nombreuses ont pu gêner la connaissance du dispositif et la circulation de l'information. La « bonne volonté » de PE n'est pas à mettre en cause ici, comme cela a été souligné par les prestataires rencontrés. Un exemple l'illustre : un prestataire d'accompagnement a reçu plus de 300 demandeurs d'emploi prescrits sur le dispositif, dont seulement moins de la moitié se sont montrés intéressés par celui-

[3] Sur l'exercice 2008-2009, le nombre de places ouvertes a été porté à 650 après que plusieurs prestataires ont atteint leur quota et se sont vus accorder de nouvelles places. Le taux de consommation peut être corrigé en prenant pour base la prévision initiale de 600 bénéficiaires : on a alors un taux de consommation de 88,5%.

ci. Ils ne savaient en général pas quel serait le sujet de l'information collective à laquelle ils venaient assister.

La connaissance insuffisante du dispositif peut donc être, au moins en partie, la cause du déficit de bénéficiaires intégrés au dispositif, pas forcément du fait d'un faible volume de prescriptions, mais également par la prescription de bénéficiaires non-intéressés par le dispositif, insuffisamment informés de celui-ci. Les conditions et modalités de prescriptions sont donc également une source possible de difficulté à pourvoir les places prévues.

3. Un dispositif qui touche fortement les demandeurs d'emploi de longue durée et les « séniors »

Des exercices 2007-2008 à 2010-2011, les effectifs se répartissent relativement paritairement entre hommes et femmes. La répartition varie de 57% de femmes et 43% d'hommes en 2009-2010 à 52% d'hommes et 48% de femmes en 2010-2011.

Les bilans 2007-2008 et 2008-2009 comptent respectivement 55% et 46% de bénéficiaires de plus de 45 ans (des effectifs de 230 et 245 personnes). Les tableaux de suivi pour 2009-2010 et 2010-2011 donnent 45.03% et 47,32% de bénéficiaires séniors.

Cette proportion est à comparer avec celle des DE cadres inscrits à Pôle emploi. En décembre 2011, les plus de 50 ans représentent 30.6% des DE cadres inscrits en Île-de-France, une proportion qui augmenterait si les données disponibles tenaient comptes des personnes âgées de + de 45 ans.

Si le ciblage d'un public « sénior » ne figure pas dans les objectifs à la création du dispositif, il a été ajouté depuis : « objectif de 50 % de bénéficiaires de 45 ans et plus ». En outre, les années d'expérience exigées pour intégrer le dispositif ne ciblent certes pas les DE plus âgés mais évincent de fait les plus jeunes.

La part des plus de 45 ans parmi les bénéficiaires de Dynamicadres correspond à la part de ce public parmi les demandeurs d'emploi cadres en Île-de-France, voire lui est légèrement supérieure.

L'observation des niveaux d'études fait apparaître une faible part des bénéficiaires de niveau IV et V : respectivement 5,3 et 1,7% en 2008-2009, 4,4 et 1,2% en 2009-2010.

Pour comparaison, les niveaux V et infra représentent 45% des demandeurs d'emploi de catégories ABC au 30 juin 2011 en IDF. Cette faible part n'est pas étonnante dans un dispositif ciblant le public cadres.

Répartition des bénéficiaires de chaque exercice par niveau de formation

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Niveau I	41,37%	60,26%	48,61%	54,60%
Niveau II	29,31%	21,09%	24,54%	18,20%
Niveau III	19,62%	11,49%	18,29%	17,82%
Niveau IV	8,04%	5,27%	4,40%	5,94%
Niveau V	1,65%	1,69%	1,16%	3,26%

Pour l'exercice 2007-2008, 37% des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)[4]. Cette proportion est passée à 42,7% pour 2010-2011.

Selon les chiffres de Pôle emploi, les DELD représentent 36,9% des DE cadres en IDF. Cette proportion est plus importante encore dans le cadre du dispositif Dynamicadres. Cette surreprésentation des DELD peut être due au ciblage des catégories séniors, plus touchées par le chômage de longue durée. En décembre 2011, une majorité des DE cadres de plus de 50 ans (52%) est ainsi au chômage depuis plus d'un an[5].

Il faut toutefois également noter ici le choix de certains bénéficiaires, mentionné par un prestataire : certains bénéficiaires orientés vers le dispositif poursuivent leur recherche d'emploi, et reviennent vers le prestataire lorsque leur période d'indemnisation touche à sa fin. Ce comportement est susceptible d'augmenter la proportion de DELD parmi les bénéficiaires.

4. L'effet « Dynamicadres » est difficilement mesurable en termes de sorties emploi

Les bilans réalisés précédemment pour les exercices 2007-2008 et 2008-2009 mettent en avant des taux de retour à l'emploi en sortie de dispositif de 60,4% et 52% respectivement. Pour l'exercice 2009-2010, les tableaux de suivi permettent d'avancer un taux de retour à l'emploi de 51,3%.

Ces résultats en baisse doivent être comparés aux taux mensuels de sorties en emploi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Ce taux en Île-de-France est passé de 5,7% en 2007 à 4,4% en 2010. Le taux mensuel de sortie en emploi des demandeurs d'emploi cadres et ingénieurs est passé de 6,4% en 2007 à 5,1% en 2010.

Cette présentation des taux de sorties en emploi ne permet pas une description idéale du dispositif : ils sont obtenus en mêlant les bénéficiaires ayant retrouvé un emploi à l'issue de la mission effectuée dans le cadre de Dynamicadres, et les bénéficiaires ayant retrouvé un emploi sans avoir effectué de mission en entreprise.

[4] Demandeur d'emploi inscrit depuis plus de 12 mois.
[5] Effectifs de DE communiqués par Pôle emploi

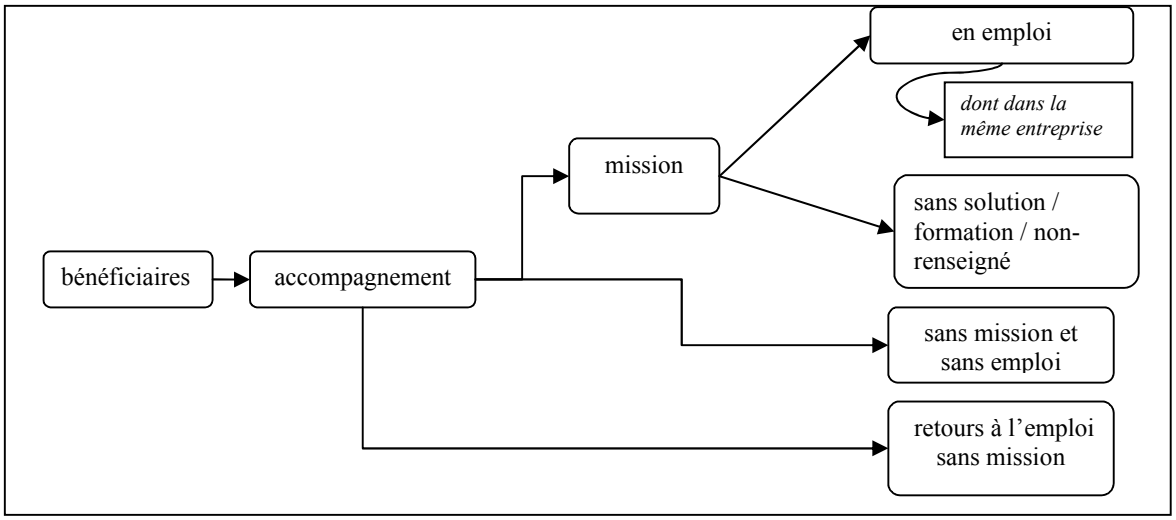

Les résultats qui suivent tentent de présenter pour l'exercice 2008-2009 les sorties du dispositif en distinguant les bénéficiaires selon qu'ils ont effectué une mission en entreprise ou non.

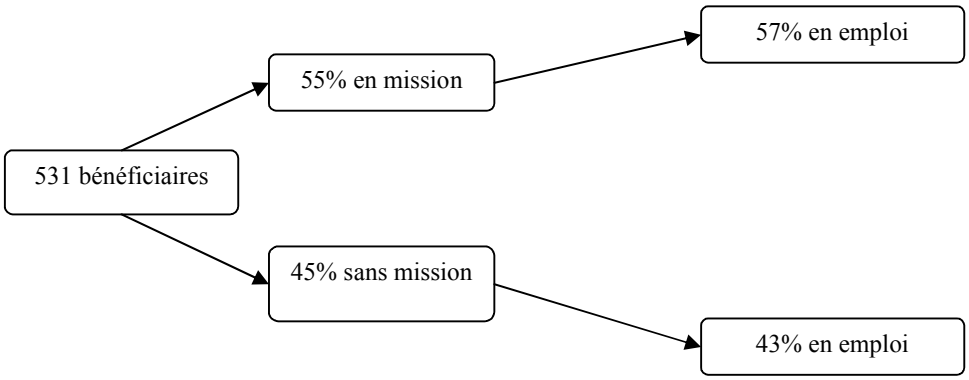

Pour interpréter ces résultats, il faut savoir si les retours en emploi sans mission peuvent être attribués au dispositif, et donc comprendre pourquoi certains bénéficiaires retrouvent un emploi dès la phase d'accompagnement. Cela revient à déterminer si l'accompagnement a en soi une plus-value pour le bénéficiaire, ou s'il ne s'agit que d'une simple étape vers une mission.

Les observations effectuées montrent que les différences de caractéristiques entre bénéficiaires sans mission ne permettent pas d'expliquer le fait qu'ils sortent du dispositif avec un emploi ou non : les bénéficiaires trouvant un emploi sans effectuer de mission n'ont pas un niveau de formation plus élevé, une ancienneté de chômage plus courte, et la structure d'âge de leur effectif varie peu de celle des bénéficiaires sans emploi et sans mission. Il semble donc que l'on peut écarter l'hypothèse d'un retour à l'emploi dès la phase d'accompagnement dû à une situation et à des caractéristiques plus favorables au retour à l'emploi.

Si la plus-value du l'accompagnement ne peut être écartée, celle-ci reste cependant difficilement « démontrable ». On peut toutefois relayer les témoignages

des prestataires. Ils décrivent un public généralement à remobiliser dans sa recherche d'emploi. Si le principe est d'intégrer au dispositif des demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel, à valider avec le prestataire, la phase d'accompagnement est souvent l'occasion de redéfinir ce projet, de réorienter les bénéficiaires. Par ailleurs, les bénéficiaires mobilisent la méthodologie et les conseils prodigués pour la recherche d'une mission afin de poursuivre voire relancer leur recherche d'emploi. On peut donc prendre en compte les retours à l'emploi sans mission dans les résultats du dispositif Dynamicadres ; il reste toutefois difficile de mesurer dans quelle proportion.

Notons par ailleurs que les écarts entre les résultats des différents prestataires ne peuvent pas non plus être expliqués par les caractéristiques des bénéficiaires. Les effectifs concernés sont trop réduits pour émettre des jugements sur le travail des prestataires.

Par ailleurs, nous ne sommes pas en mesure de déterminer sur les modules de formation proposés ont une réelle plus-value pour le retour à l'emploi des bénéficiaires.

En étant conscient des limites de cet exercice dues à la faiblesse statistique de certains effectifs, et à la proportion de sorties non-renseignées vis-à-vis de ces effectifs, un examen des données pour 2008-2009 permet de faire les observations suivantes :

- Sur 127 bénéficiaires seniors et chômeurs de longue durée, 48% ont retrouvé un emploi, dont 28% en CDI à temps complet
- Sur 41 bénéficiaires seniors et chômeurs depuis plus de deux ans, 32% ont retrouvé un emploi.
- Sur 58 bénéficiaires chômeurs depuis plus de deux ans, 36% ont retrouvé un emploi

Sans surprise, il ressort de ces chiffres que les bénéficiaires cumulant des « handicaps » (seniors, longue durée) sont moins nombreux à retrouver un emploi.

Le taux de retour à l'emploi des seniors chômeurs de longue durée (48%) n'est toutefois pas très éloigné du taux de l'ensemble des bénéficiaires, qui s'élève à 52% sur cet exercice. Cette faible différence est à comparer avec l'écart important entre le taux de sortie en emploi des DE inscrits à Pôle emploi : en 2009, ce taux est de 4,8%, mais descend à 2,8 % pour les plus de 50 ans et à 2,9% pour les longue durée.

Les résultats du dispositif ne semblent donc pas « tirés » par une partie des bénéficiaires ayant des caractéristiques les rendant plus employables et les catégories ayant des caractéristiques corrélées avec de plus faibles retours à l'emploi présentent dans le dispositif des taux de retours à l'emploi proches de la moyenne.

Les taux de retour à l'emploi observés pour les DE de plus de deux ans sont nettement plus faibles. Une telle durée de chômage peut avoir des causes que le

dispositif Dynamicadres seul n'est pas en mesure de surmonter. En outre, les entreprises sont réticentes à recruter des séniors et de personnes au chômage depuis longtemps.

Conclusion

Comme le montre ce bilan, si les résultats sont relativement positifs (environ 50% de retour à l'emploi), il n'en demeure pas moins que certains éléments peuvent interroger sur la pertinence du dispositif Dynamicadres tel qu'il est construit aujourd'hui et dans un contexte de réflexion régionale sur une refonte de l'ensemble des dispositifs d'accès à l'emploi.

Tout d'abord, on constate une sous-consommation des places (environ un quart de places non pourvues sur la programmation 2010-2011) alors même que le dispositif vise en moyenne 700 bénéficiaires chaque année. In fine, assez peu de demandeurs d'emploi bénéficient du dispositif, ce qui peut poser question sur la visibilité des financements régionaux en termes de politique d'accès à l'emploi.

Ensuite, le dispositif concerne très peu de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés. En effet, moins de 2% des bénéficiaires sont de niveau V et infra alors que ce public représente 45% des demandeurs d'emploi. Ce résultat semble logique compte tenu du fait que le dispositif vise des cadres. Or, la Région tend à orienter l'ensemble de ses politiques vers les publics les plus en difficultés d'accès à l'emploi.

Enfin, le fait que ce dispositif touche une grande partie de demandeurs d'emploi séniors doit être pris en compte dans une réflexion plus large sur l'accès à l'emploi de ces publics fragilisés sur le marché du travail.

PROJET DE DELIBERATION

DU 11 OCTOBRE 2012

SOUTIEN REGIONAL A DES PROJETS CONTRIBUANT AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI EN ILE DE FRANCE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;
VU Le Code des marchés publics ;
VU Le Code du travail ;
VU La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 relative au schéma régional de la formation initiale et continue tout au long de la vie 2007 – 2013 ;
VU La délibération n° CR 86-07 du 27 septembre 2007 relative au rapport cadre « Emploi et territoires : pour favoriser la formation, l'inclusion sociale et le développement économique, notamment dans les quartiers en difficulté » ;
VU La délibération n° CR 41-09 du 6 mai 2009 pour une « nouvelle politique régionale de soutien à l'insertion par l'activité économique » ;
VU La délibération n° CP 10-097 du 28 janvier 2010, relative au dispositif Dynamicadres et au lancement du nouveau marché ;
VU La délibération n° CR 14-10 du 16 avril 2010 portant délégation du Conseil régional à son Président en matière de marchés publics ;
VU La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
VU La délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;
VU La délibération n° CR 17-12 du 17 février 2012 relative au « Renforcement du service public de formation et d'insertion professionnelles par la mise en place ou l'adaptation des mesures : d'accompagnement de projets professionnels, et d'aides individuelles pour acquérir ou valider des qualifications et des compétences – de soutien au développement des moyens pédagogiques des organismes de formations et à leur capacité d'intervention territoriale et d'innovation » ;
VU La délibération n° CP 11-955 du 16 novembre 2011 relative à l'appui régional aux groupements d'employeurs ;
VU La délibération n° CP 12-120 du 26 janvier 2012 relative au « programme de rémunération des stagiaires en formation professionnelle 2012 » ;
VU Le règlement budgétaire et financier approuvé par la délibération du Conseil régional n° CR33-10 du 17 juin 2010 ;
VU La délibération n° CP 11-939 du 16 novembre 2011, approuvant la « Convention entre la Région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage et de mobilité européenne et internationale, le versement pour la prime régionale aux employeurs d'apprentis et pour la vérification du service fait pour les actions éligibles au fonds social européen » et modifiée par avenants successifs approuvés par les délibérations n° CP-12-38, CP 12-225 et CP 12-682 respectivement du 26 janvier, du 29 mars et du 11 octobre 2012.
VU La convention n° 12FCPIL95001 relative au Chantier-école « Espaces verts », conclue avec le PLIE intercommunal Ensemble vers l'emploi approuvée par la délibération n° CP 12-34 du 29/03/2012
VU La convention n° 12FCPIL91002 relative au Chantier-école « Equipements du fonds documentaire pour la médiathèque des Hauts de Cergy » conclue avec le PLIE intercommunal Ensemble vers l'emploi approuvée par la délibération n° CP 12-34 du 29/03/2012

VU La convention n° 11022429 relative à une subvention de fonctionnement, conclue avec le groupement d'employeurs « GE'MPLOI PARIS » approuvée par la délibération n° CP-12-096 du 26 janvier 2012 ;

VU La délibération n° CP 12-518 du 12 juillet 2012 relative aux emplois tremplins – attributions de subventions et approbation de trois conventions types ;

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2012 ;

VU Le rapport n° CP 12-740 présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission du développement économique, de l'emploi, des NTIC, du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire ;

VU L'avis de la Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance ;

VU L'avis de la Commission des Finances, de la contractualisation et de l'Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Soutien aux Actions d'Initiative Territoriale en faveur de l'emploi

Participe, au titre du dispositif Actions d'Initiative Territoriale en faveur de l'emploi, au financement des projets détaillés en annexe n°2 (fiches projets) ci-jointe – sous réserve, pour les actions d'accompagnement au placement, de l'engagement des entreprises partenaires – pour un montant maximum prévisionnel de **3 458 008,75 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, par chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type jointe en annexe n° 3 à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte pour ce faire une autorisation d'engagement de **3 458 008,75 €** disponibles sur le chapitre 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 657 « Subventions » du budget 2012, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n°1.

Axe d'analyse territorial visé : Ile-de-France.

Autorise pour ces projets la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 7 mars 2012, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Article 2 : Chantiers école

Participe au titre du dispositif Chantier école, au financement des projets détaillés en annexe n°5 *(fiches projets)* ci-jointe, par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **385 578,32 €**.

Approuve la convention-type ci-jointe en annexe n°6. Subordonne le versement de chaque subvention définie à l'annexe n° 5 précitée à la signature, par chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à cette convention type et autorise le Président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **385 578,32€** disponibles sur le chapitre 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 657 « Subventions » du budget 2012, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe n°1.

Axe d'analyse territorial visé : Ile-de-France.

Article 3 : *Modification des dates d'une opération Chantier école portée par le PLIE Ensemble Vers l'Emploi*

Adopte l'avenant à la convention n° 12FCPIL91002, joint en annexe n°7 à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

Article 4 : Modification des dates d'une opération Chantier école portée par la Ville de Cergy

Adopte l'avenant à la convention n° 12FCPIL95001, joint en annexe n°8 à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

Article 5 : Reconduction des marchés complémentaires de formation pour les lots 1 à 6 du dispositif Dynamicadres

Affecte les crédits nécessaires à la reconduction des marchés complémentaires de formations, conformément aux données consignées dans le tableau suivant :

Lot	Organisme	Formation	Nombre de sessions	Nombre total de bénéficiaires	Montant révisé des marchés
1	PBC	Communication active	4	20	9 888,52 €
2	Intercadres	Conduite de projets	3	12	3 708,20 €
3	Intercadres	Gestion des conflits	3	12	2 472,13 €
4	Cefiac	Analyse financière et budget prévisionnel	3	12	6 674,75 €
5	France énergie emploi	Débuter son activité de consultant	2	8	4 614,64 €
6	France énergie emploi	Débuter dans le conseil	2	8	6 921,97 €
	TOTAL		**17**	**72**	**34 280,21 €**

Affecte, au titre de la reconduction des marchés complémentaires de formations, relatifs au dispositif Dynamicadres, une autorisation d'engagement d'un montant de **34 280,21 €,** disponible sur le chapitre budgétaire 931 « formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « formation professionnelle », programme HP 11-006 « qualification par la formation continue », action 111 006 05 « formations complémentaires », nature 611 « contrats de prestations de services avec des entreprises » du budget régional 2012.

Article 6 : Modification de la convention avec le groupement d'employeurs « GE'MPLOI PARIS»

Modifie les dates de réalisation du projet. Adopte l'avenant n° 1 correspondant, joint en annexe n° 9, à la convention conclue avec le Groupement d'Employeurs « GE'MPLOI PARIS » et autorise le Président à le signer.

Article 7 : RECTIFICATIFS

Modifie, conformément à l'annexe 10 ci-jointe, les montant des subventions attribuées, dans le cadre du dispositif « emplois tremplins, par la délibération susvisée du 12 juillet 2012 aux organismes suivants :

- Réagir ;
- Active action travail information vers l'emploi ;
- Tremplin plus ;
- Chemins d'insertion.

Pour ce faire, affecte une autorisation d'engagement de 33 750 € prélevée sur le chapitre 939 « Action économique », sous-fonction 91 sous fonction 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-011 « Emplois-tremplin », action 191 011 01 « Emplois-tremplin », nature 657 du budget 2012.

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF AIT

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	11/10/2012	**N° de rapport :**	R0003993	**Budget :**	2012

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111005 - Mesures d'insertion professionnelle
Action :	11100502 - Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Dispositif :	00000763 - Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi

¤

Dossier :	12016299 - ACTIONS D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI		
Bénéficiaire :	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 458 008,75 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
4 387 015,56 €	TTC	78,83 %	**3 458 008,75 €**

Total sur le dispositif 00000763 - Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi :	3 458 008,75 €
Total sur l'imputation 931 - 11 - 111005 - 11100502 :	3 458 008,75 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS AIT

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 1

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'EMPLOYE COMMERCIAL EN MAGASIN PORTEE PAR LA MISSION LOCALE DE PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	68 750€	80%	55 000 €
	Montant Total de la subvention		55 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MISSION LOCALE DE PARIS
Adresse administrative : 8 rue de Cîteaux – 75012 PARIS

Statut Juridique : Association
Représentant : Bruno JULLIARD

Objet : Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes ; accompagner les parcours d'insertion, agir pour l'accès à l'emploi ; observer le territoire et apporter une expertise ; développer une ingénierie de projet et animer le partenariat local.

Date de publication au JO : 10/03/2011 modification le 14/03/2012

N° SIRET 53132862300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 01/10/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 30/06/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la Mission locale de Paris, visant la préparation à un emploi d'employé commercial. L'action concerne 15 jeunes accompagnés par la Mission

locale et vise l'obtention du Titre professionnel d'Employé Commercial en Magasin facilitant leur accès à l'emploi dans ce secteur en tension. Au 31 décembre 2011, les offres d'emploi enregistrées par Pôle Emploi en Ile-de-France représentent en effet 11,4% des offres. Le secteur du commerce étant fortement développé dans la capitale, les jeunes devraient être en mesure de trouver un emploi à l'issue de l'action.

Contenu et déroulé de l'action :
Selon le calendrier, l'action d'une durée de 868 heures, comporte plusieurs étapes :

- Le recrutement des stagiaires (d'une durée de 35 heures), organisé par la mission locale et l'organisme de formation retenu ;
- L'action de formation de 427 heures
- La phase d'accompagnement vers l'emploi de 126 heures
- Une phase d'immersion en entreprise (280 heures) et un suivi en entreprise ;
- Un suivi dans l'emploi d'une durée de 60 heures sera assuré par l'organisme de formation, pour les stagiaires qui le souhaitent et qui auront trouvé un emploi, pendant une durée de trois mois.

Partenariats :
L'organisme de formation, la Direccte

Moyens humains :
La Mission locale affecte un Référent de l'action chargé du montage, de la coordination et du suivi de l'action, et un Référent administratif.
L'organisme de formation affecte plusieurs intervenants : une formatrice référente, un gestionnaire administratif et du personnel en charge du suivi de l'action.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) : 15 jeunes de 18 à 25 ans de niveau 5 et infra, ayant validé leur projet professionnel, accompagnés par la Mission locale de Paris et issus prioritairement des quartiers prioritaires

Localisation géographique : Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	49 773 €	72, %
Impôts et taxes sur rémunération	1 188€	1,8 %
Rémunération des personnels	11 831€	17,2 %
Charges sociales	5 958 €	8,6 %
Total	68 750 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Département	13 750 €	20%
Région Ile de France	55 000 €	80%
Total	68 750 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	27 500€
2014	27 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 2

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'ASSISTANT(E) DE VIE POUR JEUNES POST-ALPHABETISES PORTEE PAR LA MISSION LOCALE DE PARIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	68 750 €	80%	55 000 €
	Montant Total de la subvention		55 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MISSION LOCALE DE PARIS
Adresse administrative : 8 rue de Cîteaux – 75012 PARIS

Statut Juridique Association
Représentant : Bruno JULLIARD

Objet : Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes ; accompagner les parcours d'insertion, agir pour l'accès à l'emploi ; observer le territoire et apporter une expertise ; développer une ingénierie de projet et animer le partenariat local.

Date de publication au JO : 10/03/2011 modification le 14/03/2012

N° SIRET 53132862300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 01/11/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 28/02/2014
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la Mission locale de Paris, visant la préparation à l'emploi de 13 jeunes ayant un niveau de Français post-alphabétisation (jeunes ayant suivi une formation d'approfondissement suite à une formation d'alphabétisation), au métier d'assistant(e) de vie. Elle concerne des jeunes demandeurs d'emploi, principalement issus des quartiers prioritaires du secteur Paris Nord Est. Cette action prévoit l'acquisition du Certificat de Compétence Professionnelle CCP 1 et

CCP 3 du Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles (CCP 1 : Assister les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile, et CCP 3 : Assister les personnes dans leurs tâches domestiques), confortant leur accès à un emploi en tension.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier, l'action d'une durée de 585 heures, comporte plusieurs étapes :

- Renforcement linguistique du Français / Techniques de Recherche d'Emploi : 305 heures
- Préparation CCP 1 et CCP 3 : 140 heures
- Immersion en entreprise : 140 heures

Partenariat :
Les prescripteurs : Equipe du développement local de Paris 17ème arrondissement en lien avec la Mission locale
Entreprises et associations intermédiaires pour l'accueil des publics en stage ;
L'organisme de formation.

Moyens humains :
La Mission locale affecte un Référent de l'action chargé du montage, de la coordination et du suivi de l'action.
L'organisme de formation affecte plusieurs intervenants : 1 coordinatrice d'action et le responsable de structure, 1 formatrice en français professionnel, 1 chargée d'accueil et de suivi des stagiaires, des formateurs d'AGF 17 mis à disposition et 6 formateurs pour le 2ème centre de formation spécialisé en formation linguistique.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :
L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :
Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 13 jeunes demandeurs d'emploi suivis par la Mission locale, en recherche d'emploi depuis plus d'un an, ayant un niveau de Français post-alphabétisation, justifiant dans leur parcours d'une expérience réussie, déclarée ou non, dans l'aide à la personne, ayant démontré leur motivation et leur disponibilité pour se professionnaliser dans ce secteur (à travers le suivi de deux ateliers de validation de projet spécifiques à ce secteur à la Mission locale).

Localisation géographique : Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	53 576 €	77,9 %
Impôts et taxes sur rémunération	950 €	1,4 %
Rémunération des personnels	9 460 €	13,7 %
Charges sociales	4 764 €	7 %
Total	68 750 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Département	13750 €	20%
Région Ile de France	55 000 €	80%
Total	68 750 €	100%

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 3

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LES METIERS DES ESPACES VERTS PORTEE PAR LE PLIE DE PARIS NORD EST

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	46 584,45 €	78 %	36 176,79 €
	Montant Total de la subvention		36 176,79 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE PARIS NORD EST
Adresse administrative : 10 rue Saint Mathieu – 75018 PARIS

Statut Juridique : Association
Représentant : Colombe BROSSEL

Objet : Positionné sur 5 arrondissements du Nord-Est parisien, le PLIE a pour objectif de faire accéder et stabiliser sur des emplois durables, des personnes qui en étaient jusque là écartées du fait de leurs difficultés sociales et professionnelles. Pour cela, il mobilise les différentes dispositions d'insertion pour l'accompagnement de parcours et les entreprises, pour favoriser les chances de résinsertion des personnes accompagnées ; il agit également pour dynamiser le partenariat local en particulier avec les acteurs sociaux et économiques.

Date de publication au JO : 27/11/2010

N° SIRET 48338140600030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 01/09/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 01/09/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

Objectifs :
Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE Paris Nord Est, visant la préparation à un emploi dans les métiers des espaces verts (ouvriers paysagistes, aides jardiniers, agents

des entretiens des espaces verts). L'action concerne 12 jeunes demandeurs d'emploi, bénéficiaires du PLIE et issus des arrondissements de l'Est parisien. Mise en place dans le cadre de l'activation des clauses sociales des marchés publics de la Mairie de Paris, cette action offre des opportunités d'insertion professionnelle pour les publics accompagnés. L'action prévoit également la validation d'un premier niveau de certification professionnelle du CAP agricole, option travaux paysagers.

Contenu et déroulé de l'action :
Le parcours s'articule autour de différentes phases : la formation professionnelle (308 heures), l'accompagnement socio-professionnel (105 heures), l'immersion en entreprise (175 heures) et l'organisation d'un suivi dans l'emploi de 6 mois.

Partenariat :
La Ville de Paris participe, aux côtés du Plie, à la coordination de l'action (dont l'articulation entre les chantiers induits par la commande publique et les emplois créés).

Moyens humains :
Le PLIE affecte plusieurs référents : la directrice pour le montage, la coordination, le suivi et l'évaluation de l'action ; une chargée de formation pour le recrutement des publics en lien avec l'organisme de formation et le suivi administratif, un gestionnaire pour le suivi financier, et des référents parcours emploi pour assurer l'accompagnement des publics tout au long du parcours.
Les entreprises partenaires mobiliseront un tuteur pour l'accompagnement des stagiaires.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Public(s) cible(s) : 12 demandeurs d'emploi, bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…ayant validé leur projet professionnel dans le secteur visé.

Localisation géographique : Paris Nord Est (18ème, 19ème, 20ème, 11ème et 12ème arrondissements)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	42 257 €	90,71 %
Autres services extérieurs (commissaire aux comptes)	500 €	1,07 %
Rémunération des personnels	2 692,14 €	5,78 %
Charges sociales	1 135,31 €	2,44 %
Total	46 584,45 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PLIE PARIS NORD EST	3 827,45 €	8%
Région Ile de France	36 176,79 €	78%
FSE	6 580,21 €	14%
Total	46 584,45 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	18 088,40 €
2014	18 088,39 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 4

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT DE MONTEUR EN SANITAIRE ET ENERGIE SOLAIRE, PORTEE PAR LE PLIE PARIS NORD EST

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	61 417,44 €	79 %	48 645,97 €
	Montant Total de la subvention		48 645,97 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE PARIS NORD EST
Adresse administrative : 10 rue Saint Mathieu – 75018 PARIS

Statut Juridique : Association
Représentant : Colombe BROSSEL

Objet : Positionné sur 5 arrondissements du Nord-Est parisien, le PLIE a pour objectif de faire accéder et stabiliser sur des emplois durables, des personnes qui en étaient jusque là écartées du fait de leurs difficultés sociales et professionnelles. Pour cela, il mobilise les différentes dispositions d'insertion pour l'accompagnement de parcours et les entreprises, pour favoriser les chances de résinsertion des personnes accompagnées; il agit également pour dynamiser le partenariat local en particulier avec les acteurs sociaux et économiques.

Date de publication au JO : 27/11/2010

N° SIRET 48338140600030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 01/09/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 07/06/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par le PLIE Paris Nord Est, visant le recrutement en contrat d'alternance (contrats de professionnalisation et d'apprentissage) par les 11

entreprises artisanales localisées en région parisienne (Entreprise Loiseau, Epel, ICV, Terrasse Industrie, Forêt entreprise, SAS DP, STBP, GM Energies, Piolino, Saga Tertiaire, Dirce Sarl), de 16 demandeurs d'emploi, formés au métiers de plombier, plombier chauffagiste, et monteur en installation sanitaire. Le recrutement en alternance de ces bénéficiaires du PLIE leur permettra de préparer le CAP Monteur en installations sanitaires, confortant ainsi leur accès à l'emploi et leur employabilité future. Cette action mise en œuvre depuis 2008 par le Plie a des résultats probants en termes de placement (plus de 70% des publics sont recrutés par les entreprises) et de qualification (90% des candidats obtiennent le CAP).

Contenu et déroulé de l'action :
Le parcours d'une durée globale de 700 heures s'articule autour de différentes phases : la formation professionnelle et l'accompagnement socio-professionnel (420 heures), l'immersion en en entreprise (280 heures) et l'organisation d'un suivi dans l'emploi de 6 mois.

Partenariats :
Prescripteurs principaux des publics : PLIE Paris Nord Est
Les 11 entreprises partenaires qui se sont engagées à recruter les publics, à l'issue de l'action.

Moyens humains :
Le PLIE affecte plusieurs référents : la directrice pour le montage, la coordination, le suivi et l'avaluation de l'action ; une chargée de formation pour le recrutement des publics en lien avec l'organisme de formation et le suivi administratif, un gestionnaire pour le suivi financier, et des référents parcours emploi pour assurer l'accompagnement des publics tout au long du parcours.
Les entreprises partenaires mobiliseront un tuteur pour l'accompagnement des stagiaires.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) : 16 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…ayant validé leur projet professionnel et sachant lire et écrire

Localisation géographique : Paris Nord Est (18ème, 19ème, 20ème, 11ème et 12ème arrondissements)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	55 528 €	90,41 %
Autres services extérieurs (commissaire aux comptes)	500 €	0,81 %
Rémunération des personnels	3 725,24 €	6,07 %
Charges sociales	1 664,20 €	2,71 %
Total	61 417,44 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PLIE Paris Nord Est	5 389,44 €	9%
Région Ile de France	48 645,97 €	79%
FSE	7 328,03 €	12%
Total	61 417,44 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	24 323 €
2014	24 322,97 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 5

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LES METIERS DE LA SECURITE PORTEE PAR LE PLIE DE PARIS NORD EST

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	49 797,45 €	78 %	38 747,19 €
	Montant Total de la subvention		38 747,19 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

:

Dénomination PLIE PARIS NORD EST
Adresse administrative : 10 rue Saint Mathieu – 75018 PARIS

Statut Juridique : Association
Représentant : Colombe BROSSEL
Objet : Positionné sur 5 arrondissements du Nord-Est parisien, le PLIE a pour objectif de faire accéder et stabiliser sur des emplois durables, des personnes qui en étaient jusque là écartées du fait de leurs difficultés sociales et professionnelles. Pour cela, il mobilise les différentes dispositions d'insertion pour l'accompagnement de parcours et les entreprises, pour favoriser les chances de résinsertion des personnes accompagnées; il agit également pour dynamiser le partenariat local en particulier avec les acteurs sociaux et économiques.

Date de publication au JO : 27/11/2010

N° SIRET 48338140600030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 01/01/2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2013
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le Plie Paris Nord Est, visant la préparation à un emploi d'agent de sécurité ou de gardiennage. Elle concerne 12 demandeurs d'emploi,

bénéficiaires du Plie. Secteur en tension, la sécurité des biens et des personnes se professionnalise et les employés, doivent en plus d'une bonne connaissance de la législation, être qualifiés pour accéder à un emploi dans ce domaine. L'action prévoit ainsi, pour conforter leur accès à l'emploi, la validation du CQP Agent de Prévention et de Sécurité du SSIAP 1 du SST et de l'HOBO.

Contenu et déroulé de l'action :

Le parcours s'articule autour de différentes phases : la formation professionnelle (286 heures), l'accompagnement socio-pro (134 heures), l'immersion en entreprise (280 heures) et l'organisation d'un suivi dans l'emploi de 6 mois.

Partenariats :
Prescripteurs principaux des publics : PLIE Paris Nord Est
Les entreprises partenaires mobiliseront un tuteur pour l'accompagnement des stagiaires.

Moyens humains :
Le PLIE affecte plusieurs référents : la directrice pour le montage, la coordination, le suivi et l'évaluation de l'action ; une chargée de formation pour le recrutement des publics en lien avec l'organisme de formation FPSG et le suivi administratif, un gestionnaire pour le suivi financier, et des référents parcours emploi pour assurer l'accompagnement des publics tout au long du parcours.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) : 12 demandeurs d'emploi, bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, ayant validé leur projet professionnel.

Localisation géographique : Paris Nord Est (18ème, 19ème, 20ème, 11ème et 12ème arrondissements)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	45 700 €	91,77 %
Autres services extérieurs (commissaire aux comptes)	500 €	1 %
Rémunération des personnels	2 692,14 €	5,40 %
Charges sociales	1 135,31 €	2, 28 %
Total	49 797,45 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PLIE Paris Nord Est	3 827,45 €	8%
Région Ile de France	38 747,19 €	78%
FSE	7 222,81 €	15%
Total	49 797,45 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	19 373,6 €
2014	19 373,59 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 6

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DE SERVEUR EN RESTAURATION PORTEE PAR LE PLIE PARIS NORD EST

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	49 070,45 €	77 %	38 165,59 €
	Montant Total de la subvention		38 165,59 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE PARIS NORD EST
Adresse administrative : 10 rue Saint Mathieu – 75018 PARIS

Statut Juridique : Association
Représentant : Colombe BROSSEL

Objet : Positionné sur 5 arrondissements du Nord-Est parisien, le PLIE a pour objectif de faire accéder et stabiliser sur des emplois durables, des personnes qui en étaient jusque là écartées du fait de leurs difficultés sociales et professionnelles. Pour cela, il mobilise les différentes dispositions d'insertion pour l'accompagnement de parcours et les entreprises, pour favoriser les chances de résinsertion des personnes accompagnées; il agit également pour dynamiser le partenariat local en particulier avec les acteurs sociaux et économiques.

Date de publication au JO : 27/11/2010

N° SIRET 48338140600030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 01/12/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 01/12/2013
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE Paris Nord Est, visant la préparation à un emploi de serveur en restauration. Elle concerne 12 demandeurs d'emploi**,** jeunes et

adultes, bénéficiaires du PLIE. L'action prévoit également la validation de tout ou partie des CCP rattachés au titre professionnel de serveur en restauration, confortant ainsi les chances d'accéder à un emploi dans un secteur en tension - lequel, selon le BMO 2011, crée en Ile de France près de 6 000 emplois par an (l'essentiel des créations d'emplois est localisé à Paris) et qui peine à recruter des personnes qualifiées, nécessitant de plus en plus le respect des réglementations en vigueur.

Contenu et déroulé de l'action :
Le parcours s'articule autour de différentes phases : la formation professionnelle (483 heures), l'accompagnement socio-profesionnel (105 heures), l'immersion en en entreprise pré- identifiée (175 heures) et l'organisation d'un suivi dans l'emploi de 6 mois.

Partenariats :
Prescripteurs principaux des publics : PLIE Paris Nord Est
Les entreprises partenaires mobiliseront un tuteur pour l'accompagnement des stagiaires.

Moyens humains :
Le PLIE affecte plusieurs référents : la directrice pour le montage, la coordination, le suivi et l'évaluation de l'action ; une chargée de formation pour le recrutement des publics en lien avec l'organisme de formation AFCI et le suivi administratif, un gestionnaire pour le suivi financier, et des référents parcours emploi pour assurer l'accompagnement des publics tout au long du parcours.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) : 12 demandeurs d'emploi, bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, ayant validé leur projet professionnel dans le secteur visé.

Localisation géographique : Paris Nord Est (18ème, 19ème, 20ème, 11ème et 12ème arrondissements)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	44 743 €	91,18 %
Autres services extérieurs (commissaire aux comptes)	500 €	1,02 %
Rémunération des personnels	2 692,14 €	5,49 %
Charges sociales	1 135,31 €	2,31 %
Total	49 070,45 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PLIE paris Nord Est	3 827,45 €	8%
Région Ile de France	38 165,59 €	77%
FSE	7 077,41 €	15%
Total	49 070,45 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	19 082,8 €
2014	19 082,79 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 7

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT DE TECHNICIENS DE MAINTENANCE ASCENSEURS, PORTEE PAR LE PLIE DE PARIS NORD EST

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	60 889,44€	79%	48 223,57 €
	Montant Total de la subvention		48 223,57 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE PARIS NORD EST
Adresse administrative : 10 rue Saint Mathieu – 75018 PARIS

Statut Juridique : Association
Représentant : Colombe BROSSEL

Objet : Positionné sur 5 arrondissements du Nord-Est parisien, le PLIE a pour objectif de faire accéder et stabiliser sur des emplois durables, des personnes qui en étaient jusque là écartées du fait de leurs difficultés sociales et professionnelles. Pour cela, il mobilise les différentes dispositions d'insertion pour l'accompagnement de parcours et les entreprises, pour favoriser les chances de résinsertion des personnes accompagnées; il agit également pour dynamiser le partenariat local en particulier avec les acteurs sociaux et économiques.

Date de publication au JO : 27/11/2010

N° SIRET 48338140600030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 01/09/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 01/09/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par le PLIE Paris Nord Est, visant le recrutement par les entreprises JBT, AS Ascenseurs Services et Atlas Ascenseurs (respectivement localisées à Goussainville, Paris 20ème et Créteil), de 12 demandeurs d'emploi, formés au métier de technicien de maintenance d'ascenseurs. Le recrutement des publics accompagnés passe par l'obtention d'un CQP Métallurgie. En termes d'opportunité, la mise en place de cette action répond aux demandes tendues du marché : selon le BMO 2011, les métiers de la maintenance représentent près de 2 000 embauches par an en Ile de France. La demande va croissant avec une réglementation déclinée de la loi urbanisme et habitat de juillet 2003, rendant obligatoire la mise en sécurité des ascenseurs, impliquant l'augmentation des prestations d'entretien et de contrôle périodique des installations.

Contenu et déroulé de l'action :
Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 840 heures, comporte plusieurs phases :
- la formation professionnalisante (504 heures) ;
- l'accompagnement socio-professionnel (56 heures) ;
- l'immersion en entreprise (280 heures) ;
- le suivi en emploi par l'organisme de formation puis par le Plie pendant 6 mois.

Partenariats :
Prescripteurs des publics : Plie Paris Nord Est
Une trentaine d'entreprises, futures lieux d'accueil pour les stages d'immersion en entreprise.

Moyens humains :
Le PLIE affecte plusieurs référents : la directrice pour le montage, la coordination, le suivi et l'évaluation de l'action ; une chargée de formation pour le recrutement des publics en lien avec l'organisme de formation AFCI et le suivi administratif, un gestionnaire pour le suivi financier, et des référents parcours emploi pour assurer l'accompagnement des publics tout au long du parcours.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :
L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :
Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) : 12 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, ayant validé leur projet professionnel

dans le secteur visé.

Localisation géographique : Paris Nord Est (18ème, 19ème, 20ème, 11ème et 12ème arrondissements)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	55 000 €	90,32 %
Autres services extérieurs (commissaire aux comptes)	500 €	0,82 %
Rémunération des personnels	3 725,24 €	6,12 %
Charges sociales	1 664,20 €	2,73 %
Total	60 889,44 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Plie Paris Nord Est	5 389,44 €	9%
Région Ile de France	48 223,57 €	79%
FSE	7 276,43 €	12%
Total	60 889,44 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	24 111,8 €
2014	24 111,77 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 8

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT DE COMMIS DE CUISINE, PORTEE PAR INITIATIVES 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	60 747,20 €	79 %	48 000 €
	Montant Total de la subvention		48 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : Centre d'affaires Thiers-Gallieni – 49,51 avenue Thiers – 77000 MELUN
Statut Juridique : Association
Représentant : Claude JAMET

Objet : Recherche, promotion, expérimentation et mise en œuvre de toute action visant à favoriser les initiatives solidaires porteuses d'insertion pour les publics en difficulté : insertion par le logement et insertion professionnelle par l'activité économique, l'emploi et la formation.

Date de publication au JO : 29/05/1991

N° SIRET 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 03/09/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 30/05/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par l'association Initiatives 77, visant le recrutement par les restaurants des hôtels de l'entreprise Disneyland Paris, de 16 demandeurs d'emploi,

formés au métier de commis de cuisine. Ces publics seront recrutés en contrats de professionnalisation, en vue de valider le titre professionnel de cuisinier, confortant ainsi leur employabilité.

Cette action s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé en 2005 entre le département de la Seine-et-Marne et Disneyland Paris, d'une durée de 9 ans dont le principal objectif est de favoriser le recrutement, à raison de 80 emplois par an, des publics les plus éloignés de l'emploi par cette grande entreprise, employeur majeur en Seine-et-Marne. Initiatives 77, opérateur d'insertion du Département est désigné pour mettre en application cet accord.

Cette même action menée depuis 2007 avec le soutien régional fait état d'un taux de placement annuel (après période d'essai) de 90%.

Contenu et déroulé de l'action :
Le parcours d'une durée de 525 heures s'articule autour de différentes phases : la formation et la préparation à l'emploi (329 heures), l'immersion en entreprise (231 heures), et l'organisation d'un suivi dans l'emploi de 3 mois.

Partenariats :
Prescripteurs :
- Pôle Emploi, Missions locales, Maisons des Solidarités, Associations d'Accompagnement vers l'Emploi, PLIE, Maisons de l'Emploi, Services Emploi des collectivités, Centre Epide…

Moyens humains :
Initiatives 77 affecte une équipe dédiée à l'ingénierie et au suivi de l'action ; l'organisme de formation AFPA de Champs-Sur- Marne des formateurs, et le parc des restaurants de Disneyland des tuteurs pendant la phase de stage.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés ;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) : 16 demandeurs d'emploi de niveau V et infra V, ayant validé leur projet professionnel pour le métier de cuisinier, et en capacité de travailler en horaires décalés et à travailler en équipe

Localisation géographique : Département 77

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	44 688 €	68,55%
Services extérieurs (location)	278,40 €	0,43%
Services extérieurs (assurance)	96,00 €	0,15%
Publicité, publication	50 €	0,08%
Frais de déplacement, missions	172,80 €	0,27%
Frais postaux et de télécoms	168 €	0,26%
Rémunération des personnels	10 977 €	16,84%
Charges sociales	4 317 €	6,62%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (non éligible)	4 433 €	6,80%
Total	65 180,20 €	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Initiatives 77	12 747,20 €	20%
Région Ile de France	48 000 €	74%
Prestations en nature	4 433 €	6%
Total	65 180,20 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	24 000€
2014	24 000 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 9

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT D'EMPLOYES POLYVALENTS DE RESTAURATION, PORTEE PAR INITIATIVES 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	52 866,80 €	77,55 %	41 000 €
	Montant Total de la subvention		41 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : Centre d'affaires Thiers-Gallieni – 49,51 avenue Thiers – 77000 MELUN
Statut Juridique : Association
Représentant : Claude JAMET

Objet : Recherche, promotion, expérimentation et mise en œuvre de toute action visant à favoriser les initiatives solidaires porteuses d'insertion pour les publics en difficulté : insertion par le logement et insertion professionnelle par l'activité économique, l'emploi et la formation.

Date de publication au JO : 29/05/1991

N° SIRET 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 22/10/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 27/06/2013
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement portée par Initiatives 77, visant le recrutement de

12 demandeurs d'emploi, par Disneyland Paris, formés au métier d'employé de restauration.

Cette action s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé en 2005 entre le département de la Seine-et-Marne et Disneyland Paris, d'une durée de 9 ans dont le principal objectif est de favoriser le recrutement, à raison de 80 emplois par an, des publics les plus éloignés de l'emploi par cette grande entreprise, employeur majeur en Seine-et-Marne. Initiatives 77, opérateur d'insertion du Département est désigné pour mettre en application cet accord.

Cette même action menée depuis 2007 avec le soutien régional fait état d'un taux de placement annuel (après période d'essai) de 90%.

Contenu et déroulé de l'action :
Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée de 560 h (16 semaines) comporte plusieurs étapes :
- 329 heures de formation/préparation à l'emploi ;
- 231 heures d'immersion en entreprise ;
- Une phase de suivi dans l'emploi.

Partenariats :
Prescripteurs :
- Pôle Emploi, Missions locales, Maisons des Solidarités, Associations d'Accompagnement vers l'Emploi, PLIE, Maisons de l'Emploi, Services Emploi des collectivités, Centre Epide…

Moyens humains :
Initiatives 77 affecte une équipe dédiée à l'ingénierie et au suivi de l'action ; l'organisme de formation des formateurs, et le parc des restaurants de Disneyland des tuteurs pendant la phase de stage.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) : 12 demandeurs d'emploi de niveau V et V bis, sans expérience professionnelle, ayant

des connaissances de base en anglais.

Localisation géographique : Département 77

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	34 557,60 €	62,9%
Services extérieurs (location)	2 528,40 €	4,6%
Services extérieurs (assurance)	96,00 €	0,17%
Publicité, publication	50 €	0,09%
Frais de déplacement, missions	172,80 €	0,3%
Frais postaux et de télécoms	168 €	0,30%
Rémunération des personnels	10 977 €	19,96%
Charges sociales	4 317 €	7,85%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (non éligible)	2 105 €	3,83%
Total	54 971,8 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Initiatives 77	11 866,8 €	22%
Région Ile de France	41 000 €	74%
Prestations en nature	2 105 €	4%
Total	54 971,8 €	100%

Les dépenses éligibles comprennent toutes les dépenses relatives à l'ingénierie de projet réalisée par le porteur, la mise en œuvre de l'action de formation et l'accompagnement des stagiaires. La mise à disposition de biens prestations est exclue de l'assiette d'éligibilité.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	20 500 €
2014	20 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 10

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT D'HOTE D'ACCUEIL, PORTEE PAR INITIATIVES 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	52 866.80 €	77.55 %	41 000 €
	Montant Total de la subvention		41 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : Centre d'affaires Thiers-Gallieni – 49,51 avenue Thiers – 77000 MELUN

Statut Juridique : Association
Représentant : Claude JAMET

Objet : Recherche, promotion, expérimentation et mise en œuvre de toute action visant à favoriser les initiatives solidaires porteuses d'insertion pour les publics en difficulté : insertion par le logement et insertion professionnelle par l'activité économique, l'emploi et la formation.

Date de publication au JO : 29/05/1991

N° SIRET 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 19/11/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 01/08/2013
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par Initiatives 77, visant le recrutement par Disneyland Paris de 12 demandeurs d'emploi formés au métier d'hôte de vente et d'hôte d'attraction.

Cette action s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé en 2005 entre le département de la Seine-et-Marne et Disneyland Paris, d'une durée de 9 ans dont le principal objectif est de favoriser le recrutement, à raison de 80 emplois par an, des publics les plus éloignés de l'emploi par cette grande entreprise, employeur majeur en Seine-et-Marne. Initiatives 77, opérateur d'insertion du Département est désigné pour mettre en application cet accord.

Cette même action menée depuis 2007 avec le soutien régional fait état d'un taux de placement annuel (après période d'essai) de 90%.

Contenu et déroule de l'action :
Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée de 560 h (16 semaines) comporte plusieurs étapes :

- 329 heures de formation/préparation à l'emploi ;
- 231 heures d'immersion en entreprise ;
- Une phase de suivi dans l'emploi.

Partenariats :
Prescripteurs :
- Pôle Emploi, Missions locales, Maisons des Solidarités, Associations d'Accompagnement vers l'Emploi, PLIE, Maisons de l'Emploi, Services Emploi des collectivités, Centre Epide…

Moyens humains :
Initiatives 77 affecte une équipe dédiée à l'ingénierie et au suivi de l'action ; l'organisme de formation des formateurs, et le parc des restaurants de Disneyland des tuteurs pendant la phase de stage.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) : 12 demandeurs d'emploi de niveau V et V bis, sans expérience professionnelle, ayant des connaissances de base en anglais.

Localisation géographique : Département 77

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	34 557,60 €	62,87%
Services extérieurs (location)	2 528,40 €	4,60%
Services extérieurs (assurance)	96,00 €	0,17%
Publicité, publication	50 €	0,09%
Frais de déplacement, missions	172,80 €	0,31%
Frais postaux et de télécoms	168 €	0,31%
Rémunération des personnels	10 977 €	19,97%
Charges sociales	4 317 €	7,85%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (non éligible)	2 105 €	3,83%
Total	54 971,80 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Initiatives 77	11 866,80 €	21%
Région Ile de France	41 000 €	74%
Contributions en nature	2 105 €	5%
Total	54 971,80 €	100 %

Les dépenses éligibles comprennent toutes les dépenses relatives à l'ingénierie de projet réalisée par le porteur, la mise en œuvre de l'action de formation et l'accompagnement des stagiaires. La mise à disposition de biens et prestations est exclue de l'assiette d'éligibilité.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	20 500 €
2014	20 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT OPERATEUR EN CHAUDRONNERIE, PORTEE PAR INITIATIVES 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	59 938,12 €	80 %	47 950 €
	Montant Total de la subvention		47 950 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : Centre d'affaires Thiers-Gallieni – 49,51 avenue Thiers – 77000 MELUN

Statut Juridique : Association
Représentant : Claude JAMET

Objet : Recherche, promotion, expérimentation et mise en œuvre de toute action visant à favoriser les initiatives solidaires porteuses d'insertion pour les publics en difficulté : insertion par le logement et insertion professionnelle par l'activité économique, l'emploi et la formation.

Date de publication au JO : 29/05/1991

N° SIRET 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 15/10/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 15/08/2013
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :
Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par Initiatives 77, visant le recrutement par Disneyland et des entreprises partenaires locales de 12 demandeurs d'emploi, formés au métier d'opérateur en chaudronnerie. Ces publics seront recrutés en contrats de professionnalisation, en vue de valider le titre professionnel opérateur en chaudronnerie, confortant ainsi leur employabilité.

Cette action s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé en 2005 entre le département de la Seine-et-Marne et Disneyland Paris, d'une durée de 9 ans dont le principal objectif est de favoriser le recrutement, à raison de 80 emplois par an, des publics les plus éloignés de l'emploi par cette grande entreprise, employeur majeur en Seine-et-Marne. Initiatives 77, opérateur d'insertion du Département est désigné pour mettre en application cet accord. Il s'agit ainsi plus précisément d'une action nouvelle qui correspond à des besoins identifiés par les entreprises locales, et qui est inscrite cette année au protocole d'accord actualisé.

Contenu et déroulé de l'action :
Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée de 595 heures (17 semaines) comporte plusieurs étapes :

- 385 heures de formation/préparation à l'emploi,
- 210 heures d'immersion en entreprise ;
- Une phase de suivi dans l'emploi.

Partenariats :
Prescripteurs :
- Pôle Emploi, Missions locales, Maisons des Solidarités, Associations d'Accompagnement vers l'Emploi, PLIE, Maisons de l'Emploi, Services Emploi des collectivités, Centre Epide…

Moyens humains :
Initiatives 77 affecte une équipe dédiée à l'ingénierie et au suivi de l'action ; l'organisme de formation des formateurs, et les entreprises partenaires des tuteurs pendant la phase de stage.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) : 12 demandeurs d'emploi de niveau V et V bis.

Localisation géographique : Département 77

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	42 273 €	66,36%
Services extérieurs (location)	306,24 €	0,48%
Services extérieurs (assurance)	105,00 €	0,16%
Publicité, publication	55 €	0,09%
Frais de déplacement, missions	190,08 €	0,31%
Frais postaux et de télécoms	184,80 €	0,29%
Rémunération des personnels	12 074,70 €	18,96%
Charges sociales	4 748,70 €	7,45%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (non éligible)	3 761 €	5,90%
Total	63 699,12 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Initiatives 77	11 988,12 €	19%
Région Ile de France	47 950 €	75%
Contributions en nature	3 761 €	6%
Total	63 699,12 €	100 %

Les dépenses éligibles comprennent toutes les dépenses relatives à l'ingénierie de projet réalisée par le porteur, la mise en œuvre de l'action de formation et l'accompagnement des stagiaires. La mise à disposition de biens et prestations est exclue de l'assiette d'éligibilité.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	24 000 €
2014	24 000 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT D'OPERATEUR LOGISTIQUE MOUVEMENT ET AGENT DE MAINTENANCE DU MATERIEL ROULANT, PORTEE PAR INITIATIVES 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	45 630 €	79%	36 050 €
	Montant Total de la subvention		36 050 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : Centre d'affaires Thiers-Gallieni – 49,51 avenue Thiers – 77000 MELUN

Statut Juridique : Association
Représentant : Claude JAMET

Objet : Recherche, promotion, expérimentation et mise en œuvre de toute action visant à favoriser les initiatives solidaires porteuses d'insertion pour les publics en difficulté : insertion par le logement et insertion professionnelle par l'activité économique, l'emploi et la formation.

Date de publication au JO : 29/05/1991

N° SIRET 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : novembre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : septembre 2013
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :
Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par Initiatives 77, visant le recrutement par la SNCF de 14 demandeurs d'emploi, formés aux métiers d'opérateur Logistique Mouvement et d'opérateur Maintenance Matériel Roulant.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la charte de la diversité dans l'entreprise, signée par la SNCF en 2004, pour favoriser l'accès des publics en difficulté d'insertion aux emplois de cette grande entreprise. Cette charte est déclinée en Seine-et-Marne en un programme d'actions locales d'accompagnement au placement, menées par Initiatives 77 depuis 2007 avec les soutiens départemental et régional, permettant à 65 personnes d'être recrutées, sur des postes cités ci-dessus. Sans cette phase préalable de préparation, l'intégration de publics en insertion dans cette grande entreprise est très difficile du fait notamment des tests d'entrée sélectifs.

Contenu et déroulé de l'action :
Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée de 420 heures comporte plusieurs étapes :

- 210 heures en entreprise ;
- 210 heures en centre de formation ;
- Une phase de suivi dans l'emploi.

Partenariats :
Prescripteurs :
- Pôle Emploi, Missions locales, Maisons des Solidarités, Associations d'Accompagnement vers l'Emploi, PLIE, Maisons de l'Emploi, Services Emploi des collectivités, Centre Epide…

Moyens humains :
Initiatives 77 affecte une équipe dédiée à l'ingénierie et au suivi de l'action ; l'organisme de formation AFPA de Ris Orangis des formateurs, et les entreprises partenaires des tuteurs pendant la phase de stage.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) : 14 demandeurs d'emploi dont demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, ayant un casier judiciaire vierge.

Localisation géographique : Département 77

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	31 342 €	61,25%
Services extérieurs (location)	185 €	0,39%
Services extérieurs (assurance)	96,00 €	0,20%
Publicité, publication	50 €	0,10%
Frais de déplacement, missions	300 €	0,63%
Frais postaux et de télécoms	168 €	0,35%
Rémunération des personnels	10 977 €	23,00%
Charges sociales	4 617 €	9,67%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (non éligible)	2 105 €	9,67%
Total	47 735 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Initiatives 77	11 685 €	24%
Région Ile de France	36 050 €	76%
Total	47 735 €	100%

Les dépenses éligibles comprennent toutes les dépenses relatives à l'ingénierie de projet réalisée par le porteur, la mise en œuvre de l'action de formation et l'accompagnement des stagiaires. La mise à disposition de biens et prestations est exclue de l'assiette d'éligibilité.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	18 025 €
2014	18 025 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT - HOTELLERIE PORTEE PAR INITIATIVES 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	55 746,60 €	78 %	43 500 €
	Montant Total de la subvention		43 500 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : Centre d'affaires Thiers-Gallieni – 49,51 avenue Thiers – 77000 MELUN

Statut Juridique : Association
Représentant : Claude JAMET

Objet : Recherche, promotion, expérimentation et mise en œuvre de toute action visant à favoriser les initiatives solidaires porteuses d'insertion pour les publics en difficulté : insertion par le logement et insertion professionnelle par l'activité économique, l'emploi et la formation.

Date de publication au JO : 29/05/1991

N° SIRET 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 03/09/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 15/04/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

Objectifs :
Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par Initiatives 77, visant le recrutement de

13 demandeurs d'emploi par Disneyland Paris (au sein de ses hôtels), formés aux métiers d'employés polyvalents de restauration, et d'hôtes d'accueil (bagagistes).

Cette action s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord signé en 2005 entre le département de la Seine-et-Marne et Disneyland Paris, d'une durée de 9 ans dont le principal objectif est de favoriser le recrutement, à raison de 80 emplois par an, des publics les plus éloignés de l'emploi par cette grande entreprise, employeur majeur en Seine-et-Marne. Initiatives 77, opérateur d'insertion du Département est désigné pour mettre en application cet accord.

Cette même action menée depuis 2007 avec le soutien régional fait état d'un taux de placement annuel (après période d'essai) de 90%.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée de 560 h (16 semaines) comporte plusieurs étapes :

- 329 h de formation/préparation à l'emploi,
- 231 h d'immersion en entreprise
- Une phase de suivi dans l'emploi.

Partenariats :
Prescripteurs :
- Pôle Emploi, Missions locales, Maisons des Solidarités, Associations d'Accompagnement vers l'Emploi, PLIE, Maisons de l'Emploi, Services Emploi des collectivités, Centre Epide…

Moyens humains :
Initiatives 77 affecte une équipe dédiée à l'ingénierie et au suivi de l'action ; l'organisme de formation AFPA de Ris Orangis des formateurs, et les entreprises partenaires des tuteurs pendant la phase de stage.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales

de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) : 13 demandeurs d'emploi de niveau V et V bis ayant des connaissances de base en Anglais.

Localisation géographique : Département 77

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	37 437,40 €	64,71%
Services extérieurs (location)	2 528,40	4,37%
Services extérieurs (assurance)	96,00 €	0,17%
Publicité, publication	50 €	0,09%
Frais de déplacement, missions	172,80 €	0,30%
Frais postaux et de télécoms	168 €	0,29%
Rémunération des personnels	10 977 €	18,97%
Charges sociales	4 317 €	7,46%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (non éligible)	2 105 €	3,64%
Total	57 851,60 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Initiatives 77	12 246,60 €	22%
Région Ile de France	43 500 €	75%
Contributions en nature	2 105 €	3%
Total	57 851,60 €	%

Les dépenses éligibles comprennent toutes les dépenses relatives à l'ingénierie de projet réalisée par le porteur, la mise en œuvre de l'action de formation et l'accompagnement des stagiaires. La mise à disposition des biens et prestations est exclue de l'assiette d'éligibilité.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT	
Exercice	**Montant**
2013	21 750 €
2014	21 750 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LES METIERS DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE PORTEE PAR INITIATIVES 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	50 304 €	78%	39 123 €
	Montant Total de la subvention		39 123 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : Centre d'affaires Thiers-Gallieni – 49,51 avenue Thiers – 77000 MELUN

Statut Juridique : Association
Représentant : Claude JAMET

Objet : Recherche, promotion, expérimentation et mise en œuvre de toute action visant à favoriser les initiatives solidaires porteuses d'insertion pour les publics en difficulté : insertion par le logement et insertion professionnelle par l'activité économique, l'emploi et la formation.

Date de publication au JO : 29/05/1991

N° SIRET 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 21/01/2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2013
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par Initiatives 77, visant la préparation à un emploi d'agent de sécurité. Elle concerne 12 demandeurs d'emploi, accompagnés par les missions

locales (Provins, Seine-et-Loing et Montereau), Pôle Emploi. Si ce secteur est porteur d'emplois - du fait de la demande en sécurité des sites comme les lieux professionnels, ou lieux publics- la réglementation imposée aux entreprises rend nécessaire la qualification des personnels. L'action comprend ainsi la préparation au CQP Agent de prévention et de sécurité, confortant les chances des candidats d'accéder à un emploi durable.

Cette même action a été menée en 2010 et 2011 avec des résultats très positifs en termes d'accès à l'emploi dans des sites prestigieux tels le Louvre, Musée d'Orsay : en 2010, 13 personnes ont été embauchées en CDI sur 15 et 10 en CDI sur 12, en 2011. Elle permet de réinsérer des publics en grande difficulté qui ne peuvent trouver sur ce territoire une formation adaptée, à proximité et qui suscite un investissement de du personnel du Château de Fontainebleau (lieu de mise en pratique de la formation).

Contenu et déroulé de l'action :
Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée de 700 h comporte plusieurs étapes :

- 266 h de formation technique ;
- 84 h d'accompagnement vers l'emploi ;
- 350 h d'immersion en entreprise effectuée au sein du château de Fontainebleau ;
- Une phase de suivi dans l'emploi.

Partenariats :
Prescripteurs :
- Pôle Emploi, Missions locales, Maisons des Solidarités, Associations d'Accompagnement vers l'Emploi, PLIE, Maisons de l'Emploi, Services Emploi des collectivités, Centre Epide…

Moyens humains :
Initiatives 77 affecte un développeur de projets pour l'ingénierie et le suivi de l'action ; l'organisme de formation CFPS, et l'équipe d'accueil et de sécurité du Château de Fontainebleau pendant la phase de stage.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Public(s) cible(s) : 12 demandeurs d'emploi, prioritairement les jeunes suivis par les Missions Locales du département

Localisation géographique : Département 77

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	34 020 €	67,82%
Services extérieurs (assurance)	96,00 €	0,19%
Publicité, publication	50 €	0,10%
Frais de déplacement, missions	376 €	0,75%
Frais postaux et de télécoms	168 €	0,14%
Rémunération des personnels	10 977 €	21,82%
Charges sociales	4 617 €	9,18%
Total	50 304 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Initiatives 77	11 181 €	22%
Région Ile de France	39 123 €	78%
Total	50 304 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	19 561,5 €
2014	19 561,5 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT D'ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES PORTEE PAR INITIATIVES 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	73 571 €	74 %	55 000 €
	Montant Total de la subvention		55 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : Centre d'affaires Thiers-Gallieni – 49-51 avenue Thiers – 77000 MELUN

Statut Juridique Association
Représentant : Claude JAMET

Objet : Recherche, promotion, expérimentation et mise en œuvre de toute action visant à favoriser les initiatives solidaires porteuses d'insertion pour les publics en difficulté : insertion par le logement et insertion professionnelle par l'activité économique, l'emploi et la formation.

Date de publication au JO : 29/05/1991

N° SIRET 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : septembre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : mai 2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au Placement visant la validation du Titre professionnel

d'Assistant de Vie aux Familles pour 15 demandeurs d'emploi. L'objectif est que cette étape aboutisse à l'issue de l'action à la signature d'un contrat de professionnalisation ou d'un Pacte (Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'Etat) au sein des entreprises et établissements engagés dans la démarche, afin de préparer in fine le diplôme d'Aide Soignant. Sur le territoire, les formations conventionnées sont insuffisantes pour répondre aux besoins des entreprises et des associations et les tests d'entrée sont difficilement accessibles aux porteurs en difficulté.

Contenu et déroulé de l'action :

L'action se déroule de la manière suivante : 595 heures au total, dont 105 heures d'immersion en entreprise.

Partenariats :

Tous les prescripteurs potentiels : - ML (Missions Locales), Pôle emploi, MDE, MDS (Maisons des Solidarités), Services Emploi des communes.
- Entreprises : accueil des candidats pour les périodes d'immersion.

Moyens humains :

Initiatives 77, met à disposition un développeur de projets transversaux
L'organisme de formation mobilise une équipe pédagogique, un formateur référent
Les établissements hospitaliers mobilisent des tuteurs.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi de niveau V ou IV, ayant validé un projet professionnel sur les métiers d'aide à la personne, sachant rédiger un texte simple, mobile et disponible pour travailler en

horaires décalés.

Localisation géographique : Département 77
Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	53 665 €	72,93%
Locations	185 €	0,25%
Assurance	96 €	0,13%
Publicité, publication	50 €	0,07%
Frais de déplacement, missions	300 €	0,41%
Frais postaux et de télécom	168 €	0,23%
Rémunération des personnels	13 721 €	18,65%
Charges sociales	5 396 €	7,33%
Total	73 571 €	100%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Initiatives 77	18 571 €	16%
Région Ile de France	55 000 €	74%
Total	73 571 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	27 500 €
2014	27 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI MELUN VAL DE SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	60 913 €	80%	48 730 €
	Montant Total de la subvention		48 730 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI MELUN VAL DE SEINE

Adresse administrative : Rue Claude Bernard – 77000 LA ROCHETTE

Statut Juridique : GIP

Représentant : Jacques LELOUP

Objet : Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi. Exercer des actions en matière de prévisions de main d'oeuvre et de reconversion des territoires, participer à l'insertion, à l'orientation à la formation.

Date de publication au JO :

N° SIRET 13000237100024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 02/01/2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 30/11/2013
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la Maison de l'Emploi Melun Val de Seine, visant l'accompagnement de 16 femmes très éloignées de l'emploi, dans des projets de reconversion professionnelle vers des métiers culturellement masculins, dans les domaines du BTP, de l'industrie, logistique…) en lien avec les opportunités d'emplois du territoire. Il s'agit également de se

saisir de l'opportunité du plan d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes désormais règlementaire pour les entreprises de plus de 50 salariés. L'objectif final est de garantir la sécurisation des prises de poste à travers la signature de contrats de professionnalisant ou de tout dispositif garantissant une adaptation au poste de travail.

Selon les observations des Maisons de l'Emploi de Melun et de Pôle Emploi, le taux de chômage des femmes actives est plus élevé que celui des hommes (12,3 % contre 10,4 % en 2008). Le taux de chômage des femmes de 50 ans et plus connait une augmentation importante. A fin 2011, ce taux est de 22,1 % contre 18,5 % pour les hommes.

Contenu et déroulé de l'action :

L'action de formation comprend 26 semaines de formation et 3 mois de suivi en emploi, alternant des séances individuelles, des séances collectives, et des stages en entreprises.

Partenariats :

- Pour mobiliser les publics, plusieurs prescripteurs : Agences Pôle Emploi de Dammarie-Les-Lys et de Savigny le Temple,
- Pour mobiliser les employeurs : La DIRECCTE UT 77, Fédération du BTP, les OPCA, les groupements patronaux.

Moyens humains :

Un chargé de mission.
L'organisme de formation Amana, moblilise: 2 intervenants : un formateur, un psychologue, du personnel administratif et un responsable d'action qui participera aux comités de pilotage.
Les entreprises partenaires mobilisent des tuteurs, des responsables RH "référents".

Indicateurs de résultats et d'impacts :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Public(s) cible(s) : 16 femmes demandeuses d'emploi de longue durée uniquement suivies par Pôle emploi et ayant besoin d'un accompagnement renforcé, dont 50 % de public sénior (+ 45 ans).

Localisation géographique : Territoire des deux Maisons de l'Emploi (Melun val de Seine et Sénart) : 24 communes du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart et de la Communauté d'Agglomération de Sénart Val de Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	46 796 €	76,60%
Matières et fournitures	250 €	0,40%
Publicité, publication	1 400 €	2,22%
Frais postaux et de télécoms	400 €	0,63%
Rémunération des personnels	8 477 €	13,43%
Charges sociales	4 240 €	6,72%
Total	63 113 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat : convention pluriannuelle d'objectifs	12 1833 €	20%
Région Ile de France	48 730 €	80%
Total	63 113 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	24 365 €
2014	24 365 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LES SERVICES A LA PERSONNE PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	49 645 €	80%	39 716 €
	Montant Total de la subvention		39 716 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE SENART
Adresse administrative : 9, allée de la Citoyenneté – 77127 LIEUSAINT
Statut Juridique Association
Représentant : Michel BISSON

Objet : Promotion, accompagnement du développement économique, de l'emploi et de la formation tout au long de la vie sur le territoire de Sénart, par la mise en œuvre de nouveaux services et la mise en réseau des acteurs du territoire sur le bassin d'emploi de Sénart.

Date de publication au JO : 20/01/1992

N° SIRET 38830264800026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 12/11/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 16/08/2013
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs : Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart, visant l'accès à l'emploi de 16 demandeurs d'emploi dans le secteur des services aux personnes, à travers le CCP 3 – Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et la

préparation de leur repas du Titre professionnel Assistant de Vie aux Familles. Sur le territoire, les formations conventionnées sont insuffisantes pour répondre aux besoins des entreprises et des associations et, les tests d'entrée sont difficilement accessibles aux publics en difficulté.

Contenu et déroulé de l'action :

L'action se déroule de la manière suivante :

Phase d'accompagnement vers l'emploi : 140 heures
Phase de formation : 217 heures
Phase d'immersion en entreprise : entre 60 heures et 105 heures
Suivi en emploi : 3 mois après l'issue de la formation
Mise en place de 3 demies-journées pour faire le point sur la situation de chaque bénéficiaire

Partenariats :

La MDE Melun Val-de-Seine: mobilisera ses prescripteurs, participera aux réunions de suivi de l'action.
La Plateforme de services à la personne effectuera les réunions d'informations avec le centre de formation pour les prescripteurs, les informations collectives, et mobilisera ses entreprises partenaires.
Les structures de Services d'Aide à la Personne impliquées dans le recrutement, accueilleront des stagiaires en entreprises.
La Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) PIJE animera un atelier sur la mobilité.

Moyens humains :

La MDEF de Sénart mobilise le directeur, responsable du service insertion et développement territorial, et la coordinatrice de la plateforme Service d'Aide à la Personne.
L'organisme de formation Amana, mobilise un référent pédagogique, des formateurs, un référent administratif.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 16 demandeurs d'emploi en recherche d'emploi depuis plus d'un an, de niveau V et infra V, ayant un projet professionnel dans les services à la personne.

Localisation géographique : Sénart et Melun Val de Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	38 280€	77,11%
Impôts et taxes	647 €	1,30%
Rémunération des personnels	6 288 €	12,67%
Charges sociales	2 868 €	5,78%
Honoraires	133 €	0,27%
Déplacements	227 €	0,46%
Frais postaux	73 €	0,15%
Téléphone-fax-internet	200 €	0,40%
Service bancaire frais gestion	7 €	0,01%
Mission réception	160 €	0,32%
Fonctionnement administratif	535 €	1,08%
Fournitures	160 €	0,32%
Assurances	20 €	0,04%
Documentation	20 €	0,04%
Divers –cotisation	20 €	0,04%
Journaux	7 €	0,01%
Total	49 645 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Commune de Sénart	9 929 €	20%
Région Ile de France	39 716 €	80%
Total	49 645 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	19 858 €
2014	19 858 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 18

Commission Permanente du 11 octobre

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE – ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DE CONSEILLER/E DE VENTE, PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI MANTOIS SEINE AVAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	32 200 €	80%	25 760 €
	Montant Total de la subvention		25 760 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Maison de l'Emploi Mantois Seine Aval
Adresse administrative : Sis CAMY - rue des Pierrettes – 78200 Magnanville

Statut Juridique : Association loi 1901
Représentant : M. Dominique BRAYE

Objet : Mise en œuvre par convention, d'un plan d'action territorial à partir de diagnostics partagés et actualisés, en associant tous les acteurs locaux par une démarche partenariale.

Date de publication au JO : 15/03/2007

N° SIRET 49805819700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12

Date prévisionnelle de début de l'action : février 2013
Date prévisionnelle de la fin de l'action : juin 2013
Date prévisionnelle du début de la formation : mars 2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : juin 2013
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par la Maison de l'Emploi Mantois Seine Aval, visant la préparation à un emploi de conseiller/ère de vente.

L'action concerne un public de 12 personnes, demandeurs d'emploi, jeunes et adultes.

Cette action est opportunément mise en œuvre sur un territoire qui présente des débouchés potentiels en termes d'emplois pour les publics accompagnés.

Des projets d'aménagement vont étoffer l'offre de commerce de centre ville notamment à Bonnières sur Seine et à Mantes-la-Ville. De plus, la création d'un futur pôle commercial sur l'emplacement de la Halle Sulzer à Mantes-la-Ville, en 2013-2014, conforte le développement des emplois dans le secteur du commerce.

Contenu et déroulé de l'action :
Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 525 heures comporte plusieurs phases :

- Le recrutement qui consiste en des informations collectives et entretiens individuels de motivation.
- L'accompagnement vers l'emploi : alternant des cours collectifs et des phases d'entretien individuel.
- L'action de formation : l'acquisition des connaissances de base (savoirs, savoir-faire et savoir-être), et la maitrise de l'environnement socio-économique pour réussir l'immersion en entreprise et mieux cibler les lieux de stage et les emplois.
- L'immersion en entreprise sous la forme de 2 stages en alternance
- Un suivi dans et en emploi : l'action prévoit un suivi des stagiaires par l'organisme de formation tout au long du parcours et 3 mois suivant la fin de l'action.

Partenariats :
Prescripteurs : Pôle emploi, Mission Locale, Structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et autres structures de l'insertion sociale et professionnelle.

Moyens humains :
La Maison de l'Emploi Mantois Seine Aval affecte un chargé de projet pour assurer la coordination l'animation, l'ingénierie, ainsi qu'un responsable administratif pour assurer le suivi administratif et financier.

L'organisme de formation mobilise deux référents pédagogiques qui assurent la coordination, la conception du programme et des plannings de formation, le suivi pédagogique individualisé et la médiation auprès des entreprises (avant, après, pendant le stage et appui à la négociation des contrats de travail) et sont les interlocuteurs des stagiaires, des partenaires et de la Maison de l'emploi et un référent administratif pour le suivi des dossiers des stagiaires.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
 de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
 d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
 de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) :
12 demandeurs d'emploi jeunes ou adultes inscrits ou non à Pôle Emploi qui devront répondre aux pré-requis mentionnés ci-dessous :
- Des candidats de niveau V, infra V ou d'un bon niveau de 3ème générale,
- Ne pas avoir de contre-indication physique à l'exercice de la profession,

Localisation géographique : Les communes du bassin d'emploi de la Seine Aval et en priorité l'une des 59 communes du périmètre géographie de la Maison de l'emploi Mantois Seine Aval

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services…)	30 000€	93,17%
Charges de personnel (rémunération des personnels, charges sociales…)	2 200€	6,83%
Total	32 200€	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat	3 220€	10%
Région Ile de France	25 760€	80%
Communauté d'agglomération/ de communes ou autres, EPCI	3 220€	10%
Total	32 200€	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	12 880 €
2014	12 880 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 19

Commission Permanente du 11 octobre

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE – ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI- METIERS DU GROS ŒUVRE ET DES TRAVAUX PUBLICS – PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI MANTOIS SEINE AVAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	42 200 €	80%	33 760 €
	Montant Total de la subvention		33 760 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Maison de l'Emploi Mantois Seine Aval
Adresse administrative : Sis CAMY - rue des Pierrettes – 78200 Magnanville

Statut Juridique : Association loi 1901
Représentant : M. Dominique BRAYE

Objet : Mise en œuvre par convention, d'un plan d'action territorial à partir de diagnostics partagés et actualisés, en associant tous les acteurs locaux par une démarche partenariale.

Date de publication au JO : 15/03/2007

N° SIRET 49805819700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12

Date prévisionnelle de début de l'action : janvier 2013
Date prévisionnelle de la fin de l'action : mai 2013
Date prévisionnelle du début de la formation : février 2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : mai 2013
Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la Maison de l'Emploi Mantois Seine Aval visant la réalisation d'une action formative dans le secteur du gros œuvre. Cette action concerne 12 stagiaires, jeunes ou adultes, inscrits ou non au Pôle Emploi.

Cette action est opportunément mise en œuvre sur un territoire (Seine Aval) qui bénéficie d'une opération

d'intérêt national (OIN) et dans le cadre duquel il est prévu la création de 2 500 logements neufs par an, la requalification des zones d'activités économiques.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION
Selon le calendrier proposé l'action d'une durée globale de 518 heures comporte plusieurs phases :

- Le recrutement qui consiste en des informations collectives et entretiens individuels de motivation
- L'accompagnement vers l'emploi en centre de formation pour un volume horaire de 308 heures.
- L'immersion en entreprise sous la forme de 2 stages en alternance représentant 210h, soit 6 semaines.
- Le bilan de l'action : l'action prévoit un suivi des stagiaires par l'organisme de formation tout au long du parcours et 3 mois suivant la fin de l'action.
- L'organisation des comités de pilotage : au démarrage, à mi parcours et à la fin de l'action.

PARTENARIATS :
Prescripteurs : Pole emploi- Mission locale, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

MOYENS HUMAINS AFFECTES :
La Maison de l'Emploi Mantois Seine Aval affecte 1 chargé de projet pour assurer la coordination, l'animation et l'ingénierie du projet et un 1 responsable administratif pour le suivi administratif et financier.

L'organisme de formation affecte deux référents pédagogiques, un référent administratif.

INDICATEURS DE RESULTATS ET D'IMPACTS :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 12 jeunes, adultes, bas niveau de qualification (V et infra V).

Localisation géographique : Les communes du bassin d'emploi de la Seine Aval et en priorité l'une des 59 communes du périmètre géographie de la Maison de l'emploi Mantois Seine Aval

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services…)	40 000 €	94,78%
Charges de personnel (rémunération des personnels, charges sociales…)	2 200€	5,22 %
Total	42 200€	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat	4 220€	10%
Région Ile de France	33 760€	80%
Communauté d'agglomération/ de communes ou autres, EPCI	4 220€	10%
Total	42 200€	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	16 880 €
2014	16 880 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 20

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'AIDE PSYCHOLOGIQUE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI MANTOIS SEINE AVAL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	44 200 €	80%	35 360 €
	Montant Total de la subvention		35 360 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI MANTOIS SEINE AVAL
Adresse administrative : SIS CAMY – rue des Pierrettes – 78200 MAGNANVILLE
Statut Juridique Association
Représentant : Dominique BRAYE

Objet : Convention et mise en œuvre d'un plan d'action territorial à partir de diagnostics partagés et actualisés, en associant tous les acteurs locaux par une démarche partenariale.

Date de publication au JO : 15/03/2007

N° SIRET 49805819700019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : mai 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : juin 2013

Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi visant l'accès à l'emploi de 12 demandeurs d'emploi au métier d'aide Médico Psychologique en contrat de professionnalisation à l'issue de l'action. L'objectif global est ainsi de préparer le Diplôme d'Etat d'Aide Médico Psychologique en alternance.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier prévu, l'action se déroule de la manière suivante :

Formation : 280h
Immersion en entreprise (2 stages) : 245h.
Ingénierie : 80h
Suivi vers et dans l'emploi : 35 heures
Recrutement : 35 heures

Partenariats :

Les prescripteurs : Pole emploi, Mission Locale, les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

Moyens humains :

La Maison de l'Emploi Mantois Seine Aval affecte un chargé de projet et un responsable administratif
L'organisme de Formation mobilise deux référents pédagogiques, un référent administratif, éventuellement des intervenants extérieurs.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 12 demandeurs d'emploi, jeunes ou adultes, inscrits ou non à Pôle emploi, de niveau V ou infra ou d'un bon niveau de 3ème générale, ayant validé un projet professionnel dans le métier visé et

n’ayant pas de contre indication physique

Localisation géographique : 59 communes du périmètre géographique de la Maison de l’emploi Mantois Seine Aval

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	42 000 €	95,02%
Rémunération des personnels	1 166 €	2,64%
Charges sociales	1 034 €	2,34%
Total	44 200 €	100%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat	4 420 €	10%
EPCI	4 420 €	10%
Région Ile de France	35 360 €	80%
Total	44 200 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	17 680 €
2014	17 680 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 21

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI – ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT- METIER DE COFFREUR BANCHEUR- PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE L'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	58 190 €	66%	38 648 €
	Montant Total de la subvention		38 648 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
Adresse administrative : 1, rue des Hêtres- ZA du Buisson de la Couldre 78 190 TRAPPES
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public (GIP)
Représentant : Monsieur Robert CADALBERT - Président

Objet : Administration publique (tutelle) des activités économiques

Date de publication au JO : 27 mars 2007

N° SIRET 130 005 176 00024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 05/11/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 03/04/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 03/12/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 03/04/2013
Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par la Maison de l'Emploi et de la Formation

(MEF) de Saint-Quentin-en-Yvelines visant le recrutement par l'entreprise Bouygues Bâtiment Ile de France de 12 demandeurs d'emploi, formés au métier de coffreur bancheur. Cette entreprise relevant du secteur du bâtiment, implantée à Saint-Quentin-en-Yvelines s'est engagée à recruter respectivement 10 personnes dont 9 au poste de coffreur bancheur et 1 au poste de traceur.
Le recrutement de ces publics passe par l'obtention du CQP « Réaliser des ouvrages en béton armés coffrés en traditionnel ». Ces publics, prioritairement sans qualification, accompagnés par Pôle Emploi, la mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines, sont sélectionnés par la Maison de l'emploi de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'organisme de formation.

La Maison de l'Emploi et de la Formation de Saint-Quentin-en-Yvelines mène depuis mars 2010, un projet piloté par l'ADEME, l'Alliance Ville Emploi et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines visant à élaborer et réaliser des actions sur la période 2011-2013 en partenariat avec les acteurs locaux afin de développer les métiers impactés par les changements générés par le Développement Durable dans les secteurs du bâtiment et de l'énergie sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.
Ce projet intitulé « Maisons de l'Emploi et Développement Durable », rassemble plus de 200 partenaires appartenant à 84 structures venant du secteur associatif, institutionnel ou des entreprises. De plus, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a engagé une démarche Agenda 21 dont le plan d'actions de la MEF Saint-Quentin-en-Yvelines constitue le volet formation/emploi du plan climat territorial.

Par ailleurs, le développement d'actions de ce type, s'inscrit dans le Plan d'actions du PACTE pour l'emploi, la formation et le développement économique signé par la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines et de Conseil Régional et plus particulièrement sur l'AXE 2 : «soutenir le développement et l'accès à l'emploi dans les filières porteuses»

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action comporte 2 étapes :

- le recrutement des stagiaires en lien avec les prescripteurs, l'organisme de formation et l'entreprise partenaire

- l'action de formation soit 7 périodes en centre de formation (savoirs de base et savoir être- coaching emploi, approche technique du secteur, réaliser les ouvrages en béton armés coffrés en traditionnel, sécurité et prévention au travail, gestes et postures, sensibilisation à l'éco citoyenneté, validation des compétences professionnelles) et une période en entreprise ; soit 551 heures au total.

MOYENS HUMAINS AFFECTES :

La directrice de la Maison de l'emploi et de la Formation de Saint Quentin en Yvelines s'occupera de la coordination globale, du suivi et de la gestion de l'action.

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : Pôle Emploi, la mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'espace territorial et les différents partenaires sur les territoires de Saint Quentin-en-Yvelines.

L'entreprise partenaire : Bouygues qui s'est engagée à embaucher le public à l'issue de l'action.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
 de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
 d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
 de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) :

12 jeunes de niveau VI, V bis et V, orientés par les structures d'accompagnement (Mission locale, PLIE, POLE EMPLOI ...) et demandeurs d'emploi de plus de 25 ans en mesure d'occuper un emploi, orientés ou non par Pôle Emploi, agence de Trappes et Montigny ou le PLIE de ST Quentin en Yvelines.

Localisation géographique : Territoires de la Communauté de Saint Quentin en Yvelines et de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saint Quentin en Yvelines (Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux).

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	38 648 €	66,42%
Rémunération des personnels	3 931,50 €	6,75%
Charges sociales	1 310,50 €	2,25%
Tutorats et intervenants en formation Bouygues (charges indirectes)	14 300 €	24,58%
Total	58 190 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	38 648,00 €	66 %
MEF SQY	5 242 €	9 %
Bouygues Bâtiment IDF (tutorat)	14 300€	25 %
Total	58 190 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	19 324 €
2014	19 324 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 22

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT DE TECHNICIEN D'ENCADREMENT DE CHANTIER, PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE L'AGGLOMERATION DE SAINT- QUENTIN-EN-YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	67 947 €	56%	37 919 €
	Montant Total de la subvention		37 919 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Adresse administrative : 1, rue des Hêtres- ZA du Buisson de la Couldre 78 190 TRAPPES

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public (GIP)

Représentant : Monsieur Robert CADALBERT - Président

Objet : Administration publique (tutelle) des activités économiques

Date de publication au JO : 27 mars 2007

N° SIRET 130 005 176 00024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 05/11/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 03/04/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 03/12/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 03/04/2013
Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement portée par la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines visant le recrutement par l'entreprise Bouygues Bâtiment Ile de France de 10 demandeurs d'emploi, formés au métier d'encadrant technique de chantier. Cette entreprise relevant du secteur du bâtiment, implantée à Saint-Quentin-en-Yvelines s'est engagée à recruter respectivement 10 personnes pour des postes de conducteurs de travaux.
Le recrutement de ces publics prioritairement sans qualification, accompagnés par la Mission locale de Saint Quentin en Yvelines, Club FACE de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, les associations d'insertion du territoire, Pôle Emploi, les services emploi des mairies, le PLIE de Saint-Quentin-en-Yvelines sont sélectionnés par la Maison de l'emploi de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'organisme de formation.

La Maison de l'Emploi et de la Formation de Saint-Quentin-en-Yvelines mène depuis mars 2010, un projet piloté par l'ADEME, l'Alliance Ville Emploi et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines visant à élaborer et réaliser des actions sur la période 2011-2013 en partenariat avec les acteurs locaux afin de développer les métiers impactés par les changements générés par le Développement Durable dans les secteurs du bâtiment et de l'énergie sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.
Ce projet intitulé « Maisons de l'Emploi et Développement Durable », rassemble plus de 200 partenaires appartenant à 84 structures venant du secteur associatif, institutionnel ou des entreprises. De plus, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines) a engagé une démarche Agenda 21 dont le plan d'actions de la MEF Saint-Quentin-en-Yvelines constitue le volet formation/emploi du plan climat territorial.
Par ailleurs, le développement d'actions de ce type, s'inscrit dans le Plan d'actions du PACTE pour l'emploi, la formation et le développement économique signé par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Conseil Régional et plus particulièrement sur l'AXE 2 : «soutenir le développement et l'accès à l'emploi dans les filières porteuses»

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier, l'action comporte 2 étapes :

- Le recrutement des stagiaires en lien avec les prescripteurs, l'organisme de formation et l'entreprise partenaire

- L'action de formation prévoyant en alternance des phases d'immersion en entreprise intégrant du tutorat (280h), des phases en centre de formation prévoyant du coaching emploi (35h), des modules d'approche technique du bâtiment (140h), de conduite de chantier (105h), des fondamentaux du management d'équipe (7h), premiers secours : PSC1 (14h), gestes et postures : PRAPP (14h), sensibilisation à l'éco citoyenneté(140h).

MOYENS HUMAINS :

La directrice de la Maison de l'emploi et de la Formation de Saint Quentin en Yvelines s'occupera de la coordination globale, du suivi et de la gestion de l'action.

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : Mission locale de Saint Quentin en Yvelines, Club FACE de Saint Quentin en Yvelines Université de Saint Quentin en Yvelines, association d'insertion du terri, Pole Emploi, service emploi des mairies, PLIE de Saint Quentin en Yvelines.

L'entreprise partenaire qui s'est engagée à embaucher le public à l'issue de l'action : Bouygues Bâtiment Ile de France

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
 de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
 d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
 de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 10 demandeurs d'emploi, issus des territoires en difficultés, décrocheurs universitaires et femmes, ayant validé un projet dans le secteur du bâtiment.

Localisation géographique : Territoires de la Communauté de Saint Quentin en Yvelines et de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saint Quentin en Yvelines (Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux).

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	37 919 €	55,80%
Charges de personnel	3 932 €	5,79%
Charges sociales	1 310 €	1,92%
Tutorat et intervention en formation	24 786 €	36,49%
Total	67 947€	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	37 919,00€ €	56 %
MEF SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	5 242,00 €	8 %
Bouygues Bâtiment IDF	24 786 €	36 %
Total	67 947,00€	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	18 959,50 €
2014	18 959,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 23

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT– ACCUEIL INTERNATIONAL PORTEE PAR LA MISSION INTERCOMMUNALE DE VERSAILLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	50 172 €	80%	40 136 €
	Montant Total de la subvention		40 136 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Mission Locale Intercommunale de Versailles
Adresse administrative : 7 rue Jean Mermoz Bât B 78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Association loi 1901
Représentant : Monsieur MERCIER Arnaud - Président

Objet : Insertion sociprofessionnelle des jeunes de 16 à moins de 26 ans

Date de publication au JO : 01/01/1997

N° SIRET 41096907500036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 0803/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 30/09/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 12/11/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 30/04/2013
Démarrage anticipé de projet : oui

Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :
Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement portée par la Mission Intercommunale de Versailles

visant le recrutement de 12 jeunes, demandeurs d'emploi dans les métiers de l'accueil touristique ou international, grâce notamment à une formation renforcée en Anglais. Trois entreprises sont associées au projet : Pénélope, Ceritex et l'hôtel Auteuil.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 854 heures, comporte plusieurs phases :

- 126 heures de techniques de recherche d'emploi
- 42 heures sur les savoir-être
- 210 heures d'Anglais
- 56 heures de bureautique
- 325 heures de stage en entreprise

PARTENARIATS :

Les quatre Missions Locales du sud Yvelines pour la prescription

Moyens humains :

La mission locale affecte deux chargés de projet et un responsable relation entreprise, les conseillers prescripteurs des quatre Missions Locales et des bénévoles de la structure,
Les entreprises partenaires mobiliseront des tuteurs pendant les stages.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
 de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
 d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
 de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment). Elle participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) :

Douze jeunes femmes et hommes âgés de 16 à 25 ans, sans qualification, de niveau V, accompagnés par les missions locales.

Localisation géographique : territoire d'intervention de la Mission intercommunale de Versailles (Versailles, Sartrouville et Saint Germain en Laye).

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services…)	39 738 €	79,20%
Autres services extérieurs (frais de déplacement, de missions, frais postaux et télécoms…)	400€	0.80%
Charges de personnel (rémunération des personnels, charges sociales…)	10 034 €	20%
Total	50 172 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Mission Intercommunale de Versailles	10 036 €	20%
Région Ile de france	40 136 €	80%
Total	50 172 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	20 068 €
2014	20 068 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 24

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT DE CONDUCTEUR DE BUS, PORTEE PAR LA MISSION INTERCOMMUNALE DE VERSAILLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	69 450 €	79%	55 000 €
	Montant Total de la subvention		55 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Mission Locale Intercommunale de Versailles
Adresse administrative : 7 rue Jean Mermoz Bât B 78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Association loi 1901
Représentant : Monsieur MERCIER Arnaud - Président

Objet : Insertion sociprofessionnelle des jeunes de 16 à moins de 26 ans

Date de publication au JO : 01/01/1997

N° SIRET 41096907500036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 0803/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 30/09/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 07/01/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 12/04/2013
Démarrage anticipé de projet : oui

Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie a débuté en mars 2012 afin de recueillir et analyser les données du territoire. Elle a permis l'obtention des engagements des entreprises partenaires.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, porté par la Mission Intercommunale de Versailles, visant le recrutement par les deux entreprises SAVAC et KEOLIS de 11 jeunes demandeurs d'emploi, formés au métier de chauffeur de bus. Ces entreprises relevant du secteur du transport respectivement implantées à Chevreuse et au Plessis Robinson se sont engagées à recruter respectivement 6 et 5 jeunes.

Le recrutement de ces jeunes passe par l'obtention du titre professionnel de « Conducteur de transport routier Interurbain de voyageurs » (TP CTRIV). Ces jeunes, prioritairement sans qualification, accompagnés par la Mission Locale Intercommunale de Versailles intervenant sur les territoires de Versailles, Sartrouville et Saint Germain en Laye sont sélectionnés par la mission locale et l'organisme de formation pour avoir validé leur projet professionnel de chauffeur de bus.
Sur le territoire, les formations conventionnées sont insuffisantes pour répondre aux besoins des entreprises et les tests d'entrée sont difficilement accessibles pour le public visé par l'action.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION

Selon le calendrier, l'action comporte 5 étapes :

- l'ingénierie du projet assurée par le porteur de projet consiste en le recueil et l'analyse des besoins du territoire (demande sociale émanant des jeunes, besoins des entreprises, contact avec les organismes de formation, planification et rédaction de l'action…), le montage des partenariats avec l'entreprise, et le centre de formation.

- l'identification des candidats et leur préparation aux tests de sélection.

- La sélection des candidats : sur des épreuves de code de la route, tests de mémoire, mathématiques, français et géographie, tests pratiques de conduite puis entretien individuel. La sélection est réalisée par la mission locale, par les entreprises partenaires et par l'organisme de formation.

- La période de formation et d'immersion en entreprise, répartie en 350 heures en centre de formation (10 semaines) et 105 heures en immersion (3 semaines) et la validation du titre en 35 heures (1 semaine).

A l'issue des phases de formation et de stages en entreprise (au sein des entreprises futurs employeurs), les entreprises embaucheront les jeunes qui auront obtenu le titre professionnel. Un suivi dans l'emploi sera assuré par la mission locale, pendant une durée de 3 puis 6 mois.

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : les prescripteurs des trois autres missions locales du Sud Yvelines : Rambouillet, Plaisir et Saint-Quentin en Yvelines.

Les entreprises partenaires : qui se sont engagées à embaucher les jeunes à l'issue de l'action :
- L'entreprise SAVAC (6 promesses d'embauche) ;
- L'entreprise KEOLIS (5 promesses d'embauche).

MOYENS HUMAINS :

La Mission Locale Intercommunale de Versailles pour :

- Le montage du projet avec deux chargées de projet et un responsable de secteur chargé des relations entreprises.
- La prescription et le repères des candidats avec les autres missions locales avec les conseillers.
- Les bénévoles de la Mission Locale Intercommunale, « parrains » et « marraines » pour la préparation des tests de sélection.

Les formateurs de l'auto école
Les entreprises partenaires pour la sélection des candidats

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
 de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
 d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
 de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment). Elle participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 11 jeunes femmes et hommes âgés de 16 à 25 ans, sans qualification, de niveau V.

Localisation géographique : territoire d'intervention de la Mission intercommunale de Versailles (Versailles, Sartrouville et Saint Germain en Laye).

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services…)	55 000€	79%
Autres services extérieurs (frais de déplacement, de missions, frais postaux et télécoms…)	700€	1%
Charges de personnel (rémunération des personnels, charges sociales…)	13 750€	20%
Total	69 450	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Mission intercommunale de Versailles	14 450€	21%
Région Ile de france	55 000€	79%
Total	69 450€	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	27 500€
2014	27 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 25

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT D'AGENT DE SECURITE, PORTEE PAR LA MISSION INTERCOMMUNALE DE VERSAILLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	38 020 €	80%	30 416 €
	Montant Total de la subvention		30 416 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Mission Locale Intercommunale de Versailles
Adresse administrative : 7 rue Jean Mermoz Bât B 78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Association loi 1901
Représentant : Monsieur MERCIER Arnaud - Président

Objet : Insertion sociprofessionnelle des jeunes de 16 à moins de 26 ans

Date de publication au JO : 01/01/1997

N° SIRET 41096907500036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 0803/2012
Daté prévisionnelle de la fin de l'action : 30/09/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 14/01/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 04/04/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par la mission intercommunale de Versailles, visant le recrutement par l'entreprise SCGD (Sécurité Conseils Gardiennage Défense) de 12 jeunes demandeurs d'emploi, formés au métier d'agent de sécurité.

L'entreprise relevant du secteur de la sécurité et implantée à Sannois s'est engagée à recruter 20 personnes, dont 10 d'agent de sécurité et de gardiennage et 10 pour des titulaires du SSIAP 1 (Service sécurité incendie et assistance aux personnes).

Le recrutement de ces jeunes passe ainsi par la validation du Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (CQP APS), du SIAPP 1, du SST (sauveteur secouriste du travail) et de l'habilitation HO-BO (habilitation électrique du personnel non électricien).

Ces jeunes, prioritairement sans qualification, accompagnés par la Mission Intercommunale de Versailles intervenant sur les territoires de Versailles, Sartrouville et Saint Germain en Laye sont sélectionnés par la mission locale et l'organisme de formation pour avoir validé leur projet professionnel d'agent de sécurité. La mission locale propose d'apporter une attention particulière à la mixité professionnelle en veillant à présenter des candidates pour cette formation.

La demande des entreprises sur le territoire est forte sur les métiers de la sécurité, les projets de recrutement d'agents de sécurité sont au nombre de 632 pour cette année. De plus, les jeunes des missions locales sont demandeurs pour occuper des postes d'agents de sécurité nécessitant l'obtention du certificat de qualification professionnelle.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier, l'action comporte plusieurs phases :

- l'ingénierie du projet assurée par le porteur de projet consiste en le recueil et l'analyse des besoins du territoire (demande sociale émanant des jeunes, besoins des entreprises, contact avec les organismes de formation, planification et rédaction de l'action…), le montage des partenariats avec l'entreprise, et le centre de formation.

- il est opéré une identification des candidats très amont afin de garantir l'obtention auprès de la Préfecture du numéro d'autorisation provisoire, délivré aux candidats disposant d'un casier judicaire vierge, nécessaire à l'exercice de la fonction d'agent de sécurité.

- La sélection des candidats : par la mission locale, l'organisme de formation et l'entreprise partenaire.

- La période de formation et d'immersion en entreprise se décomposant comme suit :
- Phase d'accompagnement à la recherche active de l'emploi de 168 heures
- Phase d'immersion en entreprise de 105 heures
- Phase de formation technique professionnalisante de 147 heures
- Phase d'accompagnement dans l'emploi pendant la période d'intégration dans l'entreprise

A l'issue des phases de formation et du stage en entreprise au sein de SCGD l'entreprise embauchera les jeunes qui auront obtenu la certification. Un suivi dans l'emploi sera assuré par la mission locale, pendant une durée de 3 puis 6 mois.

PARTENARIATS

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :
- Les partenaires prescripteurs : les missions locales de Sartrouville et de Saint-Germain.
- L'entreprise partenaire : SCGD

- Le centre de formation qui préparera au Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité, SIAPP, SST et HO-BO

MOYENS HUMAINS :

Deux chargées de projet et un responsable de secteur relation entreprise de la Mission locale sont mobilisés.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 12 jeunes femmes et hommes âgés de 16 à 25 ans, sans qualification, de niveau V

Localisation géographique : territoire d'intervention de la Mission intercommunale de Versailles (Versailles, Sartrouville et Saint Germain en Laye).

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services…)	29 916€	78,68 %
Autres services extérieurs (frais de déplacements, missions, frais postaux…)	500€	1,32 %
Charges de personnel (rémunération des personnels, charges sociales…)	7 604€	20%
Total	38 020€	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Mission intercommunale de Versailles	7 604€	20 %
Région Ile de France	30 416€	80 %
Total	38 020 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	15 208 €
2014	15 208 €

FICHE PROJET DU 131 **ER N° 26**

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'AGENT D'ACCUEIL PORTEE PAR ATOUT PLIE NORD OUEST 91

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	42 924,99 €	80%	34 339,99 €
	Montant Total de la subvention		34 339,99 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT PLIE NORD OUEST 91
Adresse administrative : 2 bis, rue Léon Blum – 91120 PALAISEAU

Statut Juridique : Association
Représentant : Martine KOECHLIN CAMBER

Objet : Mobiliser et articuler les moyens et compétences, afin de coordonner et gérer par la mise en oeuvre du Plie, l'insertion et l'emploi défini par voie du protocole pluriannuel.
Assurer la coordination et la mise en oeuvre d'actions concernant l'insertion sociale et professionnelle.

Date de publication au JO : 27/09/2009

N° SIRET 41525552000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 01/10/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 17/05/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par le PLIE NORD OUEST 91visant à la préparation à l'emploi d'agent d'accueil. Elle concerne 16 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du Plie disposant d'une expérience dans le domaine administratif et souhaitant se réorienter professionnellement.

Contenu et déroulé de l'action :

L'action d'une durée globale de 490 h comporte plusieurs phases :

- Accompagnement en emploi et une phase de formation technique : 315 heures
- L'Immersion en entreprise d'une durée de 175 heures.

Partenariats :

Prescripteurs :

- Pôles emploi, du territoire, CAEE (Communauté d'Agglomération Europeessonne), Missions Locales du territoire, services emplois des collectivités et des villes, RLA (Réseaux Locaux d'Appui), MDS (Maisons des Solidarité), CCAS, DIRECCTE, entreprises.

Moyens humains :

Le PLIE affecte une chargée de mission, un gestionnaire FSE et la directrice.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 16 demandeurs d'emploi bénéficiaires du PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), ayant validé un projet professionnel

dans le domaine administratif / de l'accueil, ayant une connaissance minimum des outils bureautiques.
Localisation géographique : 36 communes du Nord Ouest Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	40 000 €	93,00%
Rémunération des personnels	2 493,85 €	5,01%
Charges fixes de fonctionnement (loyers, coûts administratifs…)	431,14 €	1,00%
Frais de déplacement	49,45 €	0,11%
Loyer	130,63 €	0,30%
Frais administratifs	251,06 €	0,58%
Total	42 924,99 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ATOUT PLIE NORD OUEST 91	8 585 €	20%
Région Ile de France	34 339,99 €	80%
Total	42 924,99 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	17 170 €
2014	17 169,99 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 27

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ET DES ACCOMPAGNEMENTS VERS L'EMPLOI DANS LA RESTAURATION, L'ACCUEIL ET LES SERVICES PORTEE PAR ATOUT PLIE NORD OUEST 91

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	49 424,99 €	80%	39 539,99 €
	Montant Total de la subvention		39 539,99 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT PLIE NORD OUEST 91
Adresse administrative : 2 bis, rue Léon Blum – 91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Martine KOECHLIN CAMBER

Objet : Mobiliser et articuler les moyens et compétences, afin de coordonner et gérer par la mise en oeuvre du Plie, l'insertion et l'emploi défini par voie du protocole pluriannuel.
Assurer la coordination et la mise en oeuvre d'actions concernant l'insertion sociale et professionnelle.

Date de publication au JO : 27/09/2009

N° SIRET 41525552000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 01/10/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par ATOUT PLIE NORD OUEST 91 visant la préparation à l'emploi d'employé polyvalent de restauration, d'accueil et de service à la clientèle de 16 demandeurs d'emploi.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 595 heures comporte plusieurs phases :

- Accompagnement vers l'emploi : 189 heures
- Formation technique professionnalisante : 196 heures
- Immersion en entreprise : 210 heures

Partenariats :

Prescripteurs :

- Pôle emploi, CAEE (Communauté d'Agglomération Europeessonne), ML (Missions Locales) du territoire, services emploi des agglomérations et des villes, RLA (Réseaux Locaux d'Appui), MDS (Maisons des Solidarité), CCAS, DIRECCTE.

Moyens humains :

Le PLIE affecte une chargée de mission, un gestionnaire FSE et la directrice.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 16 demandeurs d'emploi bénéficiaires du PLIE (allocataires des minima sociaux,

demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), ayant validé un projet professionnel dans les secteurs visés.

Localisation géographique : 36 communes du Nord Ouest Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	46 500 €	93,21%
Rémunération des personnels	2 493,85 €	5,05%
Charges fixes de fonctionnement (loyers, coûts administratifs…)	431,14 €	0,87%
Frais de déplacement	49,45 €	0,10%
Loyer	130,63 €	0,26%
Frais administratifs	251,06 €	0,51%
Total	49 424,99 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ATOUT PLIE NORD OUEST 91	9 885 €	20%
Région Ile de France	39 539,99 €	80%
Total	49 424,99 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	19 770 €
2014	19 769,99 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 28

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT - AGENT DE SECURITE ET SECURITE INCENDIE - PORTEE PAR ATOUT PLIE NORD OUEST 91

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	43 479,18 €	80%	34 783,35 €
	Montant Total de la subvention		34 783,35 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT PLIE NORD EST 91
Adresse administrative : 2 bis, rue Léon Blum – 91120 PALAISEAU

Statut Juridique : Association
Représentant : Martine KOECHLIN CAMBER

Objet : Mobiliser et articuler les moyens et compétences, afin de coordonner et gérer par la mise en oeuvre du Plie, l'insertion et l'emploi défini par voie du protocole pluriannuel.
Assurer la coordination et la mise en oeuvre d'actions concernant l'insertion sociale et professionnelle.

Date de publication au JO : 27/09/2009

N° SIRET 41525552000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 04/03/2013
Date prévisionnelle de fin de projet : 01/02/2014
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement portée par ATOUT PLIE NORD OUEST 91, visant le recrutement de 12 demandeurs bénéficiaire du PLIE, formés au métier d'agent de sécurité et sécurité incendie.
L'action prévoit la validation de la Certification de Qualification Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité, du SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes) et du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, confortant ainsi les chances des candidats d'accéder à un emploi durable.
ATOUT PLIE chargé de promouvoir l'action auprès des entreprises partenaires, doit recueillir leurs engagements à recruter les personnes accompagnées. L'identification, la sélection des entreprises partenaires ainsi que la définition des modalités de partenariat sont en cours de montage.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l''action d'une durée globale de 385 heures comporte plusieurs phases :

- Accompagnement vers l'emploi et formation technique : 315 heures,
- Immersion en entreprise : 70 heures.

Partenariats :

Prescripteurs :

- Pôle emploi, du territoire, CAEE (Communauté d'Agglomération Europeessonne), ML (Missions locales) du territoire, services emplois des agglomérations et des villes, RLA (Réseaux Locaux d'Appui), MDS (Maisons des Solidarité), CCAS, DIRECCTE.

Moyens humains :

Le PLIE affecte une chargée de mission, un gestionnaire FSE et la directrice.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 12 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), ayant validé un projet professionnel dans le secteur de la prévention et de la sécurité, ayant un niveau V et infra V, un casier judiciaire vierge, ayant réalisé les démarches nécessaires afin d'obtenir une autorisation préalable de la Préfecture pour travailler dans ce secteur.

Localisation géographique : 36 communes du Nord Ouest Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	40 000 €	91,01%
Rémunération des personnels	3 048,04 €	7,01%
Charges fixes de fonctionnement (loyers, coûts administratifs…)	431,14 €	0,99%
Frais de déplacement	49,45 €	0,11%
Loyer	130,63 €	0,30%
Frais administratifs	251,06 €	0,58%
Total	43 479,18 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ATOUT PLIE NORD OUEST 91	8 695,84 €	20%
Région Ile de France	34 783,35 €	80%
Total	43 479,18 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	17 391,7€
2014	17 391,65 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 29

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'AIDE MACON VRD, PORTEE PAR LE PLIE NORD ESSONNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	70 245,09 €	78%	55 000 €
	Montant Total de la subvention		55 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 611 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE INTERCOMMUNAL NORD ESSONNE
Adresse administrative : 50 avenue François Mitterrand – 91200 ATHIS-MONS

Statut Juridique : Association
Représentant : Jean-Jacques DELAVEAU

Objet : L'association a pour objet de coordonner, gérer et animer diverses missions contribuant à l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi les plus en difficulté, ainsi que toutes les actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi.

Date de publication au JO : 27/08/2005

N° SIRET 44324564200014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 02/05/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31/08/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE Nord Essonne, visant la préparation à un emploi d'aide maçon VRD qui passe notamment par une formation technique professionalisante. Elle concerne 14 demandeurs d'emploi bénéficiaires du PLIE.
Cette action est mise en œuvre suite au constat de la difficulté des entreprises de Travaux Publics à recruter sur ces métiers, notamment dans le cadre des clauses d'insertion liées aux programmes de rénovation urbaine du territoire.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 595 heures, comporte plusieurs phases :

- Accompagnement vers l'emploi : 140 heures
- Immersion en entreprise : 210 heures
- Formation technique : 245 heures

Partenariats :

Prescripteurs : PLIE, PAA (Point Accueil Adultes), ML (Missions Locales), Initiative Emploi, MDEF de Viry-Châtillon.

Moyens humains :

Le PLIE Nord Essonne affecte un Chargé de mission pour le suivi de l'action.
L'organisme de Formation mobilise un responsable pédagogique, des formateurs techniques BTP, un formateur Elaboration de Projet Professionnel,
Les entreprises mettent à disposition des tuteurs.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 14 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux,

demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), ayant validé un projet professionnel dans le secteur des travaux publics, en capacité de lire et écrire des messages simples, capables de supporter des conditions de travail particulières voire difficiles, n'ayant pas de contre-indication médicale, mobile et capables de s'intégrer à une équipe.

Localisation géographique : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Viry-Châtillon, Grigny

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	63 000 €	89,68%
Rémunération des personnels	2 470,69 €	3,52%
Charges sociales	679,32 €	0,97%
Forfait coordination des participants	4 095,09 €	5,83%
Total	70 245,09 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	15 245,09 €	22%
Région Ile de France	55 000 €	78%
Total	70 245,09 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	27 500 €
2014	27 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 30

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT DE GARDIENS D'IMMEUBLE, OPTION AGENT DE MEDIATION PORTEE PAR LE PLIE NORD ESSONNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	70 328,84 €	78%	55 000 €
	Montant Total de la subvention		55 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 611 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE INTERCOMMUNAL NORD ESSONNE
Adresse administrative : 50 avenue François Mitterrand – 91200 ATHIS-MONS
Statut Juridique : Association
Représentant : Jean-Jacques DELAVEAU

Objet : L'association a pour objet de coordonner, gérer et animer diverses missions contribuant à l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi les plus en difficulté, ainsi que toutes les actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi.

Date de publication au JO : 27/08/2005

N° SIRET 44324564200014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 02/05/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31/08/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par le PLIE Nord Essonne, visant la préparation à l'emploi de gardien d'immeuble. Elle concerne 14 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du PLIE. Le PLIE chargé de promouvoir l'action auprès des entreprises partenaires, doit recueillir leurs engagements à recruter les personnes accompagnées; afin de pouvoir répondre aux besoins des différents bailleurs qui recrutent.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 553 heures comporte plusieurs phases :

- Phase d'accompagnement vers l'emploi - 28 heures
- Phase de professionnalisation avec 6 modules - 350 heures
- Phase d'immersion en entreprise, 2 périodes de stage : 175 heures

Partenariats :

Prescripteurs PLIE des structures suivantes : PAA (Point Accueil Adultes), (Missions Locales), Initiative Emploi, MDEF de Viry Châtillon.

Moyens humains :

Le PLIE mobilise une chargée de mission coordinatrice des référents,
L'organisme de formation affecte entre 6 et 7 formateurs, à raison de deux experts par domaine, une référente pédagogique, une assistante pour le suivi administratif lié au déroulement de la formation.
Les gardiens d'immeubles seront mobilisés pour assurer le tutorat des stagiaires.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales

de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 14 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), ayant validé un projet professionnel de gardiens d'immeuble, en capacité de lire et écrire des messages simples, capables de supporter des conditions de travail particulières voire difficiles, n'ayant pas de contre-indication médicale, mobile.

Localisation géographique : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Viry-Châtillon, Grigny

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	51 030 €	72,56%
Rémunération des personnels	78 757,75 €	111,98%
Charges sociales	2 972 €	4,23%
Autres charges de personnel	3 575 €	5,08%
Forfait coordination des participants	4 095 €	5,82%
Total	70 328,84 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	15 245,09 €	22%
Région Ile de France	55 000 €	78%
Total	70 328,84 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	27 500 €
2014	27 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 31

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT DE CARISTE D'ENTREPOT PORTEE PAR LE PLIE NORD ESSONNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	70 906,59 €	78%	55 000 €
	Montant Total de la subvention		55 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 611 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE INTERCOMMUNAL NORD ESSONNE
Adresse administrative : 50 avenue François Mitterrand – 91200 ATHIS-MONS

Statut Juridique : Association
Représentant : Jean-Jacques DELAVEAU

Objet : L'association a pour objet de coordonner, gérer et animer diverses missions contribuant à l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi les plus en difficulté, ainsi que toutes les actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi.

Date de publication au JO : 27/08/2005

N° SIRET 44324564200014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 17/10/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 06/02/2013

Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par le PLIE Nord Essonne, visant le recrutement de 14 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du PLIE. L'action prévoit également l'acquisition du Titre professionnel de cariste d'entrepôt.
Sur le territoire du PLIE Intercommunal Nord Essonne, l'inadéquation entre la demande et l'offre d'emploi est une problématique : de nombreuses entreprises peinent à recruter alors que sur leur territoire d'implantation, des personnes en recherche d'emploi restent sans opportunités d'embauche. C'est le cas dans le domaine de la logistique (secteur très bien représenté sur le territoire du Nord Essonne et ses alentours (Orly, Corbeil...). Après analyse, les métiers de la logistique arrivent en tête. Les métiers de logistique (préparateurs de commandes, caristes...) sont pour autant identifiés comme "en tension" par Pôle Emploi.
Le PLIE Nord Essonne chargé de promouvoir l'action auprès des entreprises partenaires, doit recueillir leurs engagements à recruter les personnes accompagnées. L'identification, la sélection des entreprises partenaires ainsi que la définition des modalités de partenariat sont en cours de montage.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 546 heures, comporte plusieurs phases :

- Phase d'accompagnement vers l'emploi et hase de professionnalisation : 441 heures
- Phase d'immersion en entreprise : 105 heures

Partenariats :

Prescripteurs PLIE des structures suivantes : Missions Locales, Service Emploi de la Communauté d'Agglomération les Lacs de l'Essonne, PAA (Points Accueil Adultes).

Moyens humains :

Le PLIE affecte une personne pour évaluer les besoins du territoire, mettre en synergie les acteurs concernés,
L'organisme de formation met à disposition 1 à 2 formateurs techniques : 1 formateur TRE et accès à l'emploi/suivi dans l'emploi, 1 responsable pédagogique, 1 coordinateur pédagogique.
Entreprise : une personne par entreprise + les tuteurs désignés.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;

- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 14 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), n'ayant pas de contre-indication médicale à travers dans le secteur de la logistique, ayant une maîtrise du Français oral et écrit et une disponibilité en termes d'horaires.

Localisation géographique : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Viry-Châtillon, Grigny

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	63 630 €	89;73%
Rémunération des personnels	2 005,38 €	2,83%
Charges sociales	1 176,13€	1,66%
Forfait coordination des participants	4 095,09 €	5,78%
Total	70 906,59 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	15 906,59 €	22%
Région Ile de France	55 000 €	78%
Total	70 906,59 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	27 500 €
2014	27 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 32

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'AGENT DE SURETE AEROPORTUAIRE ET D'UN AGENT DE SECURITE PORTEE PAR LE PLIE NORD ESSONNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	74 802,09 €	78%	55 000 €
	Montant Total de la subvention		55 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 611 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE INTERCOMMUNAL NORD ESSONNE
Adresse administrative : 50 avenue François Mitterrand – 91200 ATHIS-MONS

Statut Juridique : Association
Représentant : Jean-Jacques DELAVEAU

Objet : L'association a pour objet de coordonner, gérer et animer diverses missions contribuant à l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi les plus en difficulté, ainsi que toutes les actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi.

Date de publication au JO : 27/08/2005

N° SIRET 44324564200014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 02/05/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31/07/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par le PLIE Nord Essonne, visant le recrutement de 14 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du PLIE aux emplois d'agent de sûreté aéroportuaire et d'agent de sécurité. L'action prévoit la validation des certificats de qualification professionnels (CQP) confortant ainsi leur employabilité.
173 000 emplois sont identifiés sur l'aéroport d'Orly mais 120 000 travailleurs travaillent hors du territoire. L'objectif de cette action serait donc de se saisir des opportunités d'emploi de l'aéroport pour les demandeurs d'emploi suivis par le PLIE. Par ailleurs, selon l'enquête des besoins en main d'œuvre de Pôle emploi, les prévisions d'embauche sont de +4,3% en 2012 dans le domaine de la sécurité.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 695 heures, comporte plusieurs phases :

- Phase d'accompagnement vers l'emploi : 130 heures
- Phase de professionnalisation : 390 heures
- Phase d'immersion en entreprise : 175 heures

Partenariats :

Prescripteurs : PLIE, PAA (Points Accueil Adultes), ML (Missions Locales), Initiative Emploi, MDEF de Viry Châtillon.

Moyens humains :

Le PLIE affecte une chargée de mission pour le suivi de l'action,
L'organisme de Formation mobilise le responsable du centre, deux assistantes administratives, une directrice pédagogique, un coordinateur pédagogique et 4 formateurs.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales

de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 16 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), ayant validé leur projet professionnel dans le domaine de la sécurité, ayant un niveau d'Anglais de 3ème minimum, un casier judiciaire vierge, des aptitudes à travailler en horaires décalés.

Localisation géographique : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Viry-Châtillon, Grigny

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	67 340 €	90,03%
Rémunération des personnels	2 624 €	3,51%
Charges sociales	743 €	0,99%
Forfait coordination des participants	4 095,09 €	5,47%
Total	74 802,09 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	19 802,09 €	22%
Région Ile de France	55 000 €	78%
Total	74 802,09 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	27 500 €
2014	27 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 33

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'UN AGENT DE SERVICE PORTEE PAR LE PLIE DU VAL D'ORGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	56 858,77 €	80%	45 485 €
	Montant Total de la subvention		45 485 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 611 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION POUR L'INSERTION LOCALE ET L'EMPLOI VAL D'ORGE
Adresse administrative : 138 avenue Gabriel Péri – 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Michelle IZQUIERDO

Objet : Action sociale sans hébergement

Date de publication au JO : 29/03/2001

N° SIRET 43928543800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 3ème trimestre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 2ème trimestre 2013

Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE du Val d'Orge, visant la préparation à un emploi d'agent de service. Elle concerne 14 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du PLIE. Elle prévoit la validation du CQP agent de service de niveau 2, confortant l'employabilité des publics dans les secteurs d'activités hospitalières et services d'aide à la personne.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 595 heures, comporte plusieurs phases :

- Recrutement : 7 heures
- Accompagnement vers l'emploi : 78 heures
- Phase professionnalisante : 231 heures
- Accompagnement à l'emploi : 7 heures
- Phase linguistique professionnelle : 97 heures
- Stages en entreprise : 175 heures

Partenariats :

Prescripteurs :

- Pôle emploi, Missions Locales, MDE (Maison de l'Emploi), RLA (Réseaux Locaux d'Appui),

Moyens humains :

Le PLIE affecte une équipe pour l'animation, le suivi financier et administratif de l'action,
L'organisme de Formation mobilise 9 personnes (formateurs principalement).

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 14 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), ayant validé un projet professionnel dans le métier d'agent de service.

Localisation géographique : 9 communes du PLIE du Val d'orge : Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Leuville-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Le Plessis-Pâté, Saint-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-orge, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	44 954 €	79,07%
Rémunération des personnels	10 026,52 €	17,63%
Charges fixes de fonctionnement	1 878,25 €	3,30%
Total	56 858,77 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	3 464,01 €	6,8%
Communauté d'agglomération du Val d'Orge	7 699,76 €	12,8%
Région Ile de France	45 485 €	80%
Etat (contrat aidé)	210 €	0,4%
Total	56 858,77 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	22 742,5 €
2014	22 742,5 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 34

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI MULTIMETIERS AVEC RENFORCEMENT LINGUISTIQUE PORTEE PAR LE PLIE DU VAL D'ORGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	54 907,77 €	80 %	43 925 €
	Montant Total de la subvention		43 925 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 611 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION POUR L'INSERTION LOCALE ET L'EMPLOI VAL D'ORGE
Adresse administrative : 138 avenue Gabriel Péri – 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Michelle IZQUIERDO

Objet : Action sociale sans hébergement

Date de publication au JO : 29/03/2001

N° SIRET 43928543800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 3ème trimestre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 2ème trimestre 2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs : Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE du Val d'Orge, visant la préparation à des emplois de premier niveau ne nécessitant pas de compétences particulières (ex : dans la restauration, le nettoyage …). Elle concerne 15 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du PLIE, rencontrant des difficultés linguistiques.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 630 heures, comporte plusieurs phases :

- 450 heures en centre (renforcement linguistique),
- 180 heures d'immersion en entreprise

Moyens humains :

Le PLIE affecte une équipe pour l'animation, le suivi financier et administratif de l'action,
L'organisme de Formation mobilise 9 personnes (formateurs principalement).

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), ayant besoin d'un renforcement linguistique pour accéder à l'emploi.

Localisation géographique : 9 communes de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge : Brétigny Sur Orge, Fleury Mérogis, Leuville Sur Orge, Le Plessis-Pâté, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel Sur Orge, Villemoisson Sur Orge et Villiers Sur Orge.

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	43 000 €	78,32%
Rémunération des personnels	10 026,52 €	18,26%
Charges fixes de fonctionnement	1 878,25 €	3,42%
Total	54 907,77 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	3 459,01 €	6,3%
Communauté d'agglomération Val d'Orge	7 520,76 €	13,7%
Région Ile de France	43 925 €	80%
Total	54 907,77 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	21 962,5 €
2014	21 962,5 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 35

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES PORTEE PAR LE PLIE DU VAL D'ORGE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	57 886,37 €	80%	46 311 €
	Montant Total de la subvention		46 311 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION POUR L'INSERTION LOCALE ET L'EMPLOI
Adresse administrative : 138 avenue Gabriel Péri – 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Statut Juridique Association
Représentant : Michelle IZQUIERDO

Objet : Action sociale sans hébergement

Date de publication au JO : 29/03/2001

N° SIRET 43928543800016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 3ème trimestre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 2ème trimestre 2013

Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE du Val d'Orge et l'Emploi, visant la préparation à un emploi d'assistant (e) de vie aux familles. Elle concerne 14 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du PLIE. L'action prévoit également la validation du titre de professionnalisation Assistant (e) de vie aux familles confortant l'employabilité des publics. Sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val d'Orge, les formations conventionnées sont insuffisantes pour répondre aux besoins des entreprises et les tests d'entrées sont difficilement accessibles pour le public visé par l'action.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 749 heures, comporte plusieurs phases :

- Phase d'accompagnement socio-professionnel : 175 heures
- Phase de formation : 329 heures
- Immersion en entreprise : 245 heures
- Suivi en entreprise.

Partenariat :

Prescripteurs :

- Mission Locale, services emploi des communes, services d'accompagnement des bénéficiaires RSA, agences Pôle emploi du territoire, CAP Emploi, SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique)
- Entreprises ou associations employeurs partenaires du PLIE,

Moyens humains :

Le PLIE affecte une équipe pour l'animation, le suivi financier et administratif de l'action,
L'organisme de Formation mobilise10 personnes.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 14 demandeurs d'emploi de niveau V et infra V, en recherche d'emploi depuis plus d'un an, ayant validé un projet professionnel dans le secteur de l'aide à la personne, n'ayant pas de contre indication physique.

Localisation géographique : 9 communes de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge : Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Leuville-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Le Plessis-Pâté, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	45 981,60	79;44%
Rémunération des personnels	10 026,52 €	17,32%
Charges fixes de fonctionnement	1 878,25	3,24%
Total	57 886,37 €	100%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (contrat aidé)	2 10 €	0,3%
Communauté d'agglomération du Val d'Orge	7 902,36 €	13,8%
FSE	3 463,01 €	5,9%
Région Ile de France	46 311 €	80%
Total	57 886,37 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	23 155,50 €
2014	23 155,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 36

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI METIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'ENTRETIEN PORTEE PAR RELAIS FORMATION EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	65 254 €	80%	52 128 €
	Montant Total de la subvention		52 128 €

Imputation budgétaire :

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RELAIS FORMATION EMPLOI
Adresse administrative : 17, cours Blaise Pascal – 91002 EVRY CEDEX
Statut Juridique : Association
Représentant : Florence BELLAMY

Objet : Insertion professionnelle

Date de publication au JO : 28/01/1977

N° SIRET 309 770 691 00025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 03/04/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 30/09/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne (supporté par l'Association Relais Formation Emploi) visant l'accès à l'emploi de 16 demandeurs d'emploi dans les métiers de la restauration et de l'entretien à travers le passage de Certificats de Qualification Professionnelle Cuisine, Service et Entretien. L'action peut déboucher sur un emploi direct ou sur un contrat de travail en alternance permettant l'obtention du CAP Agent polyvalent de restauration ou Agent d'entretien.

Contenu et déroulé du projet :

L'action d'une durée globale de 286 heures, comporte plusieurs phases :

- Phase d'accompagnement : 108 heures
- Phase de professionnalisation : 178 heures

Partenariats :

Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, MDE Corbeil/Evry
Référents PLIE : ML, services emploi des communes, services RSA, Pôles emploi, Cap Emploi, SIAE, entreprises

Moyens humains :

Le PLIE affecte un chef de projet pour l'ingénierie, la coordination, une secrétaire administrative.
Entreprises : immersion
Le Centre de formation mobilise un conseiller en formation continue, un coordinateur pédagogique, une assistante administrative, des formateurs, et des conseillers en insertion.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 16 demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés qui souhaitent s'orienter vers les métiers de la restauration collective et d'entreprise ou du conditionnement alimentaire, de l'entretien des collectivités et dans l'hôtellerie, ayant perdu confiance en eux et ayant besoin d'un soutien dans leurs démarches d'insertion

Localisation géographique : Communes de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne : Evry, Courcouronnes, Ris-Orangis, Lisses, Bondoufle et Villabé et de la Mission locale, Milly-la-Forêt et la Ferté-Alais.

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	54 628 €	83,95%
Services extérieurs (matériel pédagogique) NON ELIGIBLE	2 500 €	3,69%
Impôts et taxes sur rémunération	706 €	1,04%
Rémunération des personnels	5 220 €	7,70%
Autres charges de personnels	350 €	0,52%
Charges indirectes	2 100 €	3,10%
Total	67 754 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne	7 350 €	11%
Fonds européens	8 276 €	12%
Région Ile de France	52 128 €	77%
Total	67 754 €	100%

Les dépenses de matériel pédagogique sont exclus à l'assiette éligible.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	26 064 €
2014	26 064 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 37

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'AIDE A DOMICILE PORTEE PAR RELAIS FORMATION EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	67 055,60 €	80%	53 429,60 €
	Montant Total de la subvention		53 429,60 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RELAIS FORMATION EMPLOI
Adresse administrative : 17 cours Blaise Pascal – BP 51 – 91002 EVRY CEDEX
Statut Juridique Association
Représentant : Florence BELLAMY

Objet : Insertion professionnelle

Date de publication au JO : 28/01/1977

N° SIRET 30977069100025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 03/04/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 30/10/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne (supporté par l'Association Relais Formation Emploi) visant la préparation à un emploi d'aide à domicile. Elle concerne 14 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du PLIE. Elle prévoit également la validation des 3 Certificats de Compétences au titre Professionnel d'assistant (e) de Vie aux Familles.
Sur le territoire d'Evry Centre Essonne, les formations conventionnées sont insuffisantes pour répondre aux besoins des entreprises et les tests d'entrée (préparation et accompagnement au préalable) sont difficilement accessibles pour le public visé par l'action.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée de 770 heures, comporte plusieurs phases :

- Accompagnement vers l'emploi : 154 heures
- Immersion en entreprise : 245 heures
- Phase de formation : 371 heures

Partenariats :

Prescripteurs :

- Missions Locales, services emploi des communes, services d'accompagnement des bénéficiaires RSA, agences Pôle emploi, CAP Emploi, acteurs d'Insertion par l'Activité Economique.

Moyens humains :

Le PLIE affecte un chef de projet pour l'ingénierie de l'action, une secrétaire administrative, des animateurs/formateurs pour les sessions d'élaboration de projet et de plateforme numérique.
L'organisme de formation mobilise un responsable pédagogique, formateur référent sur la session d'accompagnement vers l'emploi, des formateurs techniques.
Les entreprises, sollicitées pour intervenir lors de la formation pour faire connaitre les métiers accueileront les stagiaires, avec l'appui de tuteurs.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;

- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 14 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), avec un projet professionnel validé.

Localisation géographique : Périmètres des Communes de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne et de la Mission Locale Evry, Courcouronnes, Ris-Orangis, Lisses Bondoufle et Villabé, et Milly-la-Forêt et la Ferté-Alais.

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	53 429,60 €	79,69%
Autres services extérieurs	3 000 €	4,47%
Impôts et taxes	706 €	1,05%
Rémunération des personnels	5 220 €	7,78%
Charges sociales	2 250 €	3,36%
Autres charges de personnel	350 €	0,52% 3,13%
Charges indirectes	2 100 €	
Total	67 055,60 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	7 126 €	14%
Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne	4 400 €	6%
Région Ile de France	53 429,60 €	80%
Total	67 055,60 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	26 714,80 €
2014	26 714,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 38

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI- EMPLOYE/E DE VENTE / CAISSE PORTEE PAR le PLIE de GENNEVILLIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	54 452,80 €	80%	43 562,24 €
	Montant Total de la subvention		43 562,24 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GENNEVILLIERS INSERTION
Adresse administrative : 177, avenue Gabriel Péri- 92230 Gennevilliers

Statut Juridique : Association déclarée
Représentant : Madame Arielle VERMILLET- PARRY

Objet : Animation, gestion et mise en œuvre du Plan Local d'Insertion par l'économie visant à favoriser le retour à l'emploi des Gennevillois les plus en difficultés : jeunes filles et garçons de seize à vingt cinq ans avec ou sans formation professionnelle, Rmistes, demandeurs d'emploi de longue durée, tous connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Date de publication au JO : 22 novembre 1996

N° SIRET 411 264 096 00016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 10/04/2013
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 23/12/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 10/04/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 23/11/2013
Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE de Gennevilliers, visant la préparation à un emploi d'employé de ventes et de caisses. Elle concerne 16 jeunes et adultes bénéficiaires du PLIE.
L'implantation à Gennevilliers d'un ensemble commercial, prévue pour début 2014, générera 211 postes

dans le secteur du commerce, potentiellement ouverts aux publics accompagnés dans le cadre de cette action.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier, l'action comporte 2 étapes :

- La phase de formation qui se décompose en périodes d'accompagnement à la recherche active d'emploi (160 heures), de formation technique (190 heures), et d'immersion en entreprise (210 heures), soit un volume total de 560 heures.

- A l'issue de cette phase, l'accompagnement dans l'emploi et le suivi post formation.

MOYENS HUMAINS :

Un chargé de projet du PLIE assure l'animation, l'ingénierie, la coordination et le suivi de l'action.

PARTENARIATS :

Plusieurs partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : Pôle Emploi, ML, Espace Insertion, Boutique Club emploi qui assurent l'orientation des stagiaires et leur suivi dans l'action.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 16 jeunes et adultes de niveau VI, V bis et V, peu ou pas qualifiés, issus de territoires prioritaires de Gennevilliers : quartiers des Agnettes, le Luth et les Grésillons (CUCS)

Localisation géographique : Gennevilliers

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, achats matières et fournitures…)	46 524,80 €	85,44 %
Impôts et Taxes (Impôts et taxes sur rémunération, autres impôts et taxes…)	679 €	1,25 %
Charges de Personnel (rémunération des personnels, charges sociales…)	7 249 €	13,31 %
Total	54 452,80 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	43 562,24 €	80 %
FSE	10 890,56 €	20 %
Total	54 452,80 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	21 781,12 €
2014	21 781,12 €

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT- AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE- PORTEE PAR le PLIE de GENNEVILLIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	63 685,52 €	80%	50 948 €
	Montant Total de la subvention		50 948 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GENNEVILLIERS INSERTION
Adresse administrative : 177, avenue Gabriel Péri- 92230 Gennevilliers

Statut Juridique : Association déclarée
Représentant : Madame Arielle VERMILLET- PARRY

Objet : Animation, gestion et mise en œuvre du Plan Local d'Insertion par l'économie visant à favoriser le retour à l'emploi des Gennevillois les plus en difficultés : jeunes filles et garçons de seize à vingt cinq ans avec ou sans formation professionnelle, Rmistes, demandeurs d'emploi de longue durée, tous connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Date de publication au JO : 22 novembre 1996

N° SIRET 411 264 096 00016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 04/12/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 12/08/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 14/01/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 18/03/2013
Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par le PLIE de Gennevilliers, visant le recrutement par les entreprises du TORANN France et M.C.T.S Parisiens (Maître Chien Télé Surveillance) de 12 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, formés au métier d'agent de sécurité et de prévention. Ces entreprises relevant du secteur de la sécurité, respectivement implantées à la Garenne

Colombes et Bondy, s'engagent chacune à recruter six personnes.

Le recrutement de ces publics passe par la validation du Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (CQP APS), du SIAPP 1, du SST (sauveteur secouriste du travail) et de l'habilitation HO-BO (habilitation électrique du personnel non électricien). Le public est orienté par le Pôle Emploi, la mission locale, l'espace insertion, la Boutique Club Emploi- qui assurent également le suivi dans l'action.

L'observatoire des parcours d'insertion du PLIE de Gennevilliers, a révélé une forte demande sociale des adhérents du PLIE pour le secteur de la sécurité. De plus, sur le territoire, les entreprises du secteur peinent à recruter des candidats formés et Pôle Emploi a recensé environ 1 500 intentions d'embauche d'agent(e)s de sécurité et de gardiennage sur la zone Roissy-Charles de Gaulle et 1 560 sur le site de la Défense.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier, l'action comporte 2 étapes :

- Le recrutement des stagiaires qui inclue la demande préalable auprès de la Préfecture permettant d'accéder au métier d'agent de sécurité (casier judiciaire vierge).
- La formation d'une durée de 525 heures, répartie en 385 heures de remise à niveau, compétences relationnelle et de formation technique professionnalisante permettant la validation du CQP APS, SST, SSIAP 1, habilitation H0B0 et 140 heures d'immersion en entreprise, en fin d'action de formation.

A l'issue des phases de formation d'une durée de 11 semaines et de 4 semaines de stage en entreprise (au sein des entreprises futurs employeurs), les entreprises embaucheront les publics.

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : Pôle Emploi, Mission Locale, Espace insertion, Boutique Club Emploi qui assurent l'orientation des stagiaires et leur suivi dans l'action.

Les entreprises partenaires qui se sont engagées à embaucher les jeunes/publics à l'issue de l'action : Torann France, MCTS Parisiens.

MOYENS HUMAINS :

Un chargé de projets du PLIE assure l'animation, l'ingénierie, la coordination et le suivi de l'action.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
 de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
 d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
 de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 12 jeunes, adultes, niveau V et V bis ayant des difficultés à accéder à un emploi durable.

Localisation géographique : Gennevilliers

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, achats matières et fournitures…)	55 752,52 €	87, 54 %
Impôts et Taxes (Impôts et taxes sur rémunération, autres impôts et taxes…)	679 €	1,06 %
Charges de Personnel (rémunération des personnels, charges sociales…)	7 249 €	11,40 %
Total	63 685,52 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	50 948 €	80 %
FSE	12 737 ,52 €	20 %
Total	63 685,52 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	25 474 €
2014	25 474 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 40

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT– CONDUCTEURS DE VOYAGEURS - PORTEE PAR LE PLIE DE GENNEVILLIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	66 428 €	80%	53 142,40 €
	Montant Total de la subvention		53 142,40 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GENNEVILLIERS INSERTION (association qui porte le PLIE de Gennevilliers)

Adresse administrative : 177, avenue Gabriel Péri- 92230 Gennevilliers

Statut Juridique : Association déclarée

Représentant : Madame Arielle VERMILLET- PARRY

Objet : Animation, gestion et mise en œuvre du Plan Local d'Insertion par l'économie visant à favoriser le retour à l'emploi des Gennevillois les plus en difficultés : jeunes filles et garçons de seize à vingt cinq ans avec ou sans formation professionnelle, Rmistes, demandeurs d'emploi de longue durée, tous connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Date de publication au JO : 22 novembre 1996

N° SIRET 411 264 096 00016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 20/10/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 21/06/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 19/11/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 22/02/2013
Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par l'association Gennevilliers Insertion (supportant le PLIE) visant le recrutement par les entreprises du Groupe SAVAC (7 postes), VEOLIA

TRANSPORT (1 poste), SELT (4 postes) et TVO Argenteuil (1 poste) de 13 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, formés au métier de conducteur/ conductrice de transport en commun. Ces entreprises relevant du secteur du transport, respectivement implantées à Villeneuve la Garenne, Montesson, Rosny sous Bois, Argenteuil, ont des difficultés à recruter.

Le recrutement de publics passe par l'obtention du titre professionnel de Conducteur de Transport Routier Interurbain (CTRIV). Ces publics, prioritairement sans qualification, accompagnés par Pôle Emploi, la mission locale de Gennevilliers, l'Espace Insertion, la Boutique Club Emploi sont sélectionnés par Gennevilliers Insertion, association qui porte le PLIE et l'organisme de formation.

L'observatoire des parcours d'insertion du PLIE de Gennevilliers, a révélé une forte demande sociale des bénéficiaires du PLIE pour le secteur du transport.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier, l'action d'une durée de 560 heures comporte plusieurs étapes :

- Le recrutement des stagiaires
- La formation répartie en 420 heures consacrées à l'adaptation au métier, la formation théorique (385 heures) et le passage du titre professionnel (35 heures)
- 140 heures d'immersion en entreprise réparties en deux phases (de 35 et 105 heures).

A l'issue des phases de formation d'une durée de 12 semaines et de 4 semaines de stage en entreprise (au sein des entreprises futurs employeurs), les entreprises embaucheront les publics.

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : Pôle Emploi, Mission Locale, Espace insertion, Boutique Club Emploi qui assurent l'orientation des stagiaires et leur suivi dans l'action.

Les entreprises partenaires qui se sont engagées à embaucher les jeunes/publics à l'issue de l'action : Groupe SAVAC, VEOLIA TRANSPORT, SELT et TVO Argenteuil.

MOYENS HUMAINS AFFECTES :

Un chargé de projets du PLIE assure l'animation, l'ingénierie, la coordination et le suivi de l'action.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 13 jeunes de moins de 26 ans, adultes, faible niveau de qualification ayant des difficultés à accéder à un emploi durable. Les pré requis sont validés par les prescripteurs en amont de l'orientation et contrôlés par le titulaire du marché et les entreprises partenaires, à minima, les personnes doivent être âgés de plus de 21 ans et posséder le permis B depuis 2 ans.

Localisation géographique : Gennevilliers

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, achats matières et fournitures…)	58 500 €	88,06 %
Impôts et Taxes (Impôts et taxes sur rémunération, autres impôts et taxes…)	679 €	1, 02 %
Charges de Personnel (rémunération des personnels, charges sociales…)	7 249 €	10,91 %
Total	66 428 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	53 142,40 €	80 %
FSE	13 285,60 €	20 %
Total	66 428 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	26 571,20 €
2014	26 571,20€

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 41

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI - AGENT DE SERVICE EN NETTOYAGE - PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE NANTERRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	45 272,50 €	80 %	36 218 €
	Montant Total de la subvention		36 218 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Maison de l'emploi et de la formation de Nanterre (MEF)

Adresse administrative : 88/118 rue du 8 mai 1945- 92 000 Nanterre

Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public (GIP)

Représentant : Monsieur Patrick JARRY- Président

Objet : Le GIP MEF a pour objectif de favoriser une cohérence, une lisibilité et une efficience accrue de la politique locale de l'emploi, de la formation, de l'insertion en lien avec le développement économique sur le territoire de Nanterre.

Date de publication au JO : Non communiqué

N° SIRET 189 209 141 00010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 05/11/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 31/05/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 05/11/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 27/02/2013
Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la MEF de Nanterre – qui porte également le PLIE - visant la préparation à un emploi dans le secteur du nettoyage et du service (agents d'entretien et de rénovation en propreté, agent de nettoyage en milieu hospitalier, machiniste…). Elle concerne 15 bénéficiaires du PLIE.

L'évolution des prestations et des techniques de nettoyage exige une nécessité de formation. Le public accompagné par le PLIE accède difficilement aux formations de droit commun en raison du niveau d'entrée souvent trop élevé. Pour autant, les entreprises du secteur de la propreté et du nettoyage ont des difficultés à recruter des personnels formés sur le Nord du département des Hauts de Seine (enquête Besoins annuels en Main d'Œuvre de Pôle Emploi, de 2012).

L'action prévoit ainsi également l'obtention de la certification d'agent de service en nettoyage (AS2 INHI), facilitant leur accès à l'emploi dans ce secteur en tension.

Ces publics, prioritairement sans qualification, accompagnés par le PLIE de Nanterre, le Pôle Emploi, CAP emploi, espace insertion RSA…, sont sélectionnés par le PLIE et l'organisme de formation Sageform.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier ci-après, l'action comporte plusieurs étapes :

- Le recrutement des stagiaires est organisé par l'organise de formation Sageform qui met en place une première réunion d'information collective auprès des prescripteurs, puis des informations collectives auprès des participants.

- La formation de 532 heures, se déroulera en alternant des périodes en centre et en entreprise qui s'articule autour de quatre phases : l'accompagnement à la recherche active d'emploi, la formation technique professionnalisante (d'une durée de 357 heures) l'immersion en entreprise (175 heures), l'accompagnement dans l'emploi et post formation.

- Un suivi dans l'emploi sera assuré par l'organisme de formation pendant une durée de 3 mois.

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

- Les partenaires prescripteurs : le PLIE de Nanterre, Pôle Emploi, CAP emploi, espace insertion RSA…;
- L'organisme de formation Sageform organise les tests de recrutement

MOYENS HUMAINS AFFECTES :

Un chargé de projet du PLIE assure l'ingénierie, le suivi financier, et recrutement avec l'organisme de formation.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés ;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politique de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 jeunes et adultes, principalement bénéficiaires du Plie de Nanterre (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation Spécifique de Solidarité, personnes reconnues Travailleurs Handicapés… issus de Nanterre.

Localisation géographique : Commune de Nanterre

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de service, achats matières et fournitures…)	42 114€	0,47 %
Rémunération des personnels	3 158,5 €	0,71 %
Total	45 272,5 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	36 218 €	80%
FSE	9 054,50 €	20 %
Total	45 272,5 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	18 109 €
2014	18 109 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 42

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI - METIERS ADMINISTRATIFS - PORTEE PAR LA MISSION LOCALE ARCHIMEDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	62 495,25 €	80%	49 997 €
	Montant Total de la subvention		49 997 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Mission Locale Archimède
Adresse administrative : 87 avenue Henri Ravera- 92 220 BAGNEUX

Statut Juridique : Association
Représentant : Philippe KALTENBACH- Président

Objet : Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à moins de 26 ans

Date de publication au JO : 27/03/2004

N° SIRET 409 804051 00012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 03/09/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 30/06/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la Mission locale Archimède, visant la préparation à un emploi administratif (secrétaire administratif notamment). Elle concerne 16 jeunes demandeurs d'emploi suivis par la Mission locale – qui intervient sur les territoires de Bagneux, Clamart, Fontenay aux Roses. Cette action se justifie par la tertiarisation du territoire et est révélée par l'enquête besoin en main d'œuvre.
La recherche de contrat en alternance sera privilégiée par le porteur du projet.

CONTENU ET DÉROULÉ DE L'ACTION :

Selon le calendrier, l'action d'une durée totale de 749 heures, comporte plusieurs étapes :
- Phase d'accompagnement vers l'emploi : 308 heures
- Formation professionnelle : 196 heures
- Immersion en entreprise : 245 heures.

Partenariats :

Les prescripteurs : Mission Locale Archimède, Espace Entreprises emploi à Clamart, Maison de l'économie et de l'emploi, AMIRE Malakoff, services emploi de la communauté d'agglomération, PLIE de Bagneux, Cap emploi, Pôle Emploi, APEC, services emploi des 4 communes de Sud de Seine (Bagneux…)
- Des entreprises partenaires de l'organisme de formation au sein desquelles s'effectueront les stages

Moyens humains :
La mission locale affecte une personne pour le suivi de cette action.

L'organisme de formation affecte 3 formateurs, un référent pédagogique et administratif

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 16 jeunes demandeurs d'emploi suivis par la Mission locale, en recherche d'emploi depuis plus d'un an et adultes suivis dans le cadre du PLIE, ayant validé un projet professionnel dans le secteur administratif, ayant un niveau V et des connaissances en informatique et motivés pour une poursuite de formation en alternance (recherchée par le porteur de projet).

Localisation géographique : Bagneux, Clamart, Fontenay aux Roses, Malakoff

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de service, achats matières premières et fournitures…	49 997 €	80%
Impôts et taxes sur rémunération	500 €	0,8%
Rémunération des personnels	8 639,46 €	13,83%
Charges sociales	3 359,79 €	5 ,37%
Total	62 496,25 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	49 997 €	80 %
Mission locale Archimède	12 499,25 €	20 %
Total	62 496,25 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	24 998,5 €
2014	24 998,5 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 43

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI- METIER DE L'INFORMATIQUE- PORTEE PAR LA MISSION LOCALE ARCHIMEDE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	62 617,50 €	80%	50 094 €
	Montant Total de la subvention		50 094 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Mission Locale Archimède
Adresse administrative : 87 avenue Henri Ravera- 92 220 BAGNEUX

Statut Juridique : Association
Représentant : Philippe KALTENBACH- Président

Objet : Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à moins de 26 ans

Date de publication au JO : 27/03/2004

N° SIRET 409 804051 00012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 16/07/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 30/06/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 15/10/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 22/03/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la Mission locale Archimède, visant la préparation à un emploi dans le secteur de l'informatique (Technicien Installateur ou de maintenance des Réseaux informatique et/ou de télécommunication). Elle concerne 15 jeunes ou adultes suivis par la Mission locale – qui intervient sur les territoires de Bagneux, Clamart, Fontenay aux Roses. La Mission

Locale fait en effet le constat d'une forte demande d'emploi sur le territoire et d'une forte demande des jeunes pour travailler dans le secteur de l'informatique.

Selon Pôle Emploi, 30% des offres sont situées sur le territoire des Hauts de Seine et le secteur informatique est très actif, notamment du fait du développement des solutions de voix IP qui nécessitent l'emploi de techniciens réseaux informatiques formés.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier, l'action comporte 3 étapes pour un volume horaire total de 700 heures :

- L'accompagnement vers l'emploi et la formation technique (490 heures)
- Les périodes d'immersion en entreprise (210 heures).

A l'issue de l'action en centre de formation de 14 semaines et de 6 semaines en entreprise, les stagiaires pourront bénéficier d'un accompagnement dans l'emploi durant 3 mois.

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : Service emploi de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine, le PLIE de Bagneux, l'Espace Insertion Sud de Seine, la circonscription de vie sociale.

Pour les relations aux entreprises: le service développement économique de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine, les entreprises partenaires du territoire.

MOYENS HUMAINS AFFECTES :

La mission locale affecte une personne pour le suivi de cette action.

L'organisme de formation retenu : AIB, affecte 6 formateurs, cinq personnes dont la direction, un assistant administratif et un référent handicap.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;

- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 jeunes issus majoritairement de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine ou adultes nécessitant un accompagnement renforcé, d'un niveau V, première S ou technique- BEP/TP filière électronique/ informatique, réseaux, avec pour pré requis la compréhension, la lecture de phrases simples en anglais. Une attention particulière sera également portée au public issu de territoires prioritaires (Bagneux- Clamart- Fontenay aux Roses).

Localisation géographique : Bagneux, Clamart, Fontenay aux Roses, Malakoff

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de service, achats matières premières et fournitures…	50 094 €	80%
Impôts et taxes sur rémunération	500 €	0.80%
Rémunération des personnels	8 636 €	13,80%
Charges sociales	3 387,50 €	5,4%
Total	62 617,50 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	50 094,00 €	80 %
Mission locale	12 523,50€	20 %
Total	62 617,50 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	25 047 €
2014	25 047 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 44

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI- METIERS DE LA LOGISTIQUE - PORTEE PAR LA MISSION LOCALE DE GENNEVILLIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	60 000 €	80%	48 000 €
	Montant Total de la subvention		48 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Mission Locale de Gennevilliers
Adresse administrative : 5, rue des Chevrins- 32 230 GENNEVILLIERS

Statut Juridique : Associatif
Représentant : Monsieur Zine BOUKRICHE

Objet : Insertion professionnelle et sociale des jeunes. Mettre en place et faire fonctionner une mission d'accueil d'information et d'orientation des jeunes de seize à vingt cinq ans , garçons et filles sortis, sans formation professionnelle adaptée aux besoins en main d'œuvre, du système scolaire et connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Date de publication au JO : 19 juillet 1982

N° SIRET 325 975 678 00020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 17/12/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 30/06/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 14/01/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 19/04/2013
Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la Mission locale de Gennevilliers, visant la préparation à un emploi dans la logistique (préparateur/trice de commande, magasinier/ère cariste,

agent/e de quai, gestionnaire de stocks). Cette action concerne 16 jeunes et vise le passage du C.A.C.E.S. CATEGORIES 1.3.5 : Certificat d'Aptitude à la conduite d'engins en sécurité catégories 1.3.5.selon la recommandation CNAM. TS. R 389.)
La mission locale suit 1 400 jeunes, dont 66% ont un niveau V et infra ; 60 ont exprimé leur volonté de travailler dans le secteur de la logistique. Cette action représente une opportunité de les qualifier pour accéder aux métiers du secteur du transport, de la logistique, du commerce, porteurs d'emploi autour du Port de Gennevilliers. De plus, à l'horizon 2013-2014, l'extension d'une surface commerciale sur le territoire (parc des Chanteraines) représente un débouché potentiel pour les personnes ayant bénéficié de cette action.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier, l'action comporte 2 étapes :

- Le recrutement des stagiaires organisé par la mission locale et l'organisme de formation retenu.

- L'action de formation de 574 heures, qui se décompose en trois phases : l'accompagnement à la recherche active (168h), la formation technique professionnalisante qui se déroulera notamment, pour la conduite d'engin sur le plateau technique d'AUCHANDIRECT (196 heures) et des phases d'immersion en entreprise (210 heures)

A l'issue des phases de formation d'une durée de 16 semaines et de 6 semaines de stage en entreprise, un suivi dans l'emploi sera assuré par l'organisme de formation Sageform, pour les stagiaires qui le souhaitent et qui auront trouvé un emploi, pendant une durée de trois mois.

PARTENARIATS :

Plusieurs partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : la Club de prévention, PLIE de Gennevilliers, Boutique Club emploi, direction du développement économique et de l'insertion de la collectivité, Pôle Emploi

MOYENS HUMAINS :

La mission locale affecte un référent/e chargé/e du suivi de cette action.

L'organisme de formation Sageform affecte à cette action son directeur, une assistante, ses formateurs, un référent pédagogique, un référent handicap Sageform.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 16 jeunes et adultes de niveau V, ayant élaboré leur projet professionnel dans la logistique, demandeurs d'emploi motivés pour travailler dans ce secteur et sachant lire, écrire, compter.

Localisation géographique : Territoire d'intervention de la ML de Gennevilliers.

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services, achats matières et fournitures…)	48 469 €	80,78%
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation…)	1 245 €	2,07 %
Autres services extérieurs (publicité, publication, frais de déplacement de missions, frais postaux et télécoms, honoraires...)	1 381 €	2,30 %
Impôts et taxes (impôts et taxes sur rémunération, autres impôts et taxes…)	750 €	1,25 %
Charges de personnel (rémunération des personnels, charges sociales, autres charges de personnel…)	8 155 €	13,60 %
Total	60 000€	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Mission locale	5 000€	8%
Région Ile de France	48 000€	80%
Communes	7 000€	12%
Total	60 000€	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	27 500 €
2014	27 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 45

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT - EMPLOYE LIBRE SERVICE - PORTEE PAR LA COMMUNE DE CLICHY (PORTEUSE DU PLIE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	55 000 €	80%	44 000 €
	Montant Total de la subvention		44 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Commune de Clichy
Adresse administrative : 80 boulevard Jean Jaurès- 92 110 CLICHY

Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Gilles CATOIRE- Maire

Objet : Administration publique gnérale

Date de publication au JO : Sans objet

N° SIRET 219 200 243 00018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 20/04/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 31/12/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 01/03/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 30/06/2013

Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par le Plie de Clichy (rattaché aux services de la commune de Clichy), visant le recrutement de 15 demandeurs d'emploi (4 jeunes, 11 adultes), formés au métier d'employé libre service, par les entreprises locales à l'issue de l'action. Le PLIE de Clichy chargé de promouvoir l'action auprès des entreprises partenaires, doit recueillir leurs engagements à

recruter les personnes accompagnées. L'identification, la sélection des entreprises partenaires ainsi que la définition des modalités de partenariat sont en cours de montage.

Ces publics, prioritairement sans qualification, sont sélectionnés par le PLIE de Clichy et l'organisme de formation pour avoir validé une expérience professionnelle ou démontrer une forte motivation pour exercer le métier d'employé libre service. Les publics sont accompagnés par la Maison de l'Emploi de Clichy-la-Garenne, le PLIE des Boucles du Nord qui regroupe les PLIE communaux de Clichy, d'Asnières, de Gennevilliers, de Colombes et de Villeneuve-la-Garenne.

La demande d'emploi sur le territoire est importante : Pôle Emploi comptabilisait ainsi 5 206 demandeurs d'emploi toutes catégories fin août 2011. Les demandes d'emploi des Clichois s'orientent pour 10,7% dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs et animation et les entreprises de ce secteur représentent un fort potentiel de recrutement pour des postes d'employés libre service.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier, l'action comporte 2 étapes :

- La préparation et l'organisation du recrutement des stagiaires sur l'action ;
- La formation répartie en une phase de 300 heures de formation technique comprenant 150 heures d'accompagnement à la recherche d'emploi et 150 heures de formation technique professionnalisante et 300 heures d'immersion en entreprise (en trois périodes).

A l'issue des phases de formation d'une durée de 10 semaines et de 10 semaines de stage en entreprise (au sein des entreprises futurs employeurs), les entreprises embaucheront les publics. Un suivi dans l'emploi sera assuré par le PLIE de Clichy, pendant une durée de 3 mois.

PARTENARIATS :

Plusieurs partenaires sont mobilisés sur l'action :

Les partenaires prescripteurs : la Maison de l'emploi de Clichy la Garenne et le PLIE des Boucles Nord qui regroupe les PLIE communaux d'Asnières, de Gennevilliers, de Colombes et de Villeneuve-la-Garenne, y compris Plie de Clichy.

Les entreprises partenaires qui se sont engagées à embaucher les jeunes/publics à l'issue de l'action

L'organisme de formation qui sera sélectionné par le Plie de Clichy, après une mise en concurrence.

MOYENS HUMAINS :

Le PLIE affecte une chargée de mission développement des partenariats emploi pour assurer l'animation, l'ingénierie, la coordination et le suivi de l'action.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;

- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional :

L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 jeunes, adultes, ayant une première expérience professionnelle dans le secteur du commerce ou une forte motivation pour y accéder. Les publics doivent maitriser les 4 opérations (addition, soustraction, multiplication, division), disposer d'un bon relationnel, d'une bonne présentation, posséder un niveau V à III voire niveau II si leur situation présente des freins à l'emploi (diplôme non reconnu en France, longue inactivité...).

Localisation géographique : Ville de Clichy et autres villes de la Boucles Nord (Asnières, Gennevilliers, Colombes et Villeneuve-la-Garenne).

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services…)	55 000 €	100%
Total	55 000 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	44 000 €	80%
Ville de Clichy-sur-Seine	11 000 €	20%
Total	55 000 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	27 500 €
2014	27 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 46

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES PORTEE PAR LA COMMUNE DE CLICHY (PORTEUSE DU PLIE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	55 000 €	80%	44 000 €
	Montant Total de la subvention		44 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CLICHY
Adresse administrative : 80 boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY
Statut Juridique Commune
Représentant : Gilles CATOIRE

Objet : Administration publique générale

Date de publication au JO : Sans objet

N° SIRET 21920024300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 20/04/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par le Plie de Clichy (rattaché aux services de la commune de Clichy), visant la préparation à un emploi d'Assistant de Vie aux Familles. Elle

concerne 16 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du PLIE. L'action prévoit le passage du Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles. Le secteur de l'aide aux personnes, en tension, correspond au niveau et aux attentes d'un grand nombre de personnes identifiées par les PLIE.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier, l'action d'une durée totale de 750 heures, comporte 3 étapes :
- 220 heures de recherche active d'emploi
- 280h d'immersion en entreprise (en 2 fois 140 heures)
- 250 heures de formation technique avec validation de 1 à 3 CCP

Partenariats :

Maison de l'emploi de Clichy et PLIE Boucles Nord : prescripteurs

Moyens humains :

Le PLIE affecte 1 chargée de mission pour le suivi des parcours et des actions de formation, l'animation, ingénierie, coordination et suivi de l'action.
Moyens humains mobilisés par l'Organisme de Formation.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 16 demandeurs d'emploi, dont 3 jeunes de moins de 26 ans et 13 adultes, orientés par le PLIE et les Maisons de l'Emploi, de niveau V et infra, ayant validé leur projet professionnel dans ce secteur, en capacité de comprendre, écrire et parler le Français et n'ayant pas de contre indication médicale

Localisation géographique : Ville de Clichy prioritairement et les villes de Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers, Asnières, Nanterre et Colombes.

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	55 000 €	%
Total	55 000 €	

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Clichy	11 000 €	20 %
Région Ile de France	44 000 €	80%
Total	55 000€	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	22 000 €
2014	22 000 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 47

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES PORTEE PAR LA MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DES HAUTS DE BIEVRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	60 000 €	80%	48 000 €
	Montant Total de la subvention		48 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DES HAUTS DE BIEVRE

Adresse administrative : 42 avenue Aristide Briand – 92160 ANTONY

Statut Juridique Association

Représentant : Georges SIFFREDI

Objet : Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi.
Exercer des actions en matière de prévision des besoins de main-d'oeuvre et de reconversion des territoires.
Participer à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi e des salariés, à la création d'entreprise.

Date de publication au JO : 04/04/2006 modification des statuts le 14/03/2011

N° SIRET 49004444300029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : septembre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : fin juin 2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la Maison des Entreprises et de l'Emploi des Hauts de Bièvre (MDEE), visant la préparation à un emploi d'assistant de vie aux familles. Elle concerne 12 demandeurs d'emploi, issus des territoires de **:** Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux, Verrières-le-Buisson, Wissous. L'action prévoit le passage du Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles.

Contenu et déroule de l'action :

Selon le calendrier, l'action comporte plusieurs étapes :

- Le recrutement des stagiaires organisé par la MDEE et l'organisme de formation retenu.
- Accompagnement à la recherche d'emploi : 259 heures
- L'action de formation d'une durée de 252 heures
- Une phase d'immersion en entreprise de 280 heures.

Pour les personnes sans solution d'emploi à l'issue de l'action : alternance entre prospection et réunions collectives de suivi (d'une durée de 3heures par semaine)

Partenariats :

Prescripteurs : Mission Locale, Espace insertion
Autres prescripteurs potentiels qui seront informés : Pôle emploi, CAF, AI (associations intermédiaires)…
Réseau d'employeurs du centre de formation

Moyens humains :

La MDEE affecte la directrice adjointe pour la coordination, l'ingénierie et le suivi de l'action. Le Centre de formation affecte un référent pédagogique et une équipe pluridisciplinaire

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales

de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 12 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, suivis par la MDEE, ayant une compréhension écrite et orale de la langue française, n'ayant pas de contre indication médicale pour exercer le métier, ayant un projet professionnel validé

Localisation géographique : Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux, Verrières-le-Buisson, Wissous

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	40 800 €	68%
Locations	960 €	1,6%
Entretien et réparation	200 €	0,33%
Assurance	110 €	0,18%
Documentation	650 €	1,08%
Publicité, publication	400 €	0.66%
Frais de déplacement, missions	900 €	1,5%
Frais postaux et de télécoms	3 800 €	6,33%
Rémunération des personnels	5 565 €	9,27%
Autres charges de personnel	3 285 €	5,47%
Charges fixes de fonctionnement	4 290 €	6,66%
Total	60 000 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
MDEE des Hauts de Bièvre	12 000 €	20%
Région Ile de France	48 000 €	80%
Total	60 000 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	24 000 €
2014	24 000 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 48

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PORTEE PAR LA VILLE DE COLOMBES (PORTEUSE DU PLIE)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	36 000 €	80%	28 800 €
	Montant Total de la subvention		28 800 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Commune de Colombes
Adresse administrative : Hôtel de Ville, place de la république- 92 701 Colombes Cedex
Statut Juridique : Collectivité territoriale
Représentant : Monsieur Philippe SARRE- Maire
Objet : Administration publique Générale
Date de publication au JO : Sans objet
N° SIRET 219 200 250 00013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 15/10/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 28/02/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 02/11/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 15/02/2013
Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE de Colombes (rattaché aux services de la commune), visant la préparation à un emploi d'agent de prévention et de sécurité. Elle concerne 12 bénéficiaires jeunes et adultes du PLIE. Cette action prévoit la validation du Certificat de

Qualification Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (CQP APS), du SIAPP 1, du SST (sauveteur secouriste du travail) et de l'habilitation HO-BO (habilitation électrique du personnel non électricien).

Le PLIE finance chaque année des formations CQP et SSIAP à titre individuel avec des accès à l'emploi durable presque immédiats en suite de parcours, dans un contexte de forte demande des entreprises locales du secteur.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier, l'action comporte 2 étapes :

- En amont de l'action, une matinée de présentation du métier d'Agent de prévention et de sécurité et des formations nécessaires pour exercer ce poste sera organisée en présence d'un centre de formation et de l'entreprise S3G, future partenaire sur l'action.

- Une action de formation d'une durée de 497 heures réparties en 6 étapes :
  - 140 heures de formation pour le CQP Agent de Prévention et de Sécurité,
  - 70 heures de formation pour le SSIAP 1 (Service de Sécurité Incendie et D'Assistance à personnes),
  - 7 heures de formation pour l'habilitation électrique,
  - 70 heures de remise à niveau,
  - 70 heures de techniques de recherche d'emploi,
  - 140 heures de stage en entreprise (après obtention obligatoire du CQP).

PARTENARIATS :
Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : les structures référentes du PLIE en charge de l'accompagnement renforcé des publics du PLIE (Mission Locale pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans, la Maison Pour l'Emploi pour les adultes demandeurs d'emploi et le Centre Communal d'Action Social / Espace Insertion pour les bénéficiaires du RSA).

Les entreprises partenaires : l'entreprise S3G qui a des besoins en recrutement sur ce type de poste.

L'organisme de formation qui sera sélectionné après une mise en concurrence.

MOYENS HUMAINS :

Le PLIE affecte un chargé de mission pour le montage de l'action, le suivi de l'action sans que toutefois cela ne soit valorisé financièrement.

Les intervenants de l'organisme de formation qui seront mobilisés.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;

- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 12 jeunes et adultes, bénéficiaires du PLIE, hommes ou femmes, de bas niveau de qualification ayant un projet professionnel validé et l'autorisation préfectorale pour exercer dans ce secteur.

Localisation géographique : Ville de Colombes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de service, achats matières premières et fournitures…	36 000 €	100%
Total	36 000 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	28 800 €	80 %
FSE	7 200 €	20 %
Total	36 000 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	14 400 €
2014	14 400 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 49

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT - CONDUCTEURS - RECEVEURS PORTEE PAR LA COMMUNE DE TREMBLAY EN FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	55 000 €	80%	44 000 €
	Montant Total de la subvention		44 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 611 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAIRIE DE TREMBLAY EN FRANCE
Adresse administrative : 18 Boulevard de l'Hôtel de Ville
93290 TREMBLAY EN FRANCE
Statut Juridique : Commune
Représentant : M. François ASENSI – Député Maire

Objet : Administration publique générale

Date de publication au JO : Sans objet

N° SIRET 219 300 738 0027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 01/10/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 03/07/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 10/12/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 03/04/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement visant le recrutement par les entreprises du Groupe KEOLIS : les Courriers de l'Ile de France (CIF) et Voyages Autocars Service (VAS) de 10 demandeurs d'emploi, formés au métier de Conducteur/Conductrice-Receveur/Receveuse. Ces entreprises relevant du secteur du Transport respectivement implantées au Mesnil Amelot et Romainville,

se sont engagées à recruter respectivement 6 et 4 personnes (jeunes et adultes).

Le recrutement de ces publics passe par l'obtention du titre professionnel de conducteur/conductrice de transport routier interurbain de voyageurs. Ces publics, prioritairement sans qualification, accompagnés par la Mission Locale Intercommunale, le Pôle Emploi le PLIE de Sevran, la Boutique club emploi, les services du RSA sont sélectionnés par la commune de Tremblay-en-France et l'organisme de formation pour avoir validé leur projet professionnel.

Les entreprises du secteur du transport de voyageurs interurbain connaissent depuis plusieurs années des difficultés à recruter un personnel qualifié sur des fonctions de Conducteurs Receveurs. Aujourd'hui, Les entreprises CIF et VAS sont disposées à s'investir en partenariat avec les acteurs locaux en vue de contribuer à la lutte contre la précarité professionnelle d'un public demandeur d'emploi peu ou pas qualifié, exclu du marché du travail.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 560 h comporte plusieurs phases :

- 455 heures en centre pour la formation technique du titre professionnel de conducteur Transport routier Interurbain de Voyageurs.
- 105 heures en entreprise

A l'issue des phases de formation d'une durée de 12 semaines et de 3 semaines de stage en entreprise (au sein des entreprises les Courriers de l'Ile de France (CIF) et Voyages Autocars Service (VAS), les entreprises embaucheront les publics qui auront obtenu le titre professionnel de conducteur Transport routier Interurbain de Voyageurs. Un suivi dans l'emploi sera assuré par la Commune de Tremblay en France, pendant une durée de 3 mois

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : Mission locale Intercommunale, Pôle emploi, PLIE de Sevran, Boutique Club Emploi, Compétences Emploi et les Services RSA

Les entreprises partenaires : qui se sont engagées à embaucher les publics à l'issue de l'action : le Groupe KEOLIS : les Courriers de l'Ile de France (CIF) et Voyages Autocars Service (VAS)

MOYENS HUMAINS :

La Division Développement Economique, de l'Emploi e de la Formation Professionnelle de la Ville de Tremblay détache sur ce dispositif un chargé de mission emploi qui assurera l'ingénierie de formation, l'organisation et l'animation des réunions, la coordination et le suivi de l'action.

Les moyens humains qui seront présentés par l'organisme de formation sélectionné.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;

- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
 de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
 d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
 de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) :

Public résidant dans les zones classées comme prioritaires par la politique de la ville, jeunes de moins de 26 ans, adultes de 50 ans et plus, demandeurs d'emploi reconnus handicapés par la CPDAPH sous réserve que leur aptitude physique soit compatible avec l'exercice du métier visé, niveau V ou infra V. Les personnes doivent être âgées de plus de 21 ans pour la validation du titre professionnel.

Localisation géographique : Tremblay-en-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	55 000 €	100 %
		%
		%
		%
		%
Total	55 000 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	44 000 €	80 %
Communauté d'Agglomération Terres de France	11 000 €	20 %
Total	55 000 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	27 500€
2014	27 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 50

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT- « MACHINISTE-RECEVEUR » PORTEE PAR CONVERGENCE 93

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	54 984 €	80%	43 980 €
	Montant Total de la subvention		43 980 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONVERGENCE 93
Adresse administrative : 7/9, rue de la Liberté – 93500 PANTIN

Statut Juridique : Association Loi 1901
Représentant : Monsieur Laurent GAILLOURDET – Président

Objet : Fédérer les Missions Locales de la Seine-Saint-Denis adhérentes en partageant et capitalisant leur expertise sur les questions d'insertions socio-professionnelles auprès de l'ensemble de ses interlocuteurs.

Date de publication au JO : 17/11/2006

N° SIRET 523 109 833 00013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 07/03/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 31/05/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 10/12/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 22/03/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement portée par l'association convergence 93 visant le recrutement par l'entreprise RATP de 16 demandeurs d'emploi, formés au métier de Machiniste-receveur.

Ces publics, prioritairement sans qualification, accompagnés par les Missions Locales, le réseau des projets de ville RSA sont sélectionnés par Convergence 93 et l'organisme de formation. L'association Convergence 93 regroupe une majorité de missions Locales de la Seine-Saint-Denis (Mission Locale de La LYR de Pantin, Le Pré Saint Gervais, Les Lilas ; Mission Locale Intercommunale (MLI) 4-93 de Montreuil, Bagnolet, Romainville et Noisy-le-Sec ; Mission Locale de Rosny-sous-Bois/Neuilly Plaisance ; MLI SUD 93 de Noisy-le-Grand, Neuilly-sur-Marne et Gournay s/Marne ; Mission Locale AISPJA d'Aubervilliers ; Mission Locale LA MIRE de Bobigny, Drancy et le Blanc-Mesnil, MLI GAGNY, Mission Locale de Bondy ; MLI La DUHYS de Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan, Vaujours, Le Raincy et Coubrons ; Objectif emploi de Saint-Denis et Pierrefitte ; Mission Locale de Sevran/Tremblay-en-France).

Contenu et déroulé de l'action :

L'action d'une durée globale de 455 heures se déroule de la manière suivante :

Phase accompagnement vers l'emploi et de formation en centre : 441 h
Phase immersion : 14 h
Phase de recrutement de l'entreprise RATP

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

- Les partenaires prescripteurs : les Missions Locales, le réseau des projets de ville RSA
- Les partenaires institutionnels : le Conseil Général de Seine-Saint-Denis
- Les entreprises partenaires : qui se sont engagées à embaucher les jeunes/publics à l'issue de l'action : la RATP

Moyens humains :

Equipe d'ingénierie de Convergences 93
Tuteurs en entreprises

Indicateurs de résultats et d'impacts :
Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :
Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 16 demandeurs d'emploi, de faible niveau de formation, sans qualification, jeunes 21-25 ans, allocataires du RSA, Femmes, Travailleurs reconnus handicapés, seniors

Localisation géographique : les territoires d'interventions des missions locales partenaires : Pantin, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Bagnolet, Romainville, Noisy-le-Sec, Neuilly-sur-Marne, Gournays/Marne, Aubervilliers, Bobigny, Drancy, le Blanc-Mesnil, Gagny, Villemomble, Pavillons-Sous-Bois, Bondy, Pierrefitte, Montfermeil, Clichy-Sous-Bois, Livry-Gargan, Vaujours, Le Raincy, Coubrons, Sevrans, Tremblay-en-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (Prestations de services, achats matières et fournitures-	47 092.00 €	85.65 %
Autres services extérieurs	1 900.00 €	3.46 %
Impôts et taxes (impôts et taxes sur rémunération, autres impôts et taxes)	354.00 €	0.64%
Charges de personnel (rémunération et charges sociales	5 638.00 €	10.25 %
Total	54 984.00 €	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
convergence 93	5 114.00 €	9.60%
Région Ile de France	43 980.00€	80 .00%
Département	5 890.00 €	10.40 %
Total	54 984.00 €	100.00 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	21 990 €
2014	21 990 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 51

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT DE « FACTEUR » PORTEE PAR CONVERGENCE 93

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	54 984 €	80%	43 980 €
	Montant Total de la subvention		43 980 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONVERGENCE 93
Adresse administrative : 7/9, rue de la Liberté – 93500 PANTIN

Statut Juridique : Association Loi 1901
Représentant : Monsieur Laurent GAILLOURDET – Président

Objet : Fédérer les Missions Locales de la Seine-Saint-Denis adhérentes en partageant et capitalisant leur expertise sur les questions d'insertions socio-professionnelles auprès de l'ensemble de ses interlocuteurs.

Date de publication au JO : 17/11/2006

N° SIRET 523 109 833 00013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 07/03/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 31/04/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 26/11/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 08/03/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement portée par l'association convergence 93, visant le recrutement par l'entreprise LA POSTE de 15 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, formés au métier de Facteur. Cette entreprise s'est engagée à recruter 15 personnes en contrat à durée indéterminée.

Ces publics, prioritairement sans qualification, accompagnés par les Missions Locales, le réseau des projets de ville RSA sont sélectionnés par Convergence 93 et l'organisme de formation. L'association Convergence 93 regroupe une majorité de missions Locales de la Seine-Saint-Denis (Mission Locale de La LYR de Pantin, Le Pré Saint Gervais, Les Lilas ; Mission Locale Intercommunale (MLI) 4-93 de Montreuil, Bagnolet, Romainville et Noisy-le-Sec ; Mission Locale de Rosny-sous-Bois/Neuilly Plaisance ; MLI SUD 93 de Noisy-le-Grand, Neuilly-sur-Marne et Gournay s/Marne ; Mission Locale AISPJA d'Aubervilliers ; Mission Locale LA MIRE de Bobigny, Drancy et le Blanc-Mesnil, MLI GAGNY, Mission Locale de Bondy ; MLI La DUHYS de Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan, Vaujours, Le Raincy et Coubrons ; Objectif emploi de Saint-Denis et Pierrefitte ; Mission Locale de Sevran/Tremblay-en-France).

Le département de la Seine-Saint-Denis est investi dans l'action dans le cadre d'une charte qui favorise la mise en relation entre les entreprises locales et les associations œuvrant dans les champs de l'emploi et de l'insertion

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 511 heures se déroule de la manière suivante :

- accompagnement vers l'emploi et phase de formation : 308 heures
- 3 périodes en immersion : 203 heures

PARTENARIATS :

- Les partenaires prescripteurs : le réseau des Missions Locales, le réseau des projets de ville RSA
- Les partenaires institutionnels : le Conseil Général de Seine-Saint-Denis
- Les entreprises partenaires qui se sont engagées à embaucher les Publics à l'issue de l'action : La Poste

Moyens humains :

Equipe d'ingénierie de Convergences 93
Tuteurs en entreprises

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;

- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;

de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi, de faible niveau de formation, sans qualification, Jeunes 18-25 ans, Allocataires du RSA, Femmes, Travailleurs reconnus handicapés, Seniors

Localisation géographique : Seine-Saint-Denis – Les Missions Locales de : Pantin, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Bagnolet, Romainville, Noisy-le-Sec, Neuilly-sur-Marne, Gournay S/Marne, Aubervilliers, Bobigny, Drancy, le Blanc-Mesnil, Gagny, Villemomble, Les Pavillons-Sous-Bois, Bondy, Pierrefitte, Montfermeil, Clichy-Sous-Bois, Livry-Gargan, Vaujours, Le Raincy, Coubrons, Sevrans, Tremblay en France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (Prestations de services, achats matières et fournitures-	47 092.00 €	85.65 %
Autres services extérieurs	1 900.00 €	3.46 %
Impôts et taxes (impôts et taxes sur rémunération, autres impôts et taxes)	354.00 €	0.60%
Charges de personnel (rémunération et charges sociales	5 638.00 €	10.25 %
Total	54 984.00 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
convergence 93	5 114.00 €	9.60%
Région Ile de France	43 980.00€	80 .00%
Département	5 890.00 €	10.40 %
Total	54 984.00 €	100.00 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	21 990 €
2014	21 990 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 52

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT- CONDUCTEUR/TRICE DE MARCHANDISES PORTEE PAR LA MEIFE D'AULNAY SOUS BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	71 568 €	77%	55 000 €
	Montant Total de la subvention		55 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MEIFE - MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION, DE LA FORMATION ET DE L'ENTREPRISE

Adresse administrative : 1, rue Auguste Renoir – 93600 AULNAY SOUS BOIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Gérard SEGURA - Président

Objet : Développement de l'économie et de l'emploi

Date de publication au JO : 12/06/2010

N° SIRET 430 121 723 00026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 19/03/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 31/05/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 06/11/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 08/02/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement visant le recrutement par les entreprises du Groupe BERTO, MAZET, ADS de 10 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, formés au métier de conducteur/ conductrice de transport en commun. Ces entreprises relevant du secteur du transport sont respectivement implantées à Aulnay-sous-Bois, Gonesse et Romainville.

Le recrutement de ces publics passe par l'obtention du titre professionnel de Conducteur de Transport de Marchandises sur Porteur (TRM). Ces publics, prioritairement sans qualification, accompagnés par Pôle Emploi, la mission locale d'Aulnay-sous-Bois, Pôle Insertion de la MEIFE, Service RSA d'Aulnay, Services Jeunesse d'Aulnay, Associations de quartier sont sélectionnés par la Maison de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Entreprise et l'organisme de formation Groupe PROMOTRANS.

Les projets d'extension de l'aérogare Roissy Charles de Gaulle ainsi que la création du Pôle commercial Aéroville sur le territoire de la Seine Saint Denis vont engendrer une croissance d'activité du bassin d'emploi, et notamment sur des postes de chauffeur poids lourd pour ravitailler ces lieux.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 455 heures comporte plusieurs phases :

- Le recrutement
- La phase de formation diplômante de 385 heures
- La phase d'immersion en entreprise de 70 heures

A l'issue des phases de formation d'une durée de 11 semaines et de 2 semaines de stage en entreprise (au sein des entreprises futurs employeurs), les entreprises embaucheront les publics.

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : Pôle Emploi, la mission locale d'Aulnay-sous-Bois, Pôle Insertion de la MEIFE, Service RSA d'Aulnay, Services Jeunesse des villes d'Aulnay, Association de quartier qui assurent l'orientation des stagiaires et leur suivi dans l'action.

Les entreprises partenaires qui se sont engagées à embaucher les publics à l'issue de l'action : Groupe BERTO, MAZET et ADS.

MOYENS HUMAINS :

La MEIFE affecte un chargé de projet, des conseillers emploi/formation, une assistante administrative
L'organisme de formation mobilise un référent pédagogique, un référent administratif et 5 formateurs (dont 1 référent du groupe)

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :
L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :
Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;

de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 10 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, de faible niveau de qualification. Une attention particulière est portée sur le recrutement du public féminin et des publics issus des quartiers en ZFU, ZUS et CUCS. Les personnes doivent être âgés de plus de 21 ans et posséder le permis B avec une pratique régulière de la conduite et maîtriser les savoirs de base.

Localisation géographique : Seine-Saint-Denis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services (prestations, fournitures administratives, petits matériels)	45 534.00 €	64 %
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation)	4 217.00 €	6 %
Autres services extérieurs (publicité publication, frais de déplacements missions, frais postaux et de télécoms)	1 690.00 €	2 %
Charges de personnel (rémunération et charges sociales)	20 127.00 €	28 %
Total	71 568.00 €	100%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	55 000.00 €	77 %
Commune Aulnay sous Bois	16 568.00 €	23 %
Total	71 568.00 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	27 500.00 €
2014	27 500.00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 53

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT- EMPLOYE LIBRE SERVICE PORTEE PAR LE PLIE MODE D'EMPLOI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	54 995,99 €	80%	43 996,79 €
	Montant Total de la subvention		43 996,79 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE MODE D'EMPLOI
Adresse administrative : 7/9, rue de la Liberté – 93500 PANTIN

Statut Juridique : Association loi 1901
Représentant : Monsieur François BIRBES

Objet : Fédérer et mettre en cohérence l'ensemble des moyens existants sur le territoire de "Pantin, les Lilas, Le Pré St Gervais" afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, jeunes ou adultes.
Poursuivre l'insertion sociale et économique de ces populations en veillant à assurer : un emploi d'insertion qualifiant, une formation adaptée, un accompagnement social eet professionnel individualisé, un accès à l'emploi durable.
Cette démarche s'inscrit notamment dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion eet l'Emploi prévu par la loi du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions.

Date de publication au JO : 23/03/2006

N° SIRET 490 439 916 00027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 11/10/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 15/02/2014
Date prévisionnelle du début de la formation : 24/06/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 27/09/2013
Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement portée par le PLIE Mode d'Emploi, visant le recrutement par l'entreprise E. LECLERC de 15 jeunes formés au métier d'employé libre service.

Ces jeunes, prioritairement sans qualification, accompagnés par la Mission locale de la LYR, le PLIE Mode d'Emploi, le Pôle Emploi et CAP Emploi sont sélectionnés par le PLIE Mode d'Emploi et l'organisme de formation.

L'ouverture en 2013, du Magasin E. Leclerc à Bobigny devrait générer 170 emplois d'employé libre-service. Cette action offre ainsi une opportunité pour ces publics d'accéder à des emplois.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 469 heures comporte plusieurs phases :

- Formation théorique : 203 h
- Stage en entreprise : 210 h
- Suivi : 56 h

MOYENS HUMAINS :

Le PLIE Mode d'Emploi met à disposition les intervenants suivants :

- Une chargée de relation entreprise (diagnostic, évaluation des besoins, coordination de l'action)
- une directrice (Montage du dossier, ingénierie, diagnostic, évaluation des besoins)
- 5 référents et 1 gestionnaire

Les intervenants de l'organisme de formation qui seront mobilisés.

PARTENARIATS :

Les partenaires prescripteurs : Mission locale de la Lyr, Pôle Emploi, CAP Emploi.

Les entreprises partenaires : l'Entreprise E. Leclerc qui s'est engagée à embaucher les jeunes à l'issue de l'action

L'organisme de formation qui sera sélectionné après une mise en concurrence.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :
L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;

de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 jeunes bénéficiaires du PLIE Mode d'Emploi, demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RSA, de niveau V ou infra V, ou ayant une qualification inadaptée au marché du travail, travailleurs handicapés

Localisation géographique : Pantin, Les Lilas et le Pré St Gervais

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat (Prestations de services)	38 220.00	69.50 %
Charges de Personnel (rémunérations, charges sociales	15054.88	27.37 %
Charges fixes de fonctionnement (loyers, coûts administratifs)	1721.11	3.13 %
		%
Total	54 995.99	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	43996.79	80 %
FSE	10999.20	20 %
Total	54 995.99	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	21 998,40
2014	21 998,39

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 54

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT- EMPLOYE POLYVALENT DE RESTAURATION PORTEE PAR LE PLIE DE SAINT-OUEN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	68 750 €	80%	55 000 €
	Montant Total de la subvention		55 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOC DE GESTION DU PLIE DE SAINT-OUEN

Adresse administrative : 6 Place de la République

Statut Juridique : Association Loi 1901

Représentant : Madame Jacqueline ROUILLON – Maire de Saint-Ouen

Objet : - D'assurer le portage du PLIE en terme de coordination, d'animation et de gestion financière comme définis dans le protocole signé par l'Etat, la ville de Saint-Ouen, le Conseil Général de seine Saint-Denis et le Conseil Régional d'Ile de France qui ont décidé de réunir leur effort autour de la mise en œuvre du protocole du PLIE de Saint-Ouen

- De servir de plate-forme pour la gestion et le transfert des fonds qui lui sont attribués au titre des actions entreprises, par les financeurs : Union Européenne, Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Collectivités Territoriales, Etablissements Publics, associations et fondations, partenaires privés…

- De soutenir toutes initiatives et actions innovantes en faveur de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

- De développer ou piloter toute action entrant dans la compétence emploi-insertion-formation et/ou en lien avec les entreprises ou relevant d'une démarche communale, intercommunale ou intra-communautaire.

- D'autres collectivités territoriales, associations, entreprises ou fondations peuvent être mobilisées autour de l'objet de l'association.

Date de publication au JO : 24/01/2004

N° SIRET 451 709 190 00016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 04/02/2013
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 14/06/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : /02/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 14/06/2013
Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement portée par le PLIE de Saint-Ouen visant le recrutement par la commune de Saint-Ouen de 12 demandeurs d'emploi, formés au métier d'Agent Polyvalent Restauration Entretien et d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles. A l'issue de l'action, la commune s'est engagée à les titulariser (agents de catégorie C). Cette action répond aux besoins de personnel de la commune. En effet, l'ouverture d'une école est prévue en septembre 2013 pour accueillir les enfants des nouveaux habitants (estimés à + 15 000) et justifie la titularisation de ces agents.

Contenu et déroule de l'action :
Selon le calendrier proposé, de l'action d'une durée globale de 700 heures, se déroule de la manière suivante :

- Période de formation de 490 heures incluant :
1 -sur le plan théorique des compétences en expression française, mathématiques et notions de sciences physiques, vie sociale et professionnelle ;
2- sur le plan pratique les gestes professionnels d'assistance à l'enfant et de contrôle de l'état de propreté des locaux, l'entretien.
- Des périodes de stage pratique (210 heures) seront les premières périodes d'intégration dans les services de restauration scolaire.

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

- Les partenaires prescripteurs.
- L'organisme de formation qui sera sélectionné après une mise en concurrence

Moyens humains :

Le PLIE met à disposition du personnel qui sera mobilisé pour l'encadrement et le tutorat des stagiaires

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :
L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional :

L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 12 bénéficiaires du PLIE de St Ouen, prioritairement des jeunes de moins de 26 ans, hommes/femmes.

Localisation géographique : Saint-Ouen

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat (Prestations de services)	49 090.57 €	71.40 %
Charges de personnel (rémunération et charges sociales)	19 659.43 €	28.60 %
Total	68 750 €	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	55 000 €	80 %
Département de la Seine-Saint-Denis	13 750 €	20 %
Total	68 750 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	27 500 €
2014	27 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 55

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE L'AIDE A LA PERSONNE PORTEE PAR LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DE ROSNY-SOUS-BOIS/NEUILLY-PLAISANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	45 902,50 €	80%	36 700 €
	Montant Total de la subvention		36 700 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DE ROSNY-SOUS-BOIS/NEUILLY-PLAISANCE
Adresse administrative : 20 rue Claude Pernes – 93110 ROSNY-SOUS-BOIS
Statut Juridique Association
Représentant : Jacques BOUVARD

Objet : Insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans

Date de publication au JO : 16/01/1999

N° SIRET 42180364400028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 01/10/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31/05/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par la Mission Locale de Rosny-Sous-Bois/Neuilly-Plaisance, visant l'accès à l'emploi de 15 demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans dans le secteur de l'aide à la personne, à travers la validation du Certificat de Compétences Professionnelles 3 du Titre professionnel Assistant de Vie aux Familles.

Contenu et déroulé de l'action :
L'action se déroule de la manière suivante :

Phase d'accompagnement à la recherche active d'emploi : 294 heures
Période d'immersion en entreprise : 105 heures
Phase de formation technique professionnalisante : 210

Partenariat :

Partenaires prescripteurs : Mission Locale en partenariat avec le service Emploi Formation de la ville de Rosny, le service insertion Michelet et Pôle emploi

Moyens humains :

La Mission Locale affecte une directrice ajointe chargée de l'ingénierie
Le Centre de formation mobilise un responsable de formation, un formateur-référent en charge de la coordination de l'action et de l'équipe pédagogique, des formateurs référents et une assistante technique

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 jeunes suivis par la Mission locale, de niveau V et infra V, ayant validé un projet professionnel dans le secteur de l'aide à la personne

Localisation géographique : Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	42 544,50 €	92.68 %
Achats matières et fournitures	200 €	0.44 %
Publicité, publication	300 €	0.65 %
Frais postaux et de télécoms	200 €	0.44 %
Rémunération des personnels	1 808 €	3.94 %
Charges fixes de fonctionnement (locaux)	500 €	1.09 %
Total	45 902,50 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Mission locale de Rosny sous bois	3 358 €	7.32 %
Etat /CUCS	5 844,50 €	12.73 %
Région Ile de France	36 700 €	79.95 %
Total	45 902,50 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	18 350 €
2014	18 350 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 56

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI – METIERS DE LA RESTAURATION PORTEE PAR LA MISSION LOCALE DE LA LYR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	64 312.00 €	80%	50 312.00 €
	Montant Total de la subvention		50 312.00 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MISSION LOCALE DE LA LYR
Adresse administrative : 7/9, rue de la Liberté – 93500 PANTIN

Statut Juridique : Association loi 1901
Représentant : Monsieur François BIRBES

Objet : Insertion sociale et professionnelle des jeunes 16-25 ans du territoire de Pantin, du Pré Saint Gervais et des Lilas

Date de publication au JO : 06/08/1993

N° SIRET 39322257500036

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 10/09/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 10/05/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 08/10/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 01/02/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par la Mission Locale de la Lyr, visant l'accès à l'emploi de 16 jeunes de 16 à 25 ans demandeurs d'emploi dans les métiers de commis de cuisine et commis de salle / serveur du secteur de la Restauration.
Secteur en tension permanente, porteur d'emplois.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 600 heures se déroule de la manière suivante :

- Accompagnement vers l'emploi : 145 h
- Formation technique professionnalisante : 175 h
- Modules d'enseignement général : 70 h
- Immersion en entreprise : 210 h

PARTENARIATS :

Mission Locale de la Lyr, l'organisme de formation et les Missions Locales Est Ensemble et Pôle Emploi

MOYENS HUMAINS :

La mission locale affecte une directrice adjointe en charge de l'ingénierie, de la coordination et le suivi de l'action
L'organisme de formation Relais mobilise 5 formateurs, le Directeur, 1 responsable pédagogique et une secrétaire

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement

ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 16 demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans suivis par les 4 missions locales de la Communauté d'agglomération Est Ensemble

Localisation géographique : Territoires da la Communauté d'Agglomération Est Ensemble : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat (Prestations de services, matières et fournitures)	52 132	81.06 %
Location	500	0.78 %
Assurance	200	0.31 %
Documentation	400	0.62 %
Publicité, publication	200	0.31 %
Frais de déplacement, mission	300	0.47 %
Frais postaux et de télécom	500	0.78 %
Rémunération des personnels	8 400	13.06 %
Charges sociales	1 680	2.61 %
Total	64 312	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	50 312	79 %
Communauté d'agglomération	14 000	21 %
Total	64 312	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	32 956 €
2014	32 956 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 57

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION LINGUISTIQUE PROFESSIONNALISANTE POUR L'ACCES A L'EMPLOI PORTEE PAR LE PLIE DE CHOISY-LE-ROI ORLY VILLENEUVE-LE-ROI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	56 206€	80%	44 964,80 €
	Montant Total de la subvention		44 964,80 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE DE CHOISY-LE-ROI ORLY VILLENEUVE-LE-ROI
Adresse administrative : 7 avenue Adrien Raynal – 94310 ORLY

Statut Juridique : SIVU
Représentant : Béatrice COLLET
Objet : Accompagnement vers et dans l'emploi de public éloigné de l'emploi, principalement de bas niveau de qualification.

Date de publication au JO : 20/07/1983

N° SIRET 25940110700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : mai 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : décembre 2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par le PLIE de Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi visant la préparation à un emploi dans les secteurs du commerce, des services à la personne, des autres services aux particuliers, de l'hôtellerie restauration et de l'alimentation. Elle concerne 16 demandeurs d'emploi bénéficiaires, rencontrant des difficultés linguistiques, consistant dès lors des difficultés dans l'accès à un emploi.

Sur le territoire couvert par le PLIE, le taux de chômage est plus élevé que la moyenne départementale (13,5% contre 8,3% pour le 94). L'enquête des besoins en main d'œuvre (BMO) 2011 a révélé de nombreux besoins de recrutement pour les postes d'employés libre service,

caissiers, pompistes, agents d'entretien des locaux, employés de maison et personnel de ménage, aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine

Contenu et déroulé de l'action :
Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 650 heures comporte plusieurs phases :

- L'accompagnement vers l'emploi : 440 heures
- L'immersion en entreprise : 210 heures

Partenariats :
Les partenaires prescripteurs sont le PLIE de Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi et le PLIE Nord Essonne pour la prescription, la Mission Locale de Choisy Orly, la communauté d'Agglomération Val de Bièvre, les Pôles emploi des PLIE du 94, CAP Emploi…

Moyens humains :
Le PLIE mobilise un chargé de mission et un responsable administratif et financier (0,25 ETP) ; l'organisme de Formation, 2 à 3 formateurs
Les entreprises affectent 1 tuteur par entreprise.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 16 demandeurs d'emploi de niveaux A 1.1 à B1 (Cadre européen commun de référence – CECR - qui définit des niveaux de maîtrise d'une langue étrangère en fonction de savoir-faire dans différents domaines de compétence), bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), communiquant en langue française (Post-alphabétisation, Français Langue Etrangère, public illettré ayant déjà commencé un parcours linguistique).

Localisation géographique : Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	43 890 €	78 ,08%
Rémunération des personnels	8 085 €	14,38%
Charges sociales	2 915 €	5,19%
Charges fixes de fonctionnement (loyers, coûts, administratifs…)	1 316 €	2,35%
Total	56 206 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PLIE de Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi	5 620,60 €	10%
Région Ile de France	44 964,80 €	80%
Fonds européens	5 620,60	10%
Total	56 206 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	22 482,40€
2014	22 482,40

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 58

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT D'EMPLOYE POLYVALENT DE RESTAURATION PORTEE PAR LE PLIE DE CHOISY-LE-ROI ORLY VILLENEUVE-LE-ROI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	67 375 €	80%	53 900 €
	Montant Total de la subvention		53 900 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLIE Choisy-le-Roi Orly Villeneuve-le-Roi
Adresse administrative : 7 avenue Adrien Raynal – 94310 ORLY
Statut Juridique : SIVU
Représentant : Béatrice COLLET

Objet : Accompagnement vers et dans l'emploi de public éloigné de l'emploi, principalement de bas niveau de qualification.

Date de publication au JO : 20/07/1983

N° SIRET 25940110700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : mai 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : décembre 2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement, portée par le PLIE de Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi, visant le recrutement de 14 demandeurs d'emploi formés au métier d'agent de restauration polyvalent, au sein du réseau d'entreprises développé par le PLIE.

Le PLIE de Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi, chargé de promouvoir l'action auprès des entreprises partenaires, doit recueillir leurs engagements à recruter les personnes accompagnées. L'identification, la sélection des entreprises partenaires ainsi que la définition des modalités de partenariat sont en cours de montage.

Contenu et déroulé de l'action :
Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 1030 heures se déroule de la manière suivante :

- L'accompagnement vers l'emploi et la formation technique : 750 heures
- L'immersion en entreprise : 280 heures

Partenariats :

Les prescripteurs, les entreprises et l'organisme de formation sont les partenaires de l'action.

Moyens humains :

Le PLIE affecte un chargé de mission et responsable administratif et financier (0,25 ETP)
L'organisme de formation mobilise 2 à 3 formateurs
Les entreprises mobilisent 1 tuteur par entreprise

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 14 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), de niveaux III (BTS…) à V bis (CAP …), ayant validé un projet professionnel dans le métier ciblé, savoir lire et écrire le

Français, avoir de la rigueur dans le respect des normes de sécurité, ne pas avoir de contre indication médicale.

Localisation géographique : Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	53 900 €	80 %
Rémunération des personnels	8 937 €	13,26%
Charges sociales	3 222 €	4,78%
Charges fixes de fonctionnement (loyers, coûts, administratifs…)	1 316 €	1,96%
Total	67 375 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
PLIE Choisy-le-Roi Orly Villeneuve-le-Roi	6 737,50 €	10%
FSE	6 737,50 €	10%
Région Ile de France	53 900 €	80%
Total	67 375 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	26 950 €
2014	26 950 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 59

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'AGENT DE SERVICE ET DE NETTOYAGE EN MILIEU HOSPITALIER PORTEE PAR LE PLIE D'IVRY VITRY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	50 000 €	80%	40 000 €
	Montant Total de la subvention		40 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI D'IVRY VITRY

Adresse administrative : Centre Jeanne Hachette – 18 promenée Venise Gosnat – 94200 IVRY SUR SEINE

Statut Juridique GIP

Représentant : Nicolas RAMEAU

Objet : Elaboration et mise en œuvre d'une politique de lutte contre le chômage dans sa zone géographique d'action

Date de publication au JO : 21/12/1999

N° SIRET 18940906300063

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 19/03/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 15/10/2013

Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par le PLIE d'Ivry Vitry visant la préparation à l'emploi d'agent de service et de nettoyage en milieu hospitalier. Elle concerne 15 demandeurs d'emploi bénéficiaires du PLIE. L'action prévoit le passage d'une Certification Agent de service de niveau 2.
Pôle emploi, dans son enquête des besoins en main d'œuvre (BMO), précise que les « projets de recrutement », pour le seul département du Val de Marne, dans les métiers suivants : aide à

domicile, aide ménagère et travailleuse familiale, sont le l'ordre de plus de 420 postes par an. La donnée est renforcée, de façon prévisionnelle, par des « difficultés à recruter ».

Contenu et déroulé de l'action :
Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 672 heures au total comporte plusieurs étapes :

- La formation théorique générale / accompagnement vers l'emploi : 294 heures
- l'immersion en entreprise : 210 heures
- La formation technique : 168 heures

Partenariats :

Les prescripteurs : Pôle emploi, Mission Locale, les associations de proximité…

Moyens humains :
Le PLIE affecte un chargé de mission, le directeur et les référents des personnes pour le suivi et la coordination de l'action.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…) ayant validé leur projet professionnel, n'ayant pas de contre indication médicale, en capacité de lire un texte.

Localisation géographique : Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine
Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	40 000 €	80 %
Rémunération des personnels	5 200 €	10,40%
Charges sociales	4 800 €	9,60 %
Total	50 000 €	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	10 000 €	20%
Région Ile de France	40 000 €	80%
Total	50 000 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	20 000 €
2014	20 000 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 60

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LE METIER D'ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES PORTEE PAR LE PLIE IVRY-VITRY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	62 500 €	80%	50 000 €
	Montant Total de la subvention		50 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI D'IVRY VITRY
Adresse administrative : Centre Jeanne Hachette – 18 promenée Venise Gosnat – 94200 IVRY SUR SEINE
Statut Juridique GIP
Représentant : Nicolas RAMEAU

Objet : Elaboration et mise en œuvre d'une politique locale de lutte contre le chomage.

Date de publication au JO : 21/12/1999

N° SIRET 18940906300063

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 26/03/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 30/10/2013

Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi visant l'accès à l'emploi de 15 demandeurs d'emploi dans le métier d'assistant(e) de vie aux familles, à travers le passage des 3 Certificats de Compétences qui composent le Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles.
Sur le territoire, les formations conventionnées sont insuffisantes pour répondre aux besoins des

entreprises et les tests d'entrée sont difficilement accessibles pour le public visé par l'action.

Contenu et déroulé de l'action :

L'action se déroule de la manière suivante :

Formation théorique générale dont accompagnement à la recherche d'emploi : 259 heures
Formation technique du métier : 245 heures
Immersion en entreprise : 210 heures
Total : 714 heures

Partenariats :

Prescripteurs PLIE : Pôles emploi Ivry et Vitry, ML, 2 EDS, Associations

Moyens humains :

Le PLIE affecte un chargé de relations entreprises, le directeur et les référents PLIE

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…ayant validé leur projet professionnel, dans les métiers de l'aide à la personne, n'ayant pas de contre indication médicale.

Localisation géographique : Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	50 000 €	80%
Rémunération des personnels	6 500 €	10,40%
Charges sociales	6 000 €	9,60%
Total	62 500 €	100%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	12 500 €	11%
Région Ile de France	50 000 €	80%
Total	62 500€	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	25 000 €
2014	25 000 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 61

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI AGENT DE SERVICE ET DE NETTOYAGE EN MILIEU HOSPITALIER PORTEE PAR le PLIE PLAINE CENTRALE INITIATIVES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	62 622,07 €	80%	50 097,65 €
	Montant Total de la subvention		50 097,65 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAINE CENTRALE INITIATIVES POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Adresse administrative : 4 rue le Corbusier – 94000 CRETEIL

Statut Juridique Association

Représentant : Danièle CORNET

Objet : Favoriser le développement local d'initiatives , de projets et d'actions contribuant à l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés.

Date de publication au JO : 02/02/2002

N° SIRET 44079893200040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 02/04/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 28/06/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE de Plaine Centrale Initiative visant l'accès au métier de personnel polyvalent des services hospitaliers ou de nettoyeur de locaux de 15 demandeurs d'emploi, avec le passage de la Certification Agent de service de niveau 2.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des clauses d'insertion de l'hôpital Henri Mondor avec l'entreprise GOM (titulaire du marché de nettoyage) qui offre des perspectives d'emploi.

Contenu et déroulé de l'action :

L'action d'une durée globale de 631 heures se déroule de la manière suivante :

Phase d'accompagnement vers l'emploi : 231 heures
Phase de formation technique : 190 heures
Phase d'immersion en entreprise : 210 heures
Phase d'accompagnement dans l'emploi : 30 heures

Partenariats :

Les partenaires prescripteurs : les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), Espace départemental de solidarité (EDS), pôle emploi, le CCAS.

Moyens humains :

Le PLIE mobilise un responsable secteur formation/insertion pour l'ingénierie de projet, un responsable administratif et financier
L'organisme de formation affecte un référent d'action et des formateurs qualifiés.
Les entreprises mobilisent des tuteurs.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), sachant lire et écrire, mobiles géographiquement.

Localisation géographique : Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes, Bonneuil-sur-Marne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	51 000 €	81,44%
Frais postaux et de télécom	50 €	0,08%
Impôts et taxes sur rémunération	637,17 €	1,08%
Rémunération des personnels	5 442,92 €	8,69%
Charges sociales	3 269,10 €	5,22%
Fourniture (non stock)	29,97€	0,04%
Locations immobilières	1 443,48 €	2,30%
Location copieur	37,44 €	0,05%
Entretien et maintenance	199,79 €	0,32%
Assurances	18,06 €	0,02%
Honoraires comptabilité et consultants	274,49 €	0,44%
Téléphone/internet	216,65 €	0,34%
Total	62 622,07 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	12 524,41 €	
Région Ile de France	50 097,65 €	80%
Total	62 622,07 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	25 048,8 €
2014	25 048,85 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 62

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LES METIERS DES SERVICES AUX PERSONNES PORTEE PAR le PLIE PLAINE CENTRALE INTIATIVES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	51 112,07 €	80%	40 889,65 €
	Montant Total de la subvention		40 889,65 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PLAINE CENTRALE INITIATIVES POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Adresse administrative : 14 rue le Corbusier – 94000 CRETEIL

Statut Juridique Association

Représentant : Danièle CORNET

Objet : Favoriser le développement local d'initiatives , de projets et d'actions contribuant à l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés

Date de publication au JO : 02/02/2002

N° SIRET 44079893200040

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 02/04/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 28/06/2013

Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE Plaine Centrale Initiative visant l'accès au métier d'assistant(e) de vie aux familles de 15 demandeurs d'emploi, avec le passage du Titre professionnel Assistant(e) de Vie aux Familles.

Sur le territoire, les formations conventionnées sont insuffisantes pour répondre aux besoins des entreprises et les tests d'entrée sont difficilement accessibles pour le public visé par l'action.

Contenu et déroulé de l'action :

L'action se déroule de la manière suivante :

Phase de recrutement : 20 heures
Accompagnement vers l'emploi : 203 heures
Phase de formation technique : 230 heures
Phase d'immersion en entreprise : 245 heures
Phase d'accompagnement dans l'emploi : 30 heures

Partenariats :

Prescripteurs : les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du territoire intervenant dans le Service à la Personne, Pôle emploi, services sociaux du territoire.
Chargée de relations entreprises

Moyens humains :

Le PLIE Plaine Centrale Initiative affecte un responsable secteur insertion / formation, l'ingénierie, un responsable administratif et financier
L'organisme de formation mobilise un référent d'action et équipe de formateurs
Les entreprises partenaires qui accueillent les stagiaires, mettent à leur disposition des tuteurs.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), ayant validé un projet professionnel dans le domaine de l'aide aux personnes, sachant lire et écrire le Français ou ayant suivi un module

linguistique spécifique aux métiers des services aux personnes et faisant preuve d'une mobilité géographique

Localisation géographique : Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes, Bonneuil-sur-Marne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	39 490 €	77,26%
Frais postaux et de télécom	50 €	0,10%
Impôts et taxes sur rémunération	637,17 €	1,25%
Rémunération des personnels	5 442,92 €	10,65%
Charges sociales	3 269,10 €	6,40%
Fourniture (non stock)	29,97€	0,05%
Locations immobilières	1 443,48 €	2,82%
Location copieur	37,44 €	0,07%
Entretien et maintenance	199,79 €	0,40%
Assurances	18,06 €	0,03%
Honoraires comptabilité et consultants	274,49 €	0,54%
Téléphone/internet	216,65 €	0,43%
Total	51 112,07 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	10 222,41 €	20%
Région Ile de France	40 889,65 €	80%
Total	51 112,07 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	20 444,9 €
2014	20 444,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 63

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LE METIER D'ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES PORTEE PAR LE COMITE DE BASSIN D'EMPLOI SUD VAL DE MARNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	68 750 €	80%	55 000 €
	Montant Total de la subvention		55 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE DE BASSIN D'EMPLOI SUD VAL DE MARNE

Adresse administrative : Sous-Préfecture de l'Hay-les-Roses – 2 avenue Larroumès – L'HAY LES ROSES

Statut Juridique Association

Représentant : Richard DELL'AGNOLA

Objet : Le CBE est un lieu pertinent de démocratie sociale au niveau du territoire. Il a un rôle de cohérence des politiques de développement et de l'emploi. Il s'attache à développer une politique pour l'emploi adaptée aux besoins repérés sur son territoire. Ses actions sont évolutives autour de 4 axes pérennes : la structuration et la valorisation du territoire, l'aide à la création de nouvelles activités et de nouveaux emplois, la formation pour l'emploi et l'insertion, l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Date de publication au JO : 26/03/2005

N° SIRET 413705112

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 01/01/2013
Date prévisionnelle de fin de projet : juin 2014
Démarrage anticipé de projet : non

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le Comité de Bassin d'Emploi du Sud Val de Marne visant l'accès à l'emploi de 12 demandeurs d'emploi dans les métiers de l'assistance

auprès d'adultes ou d'enfants, à travers la validation du Titre professionnel Assistant de Vie aux Familles. Sur le territoire, les formations conventionnées sont insuffisantes pour répondre aux besoins des entreprises et les tests d'entrée sont difficilement accessibles pour le public visé par l'action.

Contenu et déroulé de l'action :

L'action se déroule de la manière suivante :
Phase de formation qualifiante : 400 heures
Phase d'accompagnement vers l'emploi : 250 heures
Phase d'immersion en entreprise : 245 heures

Partenariats :

Prescripteurs : Agence Pôle Emploi de Choisy-le-Roi, Agence Pôle Emploi de l'Haÿ-les-Roses, Mission locale Bièvre Val-de-Marne, Mission locale Bièvre Val-de-Marne, Espaces Départementaux des Solidarités (EDS).

Moyens humains :

Le CBE affecte une chargée de mission développement économique et 1 chef de projet emploi.
L'organisme de formation affecte 1 coordinatrice pédagogique et accompagnement vers l'emploi, 1 formatrice référente petite enfance, 1 formatrice référente personnes âgées, 1 formatrice technique, 1 responsable CCP et validation, 1 directeur, 1 comptable, 1 secrétariat

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 12 demandeurs d'emploi de niveau V ou infra V, ayant validé un projet professionnel dans le domaine des services aux personnes, sachant lire et écrire le Français ou ayant suivi un module

de linguistique à visée professionnelle adapté au secteur de l'aide aux personnes, ayant un bon relationnel et une bonne qualité d'expression et de compréhension, mobile et n'ayant pas de contre indication physique

Localisation géographique : Chevilly-Larue, Fresnes, l'Hay-les-Roses, Rungis, Thiais

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	50 000 €	%
Publicité, publication	550 €	
Frais de déplacement, missions	200 €	
Rémunération des personnels	9 566,40 €	
Charges sociales	4 697,10 €	
Autres charges de personnel	1 466,67 €	
Rémunération intermédiaire et honoraire	2 269,83 €	
Total	68 750 €	

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Acsé CUCS	2 000 €	11%
Fondation Raja	11 750 €	
Région Ile de France	55 000 €	80%
Total	68 750 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	27 500 €
2014	27 500 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 64

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI – AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX PORTEE PAR LE PLIE ARGENTEUIL/BEZONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	38 560,50 €	80%	30 848,40 €
	Montant Total de la subvention		30 848,40 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATON AGIRE - PLIE ARGENTEUIL BEZONS
Adresse administrative : 1/3, rue Jean Carasso
95870 BEZONS
Statut Juridique : Association Loi 1901
Représentant : M. Abdelkader SLIFI – Président

Objet : Gestion et animation du PLIE qui assure la mise en cohérence des actions afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes résidant à Argenteuil ou Bezons en difficulté d'insertion socio professionnelle

Date de publication au JO : 01/12/2007

N° SIRET 441 438 868 00024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 03/01/2013
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 24/072013
Date prévisionnelle du début de la formation : 14/01/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 22/04/2013

Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par le PLIE Argenteuil/Bezons visant à la préparation à l'emploi d'agent d'entretien des locaux. Elle concerne 15 bénéficiaires du PLIE, prioritairement sans qualification, sélectionnés par le PLIE et l'Organisme de formation Haltes et Elles CEFIP.

Le développement de l'activité tertiaire sur le Territoire Argenteuil Bezons va induire la création de bureaux et l'augmentation de prestations de nettoyage en conséquence. Cette action offre une opportunité d'emploi pour ces publics et une potentielle réponse aux entreprises à la recherche de personnels résidant à proximité, du fait des horaires décalées.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 492 heures comporte plusieurs phases :

- Accompagnement à la recherche d'emploi 385 h
- Immersion en entreprise : 105 h
- un suivi dans l'emploi sera proposé par l'équipe pédagogique en lien avec les référents du PLIE Argenteuil-Bezons.

PARTENARIATS :

Les prescripteurs : PLIE Argenteuil/Bezons, Mission Locale, Pôle Emploi, Services du RSA,
Les autres partenaires : Maison de l'emploi d'Argenteuil-Bezons, La DIRRECTE UT 95, le Conseil Général du 95, Mission Information Jeunesse.

MOYENS HUMAINS AFFECTES :

Le PLIE d'Argenteuil/Bezons mobilisera sur cette action une coordonnatrice qui assurera l'ingénierie de formation, la coordination et le suivi de l'action et une responsable administrative et financière qui sera en charge du budget et du suivi des éléments financiers de l'action.

L'organisme de formation Haltes et Elles CEFIP mobilisera une équipe de 5 intervenants dont un responsable pédagogique qui assurera le suivi, les visites en stage pratique et l'organisation du jury et 3 formateurs.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

 de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
 d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
 de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) :

15 bénéficiaires du PLIE, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, résidant sur Argenteuil ou Bezons.

Localisation géographique : Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	38 560.50 €	100 %
Total	38 560.50 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	30 848.40 €	80 %
FSE	7 712.10 €	20 %
Total	38 560.50 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	15 424,2 €
2014	15 424,2 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

FICHE PROJET DU 262 **ER N° 65**

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LES METIERS ADMINISTRATIFS PORTEE PAR LE PLIE ARGENTEUIL/BEZONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	48 153 €	80%	38 522 €
	Montant Total de la subvention		38 522 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATON AGIRE - PLIE ARGENTEUIL BEZONS
Adresse administrative : 1/3, rue Jean Carasso
95870 BEZONS
Statut Juridique : Association Loi 1901
Représentant : M. Abdelkader SLIFI – Président

Objet : Gestion et animation du PLIE qui assure la mise en cohérence des actions afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes résidant à Argenteuil ou Bezons en difficulté d'insertion socio professionnelle

Date de publication au JO : 01/12/2007

N° SIRET 441 438 868 00024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 03/01/2013
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 30/08/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 14/01/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 22/04/2013

Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par le PLIE Argenteuil/Bezons visant à la préparation à un emploi administratif (technicien des services comptables, agent administratif, secrétaire bureautique polyvalente). Elle concerne 15 bénéficiaires du PLIE. L'action prévoit la validation du Titre Professionnel «Assistant de Comptabilité et d'Administration ».

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 630 heures comporte plusieurs phases :

- 210 heures de formation professionnelle
- 210 heures de Techniques de Recherche d'Emploi
- 210 heures de stage en entreprise
- Un suivi 3 mois après la formation

Partenariats :

Les partenaires prescripteurs : PLIE ARGENTEUIL/BEZONS - Mission Locale Argenteuil/Bezons; Services Sociaux RSA, Direccte UT95, CG 95, Sous Préfecture Région, MIJ, MDE, Halte

L'organisme de formation qui sera sélectionné

MOYENS HUMAINS :

Le PLIE d'Argenteuil/Bezons mobilisera sur cette action une coordonnatrice qui assurera l'ingénierie de l'action.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
 de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
 d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
 de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi bénéficiaires du PLIE (allocataires des minima sociaux,

demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), de niveau V minimum

Localisation géographique : Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	48 153 €	100 %
Total	48 153 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	38 522 €	80 %
FSE	9 631 €	20 %
Total	48 153 €	100 %

Les dépenses liées à l'acquisition de matériel sont exclues de l'assiette de subvention régionale.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	19 261 €
2014	19 261 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 66

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI MULTIMETIERS PORTEE PAR LE PLIE VAL DE FRANCE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	32 570 €	80%	26 056 €
	Montant Total de la subvention		26 056 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMU AGGLO VAL FRANCE
Adresse administrative : 1 Boulevard Carnot – 95400 VILLIERS LE BEL

Statut Juridique : EPCI
Représentant : Monsieur Didier VAILLANT - Président

Objet : Conduite d'actions de développement économique d'intérêt communautaire au sein d'un espace de solidarité.

N° SIRET 249 500 380 00020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 14/05/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 08/04/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 17/09/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 08/01/2013

Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par le PLIE Val de France (rattaché aux services de la communauté d'agglomération Val de France) visant la préparation aux emplois relevant du commerce, de la logistique et de l'aide à la personne. Cette action « multimétiers » concerne 15 bénéficiaires du PLIE, prioritairement sans qualification. Ils sont sélectionnés par le PLIE et l'organisme de formation AFE.

.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 470 heures comporte plusieurs phases :

- phase en centre de formation d'une durée de 330 heures
- stage en entreprise d'une durée de 140 heures
- Un suivi dans l'emploi d'une durée de 3 mois.

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : PLIE Val de France, Pôle Emploi, Espaces Emploi Val de France, la Mission Locale et la Maison de l'emploi de l'Est du Val d'Oise

MOYENS HUMAINS :

Le PLIE Val de France mobilisera un coordinateur chargé du pilotage global et du suivi administratif et financier de l'action, une Chargée de mission qui assure l'ingénierie pédagogique de l'action et la coordination de l'équipe de référents de parcours, une assistante en charge du suivi administratif et des référents PLIE en charges de l'accompagnement.

L'organisme de formation AFE mobilisera une équipe de 5 personnes : une chargée de coordination, un référent pédagogique, 1 référent administratif, 1 référent handicap et 2 formateurs.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;

de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 bénéficiaires du PLIE Val de France, jeunes et adultes : bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée.

Localisation géographique : Communauté d'agglomération Val de France regroupant les communes de Sarcelles, Villiers le Bel, Garges-lès-Gonesse et Arnouville-lès-Gonesse.

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	32 570.00 €	100,00 %
		%
		%
		%
		%
Total	32 570.00 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	26 056.00 €	80 %
FSE	6 514.00 €	20 %
Total	32 570.00 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	13 028 €
2014	13 028 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 67

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT- MULTIMETIERS AVEC RENFORCEMENT LINGUISTIQUE- PORTEE PAR LE PLIE DE –PONTOISE CERGY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	44 290,10 €	80%	35 432,08 €
	Montant Total de la subvention		35 432,08 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS CONVERGENCES EMPLOI CERGY
Adresse administrative : Immeuble le Vexin II – 8, rue Traversière
95000 CERGY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Agnès COFFIN, Présidente

Objet : Participer à la mise en œuvre du Plan Cergyssois d'Insertion par l'Economique. Ses missions principales sont de développer l'offre d'insertion et de formation avec de réels débouchés sur l'emploi ; faciliter la construction de parcours d'insertion complets ; mobiliser les entreprises dans la lutte contre l'exclusion, les inciter à engager des actions concrètes et les assister dans cette perspective.

Date de publication au JO : 03/07/1996

N° SIRET 408 675 247 00030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 07/03/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 30/04/2014
Date prévisionnelle du début de la formation : 09/09/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 28/01/2014
Démarrage anticipé de projet : oui

Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par le PLIE de Cergy-Pontoise visant la préparation aux emplois dans le secteur de l'Hôtellerie-restauration, transport et logistique, commerce, service d'aide à la personne, avec un renforcement linguistique. Cette action qui s'adresse à des publics de très faible niveau de formation, sans qualification, comporte une phase de renforcement linguistique permettant d'acquérir les compétences de communications professionnelles requises et de développer leur autonomie pour lever tout les freins dans leurs démarches d'insertion professionnelle.
Les publics sélectionnés par le PLIE et l'organisme de formation AFI.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 770 heures comporte plusieurs phases :

- Phase de recrutement : 30 h
- phase d'accompagnement vers l'emploi : 405 h
- Phase d'immersion en entreprise : 245 h
- Suivi en entreprise : 30 h
- Suivi de l'action et bilan : 60 h

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

- Les partenaires prescripteurs : le PLIE de Cergy-Pontoise, l'association « Alice », la Mission locale de Cergy, le Point conseil emploi, le Point information emploi et le Service emploi formation de Cergy

- L'organisme de formation AFI

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;

de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 bénéficiaires du PLIE de niveau IV, V bis et V, demandeurs d'emploi, inscrits ou non au Pôle Emploi, en recherche d'emploi depuis + 1 an.

Localisation géographique : Cergy-Pontoise, Courdimanche, Eragny-sur-Oise, Jouy le Moutier, Vauréal

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat (prestations de services, achats matières et fournitures	38 930.97 €	88.00 %
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation)	1320.00 €	3.00 %
Autres services extérieurs (publicité, publication, frais de déplacement, missions, frais postaux et de télécoms, CAC)	521.00 €	1.00%
Impôts et taxes (impôts et taxes sur rémunération et autres impôts et taxes	225.00 €	0.50%
Charges de personnel (rémunération, charges sociales et autres charges de personnel)	3293.13	7.50
Total	44 290.10	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	35 432.08 €	80 %
FSE	8 858.02	20 %
Total	44 290.10	100 %

Les dépenses liées à l'acquisition de matériel sont exclues de l'assiette de subvention régionale

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	17 716,04 €
2014	17 716,04 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 68

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'OUVRIER MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE-BATIMENT FACADIER PORTEE PAR LE PLIE DE CERGY-PONTOISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	53 622,13 €	80%	42 897,70 €
	Montant Total de la subvention		42 897,70 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS CONVERGENCES EMPLOI CERGY
Adresse administrative : Immeuble le Vexin II – 8, rue Traversière
95000 CERGY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Agnès COFFIN, Présidente

Objet : Participer à la mise en œuvre du Plan Cergyssois d'Insertion par l'Economique. Ses missions principales sont de développer l'offre d'insertion et de formation avec de réels débouchés sur l'emploi ; faciliter la construction de parcours d'insertion complets ; mobiliser les entreprises dans la lutte contre l'exclusion, les inciter à engager des actions concrètes et les assister dans cette perspective.
Date de publication au JO : 03/07/1996

N° SIRET 408 675 247 00030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 22/05/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 12/05/2014
Date prévisionnelle du début de la formation : 30/09/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 11/02/2014
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par le PLIE de Cergy-Pontoise, visant la préparation aux emplois d'ouvrier monteur en isolation thermique. Elle concerne un groupe de 12 à 15 demandeurs d'emploi, bénéficiaires du PLIE. L'action prévoit la validation de 4 certificats de compétences professionnelles du Titre Professionnel « Façadier Peintre ».
Les publics, sont sélectionnés par le PLIE et l'organisme de formation AFI.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 800 heures comporte plusieurs phases :

- Phase d' accompagnement vers l'emploi : 530 h
- formation théorique : 70 h
- Phase de formation technique professionnalisante : 200 h
- Phase d'immersion en entreprise : 280 h
- Suivi en entreprise : 30 h
- Ingénierie, suivi de l'action et bilan : 60 h

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les partenaires prescripteurs : le PLIE de Cergy-Pontoise, l'association « Alice », la Mission locale de Cergy, le Point conseil emploi, le Point information emploi et le Service emploi formation de Cergy.

Moyens humains :

Porteur de projet : équipe d'ingénierie

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;

de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional :
L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 12 à 15 demandeurs d'emploi du PLIE de Cergy-Pontoise, issus du territoire, prioritairement de niveau V, V bis et VI.

Localisation géographique : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (Courdimanche, Eragny-sur-Oise, Jouy le Moutier, Vauréal….)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat (prestations de services, achats matières et fournitures	48 263.00 €	90.00 %
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurance, documentation)	1320.00 €	2.50 %
Autres services extérieurs (publicité, publication, frais de déplacement, missions, frais postaux et de télécoms, CAC)	521.00 €	1.00%
Impôts et taxes (impôts et taxes sur rémunération et autres impôts et taxes	225.00 €	0.40%
Charges de personnel (rémunération, charges sociales et autres charges de personnel)	3293.13	6.10
Total	53 622.13	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	42 897.70 €	80.00 %
FSE	10 724,43 €	20 %
Total	53 622,13	100.00 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	21 448,85 €
2014	21 448,85 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 69

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI D'AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE PORTEE PAR LE PLIE DE CERGY-PONTOISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	52 891,13 €	80%	42 312,90 €
	Montant Total de la subvention		42 312,90 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONVERGENCES EMPLOI CERGY
Adresse administrative : Immeuble le Vexin II, 8 rue Traversière 95000 CERGY
Statut Juridique Association
Représentant : Agnès COFFIN
Objet :
Date de publication au JO : 03/07/1996
N° SIRET 40867524700030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 24/05/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 04/02/2014
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi visant un double objectif : l'accès à l'examen d'admission en formation au diplôme d'Etat d'Auxiliaire Médico Psychologique de 15 demandeurs d'emploi et l'accès à un contrat de professionnalisation à l'issue de l'action. L'objectif global est de préparer le Diplôme d'Etat en alternance.

Sur le territoire, les formations conventionnées sont insuffisantes pour répondre aux besoins des entreprises et associations et les tests d'entrée sont difficilement accessibles pour le public ciblé par l'action.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 705 heures dont 140 heures d'immersion en entreprise

Partenariats :

Les partenaires prescripteurs : le PLIE de Cergy-Pontoise, l'association « Alice », la Mission locale de Cergy, le Point conseil emploi, le Point information emploi et le Service emploi formation

Moyens humains :

Le PLIE dédie deux agents pour l'ingénierie, la coordination et le suivi de l'action, suivi administratif et financier,
L'organisme de formation mobilise des formateurs, enseignants, conseillers en insertion et un coordinateur pédagogique

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE, dont 5 jeunes de moins de 26 ans. Plus spécifiquement, il s'agira de demandeurs d'emploi adultes ayant une expérience dans ce domaine, et de jeunes souhaitant s'orienter vers ce métier et ayant validé leur projet par des stages en établissement.

Localisation géographique : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (Courdimanche, Eragny-

sur-Oise, Jouy le Moutier, Vauréal….)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	47 368 €	89.56 %
Achat matières et fournitures	164 €	0.31 %
Locations	1 050 €	1.99 %
Entretien et réparation	200 €	0.38 %
Assurance	50€	0.09 %
Documentation	20€	0.04 %
Publicité, publication	50 €	0.09 %
Frais de déplacement, missions	190 €	0.36 %
Frais postaux et de télécom	125 €	0.24 %
CAC	156 €	0.29 %
Impôts et taxes sur rémunération	200 €	0.38 %
Autres impôts et taxes	25 €	0.05 %
Rémunération des personnels	2 142,27 €	4.05 %
Charges sociales	1 103,59 €	2.09 %
Autres charges de personnel	47,27 €	0.08 %
Total	52 891,13 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	10 578,23 €	20 %
Région Ile de France	42 312,90 €	80%
Total	52 891,13 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	21 156,45 €
2014	21 156,45 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 70

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LES METIERS DU SANITAIRE, DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'AIDE A LA PERSONNE AGEE PORTEE PAR LE PLIE DE CERGY-PONTOISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	43 719,47 €	80%	34 975,58 €
	Montant Total de la subvention		34 975,58 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONVERGENCES EMPLOI CERGY
Adresse administrative : Immeuble le Vexin II, 8 rue Traversière 95000 CERGY
Statut Juridique Association
Représentant : Agnès COFFIN

Objet :

Date de publication au JO : 03/07/1996

N° SIRET 40867524700030

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : 09/05/2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 17/09/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi visant l'accès à l'emploi de 15 demandeurs d'emploi dans le secteur de l'aide à la personne à travers le passage du Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles. Ce Titre Professionnel doit permettre l'accès à l'emploi direct ou éventuellement servir à se préparer à une suite de parcours en formation d'auxiliaire de puériculture ou d'aide soignant.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 905 heures comporte plusieurs phases :

Formation professionnalisante : 430 heures
Phase d'accompagnement à la recherche d'emploi : 175 heures
Phase d'immersion en entreprise : 210 heures
Suivi en entreprise : 30 heures
Ingénierie, suivi et bilan : 60 heures

Partenariats :

Prescripteurs : structures au sein desquelles se trouvent les référents PLIE : Association du Côté des femmes, Association Alice, Service Insertion sociale et professionnelle de la Ville de Cergy, Point Conseil emploi, Ville de Vauréal, Point information emploi de la ville d'Eragny, Service Emploi Formation de la ville de Jouy-le-Moutier

Moyens humains :

2 agents du PLIE sont dédiés à l'animation, la coordination et le suivi de l'action et le suivi administratif et financier.
Le centre de formation mobilise un coordinateur pédagogique et 11 formateurs

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales

de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi bénéficiaires PLIE (allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications…), de niveau V ou d'un bon niveau de 3ème générale, n'ayant pas de contre indication physique. Plus spécifiquement, il s'agira de demandeurs d'emploi adultes ayant une expérience dans ce domaine, et de jeunes souhaitant s'orienter vers ce métier et ayant validé leur projet par des stages en établissement.

Localisation géographique : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (Courdimanche, Eragny-sur-Oise, Jouy le Moutier, Vauréal….)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	38 196,34 €	82.79 %
Achats matières et fournitures	164 €	0.38 %
Locations	1050 €	2.40 %
Entretien et réparation	200€	0.46 %
Assurance	50 €	0.11 %
Documentation	20 €	0.05 %
Publicité, publication	50€	0.11 %
Frais de déplacement, missions	190 €	0.43 %
Frais postaux et de télécom	125 €	0.29 %
CAC	156 €	0.36 %
Impôts et taxes sur rémunération	200 €	0.46 %
Autres impôts et taxes	25 €	0.06 %
Rémunération des personnels	2 142,27 €	0.05 %
Charges sociales	1 103,59 €	2.52 %
Autres charges de personnel	47,27 €	9.53 %
Total	43 719,47 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
FSE	8 743,89 €	20%
Région Ile de France	34 975,58 €	80%
Total	43 719,47 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	17 487,79 €
2014	17 487,79 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 71

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DE VENDEUR CONSEIL EN MAGASIN SPECIALISE EN PRET-A-PORTER, BIJOUTERIE, ESTHETIQUE, COSMETIQUE, PARFUMERIE, PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	60 470 €	80%	48 353 €
	Montant Total de la subvention		48 353 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE

Adresse administrative : 6 bis avenue Charles de Gaulle – 95700 ROISSY EN FRANCE

Statut Juridique Association

Représentant : MOISSET Jean-Noël

Objet : Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, exercer des actions en matière de prévision des besoins en main-d'œuvre et de reconversion du territoire.

Date de publication au JO : 21/04/2007

N° SIRET 49828012200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : mai 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : septembre 2013

Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par la Maison de l'Emploi de l' Est du Val d'Oise, visant la préparation à un emploi de vendeur conseil en magasin spécialisé en alimentation générale option épicerie fine, ciblant une clientèle internationale. Elle concerne 15 demandeurs d'emploi, accompagnés par la MDE de l'Est du Val d'Oise (M2E95). Cette action prévoit la validation du Certificat de Compétences Professionnelles « Accompagner le client et participer à l'attractivité commerciale du rayon ou du point de vente », du Titre Professionnel « Employé Commercial en magasin » confortant ainsi l'accès de ces publics à un emploi durable.

Cette action d'accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'ouverture du futur centre commercial AEROVILLE, prévue en octobre 2013. Ce centre commercial localisé sur le territoire de la Communauté d'agglomération Terres de France est une grande opportunité d'emplois pour les habitants de l'Est francilien : 1 500 emplois sont générés pendant la phase de chantier et 2 600 emplois au démarrage de son activité. La MDE Est du Val d'Oise intervient sur ce projet en tant facilitateur pour la mise en relation des structures d'insertion avec les entreprises partenaires qui vont s'implanter.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 539 heures comporte plusieurs phases :

- une phase d'accompagnement de formation certifiante de 399 heures
- une phase d'immersion en entreprise de 140 heures
- un suivi post formation de 3 mois

Partenariats :

Prescripteurs : M2E95, Pôle Emploi, Mission Locale, CAP EMPLOI UNIRH95, Services emploi des collectivités territoriales, Services jeunesse, CCAS, PLIE Val de France, Organismes d'insertion, Espaces emploi…

Moyens humains :

La M2E95 met à disposition un chargé d'observatoire pour le diagnostic, deux chargés de mission formation pour l'ingénierie de formation, un chargé de relations partenariales pour la coordination et l'animation de l'action, un chargé de mission et un agent administratif pour l'organisation des comités pilotage et un référent de l'action pour le suivi et l'évaluation de l'action.

L'organisme de formation GESTAFOR mobilise une responsable pédagogique de l'action, une secrétaire en charge de la gestion administrative, 8 formateurs pour l'ensemble des modules de formation dont 1 formateur- référent du groupe

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;

- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, suivis par la M2E95, sachant lire, écrire, compter, et comprendre le Français, supporter durablement la station debout, possédant quelques notions d'anglais et ayant validé un projet professionnel dans la vente

Localisation géographique : Communauté de Communes Roissy Porte de France, communes de Gonesse, Goussainville et Communauté d'agglomération Val-de-France (Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel et Arnouville-lès-Gonesse), Communauté d'agglomération Terres de France (Sevran, Villepinte, Tremblay en France)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	46 620 €	77.10 %
Location de salle	1 037 €	1.71 %
Publicité, publication	140 €	0.23 %
Impôts et taxes sur rémunération	772 €	1.28 %
Rémunération des personnels	7 719 €	12.77 %
Charges sociales	2 912 €	4.82 %
Autres charges de personnel	25 €	0.04 %
Charges fixes de fonctionnement	1 245 €	2.05 %
Total	60 470 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (revitalisation)	12 117 €	20%
Région Ile de France	48 353 €	80%
Total	60 470 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	24 176,5 €
2014	24 176,5 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 72

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DE VENDEUR CONSEIL EN MAGASIN SPECIALISE EN PRODUITS CULTURELS ET HIGH TECH, PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	60 260 €	80%	48 143 €
	Montant Total de la subvention		48 143 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE

Adresse administrative : 6 bis avenue Charles de Gaulle – 95700 ROISSY EN FRANCE

Statut Juridique Association

Représentant : Jean-Noël MOISSET

Objet : Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, exercer des actions en matière de prévision des besoins en main-d'œuvre et de reconversion du territoire.

Date de publication au JO : 21/04/2007

N° SIRET 49828012200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : mai 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : octobre 2013

Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par la Maison de l'Emploi de l' Est du Val d'Oise, visant la préparation à un emploi de vendeur conseil en magasin spécialisé en produits culturels et High-Tech,. Elle concerne 15 demandeurs d'emploi, accompagnés par la MDE de l'Est du Val d'Oise (M2E95). Cette action prévoit la validation du Certificat de Compétences Professionnelles « Accompagner le client et participer à l'attractivité commerciale du rayon ou du point de vente » du Titre Professionnel « Employé Commercial en magasin » confortant ainsi l'accès de ces publics à un emploi durable.

Cette action d'accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'ouverture du futur centre commercial AEROVILLE, prévue en octobre 2013. Ce centre commercial localisé sur le territoire de la Communauté d'agglomération Terres de France est une grande opportunité d'emplois pour les habitants de l'Est francilien : 1 500 emplois sont générés pendant la phase de chantier et 2 600 emplois au démarrage de son activité. La MDE Est du Val d'Oise intervient sur ce projet en tant facilitateur pour la mise en relation des structures d'insertion avec les entreprises partenaires qui vont s'implanter.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 595 heures comporte plusieurs phases :

- une phase d'accompagnement de formation certifiante de 455 heures
- une phase d'immersion en entreprise de 140 heures
- un suivi post formation de 3 mois

Partenariats :

Prescripteurs : M2E95, Pôle Emploi, Mission Locale, CAP EMPLOI UNIRH95, Services emploi des collectivités territoriales, Services jeunesse, CCAS, PLIE Val de France, organismes d'insertion, Espaces emploi…

Moyens humains :

La M2E95 met à disposition un chargé d'observatoire pour le diagnostic, deux chargés de mission formation pour l'ingénierie de formation, un chargé de relations partenariales pour la coordination et l'animation de l'action, un chargé de mission et un agent administratif pour l'organisation des comités pilotage et un référent de l'action pour le suivi et l'évaluation de l'action.

L'organisme de formation IMEPP mobilise un coordinateur pédagogique, une secrétaire en charge de la gestion administrative, 5 formateurs pour l'ensemble des modules de formation dont 1 formateur- référent du groupe

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, suivis par la M2E95, sachant lire, écrire, compter, et comprendre le Français, supporter durablement la station debout, possédant quelques notions d'Anglais et ayant validé un projet professionnel dans la vente

Localisation géographique : Communauté de Communes Roissy Porte de France, communes de Gonesse, Goussainville et Communauté d'agglomération Val-de-France (Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel et Arnouville-lès-Gonesse), Communauté d'agglomération Terres de France (Sevran, Villepinte, Tremblay en France)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	46 410 €	77.02 %
Location de salle	1 037 €	1.72 %
Publicité, publication	140 €	0.23 %
Impôts et taxes sur rémunération	772 €	1.28 %
Rémunération des personnels	7 719 €	12.81 %
Charges sociales	2 912 €	4.83 %
Autres charges de personnel	25 €	0.04 %
Charges fixes de fonctionnement	1 245 €	2.07 %
Total	60 260 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (revitalisation)	12 117 €	20%
Région Ile de France	48 143 €	80%
Total	60 260 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	24 061,50 €
2014	24 061,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 73

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI - SERVEUR MOYEN ET HAUT DE GAMME, PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	59 591,50 €	79%	46 873,50 €
	Montant Total de la subvention		46 873,50 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE

Adresse administrative : 6 bis avenue Charles de Gaulle – 95700 ROISSY EN FRANCE

Statut Juridique Association

Représentant : Monsieur Jean-Noël MOISSET - Président

Objet : Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, exercer des actions en matière de prévision des besoins en main-d'œuvre et de reconversion du territoire.

Date de publication au JO : 21/04/2007

N° SIRET 498 280 122 00017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : mai 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : octobre 2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la Maison de l'Emploi de l' Est du Val d'Oise, visant la préparation à un emploi de serveur moyen et haut de gamme. Elle concerne 15 demandeurs d'emploi, accompagnés par la MDE de l'Est du Val d'Oise (M2E95). Cette action prévoit la validation de deux Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) du Titre Professionnel de

« Serveur en restauration » à savoir :

- CCP2 « Accueillir au bar ou en salle, conseiller et prendre les commandes en tenant compte des spécificités de la clientèle » ;
- CCP3 « Réaliser le service en restauration ».

Cette action d'accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'ouverture du futur centre commercial AEROVILLE, prévue en octobre 2013. Ce centre commercial localisé sur le territoire de la Communauté d'agglomération Terres de France est une grande opportunité d'emplois pour les habitants de l'Est francilien : 1 500 emplois sont générés pendant la phase de chantier et 2 600 emplois au démarrage de son activité. La MDE Est du Val d'Oise intervient sur ce projet en tant facilitateur pour la mise en relation des structures d'insertion avec les entreprises partenaires qui vont s'implanter.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 510 heures comporte plusieurs phases :

- une phase d'accompagnement de formation certifiante de 370 heures
- une phase d'immersion en entreprise de 140 heures
- un suivi post formation de 3 mois

Partenariats :

Prescripteurs : M2E95, Pôle Emploi, Mission Locale, CAP EMPLOI UNIRH95, Services emploi des collectivités territoriales, Services jeunesse, CCAS, PLIE Val de France, Organismes d'insertion, Espaces emploi…

Moyens humains :

La M2E95 met à disposition un chargé d'observatoire pour le diagnostic, deux chargés de mission formation pour l'ingénierie de formation, un chargé de relations partenariales pour la coordination et l'animation de l'action, un chargé de mission et un agent administratif pour l'organisation des comités pilotage et un référent de l'action pour le suivi et l'évaluation de l'action.

L'organisme de formation AFPA mobilise un responsable pédagogique, deux référentes en charge de la gestion administrative ainsi que 2 formateurs en charge du groupe pendant la formation et la période en entreprise

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, suivis par la M2E95, sachant lire, écrire, compter, et comprendre le Français, supporter durablement la station debout, possédant quelques notions d'Anglais, et ayant validé un projet professionnel dans la vente.

Localisation géographique : Communauté de Communes Roissy Porte de France, communes de Gonesse, Goussainville et Communauté d'agglomération Val-de-France (Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel et Arnouville-lès-Gonesse), Communauté d'agglomération Terres de France (Sevran, Villepinte, Tremblay en France)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	45 741.50 €	76.76 %
Location de salle	1 037.00 €	1.74 %
Publicité, publication	140.00 €	0.23 %
Impôts et taxes sur rémunération	772.00 €	1.30 %
Rémunération des personnels	7 719.00 €	12.95 %
Charges sociales	2 912.00 €	4.89 %
Autres charges de personnel	25.00 €	0.04 %
Charges fixes de fonctionnement	1 245.00 €	2.09 %
Total	59 591.50 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (revitalisation)	12 118.00 €	21%
Région Ile de France	46 873.50 €	79%
Total	59 591.50 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	23 436,75 €
2014	23 436,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 74

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DE VENDEUR CONSEIL EN MAGASIN SPECIALISE EN ALIMENTATION GENERALE OPTION EPICERIE FINE, PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	56 375 €	79%	44 258 €
	Montant Total de la subvention		44 258 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE

Adresse administrative : 6 bis avenue Charles de Gaulle – 95700 ROISSY EN FRANCE

Statut Juridique Association

Représentant : Jean-Noël MOISSET

Objet : Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, exercer des actions en matière de prévision des besoins en main-d'œuvre et de reconversion du territoire.

Date de publication au JO : 21/04/2007

N° SIRET 49828012200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de projet : mai 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : novembre 2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

Objectifs :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la Maison de l'Emploi de l' Est du Val d'Oise, visant la préparation à un emploi de vendeur conseil en magasin spécialisé en prêt-à-porter, bijouterie, esthétique, cosmétique et parfumerie. Elle concerne 15 demandeurs d'emploi, accompagnés par la MDE de l'Est du Val d'Oise (M2E95). Cette action prévoit la validation du Certificat de Compétences Professionnelles « Accompagner le client et participer à l'attractivité commerciale du rayon ou du point de vente » du Titre Professionnel « Employé Commercial en magasin ».

Cette action d'accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'ouverture du futur centre commercial AEROVILLE, prévue en octobre 2013. Ce centre commercial localisé sur le territoire de la Communauté d'agglomération Terres de France est une grande opportunité d'emplois pour les habitants de l'Est francilien : 1 500 emplois sont générés pendant la phase de chantier et 2 600 emplois au démarrage de son activité. La MDE Est du Val d'Oise intervient sur ce projet en tant facilitateur pour la mise en relation des structures d'insertion avec les entreprises partenaires qui vont s'implanter.

Contenu et déroulé de l'action :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 497 heures comporte plusieurs phases :

- une phase d'accompagnement de formation certifiante de 357 heures
- une phase d'immersion en entreprise de 140 heures
- un suivi post formation de 3 mois

Partenariats :

Prescripteurs : M2E95, Pôle Emploi, Mission Locale, CAP EMPLOI UNIRH95, Services emploi des collectivités territoriales, Services jeunesse, CCAS, PLIE Val de France, Organismes d'insertion, Espaces emploi…

Moyens humains :

La M2E95 met à disposition un chargé d'observatoire pour le diagnostic, deux chargés de mission formation pour l'ingénierie de formation, un chargé de relations partenariales pour la coordination et l'animation de l'action, un chargé de mission et un agent administratif pour l'organisation des comités pilotage et un référent de l'action pour le suivi et l'évaluation de l'action.

L'organisme de formation GESTAFOR mobilise un responsable pédagogique, une secrétaire en charge de la gestion administrative ainsi que 6 formateurs pour l'ensemble des modules de formation dont 1 formateur- référent du groupe

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional :

L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) :

15 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, suivis par la M2E95, sachant lire, écrire, compter, et comprendre le Français, supporter durablement la station debout, possédant quelques notions d'Anglais, et ayant validé un projet professionnel dans la vente

Localisation géographique :

Communauté de Communes Roissy Porte de France, communes de Gonesse, Goussainville et Communauté d'agglomération Val-de-France (Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel et Arnouville-lès-Gonesse), Communauté d'agglomération Terres de France (Sevran, Villepinte, Tremblay en France)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	42 525 €	75.43 %
Location de salle	1 037 €	1.84 %
Publicité, publication	140 €	0.25 %
Impôts et taxes sur rémunération	772 €	1.37 %
Rémunération des personnels	7 719 €	13.69 %
Charges sociales	2 912 €	5.17 %
Autres charges de personnel	25 €	0.04 %
Charges fixes de fonctionnement	1 245 €	2.21 %
Total	56 375 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (revitalisation)	12 117 €	21%%
Région Ile de France	44 258 €	79%
Total	56 375 €	100%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	22 129 €
2014	22 129 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 75

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT AU PLACEMENT DE CONDUCTEURS DE VOYAGEURS PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	68 750 €	80 %	55 000 €
	Montant Total de la subvention		55 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI DE L'EST DU VAL D'OISE

Adresse administrative : 6 bis avenue Charles de Gaulle – 95700 ROISSY EN FRANCE

Statut Juridique Association

Représentant : Monsieur Jean-Noël MOISSET - Président

Objet : Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi, exercer des actions en matière de prévision des besoins en main-d'œuvre et de reconversion du territoire.

Date de publication au JO : 21/04/2007

N° SIRET 498 280 122 00017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : mai 2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : septembre 2013
Date prévisionnelle du début de la formation : mars 2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : juin 2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement au placement visant le recrutement par l'entreprise Courriers Ile de France (CIF) de 10 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, formés au métier de conducteur/conductrice de transport de voyageurs Cette entreprise relevant du secteur du transport, est implantée au Mesnil-Amelot.

Le recrutement de ces publics passe par l'obtention du Titre Professionnel de « Conducteur du Transport Routier Interurbain de voyageurs » (CTRIV). Ces publics, prioritairement sans qualification, accompagnés par la Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise (M2E95), Pôle Emploi, la mission locale, CAP Emploi UNIRH 95, Service Jeunesse, CCAS, PLIE Val de France sont sélectionnés par la Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise, l'Entreprise CIF et l'organisme de formation Groupe PROMOTRANS.

En 2011, une action similaire menée avec les CIF a permis aux 10 personnes accompagnées d'être recrutées. 8 sur 10 stagiaires ont obtenu le Titre Professionnel de conducteur de transports routiers interurbains de voyageurs, et 100% recrutés (dont 9 en CDI et 1 en CDD).

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée de 455 heures globale comporte plusieurs phases :

- Le recrutement des stagiaires
- La phase d'accompagnement de formation certifiante d'une durée de 420 heures
- La phase d'immersion en entreprise de 35 heures

PARTENARIATS :

Plusieurs types de partenaires sont mobilisés pour l'action :

Les prescripteurs : la Maison de l'Emploi de l'Est du Val d'Oise (M2E95) le Pôle Emploi, la mission locale, CAP Emploi UNIRH 95, Service jeunesse, CCAS, PLIE Val de France qui assurent l'orientation des stagiaires et leur suivi dans l'action.

L'entreprise partenaire qui s'est engagée à embaucher les publics à l'issue de l'action : les Courriers Ile de France du Groupe KEOLIS.

MOYENS HUMAINS :

La M2E95 mobilisera une équipe dédiée au montage et au suivi de l'action : une dizaine de personnes :1 chargé d'observatoire, 2 chargés de mission de formation et 1 chargé de mission entreprise, 1 chargé de relations partenariales, 1 chargé de mission formation et 2 référents de l'action, un chargé de mission et un agent administratif,: un référent action, un chargé de mission formation et un chargé de mission entreprise.

L'organisme de formation du Groupe PROMOTRANS met à disposition pour cette action : une conseillère en formation, une responsable pédagogique, un formateur référent ainsi que 3 formateurs pour l'ensemble des modules formation.

L'entreprise mobilisera ses collaborateurs pour encadrer les stagiaires pendant la période de stage.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
- de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : L'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites Politique de la Ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 10 demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, Travailleurs Handicapés, aptes selon les exigences inhérentes au métier, une attention particulière sera portée aux candidatures des femmes, eu égard aux enjeux de l'entreprise en termes de féminisation de ses effectifs. personnes de plus de 21 ans, posséder le permis B, maîtriser les savoirs de base, supporter les contraintes horaires et durablement la station assise, ayant un bon relationnel, et ayant validé un projet professionnel dans les métiers du Transport.

Localisation géographique : Communauté de Communes Roissy Porte de France, communes de Gonesse, Goussainville et Communauté d'agglomération Val-de-France, Communauté d'agglomération Terres de France (

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (prestations de services)	54 900.00 €	79.85 %
Location de salle	1 037.00 €	1.51 %
Publicité, publication	140.00 €	0.20 %
Impôts et taxes sur rémunération	772.00 €	1.12 %
Rémunération des personnels	7 719.00 €	11.23 %
Charges sociales	2 912.00 €	4.24 %
Autres charges de personnel	25.00 €	0.04 %
Charges fixes de fonctionnement	1 245.00 €	1.81 %
Total	68 750.00 €	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Etat (revitalisation)	13 750.00 €	20 %
Région Ile de France	55 000.00 €	80 %
Total	68 750.00 €	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	27 500.00 €
2014	27 500.00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 76

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI ARGENTEUIL/BEZONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	46 000 €	78%	36 000 €
	Montant Total de la subvention		36 000 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI ARGENTEUIL/BEZONS
Adresse administrative : 1, rue Jean Carasso
95870 BEZONS
Statut Juridique : Association Loi 1901
Représentant : M. Abdelkader SLIFI – Président

Objet : Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du Service Public de l'Emploi

Date de publication au JO : 26 juin 2006

N° SIRET 498 038 785 00016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 07/03/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 30/06/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 07/01/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 24/05/2013
Démarrage anticipé de projet : oui
Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi portée par la Maison de l'emploi Argenteuil/Bezons, visant à permettre aux publics reconnus travailleurs handicapés (RQTH), issus des territoires prioritaires, de bénéficier d'un appui renforcé et personnalisé dans l'organisation de leur recherche d'emploi

Ces demandeurs d'emploi bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH), sont orientés en amont par Pôle Emploi, CAP Emploi, la Mission Information Jeunesse, le PLIE d'Argenteuil/Bezons. Ces publics sont sélectionnés par la Maison de l'Emploi d'Argenteuil/Bezons et l'organisme de formation AFI.

En juin 2011, Pôle Emploi Argenteuil-Bezons comptait 460 travailleurs handicapés soit 48% demandeurs d'emploi de longue durée. Les travailleurs handicapés de la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons, représentent une catégorie de population particulièrement touchée par le chômage et pour laquelle la maison de l'emploi et ses partenaires souhaitent créer de nouvelles actions pour les réinsérer dans le monde du travail.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 600 h comporte plusieurs phases :

- 330h pour l'accompagnement à la recherche d'emploi et 270 h en entreprise
- Un suivi dans l'emploi

MOYENS HUMAINS :

La Maison de l'Emploi d'Argenteuil-Bezons détache sur ce dispositif un chargé de mission emploi/formation qui assurera l'ingénierie de formation, l'organisation et l'animation des réunions, le recrutement, la coordination et le suivi de l'action.

L'organisme de formation AFI met à disposition une équipe de 5 intervenants dont une responsable pédagogique - psychologue clinicienne ; un référent en charge du suivi des stagiaires et 3 formateurs.

PARTENARIATS :

Les partenaires prescripteurs : Maison de l'emploi d'Argenteuil-Bezons, Pôle emploi, UNIRH 95, CAP Emploi, Mission Information Jeunesse, PLIE d'Argenteuil/Bezons, la DIRECCTE UT 95.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
 de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
 d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;
 de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement.

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) :

12 personnes, jeunes et adultes, résidant dans les zones classées comme prioritaires par la politique de la ville, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés (RQTH) et ayant un certificat d'aptitude au travail délivré a minima par leur médecin traitant.

Localisation géographique : Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations de services	44 000	95 %
Charges de Personnel	2 000	5 %
		%
		%
		%
Total		100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	36 000	78 %
Dirrecte UT 95 (Fonds de revitalisation)	8000.28	18 %
Maison de l'Emploi Argenteuil/Bezons	1999.72	4 %
		%
Total	46 000	100 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	**Montant**
2013	18 000 €
2014	18 000 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 77

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI- MULTIMETIERS PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'INITIATIVE ECONOMIQUE DU HAUT VAL D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	57 302,50 €	80%	45 842 €
	Montant Total de la subvention		45842 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'INITIATIVE ECONOMIQUE DU HAUT VAL D'OISE

Adresse administrative : 16, rue Nationale BP 20034 – 95260 BEAUMONT S/OISE

Statut Juridique : Association Loi 1901

Représentant : Monsieur Arnaud BAZIN

Objet : Service public chargé de la coordination et du développement d'actions dans le champ de l'emploi, la formation et de l'insertion et du développement économique au niveau de son territoire

Date de publication au JO : 29/03/2007

N° SIRET 498 183 920 00012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 03/01/2013
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 30/09/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 26/02/2013
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 26/06/2013

Démarrage anticipé de projet : non

OBJECTIFS :

Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi , portée par la Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique du Haut Val d'Oise (MEIHVO), visant la préparation à l'emploi dans les métiers de la restauration, la vente, le magasinage, le service à la personne et le bâtiment. Elle concerne 15 demandeurs d'emploi prioritairement sans qualification, accompagnés par Pôle Emploi, la Mission Locale, le Bureau d'information Jeunesse, la Mission Insertion/CCAS. Ils sont sélectionnés par la Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique du Haut Val d'Oise et l'organisme Ressources Formation.

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

Selon le calendrier proposé l'action d'une durée de 539 heures comporte plusieurs phases :

- Accompagnement à la recherche d'emploi d'une durée de 203 h
- Immersion en entreprise d'une durée de 210 h
- Phase de perfectionnement linguistique à visée professionnelle d'une durée de 105 h
- Une phase de Bilan d'une durée de 21 h

PARTENARIATS :

Les partenaires prescripteurs : Pôle Emploi, la Mission Locale, le Bureau d'information Jeunesse, la Mission Insertion/CCAS

MOYENS HUMAINS :

La MEIHVO mobilisera 2 personnes qui seront en charge de l'ingénierie, du suivi administratif, de la coordination et du suivi de l'action.

L'organisme Ressources Formation mobilisera un référent administratif en charge du traitement et du suivi des dossiers de rémunération, un référent pédagogique en charge de l'organisation et la coordination de la formation ainsi que du suivi pédagogique des stagiaires et une équipe de 6 formateurs.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :
- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;

de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi, de niveau V et IV, disposant d'une petite expérience professionnelle acquise au travers d'un emploi ou d'un stage, issus du territoire du Haut Val d'Oise (cantons de Viarmes, l'Isle Adam, et de Beaumont-sur-Oise).

Localisation géographique : cantons de Viarmes, Beaumont sur Oise et l'Isle Adam

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat (prestations de services)	41 233.50 €	72 %
Charges de personnel (rémunération des personnels)	16 069.00 €	28 %
		%
		%
		%
Total	57 302.50 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	45 842.00 €	80 %
MDE	11 460.50 €	20 %
Total	57 302.50 €	100 %

Les dépenses liées à l'acquisition de matériel sont exclues de l'assiette de subvention régionale

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	22 921 €
2014	22 921 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 78

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ACTION D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI : ACTION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DE VENDEUR PORTEE PAR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'INITIATIVE ECONOMIQUE DU HAUT VAL D'OISE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action d'initiative territoriale	60 505 €	80%	48 404 €
	Montant Total de la subvention		48 404 €

Imputation budgétaire : 931 "Formation Professionnelle et Apprentissage", code fonctionnel 11« Formation professionnelle » - programme HP 11-005 (111005) « Mesures d'insertion professionnelle », action 111 005 02 « Mesures d'accompagnement et d'insertion dans les territoires », nature 65738 du budget 2012.

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'INITIATIVE ECONOMIQUE DU HAUT VAL D'OISE
Adresse administrative : 16, rue Nationale BP 20034 – 95260 BEAUMONT S/OISE
Statut Juridique : Association Loi 1901
Représentant : Monsieur Arnaud BAZIN

Objet : Service public chargé de la coordination et du développement d'actions dans le champ de l'emploi, la formation et de l'insertion et du développement économique au niveau de son territoire

Date de publication au JO : 29/03/2007

N° SIRET 498 183 920 00012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Action d'initiative territoriale
Rapport Cadre : CR 17-12 du 17 février 2012

Date prévisionnelle de début de l'action : 02/10/2012
Date prévisionnelle de la fin de l'action : 30/06/2013
Date prévisionnelle du début de la formation : 14/11/2012
Date prévisionnelle de la fin de la formation : 15/05/2013

Démarrage anticipé de projet : oui

Motivation démarrage anticipé : La phase d'ingénierie de projet débute avant les phases d'accompagnement vers l'emploi, de formation et d'immersion en entreprise.

OBJECTIFS :
Il s'agit d'une action d'accompagnement vers l'emploi, portée par la Maison de l'Emploi et de l'Initiative du Haut Val d'Oise (MEIHVO) visant la préparation à un emploi de vendeur. Elle concerne 15 demandeurs d'emploi et prévoit la validation du Titre Professionnel de vendeur spécialisé en magasin confortant ainsi l'accès à un emploi durable pour ces publics.

Ces publics, prioritairement sans qualification, accompagnés par Pôle Emploi, la Mission locale, le Bureau d'information jeunesse, la Mission Insertion/CCAS sont sélectionnés par la MEIHVO et l'organisme de formation pour avoir validé leur projet professionnel dans le secteur de la vente ou du commerce.

Cette action est opportunément mise en œuvre sur ce territoire qui comporte plusieurs zones commerciales et de grandes enseignes de la vente spécialisée (Leroy Merlin, Carrefour, ONIP,…), potentiels recruteurs pour ces publics accompagnés. Dans le Val d'Oise, ce sont 30 % des nouveaux emplois qui sont créés dans le secteur du commerce, d'après les données de l'observatoire de la MDE et de l'Unité Territoriale (Direccte 95).

CONTENU ET DEROULE DE L'ACTION :

L'action se déroule de la manière suivante :

Selon le calendrier proposé, l'action d'une durée globale de 800 heures comporte plusieurs phases :

- Une phase d'accompagnement à la recherche d'emploi : 280 heures, comprenant notamment des techniques de recherches d'emploi, un bilan personnel et professionnel, connaissances en matière de gestes et posture)
- Une phase de formation technique professionnalisante : 266 heures
- Une phase d'immersion en entreprise : deux stages d'une durée totale de 245 heures

PARTENARIATS :

Les partenaires prescripteurs : Pôle Emploi, la mission locale, le Bureau d'information jeunesse, la Mission Insertion/CCAS

MOYENS HUMAINS :

La MDEIE HVO mobilisera le directeur, un cadre spécialisé dans l'ingénierie de formation, 2 personnes en charge du suivi administratif et de la coordination et du suivi de l'action.

L'organisme Ressources formation mobilisera un référent administratif en charge du traitement et du suivi des dossiers de rémunération, un référent pédagogique en charge de l'organisation et la coordination de la formation ainsi que du suivi pédagogique des stagiaires et une équipe de 5 formateurs.

Indicateurs de résultats et d'impacts :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :
- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;

- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés;
- le nombre de stagiaires recrutés par les entreprises partenaires de l'action « d'accompagnement au placement ».

Indicateurs d'impact :

Ils permettent d'évaluer les effets de l'action à moyen terme. Le porteur de projet est ainsi chargé, 3 mois à l'issue de l'action :

- de faire le point avec les stagiaires sur leurs suites de parcours, quelle que soit leur situation ;
- d'organiser le relais auprès des structures prescriptrices et de suivre l'organisation de la suite de parcours des stagiaires sans emploi ;

de communiquer à la Région le nombre et le taux de placement des stagiaires, 3 mois à l'issue de la fin de l'action de formation ou d'accompagnement

Intérêt régional : l'action vise l'accès à l'emploi de publics qui en sont éloignés, et plus particulièrement ceux des territoires prioritaires (sites politiques de la ville notamment) et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Public(s) cible(s) : 15 demandeurs d'emploi, de plus de 26 ans, de niveaux V et IV, issus du territoire du Haut Val d'Oise (cantons de Viarmes, l'Isle Adam, et de Beaumont-sur-Oise disposant d'une petite expérience en vente acquise au travers d'un emploi ou d'un stage, et maîtrisant les savoirs de base.

Localisation géographique : Cantons de Viarmes, Beaumont sur Oise et l'Isle Adam

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat (prestations de services)	44 436.00 €	73.50 %
Charges de personnel (rémunération des personnels)	16 069.00 €	26.50 %
		%
Total	60 505.00 €	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	48 404.00 €	80 %
MDE	12 101.00 €	20 %
Total	60 505.00 e	100 %

Les dépenses liées à l'acquisition de matériel sont exclues de l'assiette de subvention régionale

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	24 202 €
2014	24 202 €

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE AIT

PROGRAMME
« ACTIONS D'INITIATIVE TERRITORIALE - AIT EN FAVEUR DE L'EMPLOI»

CONVENTION-TYPE

nom de l'opération subventionnée

CONVENTION n° :

La **Région Ile-de-France** dont le siège est situé 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON, En vertu de la délibération n°[du [
ci-après dénommée « *la Région* »

d'une part,

L'organisme :
statut juridique: .....
n° SIRET:…….....
sis :…….
représenté par :……..
ci-après dénommé « *le bénéficiaire* »

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE :

Par délibération n° CP 12-740 du 11 octobre 2012, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir (*nom du bénéficiaire*) pour la réalisation de l'opération intitulée :

Cette participation financière à été sollicitée par le bénéficiaire du dispositif régional « Actions d'Initiative Territoriale en faveur de l'emploi » adopté par délibération n° CR 17-12 du 17 février 2012.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes et du règlement budgétaire et financier de la région adopté par la délibération CR 33-10 du 17 juin 2010.

SONT CONVENUS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Pour la réalisation de l'opération « » dont le descriptif complet est joint à la présente convention dans l'annexe dénommée « fiche projet », la Région attribue au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable, dont le montant prévisionnel s'élève à XXXX, soit un montant maximum de subvention de XXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et TTC est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » précitée.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

L'organisme bénéficiaire organise la tenue de comités de pilotage relatifs à la réalisation de l'opération subventionnée, auxquels est convié l'ensemble des partenaires financeurs et techniques. Le/les délégué(e)s des stagiaires y ont également un espace de parole, conformément aux dispositions du Code du travail.

Ce comité de pilotage se réunit au moins trois fois durant l'opération, a minima au démarrage de l'action, en cours d'action pour un bilan intermédiaire de l'action et en fin d'action pour le bilan final. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par l'organisme bénéficiaire et est adressé à l'ensemble des membres du comité, il fait état de l'état d'avancement de l'opération et des éventuelles difficultés et/ou atouts rencontrés.

Par ailleurs, le bilan final comportant l'analyse globale de l'opération, à la fois sur des éléments quantitatifs et qualitatifs, est transmis à la Région. Ce document doit notamment s'appuyer sur les indicateurs d'évaluation précisés dans l'annexe 1 à la présente convention dénommée « fiche projet ».

2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

S'il est une personne morale de droit privé :

- Informer la Région par écrit et documents à l'appui
    - dans les deux mois de la survenance de l'événement de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, ainsi que le nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.
    - des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
    - de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements de la présente convention.

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

- Appliquer l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics s'il remplit les conditions d'application.

S'il est une personne morale de droit public :

- Informer la Région par écrit et documents à l'appui
    - dans les deux mois de la survenance de l'événement de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nom et coordonnées du comptable public
    - des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
    - de toute difficulté liée à sa situation financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements de la présente convention.

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- Tenir une comptabilité relative au projet subventionné

2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Le bénéficiaire fait état de la contribution régionale dans toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention, en inscrivant : « action financée par la Région Ile-de-France » et en apposant le logo régional conformément à la charte graphique régionale qui lui est communiquée à sa demande par les services de la Région Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication. Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale. Il doit également inviter des représentants de la Région aux actions publiques qu'il organise et en rapport à lla réalisation de l'opération objet de la présente convention.

En cas de non respect de ces obligations, la Région se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée selon les modalités prévues à l'article 6.

Les services de la Région, notamment ceux chargés de la communication, sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA REGION

La Région s'engage sous réserve du respect et dans les conditions prévues à la présente convention, à verser au bénéficiaire la subvention décrite à l'annexe 1 à la présente convention.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les versements s'effectuent sur le compte ouvert au nom de :
Nom de l'organisme :
Nom de la banque :
Code Banque : Code Guichet :
N° de compte : Clé :

4.1 : CADUCITE

- Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai d'un an mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

- A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de trois années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

4.2 : MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention (en totalité ou en partie) est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Elle prend la forme du formulaire « demande de versement » transmis suite à l'attribution de la subvention.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Le comptable assignataire de la Région est :

L'Agent comptable de l'Agence de services et de paiement (ASP)
2 rue de Maupas - 87000 LIMOGES

4.2.1 : VERSEMENT D'AVANCES

S'il justifie ne pas disposer de trésorerie, le bénéficiaire peut recevoir une avance à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation du plan de trésorerie. Le montant de l'avance, si elle peut être versée, ne peut être supérieur à 50 % du montant de la subvention.

Le bénéficiaire peut effectuer cet appel de fonds dès la notification de la présente convention et dans les 30 jours qui suivent.

4.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement de deux acomptes au plus à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention.

Les demandes de versements d'acomptes doivent intervenir sur appel de fonds et sur production des pièces justificatives listées dans la fiche projet.

Le cumul de l'avance et des acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

4.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Le solde est versé du après réception et examen du compte rendu financier spécifique à l'action subventionnée.

Ce document est obligatoirement signé par le représentant légal du bénéficiaire et par l'expert comptable ou le commissaire aux comptes (*si l'organisme en est doté*).

Pour les personnes morales de droit public : le versement du solde est conditionné à la production de l'état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal du bénéficiaire et par le comptable qui certifie la prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement

4.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où le montant de la dépense réelle engagée par le bénéficiaire est inférieur au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 ci-dessus. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

La part définitive de la Région dans le financement du projet ne peut excéder le taux plafond de 80 %.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 4.2.3 (versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 4.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

4.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du 7 mars 2012, date de mise en ligne de l'appel à projets régional et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 11 octobre 2012.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 4.1 de la présente convention.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

La présente convention comporte l'annexe « fiche projet » adoptée par délibération n° CP 12-740 du 11 octobre 2012.

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux

Le _____

Pour ,

Le (titre du signataire)

signature revêtue du cachet de l'organisme bénéficiaire

Le _____

Pour la Région Ile-de-France**,**
Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France

Jean-Paul Huchon

ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF CHANTIER ECOLE

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	11/10/2012	**N° de rapport :**	CP12-740	**Budget :**	2012

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111005 - Mesures d'insertion professionnelle
Action :	11100502 - Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Dispositif :	00000489 - Chantier école

¤

Dossier :	12016313 - CHE PAROLES DE PROS		
Bénéficiaire :	R4243 - JEUNESSE FEU VERT		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	32 067,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
45 810,00 €	TTC	70 %	**32 067,00 €**

¤

Dossier :	12016315 - CHANTIER ECOLE ANIMATION		
Bénéficiaire :	R16357 - MISSION LOC INSERT SOCIA PROFES JEUNES		
Localisation :	CA DE ST QUENTIN EN YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	44 159,50 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
63 085,00 €	TTC	70 %	**44 159,50 €**

¤

Dossier :	12016580 - ECO-CONSTRUCTION DU CLUB HOUSE DE MORANGIS		
Bénéficiaire :	P0006894 - ATOUT PLIE NORD OUEST 91		
Localisation :	CA DU PLATEAU DE SACLAY (CAPS)		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	54 251,82 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
77 502,60 €	TTC	70 %	**54 251,82 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	11/10/2012	**N° de rapport :**	CP12-740	**Budget :**	2012

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111005 - Mesures d'insertion professionnelle
Action :	11100502 - Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Dispositif :	00000489 - Chantier école

¤

Dossier :	12016591 - GENERATION MIX		
Bénéficiaire :	R38806 - ASSOCIATION LES FAUBOURGS NUMERIQUES		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	52 000,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
74 305,08 €	TTC	69,98 %	**52 000,00 €**

¤

Dossier :	12016609 - DES LAVOIRS AUX PIEDS DES REMPARTS		
Bénéficiaire :	R10989 - INITIATIVES 77		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	55 000,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
80 500,00 €	TTC	68,32 %	**55 000,00 €**

¤

Dossier :	12016614 - RENOVATION DE L'ECOMUSEE DE LA COURNEUVE		
Bénéficiaire :	R21542 - COMMUNAUTE D'AGGLO PLAINE COMMUNE		
Localisation :	LA COURNEUVE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	55 000,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
80 014,56 €	TTC	68,74 %	**55 000,00 €**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	11/10/2012	**N° de rapport :**	CP12-740	**Budget :**	2012

Chapitre :	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel :	11 - Formation professionnelle
Programme :	111005 - Mesures d'insertion professionnelle
Action :	11100502 - Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Dispositif :	00000489 - Chantier école

¤

Dossier :	12016670 - LE PIGEONNIER		
Bénéficiaire :	R946 - COMMUNE DE THORIGNY SUR MARNE		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	50 000,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
94 500,00 €	TTC	52,91 %	**50 000,00 €**

¤

Dossier :	12016729 - CHANTIER ECOLE MAINTENANCE INFORMATIQUE		
Bénéficiaire :	R21542 - COMMUNAUTE D'AGGLO PLAINE COMMUNE		
Localisation :	CA PLAINE COMMUNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	43 100,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
61 571,43 €	TTC	70 %	**43 100,00 €**

Total sur le dispositif 00000489 - Chantier école :	385 578,32 €

Dispositif :	00000763 - Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi

¤

Dossier :	12016299 - ACTIONS D'INITIATIVE TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'EMPLOI		
Bénéficiaire :	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	3 458 008,75 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
4 387 015,56 €	TTC	78,83 %	**3 458 008,75 €**

Total sur le dispositif 00000763 - Action d'initiative territoriale en faveur de l'emploi :	3 458 008,75 €
Total sur l'imputation 931 - 11 - 111005 - 11100502 :	3 843 587,07 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	11/10/2012	**N° de rapport :**	CP12-740	**Budget :**	2012

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	91 - Interventions économiques transversales
Programme :	191011 - Emplois tremplins
Action :	19101101 - Emplois tremplins

Dispositif :	00000582 - Emplois - Tremplins insertion - IAE

Dossier :	12010157 - EMPLOIS-TREMPLIN INSERTION IAE 1ère affectation CP 12 juillet 2012		
Bénéficiaire :	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	33 750,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
3 082 900,00 €	TTC	100 %	**3 082 900,00 €**

Total sur le dispositif 00000582 - Emplois - Tremplins insertion - IAE :	33 750,00 €

Total sur l'imputation 939 - 91 - 191011 - 19101101 :	33 750,00 €

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS CHANTIER ECOLE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12016313

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : PAROLES DE PROS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	45 810,00 €	70 %	32 067,00 €
	Montant Total de la subvention		32 067,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JEUNESSE FEU VERT
Adresse administrative : 34 RUE DE PICPUS
75012 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Eric GOBE, Responsable de secteur

Date de publication au JO : 5 décembre 1957

N° SIRET : 77569810300204

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Date prévisionnelle de début de projet : 11 octobre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2013
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le premier objectif de ce projet est de faciliter l'accès à une formation et à un métier à des jeunes en situation de décrochage scolaire, notamment par le biais de l'alternance. En termes de parcours professionnel, ce projet se veut être une passerelle vers différents métiers du tertiaire et de la logistique.
Sur le volet production, il s'agit de créer les premiers contenus d'un outil de communication et d'information à la disposition de l'ensemble des équipes parisiennes de prévention spécialisées de la Fondation Jeunesse Feu Vert et des jeunes fréquentant les différentes structures jeunesse du territoire.

Description :

Ce projet est issu des échanges menés dans le cadre de la plateforme d'expérimentation chargée de repérer et de suivre les jeunes décrocheurs, portée par la mission locale parisienne en partenariat avec les clubs de prévention, la Direction Politique de la Ville (Equipes de Développement Local des 11ème et 19ème arrdts), la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale, certains Services Sociaux

Départementaux Polyvalents et certains Centres d'Information et d'Orientation.

Il part du besoin identifié par les acteurs du territoire de projet, de mettre en place des actions adaptées permettant à des jeunes décrocheurs et/ou en errance institutionnelle de s'investir dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Le chantier école apparaît comme un levier intéressant pour les acteurs concernés en réponse aux besoins de jeunes parfois déscolarisés depuis plusieurs années, qui ont subi une succession d'échecs et refusent de s'inscrire dans un parcours classique d'apprentissage.

Le support de la réalisation collective :

Le support de cette action est la création par le groupe de stagiaires d'un site Internet basé sur un CMS (Content Management System), ouvert et consultable par tous, et facilement modifiable avec un accès "administrateur". Les stagiaires réalisent le contenu numérique et non sur le contenant, la maquette du site, qui est mise en place en amont.

L'objectif est ici d'alimenter le contenu des rubriques "formation" et "métiers" du site Internet "Paroles de pros", mais aussi de renforcer considérablement le travail sur l'élaboration du projet professionnel pour chacun des candidats et enfin de recréer du lien entre les jeunes et les dispositifs de droit commun.

Les contenus sont constitués de reportages réalisés par les stagiaires, au sujet d'un métier/un professionnel ou d'une école proposant des formations en alternance, en relation avec leur propre projet professionnel.

Organisation de l'action :

Durée globale de l'action : 633 h, dont 175 heures de stage en entreprise.

La pédagogie mise en place :

- privilégie la pratique. Chaque module comprend une phase théorique, une phase d'exercices pratiques et correspond enfin à une réalisation concrète pour le site Internet. Ils répondent donc à un objectif de production à réaliser sous contrainte de temps et de moyens, comme en entreprise. Le travail est réalisé par petites équipes, reproduisant ainsi le fonctionnement d'une « web-rédaction »
- est basée sur la participation active des stagiaires. Les stagiaires proposent un sujet à réaliser en fonction de leurs intérêts et objectifs professionnels. Un travail de formalisation est réalisé avec la personne en charge de l'accompagnement.
- permet d'intégrer des stagiaires ayant des difficultés spécifiques, notamment grâce à des séances préparatoires et un accompagnement socio-professionnel renforcé.

L'action comprend ainsi les éléments suivants:

- Une situation de production collective, autour de la réalisation des contenus numériques qui doivent alimenter le site Internet "paroles de pros";
- Une formation informatique (bureautique, Internet, multimedia);
- Une immersion en entreprise par le biais d'un stage ;
- un accompagnement socio-professionnel collectif et individuel.

Opérateur :
L'opérateur de ce chantier école est l'organisme Réseau 2000 (Paris).

Partenariats :
- les clubs de prévention, antennes jeunes et Pôle emploi du territoire de projet,
- la DPVI : Equipes de développement local des 11ème et 19ème ardts,

- la Mission locale Parisienne
- le PLIE Paris Nord Est
- l'Espace Insertion,
- les CFA et lycées professionnels du territoire

Evaluation :

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :

- le recrutement des candidat-e-s : nombre de candidat-e-s reçu-e-s et origine des prescriptions, principales raisons des refus de candidatures ou des difficultés à recruter ;
- le profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives (accès à un emploi ou une formation) ;
- la part des autres sorties positives en fonction des situations individuelles et freins repérés, identification des freins majeurs à l'insertion professionnelle et solutions proposées ;
- l'impact du projet global sur les progressions des stagiaires, l'assiduité des stagiaires sur le chantier ;
- l'impact du chantier sur le projet global, le territoire : ancrage local, animation, construction de solidarités, mobilisation plus grande…
- les immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- la qualité de la réalisation collective et sa conformité avec le cahier des charges ;
- la qualité du partenariat mis en œuvre : relation avec l'opérateur, les prescripteurs, les tuteurs en entreprise…;
- les points forts et freins rencontrés dans la mise en œuvre de l'opération.

Intérêt régional :

Ce projet répond à la priorité régionale définie en septembre 2011 et relative à la lutte contre le décrochage scolaire, ainsi qu'au soutien régional à l'accès à l'emploi des Francilien-ne-s de faible niveau de qualification et rencontrant divers freins à l'emploi.
Il s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'un Pacte pour le développement des territoires.

Public(s) cible(s) :

Nombre de stagiaires : 12

Les stagiaires sont recrutés en partenariat avec les acteurs de terrain du territoire. Compte tenu de l'objectif et du cadre spécifique dans lequel s'inscrit le projet, le groupe sera composé exclusivement de jeunes en recherche d'emploi, de niveau V et infra, et priorité issus des quartiers Politique de la Ville des 11ème et 19ème arrondissements. Un accent sera porté sur le repérage des jeunes ne fréquentant pas les dispositifs traditionnels d'accompagnement et de mobilisation, de même qu'à la mixité de genre du groupe.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	5 430,00	11,85%
FRAIS DE DEPLACEMENT - MISSIONS	350,00	0,76%
FRAIS POSTAUX ET TELECOM	150,00	0,33%
PRESTATION - FRAIS DE FORMATION	30 880,00	67,41%
PRESTATION - ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL	7 500,00	16,37%
PRESTATION FRAIS DE GESTION DOSSIERS DE REMUNERATION	1 500,00	3,27%
Total	45 810,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DPVI (ville de Paris)	13 743,00	30,00%
REGION ILE DE FRANCE	32 067,00	70,00%
Total	45 810,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	9 620,00 €
2013	22 447,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Chantiers solidarité	9 800,00 €
	Montant total	9 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12016670

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : LE PIGEONNIER

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	94 500 €	52,91 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VILLE DE THORIGNY
Adresse administrative : 1 RUE GAMBETTA
77 400 THORIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Thibault GUILLEMET, Maire

N° SIRET : 217 704 642 000 16

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Date prévisionnelle de début de projet : 11 octobre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Ce projet a pour objectif :

- la conservation d'un élément patrimoine local ;
- la satisfaction de besoins locaux attachés à un projet plus global ("Thorigny, la ville jardin) en apportant un élément lié aux futures activités (élevage des pigeons) mais aussi de confort (implantation des sanitaires publics nécessaires au site) ;
- la participation à la ré-intégration de personnes en rupture dans un parcours de qualification ou d'emploi dans un secteur d'activité qui propose des débouchés localement.

Description :

Le support de la réalisation collective :

Dans le cadre de l'aménagement du centre ville, sur une parcelle acquise par un opérateur immobilier, pour

une réalisation d'intérêt général, est réapparu un élément de patrimoine local dont la conservation en ce lieu n'était pas compatible avec le projet retenu.

Ce Pigeonnier, partie intégrante de la construction précédente se retrouvait voué à une démolition pure et simple. L'équipe municipale attachée à ce que l'évolution du bâti de la commune se fasse dans un esprit de transition paisible d'une part, et, permette de conserver le caractère spécifique de la commune rurbaine qu'est Thorigny-sur-Marne d'autre part, a souhaité que cet élément remarquable (bien que n'ayant pas de valeur patrimoniale au sens commun des grands répertoires nationaux) puisse être déplacé et conservé en partie dans sa vocation de pigeonnier.

Menant en parallèle un projet de ferme pédagogique sur un terrain du Conseil Régional dénommé l'Orangerie, sis en vis-à-vis du Lycée Professionnel Auguste Perdonnet, il a semblé aux élus que cet équipement trouverait d'évidence sa place aux côtés des éléments de patrimoine remarquables situés à proximité et construits dans la même période.

Le soubassement dudit pigeonnier pensé sous la forme d'un édicule permet, dans une logique d'opportunité, un aménagement spécifique en lien direct avec la vocation future des espaces.
Aussi, il a été proposé que celui-ci, dans sa destination finale abriterait des sanitaires tous publics dédiés à la future ferme pédagogique, lieu central d'un projet plus vaste qui doit se décliner sur l'ensemble de la ville sous le nom de "Thorigny, la ville jardin".

Elément visible tant par sa destination que par l'ornementation de sa structure, de taille modeste et faisant appel pour sa reconstruction à des savoir-faire traditionnels toujours pratiqués par les entreprises d'un secteur prometteur en matière d'activité (le bâtiment), il apparu évident aux élus de la commune que ce projet pourrait permettre un projet à caractère social en direction des jeunes demandeurs d'emploi sortis du système scolaire sans qualification.

De plus, en conformité avec la politique municipale menée en faveur du développement durable, l'exercice, objet des travaux pratiques des élèves stagiaires, comportera un volet ENR en ce que l'eau et l'électricité se trouveront respectivement fournies par une source collinaire et les rayons du soleil.

Organisation de l'action :

L'objet de ce chantier est la construction d'un pigeonnier destiné à la future ferme pédagogique, abritant dans son soubassement les sanitaires de ce futur équipement public.

Sont réutilisés les éléments de structures démontés sur l'ancien pigeonnier à savoir un ensemble de briques et pièces de charpente décorative.

Le chantier consiste à réaliser :

- la maçonnerie du soubassement (briques, béton cellulaire, béton, etc…) en matériaux neufs et techniques contemporaines et respectueuses des enjeux d'isolation thermique, le remontage de la partie pigeonnier avec les anciens matériaux et selon les techniques traditionnelles. La pose du carrelage de sol ;
- La charpente à deux pans sur la partie basse et à huit pans sur la partie haute (éléments neufs). La réimplantation des éléments de charpente décoratifs sur le fut de la partie haute ;
- La couverture en ardoise et ses sujétions en Zinc sur les deux niveaux ;
- L'installation d'un réseau sanitaire (alimentation et évacuation) et implantation des appareillages ainsi que l'intégration d'un système de récupération d'eau, en provenance d'une source collinaire, permettant d'appréhender la dimension d'économie des ressources naturelles dans la conception des bâtiments ;
- L'installation d'un système de production d'électricité photovoltaïque pour fournir la source d'éclairage des locaux en autonomie énergétique.

Les stagiaires sont appelés à découvrir la spécificité de chaque métier et à en comprendre l'ensemble des éléments constitutifs (lecture de plan, implantation, tracé, réalisation).
Ils participont aux différentes tâches dans le cadre de réalisations collectives ou individuelles suivant, les besoins ou leur inclination et leur projet.
Une attention particulière est portée aux conditions de chantier propre à ces métiers et des capacités physiques et environnementales attachées (HQE).

La question des attitudes, gestes et postures est mise en pratique afin de les préparer à une activité future respectueuse de leur santé.

Dans sa conception, ce projet intègre les questions liées au développement durable :

- Bâtiment économe en énergie et ressources naturelles
- Chantier mené selon des pratiques « eco-responsables » :
- Tenue du chantier ;
- Gestion des déchets
- Déplacements
- Choix des matériaux ;
- Etc.

L'approche pédagogique est inductive et s'appuie sur des mises en situation concrètes propres aux chantiers.
Le comportemental, l'intégration sociale à un groupe, le respect des règles ainsi que la capacité à apprendre bénéficiont de la dynamique de formation qui s'appuie sur une partie théorique appliquée aux savoirs nécessaires à la mise en œuvre spécifique de ce chantier.
Les modules de formation issus des programmes de Titres Professionnels de chaque spécialité sont utilisés pour la partie théorique, en relation avec les besoins.
A côté de cette transmission de savoirs professionnels pilotée par le formateur tuteur professionnel, des modules transversaux sur la culture de branche (bâtiment) et l'évolution des techniques et pratiques au regard des enjeux du développement durable seront systématiquement développés. Ceux-ci sont animés par des intervenants spécifiques.
Le socle de compétences (maîtrise de la langue et du calcul) est la base de la mise à niveau nécessaire à l'intégration de savoirs techniques. L'animateur accompagnant chargé de l'évaluation des problématiques sociales et cognitives est chargé du suivi de cette partie de la formation et peut activer, si nécessaire les dispositifs existant chez les partenaires spécialisés.

Encadrés par des formateurs professionnels issus des métiers pratiqués sur le chantier et habitués dans leurs pratiques à accompagner des jeunes en découverte du milieu, les publics accueillis sont alternativement placés en situation collectives ou individuelles selon :

- Les besoins du chantier ;
- Leur projet professionnel ;
- Les besoins ressentis par l'équipe d'accompagnement.

Aux côté des formateurs encadrants, un(e) animateur(trice) de projet assure le suivi individuel et accompagne les stagiaires dans les démarches personnelles.
En complément de ces acteurs permanents, une psychologue du travail assure l'évaluation au cours de réunions du groupe d'encadrants et en entretiens collectifs et individuels des stagiaires.

Après définition des projets de chacun au cours de quelques séances de travail de recherche ou chacun est guidé dans la compréhension des différents champs professionnels et des compétences attachées, l'animateur travaille avec chacun à la réalisation de CV et de lettres de motivations, puis à la recherche du portefeuille d'entreprises du secteur géographique pouvant accueillir les intéressés.
Chaque formateur professionnel peut, après avoir validé avec chacun le bien-fondé de ses choix

accompagner les stagiaires de sa branche dans leur intégration en entreprise.
L'intérêt des deux stages s'explique par la variété des champs d'activités balayés tout au long du chantier, avec une chronologie qui permet à chacun la découverte de plusieurs activités.

Durée globale de l'action : 910 heures.

Opérateur :

L'opérateur de ce chantier école est Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment (Paris 19ème).

Partenariats :

- Conseil Régional d'Ile-de-France
- Centre de Formation des Compagnons du Tour de France (St Thibault 77) ;
- Lycée Professionnel Auguste Perdonnet (Thorigny)
- Ville de Thorigny-sur-Marne
- BTP 77 (FFB)
- Capeb 77
- Caue 77
- Epide (Montry)
- Maison de l'Emploi du Nord-Ouest Seine et marne ;
- Chambre Syndicale des Travaux Publics de Seine-et-Marne
- OPPBTP
- Pôle Emploi de Lagny
- Upromi (Noisiel)

Evaluation :

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :

- le recrutement des candidat-e-s : nombre de candidat-e-s reçu-e-s et origine des prescriptions, principales raisons des refus de candidatures ou des difficultés à recruter ;
- le profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives (accès à un emploi ou une formation) ;
- la part des autres sorties positives en fonction des situations individuelles et freins repérés, identification des freins majeurs à l'insertion professionnelle et solutions proposées ;
- l'impact du projet global sur les progressions des stagiaires, l'assiduité des stagiaires sur le chantier ;
- l'impact du chantier sur le projet global, le territoire : ancrage local, animation, construction de solidarités, mobilisation plus grande…
- les immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- la qualité de la réalisation collective et sa conformité avec le cahier des charges ;
- la qualité du partenariat mis en œuvre : relation avec l'opérateur, les prescripteurs, les tuteurs en entreprise…;
- les points forts et freins rencontrés dans la mise en œuvre de l'opération.

Intérêt régional :

Ce projet vise l'insertion sociale et professionnelle de Francilien-ne-s en difficulté d'accès à l'emploi, par le

biais d'une pédagogie alternative aux méthodes « traditionnelles » de formation. C'est la première fois que cette approche sera mise en œuvre sur ce territoire. Cette action contribue donc à élargir les choix de formation des Seine et Marnais, localement, dans un secteur d'activité porteur en termes d'emploi.

Public(s) cible(s) :

Nombre de stagiaires : 12

Le chantier école constitue la première phase de ce processus et doit permettre à la personne formée :
- de confirmer sa motivation à se confronter aux situations de chantier et de travail collectif ;
- d'aiguiser ou de nourrir sa curiosité pour plusieurs champs professionnels du bâtiment (maçonnerie, charpente, couverture, plomberie) ou tout autre souhait pour lequel l'expérience « chantier collectif » peut être bénéfique.

Pas de pré-requis particuliers hormis la pratique courante de la langue française.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
LOCATION BASE VIE	20 000,00	15,44%
ASSURANCE	3 000,00	2,32%
PUBLICITE ET COMMUNICATION	1 500,00	1,16%
PRESTATION - CONVENTION LEP	3 000,00	2,32%
Frais de formation	67 000,00	51,74%
AUTRES PRESTATIONS - INTERVENTION ENTREPRISES (non éligible)	13 000,00	10,04%
MATERIAUX ET FOURNITURES (non éligible)	20 000,00	15,44%
PETIT EQUIPEMENT DES STAGIAIRES(non éligible)	2 000,00	1,54%
Total	129 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
COMMUNE DE THORIGNY	74 500,00	57,53%
REGION ILE DE FRANCE	55 000,00	42,47%
Total	129 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	40 000,00 €
2014	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Contrats régionaux	179 102,20 €
2011	Contrats régionaux	35 000,00 €
2012	Contrats régionaux	1 160 000,00 €
2012	Politique énergie climat	39 124,20 €
	Montant total	1 413 226,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12016315

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : CHANTIER ECOLE ANIMATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	66 025,00 €	70 %	46 217,50 €
	Montant Total de la subvention		46 217,50 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES
Adresse administrative : 3 RUE DES DROITS DE L'HOMME 78280 GUYANCOURT
Statut Juridique : Association
Représentant : Irène MOULIN

Date de publication au JO : 21 janvier 1988

N° SIRET : 34462156000020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Date prévisionnelle de début de projet : 11 octobre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La Mission locale de Saint-Quentin en Yvelines (MLSQY) constate une augmentation de l'activité des structures d'animation et des accueils périscolaires ces dernières années, ce qui génère des besoins croissants en animateurs. Or, si le potentiel d'animateurs est conséquent, il n'en demeure pas moins que les collectivités et les structures rencontrent des difficultés dans leurs recrutements (turn over important et besoins souvent immédiats).

C'est dans ce contexte que la commune de La Verrière ainsi que d'autres communes du Nord des Yvelines, en dispositif CUCS, ont interpellé La ligue de l'Enseignement, Fédération des Yvelines, pour mettre en place des actions de formations pour un public de niveau V ou VI, souvent réfractaires aux apprentissages « classiques » et désirant travailler dans les métiers de l'animation.

Force de ces constats, l'opération proposée se donne pour objectifs :

- le travail sur un projet professionnel axé sur les métiers de l'animation,
- le développement des rencontres entre employeurs potentiels et stagiaires,

- d'offrir des perspectives professionnelles à des jeunes peu ou pas qualifiés, bénéficiant d'un accompagnement social et professionnel,
- la sensibilisation des jeunes à la professionnalisation dans la filière de l'animation à l'issue de cette formation (BAPAAT, BPJEPS…),
- l'élaboration et la mise en place d'un projet collectif pour un quartier ou pour une ville.

Description :

La réalisation collective :

L'opération a pour support l'Organisation de la Fête de la Ville de La Verrière qui se tiendra en juin 2013. L'équipe de stagiaires a pour mission l'animation des espaces Enfance / Jeunesse / Sport et l'animation d'un concours vidéo, en lien avec les services Périscolaire, Jeunesse et Sports et Culture de la ville.

Tout au long du chantier école, des temps théoriques alternent avec des temps liés à l'organisation de la fête de la ville ainsi qu'à l'acquisition de compétences permettant d'organiser et d'animer une telle manifestation.

Ces temps de préparation et d'organisation auront lieu en collectif, avec l'ensemble des stagiaires du groupe. Lors de la fête de La Verrière, les stagiaires sont appelés à se positionner sur les ateliers d'animation qui correspondent le mieux à leur projet professionnel ainsi qu'à leurs aspirations.

Organisation de l'opération :

Durée globale de l'action : 849h
Dont 396h d'apprentissage en situation de chantier et 292h de stage en entreprise, complétés par un accompagnement socio-professionnel.

La formation s'organise se compose :

- de phases de formation théorique : remise à niveau des savoirs de base, notions propres aux rôles et fonctions d'un animateur, grandes caractéristiques des tranches d'âge accueillies, supports, techniques et structures d'animation, législation… ;
- de mises en situation pratique : ils permettent de vérifier l'acquisition des contenus théoriques et d'appréhender au mieux le fonctionnement d'une structure et le rôle d'animateur. Elle s'effectue à la fois en accueil de loisirs/vacances et durant la préparation du projet d'animation collectif avec la Ville de la Verrière ;
- d'un accompagnement socio-professionnel : il s'agit d'un suivi individualisé, en fonction de ses besoins et progressions. Il vise à identifier les freins à l'insertion, favoriser et valoriser les atouts des stagiaires, travailler sur les représentations du métier et prévoir les étapes de réalisation du projet professionnel des stagiaires ;
- des immersions en entreprise, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Un accompagnement post-chantier école est prévu pendant un mois, afin de consolider les suites de parcours.

Les stagiaires suivront la formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1).

Opérateur :

L'opérateur de ce chantier école est la Ligue de l'enseignement (Trappes,78).

Partenaires :

- Partenaires de l'insertion : Mission Locale de Saint Quentin en Yvelines et des Environs, Maison de l'Emploi et PLIE de SQY, Service enfance/jeunesse de la Mairie de la Verrière.
- Partenaires professionnels : directeurs de structures d'animation : accueils de loisirs, espace jeunes, centre sociaux…
- Employeurs potentiels : mairies, principalement celle de Saint Quentin en Yvelines et toutes autres structures organisatrices d'accueils de loisirs, de vacances, notamment la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Yvelines.

Evaluation :

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :

- le recrutement des candidat-e-s : nombre de candidat-e-s reçu-e-s et origine des prescriptions, principales raisons des refus de candidatures ou des difficultés à recruter ;
- Nombre et profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives (accès à un emploi, notamment dans l'animation ou une formation), en particulier taux d'obtention du BAFA et suites de parcours en formation qualifiante BAPAAT ou BPJEPS ;
- la part des autres sorties positives en fonction des situations individuelles et freins repérés, identification des freins majeurs à l'insertion professionnelle et solutions proposées ;
- l'impact du projet global sur les progressions des stagiaires, l'assiduité des stagiaires sur le chantier ;
- l'impact du chantier sur le projet global, le territoire : ancrage local, animation, construction de solidarités, mobilisation plus grande…
- les immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- la qualité de la réalisation collective et sa conformité avec le cahier des charges ;
- la qualité du partenariat mis en œuvre : relation avec l'opérateur, les prescripteurs, les tuteurs en entreprise…;
- les points forts et freins rencontrés dans la mise en œuvre de l'opération.

Sur le plan qualitatif, la progression des stagiaires peut se mesurer à différents niveaux :

- la ponctualité, leur assiduité,
- leur comportement et positionnement dans le groupe
- les différents changements dans les savoirs être (langage, tenue vestimentaire…)

La résolution des problématiques rencontrées : remise à niveau, orientation professionnelle, mais aussi la gestion de problématiques plus personnelles telle que la santé, le logement fait également l'objet d'un bilan.

Intérêt régional :

Ce projet doit favoriser l'insertion professionnelle durable de Francilien-ne-s en difficulté d'accès à l'emploi, dans le secteur de l'animation.

Public(s) cible(s) :

Nombre de stagiaires : 14

Sont ciblés des jeunes et adultes en recherche d'emploi, qui savent lire, écrire, et maîtrisent les 4 opérations, et souhaitent exercer dans les métiers de l'animation, quelle que soit leur expérience.

Localisation géographique :

- CA DE ST QUENTIN EN YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	2 800,00	4,44%
Frais de déplacement et missions	100,00	0,16%
Frais postaux et telecom	100,00	0,16%
Prestation extérieure	0,00	0,00%
Frais de formation	45 960,00	72,85%
Frais administratifs	8 075,00	12,8%
Matériel et fournitures pédagogiques	1 050,00	1,66%
Transport (location de mini bus sorties pédagogiques)	1 450,00	2,30%
Assurances	900,00	1,43%
Publicité et publications	250,00	0,40%
Frais de déplacement, missions	1 250,00	1,98%
Frais postaux et Telecom	700,00	1,11%
Documentation	450,00	0,71%
Total	63 085,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	44 159,50	70,00%
Ville de La Verrière	907,50	1,44%
Maison de l'emploi et de la formation St Quentin	15 060,00	23,87%
Mission locale Saint Quentin en Yvelines	900,00	1,43%
Ligue de l'Enseignement 78	2 058,00	3,26%
Total	63 085,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	44 159,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	18 587,00 €
2009	Campagne d'informatisation	3 173,54 €
2011	Campagne d'informatisation	9 025,64 €
	Montant total	30 786,18 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12016580

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : ECO-CONSTRUCTION DU CLUB HOUSE DE MORANGIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	77 502,60 €	70 %	54 251,82 €
	Montant Total de la subvention		54 251,82 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATOUT PLIE NORD OUEST 91
Adresse administrative : 2 B RUE LEON BLUM
91120 PALAISEAU
Statut Juridique : Association
Représentant : Martine KOECHLIN-CAMBER

Objet : Mobiliser et articuler les moyens et compétences, afin de coordonner et gérer par la mise en oeuvre du Plie, l'insertion et l'emploi défini par voie du protocole pluriannuel.
Assurer la coordination et la mise en oeuvre d'actions concernant l'insertion sociale et professionnelle.

Date de publication au JO : 11 décembre 2009

N° SIRET : 41525552000025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Date prévisionnelle de début de projet : 15 octobre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet vise à relancer dans une dynamique professionnelle des personnes en recherche d'emploi ayant un profil qui ne correspond pas, aujourd'hui, aux attentes d'une entreprise (niveau de formation inapproprié, longue inactivité, cumul de difficultés sociales, etc.), à travers les activités du second œuvre du bâtiment.

Dans le cadre de cette formation pré qualifiante, le stagiaire développe des capacités d'autonomie et de travail en équipe tout en élaborant et validant un projet professionnel. Il acquiert également les connaissances et les gestes techniques nécessaires à l'exercice d'une activité dans les domaines du bâtiment (électricité, sanitaires, enduit, entoilage, peintures, isolation, terrasse…). Une formation

qualifiante, de type CAP, peut suivre ce chantier et les stagiaires sont encouragés à suivre cette voie, s'ils en ont les capacités et l'envie. L'accès à l'emploi durable est l'autre sortie privilégiée du chantier école.

Description :

Le support du chantier école :

La commune de Morangis, qui a témoigné du besoin de construire un nouveau Club House pour son Club sportif de pétanque, est à l'initiative du projet « Chantier école - éco construction du Club House de Morangis » qui doit répondre:

- Aux intérêts collectifs des habitants de la commune : le club sportif de pétanque existe depuis plus de 40 ans et il est un véritable symbole des activités sportives de la commune, or il ne bénéficie aujourd'hui que d'un algeco pour accueillir ses adhérents;
- A la volonté d'intégrer une dimension sociale à ce projet de construction, à travers un accompagnement vers l'emploi durable de personnes en recherche d'emploi ;
- Aux souhaits d'organiser des rencontres entre les stagiaires du chantier école et les sportifs du Club House pendant et après le chantier, afin d'encourager la mixité sociale et intergénérationnelle dans la commune de Morangis.

A travers les différentes activités de la construction du Club house, les stagiaires vont acquérir les connaissances et les gestes techniques nécessaires à l'exercice d'un emploi dans le secteur de bâtiment – éco construction. Dans le cadre du chantier école, les stagiaires vont développer des capacités d'autonomie et de travail en équipe tout en élaborant et validant un projet professionnel clair : une formation qualifiante ou emploi durable.
Les stagiaires vont effectuer l'ensemble des étapes nécessaires à la construction du club House et c'est un « atout » essentiel et non négligeable du projet (sauf à la mise en place des « fondations » qui sera assurée au préalable par la Commune de Morangis).

Cet apprentissage complet peut être valorisé auprès des entreprises. D'autre part, les activités propres à l'éco-construction sont une véritable spécificité qui représente une plus-value sur le marché du travail et un objet de valorisation de leur travail, par l'usage de matériaux « nobles » et écologiques.

Le chantier école comprend la réalisation d'un bâtiment en bois d'environ 40m2 au sol et la réalisation d'une terrasse en bois destinée à faciliter l'accès au bâtiment. Les travaux effectués par les stagiaires comprennent la réalisation de l'ossature bois du bâtiment, les façades, la couverture, les menuiseries intérieures et extérieures, de la plomberie, de l'électricité, le carrelage, la peinture… Un accès aux personnes handicapées est prévu dans ce projet.

Organisation de l'action

Durée globale de l'action : 910 h, dont plus de 550 heures en situation de chantier et près de 130 heures d'accompagnement socio professionnel. Le stage en entreprise est d'une durée de 210 heures.
Il est prévu un suivi à 3 mois des suites de parcours des stagiaires.

Le support de l'opération permet d'aborder différents aspects du second œuvre du bâtiment : ossature bois, charpente, couverture, menuiseries extérieures et intérieures, fermeture/isolation, peinture, lasure, plomberie, câblages électriques, terrasse.

Cette approche pratique est complétée par des formations techniques et théoriques de base : organisation du poste de travail, sécurité (formation Sauveteur Secouriste du Travail/PRAP), analyse des tâches, postures gestes et savoir faire transférables avec des intervenants en ergonomie habilités, initiation à l'informatique, …

Des ateliers de remise à niveau peuvent être organisés si nécessaire.

Sur le plan professionnel, un travail est également notamment mené sur la découverte des métiers du bâtiment, la préparation des stages en entreprise, l'évaluation des progressions, la préparation à l'entrée en formation qualifiante pour ceux qui le souhaitent (préparation aux tests…).

L'accompagnement socio-professionnel est individualisé et fait l'objet d'un support (livret) par stagiaire. Il s'appuie sur la méthode OMERPI. Un suivi post-Chantier école est prévu pendant 6 mois.

L'alternance en entreprise se fait sur 2 sessions de 3 semaines chacune. Les stages font l'objet d'un suivi par l'organisme prestataire.

Opérateur :

L'opérateur de ce chantier école est sélectionné suite à une mise en concurrence.

Partenaires :

- Les Pôles Emploi Les Ulis / Massy / Longjumeau
- La Commune de Morangis
- La Communauté d'Agglomération Europe Essonne (CAEE),
- Les Missions Locales du territoire (Vitacité et les Ulis)
- Les Services Emploi de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL), Marcoussis et Les Ulis
- Réseaux Locaux d'Appui, les Maisons des Solidarité et les Centres Communaux d'Action Sociale
- Les pôles emploi du territoire
- Des entreprises locales ayant des besoins en personnel à venir
- La DIRECCTE
- Les prescripteurs de publics
- Les partenaires économiques (branches professionnelles, entreprises, CGPME, CCI…)

Evaluation :

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :

- le recrutement des candidat-e-s : nombre de candidat-e-s reçu-e-s et origine des prescriptions, principales raisons des refus de candidatures ou des difficultés à recruter ;
- Nombre et profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux d'accès à un emploi durable (CDD de + de 6 mois ou CDI) ou à une formation certifiante ou qualifiante (minimum 50% des bénéficiaires) ;
- la part des autres sorties positives en fonction des situations individuelles et freins repérés, identification des freins majeurs à l'insertion professionnelle et solutions proposées ;
- l'impact du projet global sur les progressions des stagiaires, l'assiduité des stagiaires sur le chantier ;
- l'impact du chantier sur le projet global, le territoire : ancrage local, animation, construction de solidarités, mobilisation plus grande…
- les immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- la qualité de la réalisation collective et sa conformité avec le cahier des charges ;

- la qualité du partenariat mis en œuvre : relation avec l'opérateur, les prescripteurs, les tuteurs en entreprise…;
- les points forts et freins rencontrés dans la mise en œuvre de l'opération.

Mais aussi :

- la réalisation de l'ensemble des travaux demandés par la commune de Saulx Les Chartreux pour accueillir les associations de la ville, dans le temps imparti, soit la durée du chantier école.

Public(s) cible(s) :

Nombre de stagiaires : 14 stagiaires

L'action vise prioritairement les habitants des 36 communes adhérentes au PLIE - Communauté d'Agglomération Europe Essonne, Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, Communauté de Communes du Pays de Limours, Les Ulis et Marcoussis.

Le niveau de formation initiale des stagiaires ne doit pas excéder le niveau V – niveau CAP / BEP acquis. Néanmoins, il est possible que des personnes avec un niveau de formation initiale supérieur à V accèdent au chantier école, en fonction de leur situation (diplôme ou titre non reconnus en France, longue inactivité…).

Localisation géographique :

- CA DU PLATEAU DE SACLAY (CAPS)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	9 585,50	6,72%
charges indirectes de fonctionnement	1 917,10	1,34%
PRESTATION EXTERIEURE - FORMATION	66 000,00	46,25%
MISE A DISPOSITION DE BIENS ET DE PRESTATIONS	15 200,00	10,65%
MATERIEL ET MATERIAUX	50 000,00	35,04%
Total	142 702,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	54 251,82	38,02%
ATOUT PLIE NORD OUEST 91	23 250,78	16,29%
Contributions volontaires en nature	65 200,00	45,69%
Total	142 702,60	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	37 976,82 €

2014	16 275,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	Lutte contre les discriminations	26 265,00 €
2011	Chantier école	40 384,37 €
2012	Chantier école	43 565,93 €
	Montant total	110 215,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12016591

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : GENERATION MIX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	74 305,08 €	69,98 %	52 000,00 €
	Montant Total de la subvention		52 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LES FAUBOURGS NUMERIQUES
Adresse administrative : 146 RUE DES POISSONNIERS 75018 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Marc BENAÎCHE

Date de publication au JO : 8 mai 1999

N° SIRET : 42458239300056

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Date prévisionnelle de début de projet : 20 octobre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 août 2013
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Cette opération a pour objectifs de :

- Fédérer les participants grâce à l'objectif de production
- Permettre aux bénéficiaires de développer les compétences suivantes :
  - Organisation et travail en équipe
  - Gestion du temps (délais de production)
  - Capacité rédactionnelle (préparation de la production)
  - Maîtrise de la bureautique (Pack Office)
  - Maîtrise de la navigation Internet (messagerie, moteurs de recherche, législation)
  - Gestion du matériel et logistique (réalisation de la production)
  - Connaissances de base des techniques journalistiques (reportages)
  - Connaissances de base en image numérique
  - Connaissances de base en montage (image, son)
  - Connaissances de l'environnement professionnel (mobilité, emploi et transport en Ile-de-

France, lieux ressources et sites Internet sur le thème de l'emploi et de la formation, droit du travail, définition et montage d'un projet professionnel, techniques pour développer son réseau, rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, optimisation des recherches sur Internet, maîtrise des techniques d'entretien)

En termes de résultats, il s'agit de mobiliser les stagiaires et de créer une dynamique productive permettant d'atteindre un niveau professionnel pour la réalisation, valorisable dans l'accès à l'emploi durable ou à une formation qualifiante.

Les métiers plus particulièrement visés sont :
- Agent d'accueil/ouvreur/guichetier
- Agent pour la presse
- Streetmarketeur / agent de diffusion
- Agent de médiation socioculturelle

Le fil rouge entre ces métiers est la relation avec les publics, le secteur de la culture et des médias.
D'autres métiers, selon les profils et les projets des participants peuvent être envisagés, notamment à travers l'accès à une formation qualifiante en alternance : vendeur, assistant TIC, animateur multimédia.

Description :

Le support de la réalisation collective :

Le support du chantier consiste en la réalisation de 6 « petits objets multimédia » (POM). Chaque POM se compose d'un montage image et son (reportage photographique et interview en voix off). Ils présentent 3 structures locales dédiées à la musique (plus spécifiquement à la musique du monde), et à la valorisation des cultures du monde :

1/ L'Institut des Cultures d'Islam : dédié à la découverte de la diversité des cultures musulmanes actuelles et à la réflexion philosophique et scientifique dans un esprit de modernité, d'ouverture et de partage ;
2/ Le Lavoir Moderne parisien (salle de spectacle), un laboratoire multi-culturel populaire, à la programmation pluridisciplinaire ;
3/ Mondomix média (média)., un média consacré aux musiques et cultures dans le monde.

…et 3 événements culturels gratuits (ou à tarif réduit), issus des collaborations créées avec les associations culturelles et socio-culturelles locales, notamment :

1/ La Compagnie du Son des Rues : Formation, initiations éducation au théâtre. Propose des ateliers et spectacles gratuits
2/ Le Théâtre Alambic Comédie
3/ Théâtre Pixel : spectacle et cours à tarif préférentiel

A travers son caractère d'utilité sociale, le blog réalisé par les apprenants peut également relayer l'information des associations culturelles du 18ème arrondissement, notamment en recensant les évènements gratuits ou à tarifs réduits (concert, atelier, spectacle) proposés et par les adhérents de Paris Mix et par les associations du quartier.

Les POM sont mises en ligne sur le blog destiné aux stagiaires. Pour plus de facilité, le squelette du blog est réalisé par le Webmaster de Paris Mix. Les apprenants assurent donc seulement la production du contenu.
Une fois finalisé, le blog sera visible sur les sites suivants :

- Site de Paris Mix : Parismix.fr, le blog sera visible via un nouvel onglet intitulé « Quartier » (le site est en cours de refonte)
- Site de Réseau 2000 : reseau2000.net
- Site de la Ville des gens (site d'informations culturelles sur le nord-est parisien), partenaire direct de Réseau 2000
- Sur YouTube,
- Site de la Mairie du 18ème (si possible)

Organisation de l'opération :

Durée globale de l'action : 612.5 h, dont notamment 196 heures en situation de chantier, 175 heures de stage en entreprise et 185.5 heures de formation en salle.

La démarche pédagogique est axée sur la pratique et la mise en situation professionnelle, ainsi que sur la responsabilisation de chacun dans le mode de découpage de la production (répartition des POM et des missions : préparation des questions et des entretiens, repérage, évaluation des besoins, gestion du temps et du matériel, organisation de la production, prise de rendez-vous, montage, mise en ligne).

Les exercices pratiques de bureautique sont orientés sur les besoins des entreprises :
- Gérer, ordonner et archiver des documents
- Rédiger une lettre type
- Réaliser une présentation pour un bilan
- Créer une base de données simple (ex. : base de contacts sur un tableur pour un publipostage)
- Editer un devis ou une facture

La maîtrise de la bureautique est sanctionnée par le passage du Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE).

Les ateliers de multimédia sont orientés sur l'image numérique :
- Savoir la décrypter sur le plan technologique
- Comprendre son évolution
- S'initier aux enjeux des nouveaux usages sur Internet

Les ateliers de techniques de recherche d'emploi (TRE) proposent :
- Un premier cycle dédié au territoire, au transport, à la mobilité, aux ressources, au droit du travail
- Un second cycle dédié aux techniques proprement dites (analyse du parcours, projet, CV, LM, argumentation, entretien)
- Un troisième cycle dédié à la recherche de stage, d'emploi et/ou de formation qualifiante

Les ateliers TRE sont renforcés par des entretiens individuels et des visites en entreprise durant les périodes de stage.

L'accompagnement professionnel est assuré par une chargée de mission emploi expérimentée, en continuité et en réseau constant avec les partenaires prescripteurs. Il est réalisé en individuel et en collectif. La chargée de mission emploi est également l'interlocutrice dédiée pour toutes les questions sociales (santé, famille, logement). Lorsque les difficultés exprimées ne peuvent pas être directement résolues par la chargée de mission, celle-ci assure un rôle d'orientation vers les structures spécialisées.

Les outils utilisés sont les suivants : cahier outils Projet professionnel, supports variés (diaporamas thématiques, articles, cartes, statistiques, navigation sur les sites spécialisés, vidéos métiers, exercices à caractère ludique comme pour le décryptage d'une fiche de paie ou l'initiation à la gestion d'un budget à travers le cas type d'un apprenti salarié au % du SMIC).
Un lien étroit est entretenu avec chaque stagiaire au moyen des ateliers, des rendez-vous individuels, des échanges téléphoniques, par courriel et par texto. Cela garantit un suivi personnalisé et renforcé.

Les actions menées sont consignées dans les dossiers individuels des stagiaires.

Les périodes d'immersion en entreprise sont abordées à la fois comme le moyen de confirmer le projet professionnel et comme une passerelle vers l'emploi ou la formation qualifiante. C'est donc une phase déterminante pour la réussite du parcours. La recherche de stage se fait avec la même exigence et les mêmes techniques que la recherche d'emploi ou de formation qualifiante : CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien.

La chargée de mission emploi assure la relation entreprises et poursuit l'accompagnement des stagiaires y compris durant la période de stage en entreprise (bilan tripartite du stage : entreprise/stagiaire/opérateur de la formation).

La responsable de projet de Paris Mix et la chargée de mission de l'opérateur soutiennent les stagiaires dans leurs démarches en s'appuyant sur le réseau d'entreprises et d'associations partenaires.

Un suivi post-formation des stagiaires est assuré par l'opérateur pendant 3 mois.

Opérateur :

C'est l'organisme de formation Réseau 2000 (75) qui assure la mise en œuvre de cette opération.

Partenaires :

Les partenaires mobilisés pour le recrutement des apprenants sont :

- Les clubs de prévention et en particulier la GRAJAR (18e)
- L'Ecole de la deuxième chance de Paris (19e)
- La Mission locale de Paris (sites : Belliard et Paris Est)
- Le PLIE de Paris nord-est
- Cap emploi Paris (19e)
- Le Foyer de Jeunes Travailleurs et la Cité la Sablière situés rue Poissonniers dans le 18e

Parmi les partenaires mobilisés pour la réalisation du projet collectif on compte :

1. L'Institut des Cultures d'Islam (Institut)
2. Le Lavoir Moderne Parisien (salle de spectacle)
3. Mondomix (média)
4. La Maison des Cultures du Monde (institution)
5. Fairplaylist (association/ développement durabel)
6. L'IRMA (centre d'information)
7. Mad Minutes Music (producteur/diffuseur)
8. Rue Stendhal / Celluloid (label)

Mais aussi :

- La DPVI
- Les adhérents de la grappe d'entreprises Paris Mix : le Centre Fleury Goutte d'Or, Le Théâtre de la Ville, La Bellevilloise, Le Cabaret Sauvage, Radio Nova, Harmonia Mundi
- Les partenaires techniques : LST-Stars, Mondomix
- Dix huit infos : http://www.dixhuitinfo.com
- Les grandes entreprises, PME, TPE ou associations ayant déjà accueilli des stagiaires issus des programmes de Réseau 2000 dont les membres de l'association des professionnels pour l'économie numérique (Aproged)

- Le CFA Ducretet (électrodomestique et multimédia)
- L'AFPA

Les principaux partenaires sur le volet social sont :

- L'EPOC pour les personnes en grande difficulté psychique
- L'ANPAA pour les problématiques d'addiction
- Le réseau des FJT pour le logement temporaire
- La Maison de la justice et du droit et le Centre d'information sur le droit des femmes

Intérêt régional :

Ce projet doit favoriser une insertion professionnelle durable de Francilien-ne-s en difficulté d'accès à l'emploi à travers une action professionnalisante dynamisante, tournée vers les métiers de l'informatique.

Public(s) cible(s) :

Nombre de stagiaires : 12

Profils visés : femmes et hommes âgés de 18 à 30 ans, demandeurs d'emploi de longue durée, de niveau de formation initiale inférieur au baccalauréat, issus en particulier des CUCS du nord-est parisien.

Pré-requis : pouvoir suivre un enseignement en français, avoir déjà utilisé un ordinateur (connaissances de base), être intéressé par le numérique, être disponible aux dates et heures de la formation (le mercredi est libre pour les démarches personnelles, les rendez-vous individuels et pour faciliter les problèmes de garde d'enfants éventuels pour les femmes seules).

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	30 067,00	39,79%
Frais de fonctionnement	3 974,40	5,26%
Frais de communication	5 350,00	7,08%
Prestation- frais de formation	26 301,82	34,81%
Prestation – frais administratifs	4 644,80	6,15%
Prestation – frais de fonctionnement	3 967,06	5,25%
Bénévolat (non éligible)	1 250,00	1,65%
Total	75 555,08	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RESSOURCES PROPRES	1 305,08	1,73%
REGION ILE-DE-FRANCE	52 000,00	68,82%
DPVI	5 000,00	6,62%
ACSE	10 000,00	13,24%
FONDATION ORANGE	6 000,00	7,94%
BENEVOLAT	1 250,00	1,65%
Total	75 555,08	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	52 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	49 380,00 €
2011	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	49 380,00 €
2012	Soutien aux télécentres et aux espaces de travail collaboratif	36 883,00 €
	Montant total	135 643,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12016609

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : DES LAVOIRS AUX PIEDS DES REMPARTS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	80 500,00 €	68,32 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INITIATIVES 77
Adresse administrative : 49 AV THIERS
77000 MELUN
Statut Juridique : Association
Représentant : Claude JAMET

Objet : promouvoir toute action de nature à favoriser l'insertion professionnelle, l'insertion sociale et le logement, pour des publics seine-et-marnais

Date de publication au JO : 29 mai 1991

N° SIRET : 38321328700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Date prévisionnelle de début de projet : 11 octobre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2013
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La nouvelle équipe municipale, élue en 2008, se mobilise et cherche à fédérer les acteurs pour la restauration et la mise en valeur de son fabuleux patrimoine historique dans l'objectif de développer le tourisme local. Appuyé par la Municipalité et par la Commission Patrimoine et Environnement, la réalisation de ce projet a été confiée à l'Association Histoire et Archéologie de Château-Landon. La volonté de la commune porte également sur le développement d'une offre d'insertion permettant le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi du territoire pour lesquels les freins sont multipliés par les problématiques de transport.

Le chantier école porte sur la réhabilitation de plusieurs lavoirs, le long du GR13. A travers cette réalisation, l'opération a pour objectif de permettre à des personnes en recherche d'emploi de se former

dans les métiers du second œuvre du bâtiment et d'intégrer à l'issue du chantier école, un emploi ou une formation qualifiante, prioritairement dans ce domaine d'activité.

Description :

Le support de la réalisation collective :

Actuellement la commune de Château-Landon possède le seul parc linéaire de France, qui alignerait de façon aussi concentrée 15 lavoirs et 3 moulins longés par un chemin de promenade "des amoureux", le GR13, qui permet d'avoir un point de vue et de contempler la richesse des remparts de la ville.

Les travaux à réaliser sont les suivants :
- Réfection de la toiture
- Enduit à la Chaux traditionnelle
- Montage de murs de pierre
- Remplacement de pièces en bois de charpente
- Réalisation de charpente
- Pavage,
- Dalle béton avec réalisation de margelles bois et béton.

Déroulement de l'opération :

Durée globale de l'action : 666 h, dont 105 heures de stage en entreprise.

Le centre de formation a pour objectif de s'appuyer sur la réalisation de l'action collective pour développer les apprentissages des stagiaires. Il s'agit d'individualiser au maximum les temps d'apprentissage pour prendre en compte les parcours et projets professionnels de chacun.
La diversité des lieux et des tâches doit permettre de détecter les aptitudes de chacun et de développer leur autonomie par le fait de confier des petites responsabilités de chantier.

Il s'agit à la fois :
- de développer l'acquisition de gestes professionnels sur les métiers de la construction, de la charpente et de la couverture,
- de proposer une remise à niveau permettant l'acquisition de notions professionnelles et l'accès à une formation qualifiante le cas échéant,
- de mesurer et accompagner « l'employabilité » des stagiaires aussi bien sur le chantier que pendant les périodes de stage en entreprise,
- de faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi sur le territoire dans un objectif d'emploi durable.

Le programme des apprentissages s'appuie sur les grandes thématiques suivantes : maçonnerie, charpente à 2 et 4 pans /couverture, mathématiques et trigonométrie, précision du trait, mode opératoire/bois.

La formation, sur cette base, s'organise de la façon suivante :
- une formation préparatoire en salle
- une formation technique en situation de chantier
- un stage en entreprise. Il est prévu en milieu de parcours, lorsque les savoirs de base, les gestes et techniques initiaux sont acquis, et le projet élaboré.

L'accompagnement socio-professionnel fait partie intégrante de la formation, en lien avec les professionnels en capacité d'accompagner les stagiaires en fonction des problématiques identifiées.

En ce qui concerne le stage en entreprise, les stagiaires sont entraînés à la recherche d'entreprises dans le secteur d'activité visé. : identification, qualification, appels téléphoniques ou démarchage direct. La commune, fortement impliquée dans le projet, propose de faciliter le contact avec les entreprises locales.

Opérateur :

La mise en œuvre de cette opération est assurée par l'organisme de formation IUMP de Troyes.

Partenaires :

Sont partenaires de cette opération:

- Le COS de Nemours
- Mission locale de Nemours
- Pôle emploi Nemours
- La fondation du patrimoine
- Le Conseil Général, à travers sa Direction de l'eau et de l'environnement et la direction des Archives et du Patrimoine
- La CAUE 77

Un partenariat est également engagé avec la FDBTP.

Intérêt régional :

Ce projet doit favoriser une insertion professionnelle durable de Francilien-ne-s en difficulté d'accès à l'emploi à travers une action professionnalisante dynamisante, tournée vers les métiers du second oeuvre du bâtiment.

Public(s) cible(s) :
Nombre de stagiaires : 14 personnes

Sont visées par cette opération toutes personnes en recherche d'emploi pour lesquelles les méthodes de formation "traditionnelles" se sont avérées inadaptées et qui souhaitent se professionnaliser dans les métiers du second œuvre du bâtiment.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	2 000,00	2,13%
Locations	4 000,00	4,26%
Assurances	1 000,00	1,06%
Frais de déplacement et missions	1 000,00	1,06%
Prestation - formation	68 500,00	72,87%
Frais administratifs	4 000,00	4,26%
Equipement individuel des stagiaires (non éligible)	3 000,00	3,19%
Frais de repas (non éligibles)	10 500,00	11,17%
Total	94 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	55 000,00	58,51%
CONSEIL GENERAL - FAPI	4 500,00	4,79%
ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DE CHATEAU-LANDON	12 000,00	12,77%
RESSOURCES PROPRES	12 000,00	12,77%
ASSOCIATION DE PROTECTION	10 500,00	11,17%
Total	94 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2012	27 500,00 €
2013	27 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Emploi Insertion Environnement (EIE)	16 602,00 €
2010	Le Passe IAE	27 780,00 €
	Montant total	44 382,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12016614

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : RENOVATION DE L'ECOMUSEE DE LA COURNEUVE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	80 014,56 €	68,74 %	55 000,00 €
	Montant Total de la subvention		55 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE
Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET 93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Patrick BRAOUEZEC

N° SIRET : 24930008800039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Date prévisionnelle de début de projet : 11 octobre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet : 15 mars 2014
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Il s'agit d'une part de réaliser une partie de la rénovation d'une ferme du XIXème afin de permettre sa réouverture au public et d'autre part, il s'agit de professionnaliser des personnes en recherche d'emploi pour leur permettre d'accéder à un emploi ou une formation qualifiante dans les métiers du bâtiment et de l'éco-construction.

L'objectif est également d'inscrire les stagiaires dans un parcours pré-qualifiant visant une validation possible d'un ou plusieurs modules CAPA maçonnerie –restauration du patrimoine.

S'agissant de publics éloignés du marché du travail, néanmoins motivés ou possédant déjà une petite expérience de travail, cette professionnalisation offre la possibilité de :

- reprendre contact avec le monde de l'entreprise, ceci par une double action de remise au travail et de ré-acquisition de gestes professionnels simples et de savoirs de base. Il s'agit ainsi de permettre la professionnalisation des stagiaires dans les métiers du bâtiment (piquetage, plâtre, menuiserie, électricité …),
- confronter les stagiaires aux « rigueurs » du monde du travail en leur faisant réaliser *in situ* un projet collectif avec une contrainte de temps et de qualité,

- faire prendre conscience à des personnes ayant vécu une situation d'échec (social, familial, scolaire, professionnel, etc...) de leur capacité à réaliser collectivement ou individuellement un travail reconnu.

Description :

Le support de la réalisation collective :

Ce projet s'inscrit dans la volonté de Plaine commune de valoriser l'histoire du territoire, ses patrimoines maraîchers, tout en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi de son territoire et le développement d'activités économiques ayant pour socle ses patrimoines. A ce titre, elle coordonne depuis plusieurs années des partenariats diversifiés autour d'un projet cadre financé notamment par l'axe 3 In Europe du FEDER et du FSE.

Ce chantier école concerne le projet de réouverture de l'écomusée de La Courneuve, situé rue de l'Abreuvoir. Cet écomusée installé dans une ferme du XIXème siècle a accueilli du public entre février 1983 et 1988, date de sa fermeture en raison de problèmes de sécurité des bâtiments. Depuis le bâtiment a été confié à l'association « la Courneuve Fleurie » mais a subi des dégradations liées au temps et à quelques intrusions.

Le bâtiment comporte un petit corps d'habitation, un grenier, une grange, une écurie. La structure date du XIXeme siècle, la charpente est apparente dans le grenier. Les murs en plâtre gros ont été par endroits recouverts de béton, et nécessitent d'être remis à nu, pour laisser respirer le bâti.

Consciente de l'intérêt de cet écomusée par son potentiel pédagogique auprès des scolaires et des habitants, par le côté fédérateur des activités de maraîchage et de jardinage pour les habitants, la mairie a décidé de ré-ouvrir l'écomusée et d'engager les travaux de restauration à partir de 2013-2014. A l'arrière du bâtiment se trouvent des jardins qui pourraient être réaménagés en jardin pédagogiques.

Le musée trouvera complètement sa place dans le programme de réaménagement du quartier, l'ilot Carême Prenant, constitué notamment de bâtis anciens, de sentes d'accès, dont certaines sont bordés par des murs anciens. Pour Plaine Commune, maitre d'œuvre du réaménagement de l'ilot et pour la ville de La Courneuve, il s'agit d'ouvrir les jardins pour valoriser cette histoire maraîchère du territoire (environ 200 maraîchers en activité sur Plaine Commune en 1936), créer des lieux d'échange et de sociabilité pour les habitants.

D'autre part cet écomusée fera écho à l'importante collection de 8000 items sur le patrimoine maraîcher (outils, photos, témoignages …) constituée par la ville de La Courneuve entre 1981 et 2000, collection dont la valeur a été reconnue par la DRAC.

Il s'agit de réaliser une partie de la rénovation en vue de la réouverture de l'écomusée et pour se faire en :
- supprimant les parties en béton pour remettre à jour la construction ancienne en plâtre gros,
- restaurant les menuiseries extérieures anciennes, avec leurs assemblages anciens,
- préparant l'arrivée de l'électricité pour l'ensemble du chantier de rénovation du musée,
- installant des toilettes sèches utilisables par la suite.

Organisation de l'opération :

Durée globale de l'action : 666 h, dont notamment 290 heures en situation de chantier, 105 heures de stage en entreprise et 141 heures de formation en salle.

Trois objectifs pédagogiques fondamentaux sont travaillés au cours de la formation :
- Favoriser l'autonomie : Le cadre de l'accompagnement à la fois souple et sécurisant permet aux

salariés de choisir, décider, innover, et de prendre leurs responsabilisés. Les dispositifs élaborés favorisent le développement cognitif et les progrès des personnes.
- Enrichir l'interaction sociale : Des interactions riches permettent l'appropriation des savoirs et savoir-faire. Le travail au sein d'un groupe permet un meilleur développement, une interaction sociale dynamique, favorise l'échange et l'action tout en faisant apparaitre le sens et l'intérêt d'une tâche.
- Améliorer la relation employés/employeurs ; stagiaires/formateurs pour participer au déclenchement de la motivation. L'accompagnement devient transversal avec l'ensemble des personnes intervenant dans le parcours des stagiaires.

Le contenu pédagogique est organisé autour de plusieurs phases :
- le recrutement des stagiaires par l'information collective organisée en partenariat avec les maisons de l'emploi et le pôle emploi, l'accueil et les entretiens individuels,
- l'immersion sur le chantier,
- l'alternance hebdomadaire en demi-groupe,
- le stage en entreprise,
- l'accompagnement socioprofessionnel.

Ce contenu peut légèrement évoluer et les modules enseignés sont à préciser avec l'organisme sélectionné. Néanmoins, sont attendus des modules concernant :
- la reconnaissance des matériaux
- la connaissance et mode d'utilisation du matériel
- la connaissance de plusieurs corps de métier : plâtrier, menuisier, électricien,
- la pratique professionnelle du bâtiment
- des remises à niveau en français et mathématiques
- la mobilisation sur des objectifs concrets
- la gestion des contraintes matérielles, techniques et de temps
- les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien, connaissance de l'entreprise).

L'alternance en demi-groupe correspond à la constitution de 2 groupes de 6 stagiaires de niveau équivalent. Pendant que l'un est sur le chantier, l'autre est en salle et/ou en atelier. La dernière journée de la semaine regroupe l'ensemble des stagiaires

Une partie de ces modules pourrait faire l'objet d'une validation pour l'obtention d'un ou plusieurs module(s) CAPA maçonnerie – restauration du patrimoine.

Les stagiaires ont également accès à des ressources informatiques (postes équipés d'accès à Internet et de logiciels bureautiques), ainsi qu'à une base documentaire diversifiée dans le domaine du bâtiment et de l'éco-construction...

Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement social et professionnel individualisé réalisé par une équipe de chargés d'insertion. Cet accompagnement, réalisé en étroite relation avec les référents sociaux des structures externes, permet de suivre chaque stagiaire tout au long du chantier, et de préparer en amont l'orientation vers l'emploi ou la formation, à l'issue du Chantier école.

Le suivi des stagiaires pendant les périodes d'immersion en entreprise est fait par l'organisme de formation. Le responsable formation se déplace une fois en entreprise (plus s'il y a des besoins spécifiques) pour rencontrer tuteur et stagiaire. Cette rencontre a lieu en fin de stage et une évaluation est faite à partir d'une grille définie préalablement. Parallèlement, le responsable de formation a des échanges téléphoniques avec le tuteur et le stagiaire pendant toute la durée du stage.

L'accompagnement des stagiaires se poursuit six mois après la fin du Chantier école.

Opérateur :
L'opérateur de ce chantier école est sélectionné par la Communauté d'agglomération de Plaine commune dans le cadre d'un marché public.

Partenaires :
- La Ville de La Courneuve, direction de la culture
- Les prescripteurs (Espaces Maison de l'emploi, Missions locales, PLIE et Pôle Emploi)

Evaluation :

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :

- le recrutement des candidat-e-s : nombre de candidat-e-s reçu-e-s et origine des prescriptions, principales raisons des refus de candidatures ou des difficultés à recruter ;
- Nombre et profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux d'accès à un emploi ou une formation qualifiante (au minimum 70% des stagiaires)
- la part des autres sorties positives en fonction des situations individuelles et freins repérés, identification des freins majeurs à l'insertion professionnelle et solutions proposées ;
- l'impact du projet global sur les progressions des stagiaires, l'assiduité des stagiaires sur le chantier ;
- le taux d'immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- la qualité du partenariat mis en œuvre : relation avec l'opérateur, les prescripteurs, les tuteurs en entreprise…;
- les points forts et freins rencontrés dans la mise en œuvre de l'opération.
- La réalisation de travaux préparant au chantier de rénovation de l'écomusée, outil clef pour valoriser notamment des cultures maraîchères identitaires de la région IDF. Les indicateurs pourront être :
- La mobilisation des habitants sur ce projet,
- L'impact de la valorisation du patrimoine sur les motivations des stagiaires,
- L'impact du chantier école sur la prise en compte de l'insertion des publics dans les projets de rénovations urbaines

Intérêt régional :
Ce projet doit favoriser une insertion professionnelle durable de Francilien-ne-s en difficulté d'accès à l'emploi à travers une action professionnalisante dynamisante, tournée vers les métiers du second œuvre du bâtiment. Le territoire de projet fait l'objet d'un Pacte pour le développement des territoires.

Public(s) cible(s) :
Nombre de stagiaires : 12

Une mixité entre jeunes et adultes est recherchée (6/6). Les personnes visées par cette opération sont en recherche d'emploi, notamment de longue durée, jeunes sans qualification et de bas niveau de qualification (V, Vbis.), motivés par les activités proposées, sachant lire, écrire, et possédant les connaissances de base en calcul, aptes physiquement à l'exercice de ces activités.

Localisation géographique :
- LA COURNEUVE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
CHARGES DE PERSONNEL	8 737,86	9,71%
PUBLICITE ET COMMUNICATION	3 000,00	3,33%
PRESTATION - FORMATION	60 000,00	66,66%
PRESTATION - FRAIS ADMINISTRATIFS	5 276,70	5,86%
PRESTATION -INGENIERIE DE PROJET	3 000,00	3,33%
MATERIEL ET EQUIPEMENTS (non éligible)	10 000,00	11,11%
Total	90 014,56	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RESSOURCES PROPRES	25 014,56	27,79%
REGION	55 000,00	61,10%
FONDS EUROPEENS	10 000,00	11,11%
Total	90 014,56	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	44 000,00 €
2014	11 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Agendas 21 locaux - Première phase	70 000,00 €
2009	Financement des dossiers PRU et OPI	741 142,00 €
2009	Egalité femmes-hommes	25 000,00 €
2009	Aide à l'investissement au sein des Maisons De l'Emploi et de la Formation (MDEF)	50 000,00 €
2009	Dispositif de soutien en faveur des pôles touristiques régionaux	65 500,00 €
2009	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	282 160,00 €
2009	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	1 181 800,00 €
2009	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	20 000,00 €
2009	Circulations douces	25 400,00 €
2009	Soutien à la création et à la diffusion numérique	47 898,31 €
2009	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	29 250,00 €
2009	Conventions territoriales d'économie sociale et solidaire	100 000,00 €
2009	Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes	20 000,00 €

2009	Renouvellement urbain	2 261 598,50 €
2009	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2010	Conventions territoriales d'économie sociale et solidaire	100 000,00 €
2010	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	29 250,00 €
2010	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	50 167,22 €
2010	Accessibilité des transports	483 000,00 €
2010	Appui à la requalification et à l'extension des zones d'activités économiques et au soutien à la création d'écopôles dédiés aux éco-activités	529 915,00 €
2010	Politique autonome en faveur des sites en contrat urbain de cohésion sociale	200 000,00 €
2010	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2010	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	25 000,00 €
2010	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	4 806 303,00 €
2010	Soutien régional à la gestion des déchets	46 000,00 €
2010	Financement des dossiers PRU et OPI	3 022 727,85 €
2010	Renouvellement urbain	290 675,00 €
2010	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	1 169 437,00 €
2010	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	29 369,00 €
2010	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	1 210 635,50 €
2010	Lutte contre les discriminations	35 000,00 €
2010	Construction et aménagement de médiathèques	1 301 696,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	4 521 239,96 €
2011	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	280 000,00 €
2011	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	252 090,00 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 585 012,00 €
2011	Conventions territoriales d'économie sociale et solidaire	100 000,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	7 000,00 €
2011	Construction et aménagement de médiathèques	1 510 641,00 €
2011	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	35 000,00 €
2011	Chantier école	55 000,00 €
2011	Habitat privé : Ingénierie	43 663,96 €
2011	Soutien aux évènements et manifestations dans le domaine des contenus numériques, de l'internet et du multimédia	25 000,00 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	15 000,00 €
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	6 306,00 €
2012	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	65 100,00 €
2012	Soutien à la création et à la diffusion numérique	8 635,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	150 000,00 €
2012	Politique énergie climat	29 716,25 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	1 105 606,50 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	30 000,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	76 500,00 €
2012	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	6 296,00 €

2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	24 400,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	1 104 588,00 €
2012	Lutte contre les discriminations	25 500,00 €
2012	Habitat privé : ingénierie	33 000,00 €
	Montant total	31 494 219,05 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12016729

Commission Permanente du 11 octobre 2012

Objet : CHANTIER ECOLE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Chantier école	61 571,43 €	70 %	43 100,00 €
	Montant Total de la subvention		43 100,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE
Adresse administrative : 21 AVENUE JULES RIMET 93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Patrick BRAOUEZEC

N° SIRET : 24930008800039

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Chantier école
Rapport Cadre : CR41-09 du 06/05/2009

Date prévisionnelle de début de projet : 11 octobre 2012
Date prévisionnelle de fin de projet :
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :
La mise en œuvre de ce chantier école répond à plusieurs objectifs :

1. la valorisation du matériel voué au rebut, contribuant ainsi à réduire l'impact des déchets des équipements bureautiques et informatiques sur l'environnement
2. la dotation d'associations du territoire en matériel informatique, ainsi qu'une prestation d'installation. Le matériel ainsi mis à disposition des associations servira aux populations des quartiers (cours de soutien aux enfants, activités spécifiques pour les femmes, les seniors, les demandeurs d'emploi…) et permet de lutter contre la fracture numérique
3. Enfin, ce chantier-école répond à un besoin important de formation adaptée à un public en grande difficulté, résidant sur le territoire de Plaine Commune.

Les métiers visés par ce chantier école sont :
- Agent/technicien de maintenance informatique/bureautique (I1401)
- Technicien d'assistance en informatique (I1401)
- Conseiller et assistant en technologie de l'information et de la communication (G1202, E1101)
- Vendeur en informatique/téléphonie (D1212)

La forme « chantier-école » est particulièrement adaptée au public à la recherche d'un emploi en situation de précarité ou d'exclusion. En effet, la réinsertion dans la vie sociale et professionnelle de ces personnes passe par une pédagogie de revalorisation globale et par la mise en place de modalités d'accompagnement social personnalisé. Des accueils individualisés sont mis en place afin d'établir un bilan personnel et de construire un parcours de formation avant l'entrée en entreprise tout en prenant en compte de façon renforcée l'insertion par le logement, la santé, la culture, etc.

Description :

La réalisation collective support :

La réalisation collective issue d'un partenariat entre Plaine Commune et l'opérateur consiste à reconditionner du matériel informatique réformé par le service informatique de Plaine Commune pour les mettre à disposition d'associations du territoire qui en font la demande. Elle comporte 5 étapes :

1. Collecte et enlèvement des déchets d'équipement informatique
2. Traitement des déchets via l'effaçage des données, les tests, le tri du matériel à recycler ou à éliminer, le démontage, le nettoyage, et la préparation des équipements
3. Elimination (valorisation énergétique auprès d'éco-organismes) ou valorisation et reconditionnement par équipement entier ou pièces détachées
4. Livraison, redistribution auprès des associations du territoire
5. Installation et mise en conformité des équipements

Le déroulement de l'opération :

Durée globale de l'action : 740 h, dont notamment 495 heures en situation de chantier et 140 heures de stage en entreprise.

Trois objectifs pédagogiques fondamentaux seront travaillés au cours de la formation :

1. Favoriser l'autonomie : le cadre de l'accompagnement, à la fois souple et sécurisant, permet au stagiaire de choisir, de décider, d'innover et de prendre ses responsabilités. Les dispositifs élaborés favorisent le développement cognitif et les progrès des personnes.
2. Enrichir l'interaction sociale : des interactions riches permettent l'appropriation des savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Le travail au sein d'un groupe permet un meilleur développement, une interaction sociale dynamique, favorise l'échange et l'action tout en faisant apparaître le sens et l'intérêt d'une tâche.
3. Améliorer la relation employés/employeurs ; stagiaires/formateurs pour participer à l'activation d'un comportement motivé. L'accompagnement devient transversal avec l'ensemble des personnes intervenant dans le parcours des stagiaires.

Le contenu pédagogique sera organisé autour de plusieurs phases :

- le recrutement des stagiaires par des informations collectives organisées en partenariat avec le réseau d'accueil (espaces Maisons de l'Emploi, missions locales, projets de ville RSA…)
- une phase de professionnalisation sur chantier (pratique)
- une alternance hebdomadaire avec des cours théoriques
- un stage en entreprise.

Ce contenu peut légèrement évoluer et les modules seront précisés lorsque l'organisme de formation sera choisi. Néanmoins sont attendus des modules de formation concernant :

Module professionnalisant :

- Assembler et maintenir des équipements bureautiques en atelier ou en magasin - Conseiller le client sur des solutions techniques adaptées et vendre des consommables et sous-ensembles d'équipements bureautiques - Assembler et configurer des équipements bureautiques - Installer le système d'exploitation les applicatifs sur des équipements bureautiques - Diagnostiquer et réparer les incidents matériels sur des équipements bureautiques.

- Mettre en service des équipements bureautiques dans un environnement domestique – Mettre en service ou faire évoluer un équipement bureautique – Configurer un réseau domestique et le sécuriser – Diagnostiquer et réparer les incidents – Démontrer au client le bon fonctionnement de l'équipement bureautique et l'accompagner dans son exploitation.

- Déployer et intervenir sur des équipements bureautiques dans un environnement professionnel – Intervenir sur des incidents – Déployer et paramétrer des équipements fixes et mobiles – Adapter une configuration et assurer l'évolution – Intégrer des équipements bureautiques selon une procédure définie.

Une partie ou la totalité de ces modules pourra faire l'objet d'une certification (CCP) pour l'obtention d'un titre professionnel d'agent de maintenance sur équipements bureautiques (AMEB).

Module techniques de recherche d'emploi : CV, lettre de motivation, simulation d'entretien, connaissance de l'entreprise

Module communication : réactivation des savoirs de base français, anglais professionnel & technique, argumentaire

Module de recherche de solutions : mise en perspective de solutions individualisées en termes d'emploi et de formation à travers des outils de recherche exploités en autonomie partielle.

L'accompagnement social et professionnel sera assuré par l'opérateur lui-même, en étroite relation avec les référents sociaux des structures prescripteurs Cet accompagnement, réalisé sous forme d'entretiens individuels.

La recherche de stage en entreprise est organisée dans le cadre du module technique de recherche d'emploi (TRE). Le formateur accompagne les stagiaires dans leurs démarches de recherche de stage jusqu'à son obtention.

Pendant la période d'immersion, un suivi des stagiaires est assuré par l'organisme de formation qui se déplace une ou plusieurs fois si besoin pour rencontrer le tuteur et le stagiaire au sein de l'entreprise. Une rencontre a lieu en fin de stage pour réaliser une évaluation à partir d'une grille définie préalablement. Parallèlement, le responsable de formation a des échanges téléphoniques avec le tuteur et le stagiaire pendant toute la durée du stage.

L'accompagnement des stagiaires se poursuivra pendant 3 mois après la fin du chantier école. L'organisme de formation contactera et/ou réunira régulièrement chaque personne pour connaître l'évolution de son parcours. A l'issue de ces 3 mois, un bilan individuel sera réalisé.

Partenariats dans le cadre du projet :

- La Direction Emploi-Insertion de Plaine Commune, porteur du projet, qui coordonne l'action,
- La Direction des Systèmes d'information mutualisée de Plaine Commune, et en particulier le service Informatique
- Prescripteurs des stagiaires : espaces Maison de l'emploi, missions locales, équipes des projets

de ville RSA, Pôle Emploi
- Associations du territoire bénéficiaires du matériel et de la prestation d'installation de matériel informatique et bureautique.

L'opérateur :

L'opérateur de ce chantier école doit être sélectionné suite au lancement d'un marché public par la Communauté d'agglomération de Plaine Commune.

Evaluation :

La Région est présente à chaque étape de la mise en œuvre de l'opération, ce qui contribue à son évaluation et son suivi au fil de l'eau. En outre, le porteur de l'action, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, s'engage à réaliser une évaluation de l'opération sur la base d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs portant notamment sur :

- Nombre et profil des candidat-e-s retenu-e-s (âge, sexe, niveau, secteur de formation, parcours professionnel, liens avec le cursus chantier école) ;
- le taux de sorties positives (accès à un emploi ou une formation) ;
- la part des autres sorties positives en fonction des situations individuelles et freins repérés, identification des freins majeurs à l'insertion professionnelle et solutions proposées ;
- l'impact du projet global sur les progressions des stagiaires, l'assiduité des stagiaires sur le chantier ;
- l'impact du chantier sur le projet global, le territoire : ancrage local, animation, construction de solidarités, mobilisation plus grande…
- les immersions en entreprise (nombre de stages, secteurs des entreprises, suivi, …) ;
- la qualité de la réalisation collective et sa conformité avec le cahier des charges ;
- la qualité du partenariat mis en œuvre : relation avec l'opérateur, les prescripteurs, les tuteurs en entreprise…;
- les points forts et freins rencontrés dans la mise en œuvre de l'opération.

Intérêt régional :
Ce projet doit favoriser une insertion professionnelle durable de Francilien-ne-s en difficulté d'accès à l'emploi à travers une action professionnalisante dynamisante, tournée vers les métiers de l'informatique.
Le territoire de projet fait l'objet d'un Pacte pour le développement des territoires.

Public(s) cible(s) :

Nombre de stagiaires : 14
Sont notamment ciblées des personnes en recherche d'emploi, notamment des demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, motivés par les activités proposées, sachant lire, écrire, et possédant les connaissances de base en calcul, aptes physiquement à l'exercice de ces activités.

Localisation géographique :
- CA PLAINE COMMUNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Charges de personnel	12 071,43	18,11%
Publicité et communication	1 500,00	2,25%
Prestation - formation	37 914,00	56,87%
Prestation – Frais de structure	3 300,00	4,95%
Prestation – Frais administratifs	4 786,00	7,18%
Matériel et fournitures pédagogiques	2 000,00	3,00%
Matériaux et fournitures (non éligible)	4 000,00	6,00%
Equipement individuel des stagiaires (non éligible)	1 100,00	1,65%
Total	66 671,43	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RESSOURCES PROPRES	23 571,43	35,35%
REGION ILE-DE-FRANCE	43 100,00	64,65%
Total	66 671,43	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	34 480,00 €
2014	8 620,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional *(informations en cours de consolidation)* :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2009	Agendas 21 locaux - Première phase	70 000,00 €
2009	Financement des dossiers PRU et OPI	741 142,00 €
2009	Egalité femmes-hommes	25 000,00 €
2009	Aide à l'investissement au sein des Maisons De l'Emploi et de la Formation (MDEF)	50 000,00 €
2009	Dispositif de soutien en faveur des pôles touristiques régionaux	65 500,00 €
2009	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	282 160,00 €
2009	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	1 181 800,00 €
2009	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	20 000,00 €
2009	Circulations douces	25 400,00 €
2009	Soutien à la création et à la diffusion numérique	47 898,31 €
2009	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	29 250,00 €
2009	Conventions territoriales d'économie sociale et solidaire	100 000,00 €
2009	Programme d'actions d'information et d'orientation des jeunes	20 000,00 €
2009	Renouvellement urbain	2 261 598,50 €
2009	Soutien régional aux programmes de développement économique local	50 000,00 €

	ciblés	
2010	Conventions territoriales d'économie sociale et solidaire	100 000,00 €
2010	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	29 250,00 €
2010	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	50 167,22 €
2010	Accessibilité des transports	483 000,00 €
2010	Appui à la requalification et à l'extension des zones d'activités économiques et au soutien à la création d'écopôles dédiés aux éco-activités	529 915,00 €
2010	Politique autonome en faveur des sites en contrat urbain de cohésion sociale	200 000,00 €
2010	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2010	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	25 000,00 €
2010	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	4 806 303,00 €
2010	Soutien régional à la gestion des déchets	46 000,00 €
2010	Financement des dossiers PRU et OPI	3 022 727,85 €
2010	Renouvellement urbain	290 675,00 €
2010	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	1 169 437,00 €
2010	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	29 369,00 €
2010	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	1 210 635,50 €
2010	Lutte contre les discriminations	35 000,00 €
2010	Construction et aménagement de médiathèques	1 301 696,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	4 521 239,96 €
2011	Mise en oeuvre du Grand Projet 3 du contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains	280 000,00 €
2011	Action régionale de renouvellement urbain en faveur des PRU ou OPI	252 090,00 €
2011	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 585 012,00 €
2011	Conventions territoriales d'économie sociale et solidaire	100 000,00 €
2011	Education à l'environnement vers un développement durable	7 000,00 €
2011	Construction et aménagement de médiathèques	1 510 641,00 €
2011	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	50 000,00 €
2011	Politique de l'eau-Investissement	35 000,00 €
2011	Chantier école	55 000,00 €
2011	Habitat privé : Ingénierie	43 663,96 €
2011	Soutien aux évènements et manifestations dans le domaine des contenus numériques, de l'internet et du multimédia	25 000,00 €
2011	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne	15 000,00 €
2011	Soutien à la création et à la diffusion numérique	6 306,00 €
2012	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	65 100,00 €
2012	Soutien à la création et à la diffusion numérique	8 635,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	150 000,00 €
2012	Politique énergie climat	29 716,25 €
2012	Financement des dossiers PRU et OPI	1 105 606,50 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	30 000,00 €
2012	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi	76 500,00 €
2012	CR09-11 Habitat privé : ingénierie	6 296,00 €
2012	Soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne (CST) - Fonctionnement	24 400,00 €

2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	1 104 588,00 €
2012	Lutte contre les discriminations	25 500,00 €
2012	Habitat privé : ingénierie	33 000,00 €
	Montant total	31 494 219,05 €

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : CONVENTION TYPE CHANTIER ECOLE

DISPOSITIF « CHANTIER ECOLE »

CONVENTION-TYPE

nom de l'opération subventionnée

CONVENTION n° :

La **Région Ile -de -France** dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, [Monsieur Jean-Paul HUCHON], En vertu de la délibération N°[du [

ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

L'organisme :
statut juridique: .....
n° SIRET:…….....
sis :…….
représenté par :…….. en vertu de

ci-après dénommée « *le bénéficiaire*»

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE :

Par délibération n°CP 12-740 du 11 octobre 2012, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir (*nom du bénéficiaire*) pour la réalisation de l'opération intitulée : Le bénéficiaire

Cette participation financière à été sollicitée par le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif régional Le « Chantier école » adopté par délibération n° CR 41-09 du 6 mai 2009.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes et du règlement budgétaire et financier (RBF) de la région adopté par la délibération CR 33-10 du 17 juin 2010.

SONT CONVENUS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n°CP 12-740 du 11 octobre 2012, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir (*nom du bénéficiaire*) Pour la réalisation de l'opération suivante « » définie de manière détaillée dans la « fiche projet » annexée à la présente convention.

Dans cet objectif, la Région accorde attribue au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable, dont le montant prévisionnel s'élève à XXXX, soit un montant maximum de subvention de XXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et TTC est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention précitée.

Pour information et conformément au RBF : le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « hors TVA. ».
Lorsque l'organisme subventionné justifie qu'il ne récupère pas tout ou partie de la TVA, le montant de la subvention est calculé à partir des dépenses « TVA incluse ».

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

L'organisme bénéficiaire organise la tenue de comités de pilotage relatifs à la réalisation de l'opération subventionnée, auxquels est convié l'ensemble des partenaires financeurs et techniques. Le/les délégué(e)s des stagiaires y ont également un espace de parole, conformément aux dispositions du Code du travail.

Ce comité de pilotage se réunit au moins trois fois durant l'opération, a minima au démarrage de l'action, en cours d'action pour un bilan intermédiaire de l'action et en fin d'action pour le bilan final. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par l'organisme bénéficiaire et est adressé à l'ensemble des membres du comité, il fait état de l'état d'avancement de l'opération et des éventuelles difficultés et/ou atouts rencontrés.

Par ailleurs, le bilan final comportant l'analyse globale de l'opération, à la fois sur des éléments quantitatifs et qualitatifs, est transmis à la Région. Ce document doit notamment s'appuyer sur les indicateurs d'évaluation précisés dans l'annexe 1 à la présente convention dénommée « fiche projet ».

2.2 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

S'il est une personne morale de droit privé :

- Informer la Région par écrit et documents à l'appui
    - dans les deux mois de la survenance de l'événement de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, ainsi que le nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.
    - des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
    - de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements de la présente convention.

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

- Appliquer l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics s'il remplit les conditions d'application.

S'il est une personne morale de droit public :

- Informer la Région par écrit et documents à l'appui
    - dans les deux mois de la survenance de l'événement de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nom et coordonnées du comptable public
    - des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.
    - de toute difficulté liée à sa situation financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements de la présente convention.

- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- Tenir une comptabilité relative au projet subventionné
- Transmettre à la Région l e rapport d'activité annuel détaillé et leLe compte d'emploi de la subvention allouée par la Région en distinguant, dans ses écritures, la comptabilité propre aux postes de dépense faisant l'objet de la présente convention.

2.3 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

le bénéficiaire fait état de la contribution régionale dans toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention, en inscrivant : « action financée par la Région Ile-de-France » et en apposant le logo régional conformément à la charte graphique régionale. qui lui est communiquée à sa demande par les services de la Région Les correspondances avec les destinataires de l'action soutenue par la Région indiquent explicitement que cette action bénéficie du soutien de la Région Ile de France.

La présence du logotype de la Région est obligatoire, en 1ère de couverture ou en page de garde, sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication. Concernant les sites web, la mention et le logotype sont positionnés en page d'accueil et font l'objet d'un lien avec le site institutionnel de la Région Ile-de-France.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers…) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Le bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente convention, décidées par l'institution régionale. Il doit également inviter des représentants de la Région aux actions publiques qu'il organise et en rapport à lla réalisation de l'opération objet de la présente convention.

En cas de non respect de ces obligations, la Région se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée selon les modalités prévues à l'article .

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA REGION

La Région s'engage sous réserve du respect et dans les conditions prévues à la présente convention, à verser au bénéficiaire la subvention définie dans la « fiche projet » annexée àà la présente convention.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les versements s'effectuent sur le compte ouvert au nom de :
Nom de l'organisme :
Nom de la banque :
Code Banque : Code Guichet :
N° de compte : Clé :

4.1 : CADUCITE

- Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision du Président, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai d'un an mentionné ci avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

- A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de trois années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

Dans le cas où la demande de premier acompte constitue la demande du solde de l'opération, les dates de caducité qui s'appliquent sont celles du premier acompte.

4.2 : MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué dans le respect des dispositions suivantes :

Chaque versement de subvention (en totalité ou en partie) est effectué sur demande du bénéficiaire. La demande précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Elle prend la forme du formulaire « demande de versement » transmis suite à l'attribution de la subvention.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

Le comptable assignataire de la Région est :

L'Agent comptable de l'Agence de services et de paiement (ASP)
2 rue de Maupas - 87000 LIMOGES

4.2.1 : VERSEMENT D'AVANCES

S'il justifie ne pas disposer de trésorerie Le bénéficiaire peut recevoir une avance à valoir sur les paiements prévus, en proportion du taux de la subvention. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation du plan de trésorerie. Le montant de l'avance, si elle peut être versée, ne peut être supérieur à 50 % du montant de la subvention.

Le bénéficiaire peut effectuer cet appel de fonds dès la notification de la présente convention et dans les 30 jours qui suivent.

4.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement de deux acomptes au plus à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention.

Les demandes de versements d'acomptes doivent intervenir sur appel de fonds et sur production des pièces justificatives listées dans la fiche projet.

Le cumul de l'avance et des acomptes ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

4.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Le solde est versé du après réception et examen du compte rendu financier spécifique à l'action subventionnée.

Ce document est obligatoirement signé par le représentant légal du bénéficiaire et par l'expert comptable ou le commissaire aux comptes (*si l'organisme en est doté*).

Pour les personnes morales de droit public : le versement du solde est conditionné à la production de l'état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal du bénéficiaire et par le comptable qui certifie la prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement

4.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où le montant de la dépense réelle engagée par le bénéficiaire est inférieur au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 ci-dessus. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

La part définitive de la Région dans le financement du projet ne peut excéder le taux plafond de 70 %.

Les avances perçues par le bénéficiaire et pour lesquelles ce dernier n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 4.2.3 (versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 4.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

4.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du vote en commission permanente du 11 octobre 2012, et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le 11 octobre 2012.

Elle prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut, à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 6: RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

La convention comprend 1 annexe : la « fiche projet ».

Fait en 2 exemplaires originaux

Le _____

Pour ,

Le (titre du signataire)

Le _____

Pour la Région Ile-de-France**,**
Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France

signature revêtue du cachet de l'organisme bénéficiaire

Jean-Paul Huchon

ANNEXE 7 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION N°12FCPIL91002 AVEC LE PLIE INTERCOMMUNAL ENSEMBLE VERS L'EMPLOI

CHANTIER ECOLE ESPACES VERTS à CORBEIL-ESSONNES

CONVENTION n°12FCPIL91002 - AVENANT n°1

La **Région Ile de France** dont le siège est à Paris (75007) - 33, rue Barbet de Jouy, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON, En vertu de la délibération CP n°……..., du
ci-après dénommée « *la Région* »

d'une part,

L'association « **PLIE Intercommunal** « **Ensemble vers l'emploi** »
dont le N°SIRET est : 488 409 798 00029
sise à Corbeil Essonne (91100) -16, allée Aristide Briand
représentée par son Président : Monsieur Serge DASSAULT
ci-après dénommée « *PLIE Intercommunal Ensemble Vers l'Emploi* »

d'autre part

APRES AVOIR RAPPELE :

Par délibération n° CP 12-324 du 29 mars 2012, la Région a décidé de soutenir le projet intitulé « Chantier école Espaces verts à Corbeil-Essonnes »,

La subvention est attribuée

- dans le cadre du règlement budgétaire et financier de la Région Ile de France approuvé par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- en application du dispositif « Chantier école », approuvé par délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France n° CR 41-09 du 6 mai 2009 ;

L'attribution de cette subvention et son emploi sont également régis par les stipulations de la convention n° 12FCPIL91002 du

En raison de contraintes techniques et logistiques, le démarrage de la formation dans le cadre de l'opération Chantier école susmentionnée n'a pas pu être réalisé dans les délais prévus, il convient en conséquence de modifier la date de fin d'opération, c'est l'objet du présent avenant.

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1 :

la date de fin de l'opération, inscrite dans la fiche projet du dossier n° 12002587, annexée à la convention n° 12FCPIL91002 ci-dessus rappelée, est décalée au 14 juin 2013.

Article 2 :

Les dispositions de la convention n°12FCPIL91002 non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux

Le _____

Pour L'association « **PLIE Intercommunal « Ensemble vers l'emploi »,**
Son Président

Serge DASSAULT
(*signature revêtue du tampon de l'association)*

Le _____

Pour la **Région Ile-de-France**
le Président du Conseil Régional

Jean-Paul Huchon

ANNEXE 8 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION N°12FCPIL95001 AVEC LA VILLE DE CERGY

MEDIATHEQUE DES HAUTS DE CERGY - EQUIPEMENT DU FONDS DOCUMENTAIRE

CONVENTION n°12FCPIL95001 - AVENANT n°1

La **Région Ile de France** dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON,
En vertu de la délibération CP n°……..,
ci-après dénommée « la *Région* »

d'une part,

La structure bénéficiaire **Commune de Cergy**
dont le N°SIRET est : 219 501 277 000897
sise à Cergy (95800) - 3, place de l'Hôtel de Ville –
représentée par son Maire, Monsieur Dominique LEFEBVRE en vertu de
ci-après dénommée « *Commune de Cergy* »

d'autre part

APRES AVOIR RAPPELE :

par délibération n° CP 12-324 du 29 mars 2012, la Région a décidé de soutenir le projet intitulé « Equipement du fonds documentaire pour la médiathèque des Hauts de Cergy »,

- que la subvention est attribuée
  - dans le cadre du règlement budgétaire et financier de la Région Ile de France approuvé par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
  - en application du dispositif « Chantier école », approuvé par délibération CR n°41-09 du 6 mai 2009 ;

L'attribution de cette subvention et son emploi sont également régis par les stipulations de la convention n° 12FCPIL91001 du

En raison de contraintes techniques et logistiques, le démarrage de la formation dans le cadre de l'opération Chantier école susmentionnée n'a pas pu être réalisé dans les délais prévus, il convient en conséquence de modifier la date de fin d'opération, c'est l'objet du présent avenant.

SONT CONVENUS CE QUI SUIT :

Article 1 : objet de l'avenant

En raison de contraintes liées au lancement d'un marché en liaison avec le déroulement du chantier école et son support, les fonds documentaires, la formation des stagiaires a dû être suspendue.

En conséquence la date de fin de l'opération inscrite dans la fiche projet annexée à la convention n° 12FCPIL91001 ci-dessus rappelée, est décalée au 31 août 2013.

Article 2 : Autres dispositions de la convention

Les autres dispositions de la convention n°12FCPIL95001, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux

Le _____ Le _____

Pour la Commune de Cergy,
Le Maire

Pour la Région Ile-de-France
le Président du Conseil Régional
et par délégation

(signature revêtue du tampon de la commune)

ANNEXE 9 A LA DELIBERATION : AVENANT A LA CONVENTION N°11022429 AVEC GE'MPLOI PARIS

Avenant n°1 à la convention n° 11022429

Entre :

d'une part,

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON,
En vertu de la délibération CP n°……..,

ci-après dénommée « la Région »

et

d'autre part,

L'organisme dénommé : GE'MPLOI PARIS
dont le statut juridique est : Association
dont le n° SIRET sont : 53417106100011
ayant pour représentant : Monsieur Erwan COATNOAN DE KERDU, Président

ci-après dénommé « le bénéficiaire »

Après avoir rappelé :

- par délibération n° CP 12-096 du 26 janvier 2012, la Région a attribué au groupement d'employeurs « GE'MPLOI PARIS » une subvention de fonctionnement de 30 000,00 euros, dont le numéro de la convention correspondante est 11022429, en vue d'en soutenir le démarrage de son activité ;

- le calendrier de l'opération précisé dans la fiche-projet annexée à la convention indique les dates prévisionnelles suivantes pour la première année d'activité : du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012.

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1 :

En raison de difficultés rencontrées par la structure, indépendantes de sa volonté, ayant généré des retards dans la mise en œuvre des opérations, modifie en conséquence le calendrier de sa première année d'activité comme suit :

- date de démarrage de l'opération : 1er octobre 2011
- date de fin de l'opération : 30 novembre 2012

La fiche projet est modifiée en conséquence et remplacée par celle jointe à l'avenant.

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention n°11022429 restent inchangées.

Date et signature des parties

Fait à Paris en 3 exemplaires originaux

Le _____ Le _____

Pour le bénéficiaire,
Son représentant légal

Pour la Région Ile-de-France
le Président du Conseil Régional
et par délégation

(signature et cachet)

ANNEXE 10 A LA DELIBERATION : LISTE DES ASSOCIATIONS FAISANT L'OBJET D'UN RECTIFICATIF AU TITRE DU DISPOSITIF EMPLOIS-TREMPLIN INSERTION-IAE ET FICHES PROJETS

Type de Structure d'Insertion par l'Activité Economique	Départementsd'intervention	392 Bénéficiaire	Numéro de la Convention	Adresse administrative - Adresse	Nombre de postes Emplois-tremplin-IAE votés à la CP 12-508 du 12 juillet	Nombre de postes corrigés
TOTAL						
Association Intermédiaire						
Association Intermédiaire (AI)	75	REAGIR	AIET127517899	19 RUE LETORT 75018 PARIS	1	**8**
Association Intermédiaire (AI)	78	TREMPLIN PLUS	AIET127817940	37 RUE DU BELVEDERE 78410 AUBERGENVILLE	3	**15**
Association Intermédiaire (AI)	92	ACTIVE ACTION TRAVAIL INFORMATION VERS EMPLOI	AIET129207552	13 PL CHARLES DE GAULLE HOTEL DE VILLE DE SAINT CLOUD 92210 SAINT-CLOUD	12	**20**
Atelier Chantier d'Insertion						
Atelier Chantier d'Insertion (ACI)	92	4 CHEMINS INSERTION	CIET129217872	378 RUE GABRIEL PERI 92700 COLOMBES	9,00	**6,00**

Montant désaffecté en euros	montant réaffecté	393 ence (montant à affecter à l'attention de l'Agence de Service et de Paiement, chargée du versement de la subvention régionale au titre des Emplois-tremplin Insertion-IAE)
42 150,00	**75 900,00**	**33 750,00**
1 950,00	**11 700,00**	
4 200,00	**22 200,00**	
18 000,00	**30 000,00**	
18 000,00	**12 000,00**	

Organisme : REAGIR	**Montant proposé :** 11700 € (8 aides aux postes)
Adresse : 19 RUE LETORT 75018 PARIS	**SIAE : ACI**
Nature juridique : Association loi 1901 et assimilées (fondations, ONG …)	**Président** : Cécile LEMAISTRE BONNEMAY
N° Convention : AIET127517899	**Budget prévisionnel :** 852 000 €
Activités principales et département(s) d'intervention : 75 Manutention Nettoyage-Petits travaux d'intérieur Ménage Peinture	
Antériorité du soutien régional : 2007 : un poste Emploi-tremplin Projet / Emplois-tremplin IAE : 9600€ en 2010, 4680€ en 2011	

Organisme : TREMPLIN PLUS	**Montant proposé :** 22 200 € (15 aides aux postes)
Adresse : 37 RUE DU BELVEDERE 78410 AUBERGENVILLE	**SIAE : AI**
Nature juridique : Association loi 1901 et assimilées (fondations, ONG…)	**Présidente** : Eliane LEGOUX
N° Convention : AIET127817940	**Budget prévisionnel :** 545 850€
Activités principales et département(s) d'intervention : 78 Espaces verts Manutention Ménage Restauration	
Antériorité du soutien régional : Emplois-tremplin IAE : 40 000€ en 2009 ; 40 000€ en 2010 et 9 000€ en 2011.	

Organisme : ACTIVE ACTION TRAVAIL INFORMATION VERS EMPLOI	**Montant proposé :** 30 000 € (20 aides aux postes)
Adresse : 13 PL CHARLES DE GAULLE HOTEL DE VILLE DE SAINT CLOUD 92210 SAINT-CLOUD	**SIAE : AI**
Nature juridique : Association loi 1901	**Président** : Bernard DELALLE
N° Convention : AIET129207552	**Budget prévisionnel 2012 :** 1 881 331€
Activités principales et département(s) d'intervention : 92 Nettoyage-Petits travaux d'intérieur Autres Gardiennage Ménage	
Antériorité du soutien régional : Emplois-tremplin-IAE : 40 000 € en 2009, en 2010 et en 2011. ARSIE Investissement 6 200 € affecté en 2010.	

Organisme : 4 C INSERTION	**Montant proposé :** 12 000 € (6 aides aux postes)
Adresse : 378 RUE GABRIEL PERI 92700 COLOMBES	**SIAE : ACI**
Nature juridique : Association	**Président** : Christian ROBION
N° Convention : CIET129217872	**Budget prévisionnel :** 144 240 €
Activités principales et département(s) d'intervention : Espaces verts Jardinage	
Antériorité du soutien régional : En 2009 : dispositif animation sociale des quartiers : 15000 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	11/10/2012	**N° de rapport :**	R0004119	**Budget :**	2012

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	91 - Interventions économiques transversales
Programme :	191011 - Emplois tremplins
Action :	19101101 - Emplois tremplins

Dispositif :	00000582 - Emplois - Tremplins insertion - IAE

Dossier :	12010157 - EMPLOIS-TREMPLIN INSERTION IAE 1ère affectation CP 12 juillet 2012		
Bénéficiaire :	R40958 - ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	33 750,00 €	**Code nature :**	65738

Base subventionnable :		Taux de participation :	**Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :**
3 082 900,00 €	TTC	100 %	**3 082 900,00 €**

Total sur le dispositif 00000582 - Emplois - Tremplins insertion - IAE :	33 750,00 €

Total sur l'imputation 939 - 91 - 191011 - 19101101 :	33 750,00 €